



### Sommaire

	PRESENTATION DU GROUPE	3	RE	SPONSABILITE SOCIETALE	
	1.1 Éditorial	4	DE	L'ENTREPRISE	129
	1.2 Implantation du réseau	5	5.1	Éditorial	130
	1.3 Chiffres clés 2019	6	5.2	Rétrospective 2019	131
	1.4 Faits marquants 2019	7	5.3	Modèle d'affaires du Groupe CMNE	132
	1.5 Un Groupe intégré au service de ses clients	8	5.4	Stratégie RSE du Groupe CMNE	133
	1.6 Organigramme financier du Groupe CMNE	9	5.5	Cartographie ESG	134
	1.7 Les marques du Groupe CMNE	10	5.6	Déclaration de performance extra-financière	136
			5.7	Méthodologie	150
			5.8	Tableau de concordance	151
	GOUVERNANCE	13	5.9	Rapport de l'organisme tiers indépendant	
	2.1 Comité de Direction	14		sur la déclaration consolidée de performance	
	2.2 Conseil d'administration	15		extra-financière figurant dans le rapport de gestion	152
	2.3 Informations concernant les mandataires sociaux	19			
	2.4 Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques	21	RA	PPORT FINANCIER	157
	2.5 Liste des mandats et fonctions au 31/12/19	22	6.1	Bilan : Actif au 31 décembre 2019	158
	2.6 Conventions réglementées	25	6.2	Bilan : Passif au 31 décembre 2019	159
	2.7 Informations relatives au capital	25	6.3	Résultat au 31 décembre 2019	160
			6.4	Variation des capitaux propres au 31 décembre 2019	162
	RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION	29	6.5	Flux de trésorerie nette au 31 décembre 2019	164
5	3.1 Bancassurance	30	6.6	Annexe aux comptes consolidés	166
	Réseau France	30	6.7	Rapport des commissaires aux comptes	
	Réseau Belgique	34		sur les comptes consolidés	231
	3.2 Asset-management	38			
	3.3 Bilan simplifié pôle gestion pour compte de tiers	40	IN	FORMATIONS JURIDIQUES	
	3.4 Bilan simplifié Services et activités diverses	41		ADMINISTRATIVES	237
	3.5 Tendances et perspectives 2020	42		Attestation du Directeur Général	238
	3.6 Données consolidées	44		Renseignements de caractère général	239
	3.7 Indices alternatifs de performance	47	7.3		
			7.4	Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2020	241
	OFOTION DEC BIOOLIES	<b>10</b>	7.5	Table de concordance	243
		49	7.6	Coordonnées des sociétés du Groupe	244
	4.1 Organisation des risques	50			
_	4.2 Risques	54			
	4.3 Informations relatives au Pilier III de Bâle III	64			



## RAPPORT ANNUEL 2019



Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) est composé d'une banque de proximité active sur 7 départements au nord de la France, d'une banque belge et d'une société de gestion d'actifs pour compte de tiers basée à Paris. Le Groupe CMNE est un acteur impliqué dans l'activité économique de ses territoires, du particulier aux entreprises, en passant par les professionnels, les associations ou les agriculteurs.



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 30 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.





# PRÉSENTATION DU GROUPE



1.1	ÉDITORIAL	4	1.5	UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE	
	,			DE SES CLIENTS	8
1.2	IMPLANTATION DU RÉSEAU	5		La Bancassurance	8
1.3	CHIFFRES CLÉS 2019	6		L'asset-management	8
1.4	FAITS MARQUANTS 2019	7	1.6	ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE CMNE	9
			17	LES MARQUES DU CROURE CMNE	10

# PRÉSENTATION DU GROUPE Éditorial

## 1.1 ÉDITORIAL



A l'heure où nous rédigeons ces lignes\*, la crise du Covid-19 frappe avec force la France et les économies du monde entier. Depuis le début de l'épidémie, le Crédit Mutuel Nord Europe met en œuvre toutes les mesures sanitaires pour éviter la propagation du virus et assure la continuité de service en adaptant ses modes de fonctionnement. En tant que service essentiel, il reste proche de ses clients et accompagne ceux en difficulté notamment les entreprises ou professionnels fragilisés par la crise.

Dans ce contexte bouleversé et incertain, établir des prévisions précises de sortie de crise serait un exercice périlleux voire impossible. Une seule certitude : les résultats 2019 du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont solides et permettent de préparer l'après-crise.

En effet, 2019 a été une année de consolidation et de développement. Le Groupe a avancé sur la voie du changement en s'adaptant chaque jour davantage aux nouveaux modes de vie et de consommation de ses clients. Dans un contexte persistant de taux bas et malgré un poids règlementaire de plus en plus lourd, le Groupe CMNE a achevé l'année 2019 avec des résultats qui répondent aux objectifs qu'il s'était fixés. Ainsi, son produit net bancaire s'établit à 813 millions d'euros et le résultat net Part du Groupe à 162 millions d'euros.

Armé pour affronter la crise, le Groupe affiche une solidité financière parmi les plus importantes de la place et présente des ratios bien supérieurs aux exigences réglementaires. Le ratio « Common Equity Tier 1 » se situe à 18,58 % et le ratio de solvabilité à 23,34 %. Quant à ses fonds propres, ils représentent 3 482 millions d'euros.

Ces résultats, nous les devons au travail de plus de 4 100 collaborateurs qui œuvrent collectivement aux différents succès rencontrés dans la Bancassurance, en France comme en Belgique, et dans l'asset management. Ce sont eux qui, par leur implication,

font avancer le Groupe. Et ce sont eux qui, aujourd'hui plus que jamais, sont présents auprès de nos 1,7 million de clients pour les aider à traverser au mieux cette période tourmentée.

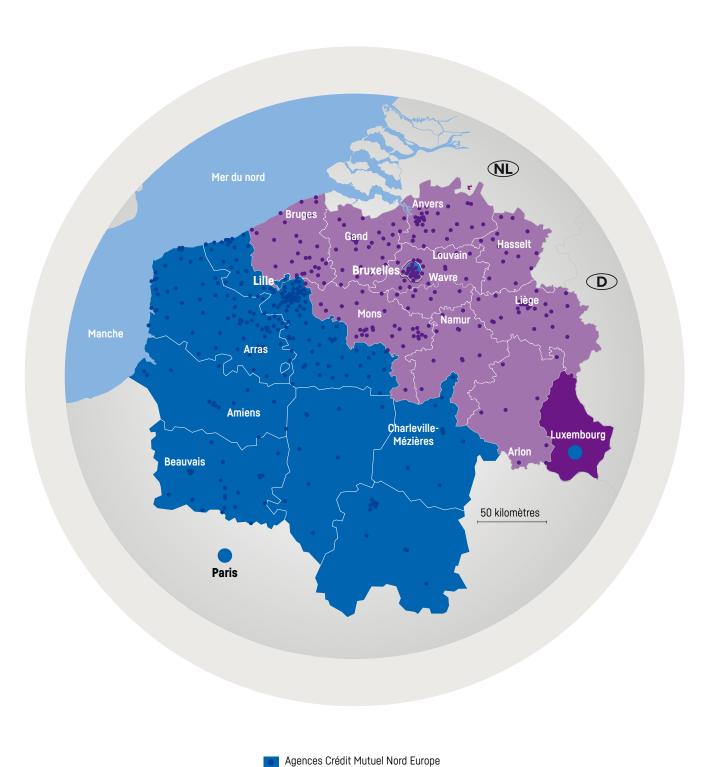
Si la pandémie Covid-19 laissera évidemment des traces sur l'économie, nous espérons qu'une partie de la croissance perdue en ce début d'année soit rattrapée rapidement. Dans tous les cas, cette crise sanitaire met le Groupe au défi de prouver sa solidité et sa flexibilité. L'ambition du CMNE est claire : se démarquer par sa capacité à allier performance économique et implication croissante et durable dans le développement de ses territoires.

2020 marque la dernière année de notre Plan à Moyen Terme. Nous lançons les réflexions du prochain plan stratégique en sachant pouvoir nous reposer sur un bilan solide. Notre objectif est aujourd'hui de tirer les leçons de la crise pour écrire notre avenir, tout en étant au rendez-vous des enjeux de société cruciaux qui s'annoncent.

André HALIPRÉ Président Éric CHARPENTIER Directeur Général

<sup>\* 15</sup> avril 2020.

# 1.2 IMPLANTATION DU RÉSEAU



Agences Beobank

CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE | RAPPORT ANNUEL 2019

# PRÉSENTATION DU GROUPE

## 1.3 CHIFFRES CLÉS 2019

Les Hommes

L'Organisation





Salariés

ETP CDI



Administrateurs







**Guichets automatiques** 

**297**\*

445

156\*\*

Réseau France Réseau Belgique

Points de vente

Réseau France Réseau Belgique

- Le Bilan
  - Total bilan consolidé



Fonds propres réglementaires Bâle III

crédit-bail dont 65 agences, 11 centres d'affaires et 147 agents délégués

dont 141 Caisses Locales, 110 bureaux, 33 centres d'affaires et 13 agences et bureaux

Les Ratios de Solvabilité Bâle



18,58 % Common Equity Tier one



23,34 % Ratio Solvabilité



L'Activité



18 464 M€

**Encours ressources** comptables



financière et assurance



**Encours crédits** 

Contrats d'assurance



Les Résultats



Produit net bancaire consolidé

par rapport à 2018



Résultat net comptable consolidé

par rapport à 2018

### 1.4 FAITS MARQUANTS 2019

Les premiers résultats du Plan à Moyen Terme 2016-2020 du Groupe CMNE sont positifs. Ce plan a permis de parfaire une transformation technologique et de poursuivre un développement solide. 2020 sera la dernière année de ce plan stratégique. Malgré l'environnement complexe dans lequel évolue le CMNE (taux bas, réglementation lourde...), ses résultats sont assis sur une base solide, dynamisés par l'activité commerciale et les nombreux chantiers d'amélioration. Le prochain plan devra donc intégrer toutes les mutations auxquelles fera face le secteur bancaire pour renforcer la rentabilité du Groupe mais aussi les impacts, à court et moyen terme, de la crise sanitaire qui a éclaté dans le monde

#### La Bancassurance / Réseau France

#### **Activités**

- Belle performance de l'agence immobilière Crédit Mutuel (AFEDIM): plus de 1 000 réservations, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2018;
- Nette hausse du leasing automobile, avec une production multipliée par 5 en un an.

#### **Innovations**

- Mise en place de l'authentification forte : saisie d'un code de sécurité complémentaire pour valider une opération sur Internet ou le mobile;
- Amplification de la digitalisation des offres : SCPI, épargne bancaire, comptes titres et PEA;
- Poursuite de la transformation des métiers : solutions cognitives, reconnaissance optique, premiers pilotes rendez-vous audio-video avec le client.

#### Organisation

- Poursuite de l'adaptation du maillage réseau, des formats d'agence et du management de la performance;
- Élargissement de la mutualisation des métiers ;
- Migration / intégration de Bail Actea.

#### La Bancassurance / Réseau Belgique

#### **Activités**

- Augmentation significative des résultats dans le domaine du professionnel, grâce à la collaboration avec le réseau de distribution commerciale, les nouveaux produits et les formations internes;
- Records en prêts hypothécaires (+22 %) et IARD (15 052 contrats souscrits en 2019, lancement fin 2017);
- Harmonisation des processus internes avec la Bancassurance France.

#### **Innovations**

- Lancement de Beobank Home Secure, abonnement complet comprenant la mise à disposition et la maintenance d'un système d'alarme connecté, ainsi qu'un service de télésurveillance 24h/24;
- Lancement de Beobank Leasing véhicule PRO;
- Lancement de l'assurance deux roues en collaboration avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM);
- Lancement des paiements instantanés et de l'application Itsme®.

#### Organisation

- Organisation interne revue pour travailler plus efficacement, notamment par la création d'une Direction Data, Digital and Growth Marketing et la centralisation des équipes du back-office au siège de La Plaine;
- Poursuite du développement d'agences « OPEN ».

#### L'asset-management

#### **Activités**

- 5,62 milliards d'euros de collecte réalisée (hors actifs Assurances du Crédit Mutuel), dont 49 % à l'international;
- 69,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont 31 % à l'international;
- Accélération de la stratégie d'investissement durable par la nomination d'un Global Head of Sustainable Investing en charge du déploiement de la stratégie au sein du groupe, et le lancement du fonds La Française Carbon Impact 2026.

#### **Innovations**

- Lancement de nouveaux produits :
  - la SCPI Les Grands Palais, la première SCPI viticole sur le marché,
  - la SCPI Grand Paris Habitation, une SCPI fiscale adossée au dispositif Pinel.

#### Organisation

- Simplification de la structure du groupe autour de deux piliers (actifs financiers et immobilier) et mise en place d'une organisation multi-boutiques;
- Mise en place opérationnelle du positionnement sur le marché allemand en tant qu'acteur domestique, à travers la finalisation de l'intégration du Groupe Veritas.

# PRÉSENTATION DU GROUPE Un Groupe intégré au service de ses clients

# 1.5 UN GROUPE INTÉGRÉ AU SERVICE DE SES CLIENTS

L'histoire du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe commence il y a plus d'un siècle. Les premières caisses du Crédit Mutuel Nord Europe [CMNE] créées dans le Nord et le Pas-de-Calais ont contribué à poser les bases du mouvement coopératif et les principes de responsabilité sociale, de solidarité entre les membres et d'enracinement territorial. Au cours du temps, le CMNE a bâti un modèle solide de banque universelle euro-régionale, adaptée aux besoins de ses clients-sociétaires.

Il dispose aujourd'hui de multiples atouts : une expertise en banque de détail, une bonne couverture géographique sur le Nord de la France et en Belgique, un modèle commercial plaçant la satisfaction des clients et l'innovation au cœur de ses priorités, ainsi que des positions dans tous les métiers de la Bancassurance et de l'asset-management.

Le Crédit Mutuel Nord Europe fait partie du Groupe Crédit Mutuel et s'organise autour d'une Caisse Fédérale, ainsi que de ses centres de compétence métier : la Bancassurance et l'asset-management.

#### La Bancassurance

Banque euro-régionale et universelle, la Bancassurance du CMNE s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Elle offre une gamme complète de produits allant de la banque au quotidien jusqu'aux financements des entreprises ou la gestion patrimoniale, et commercialise l'offre du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel [GACM]. Elle propose également une gamme de services internet adaptée à la digitalisation de la société et des systèmes d'alarme. Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée.

Couvrant un bassin de 18,5 millions d'habitants dans le Nord de la France et en Belgique, fin 2019, les réseaux du CMNE accueillent plus de 1,7 million de clients et s'affirment parmi les mieux positionnés pour accompagner tous leurs besoins.

#### Le réseau France

Banque de détail et assurance, le réseau France est le cœur historique du marché, renforcé au début des années 1990 par le rapprochement des Crédit Mutuel Artois-Picardie, Nord et Champagne-Ardenne.

Son réseau est organisé aujourd'hui en 297 points de vente implantés sur 7 départements (Aisne, Ardennes, Marne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme).

#### Le réseau Belgique

La Belgique est le second marché Bancassurance du Groupe CMNE. Beobank comporte ainsi 65 agences salariées, 147 agents délégués et 11 centres d'affaires professionnels.

Leader sur le marché de la Bancassurance belge, cette banque de détail propose une large gamme d'offres allant de la constitution de patrimoine à l'octroi de crédits auprès de clients particuliers, indépendants ou entreprises.

### L'asset-management

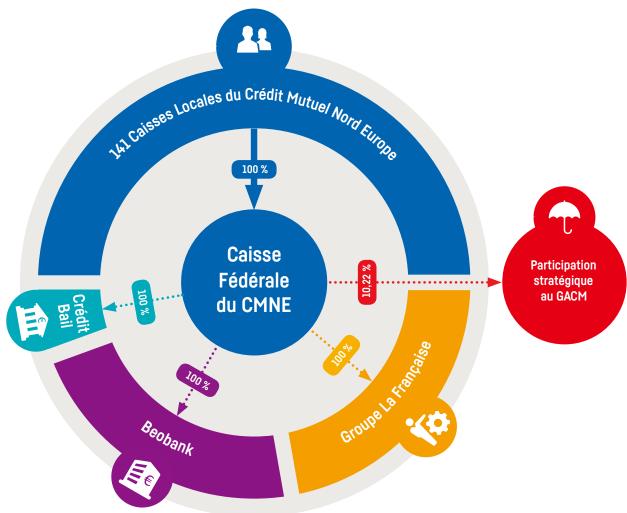
Deuxième pilier métier du Groupe CMNE, le groupe La Française est sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers.

Celle-ci se positionne comme un asset-manager global, tant en termes de métiers que de couverture commerciale. Elle propose un éventail complet d'offres pour une clientèle diversifiée (institutionnels, réseaux bancaires, plateformes de distribution, prescripteurs, clientèle privée...).

Créée en 1975, La Française a significativement évolué et s'appuie désormais sur un modèle multi-boutiques comprenant un pilier actifs financiers, un pilier immobilier et une plateforme innovation.

Les structures de La Française se situent principalement en France, mais sont également implantées au Luxembourg, à Londres, à Francfort et à Hong Kong. Des bureaux de représentation se situent aussi en Italie et en Espagne. Elles élaborent, seules ou en partenariat avec d'autres sociétés de gestion affiliées, des produits financiers. Pour leur distribution, elles s'appuient sur leurs propres réseaux, ceux du groupe Crédit Mutuel, CMNE notamment, ou de leurs partenaires [CGPI et réseaux financiers].

### 1.6 ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE CMNE

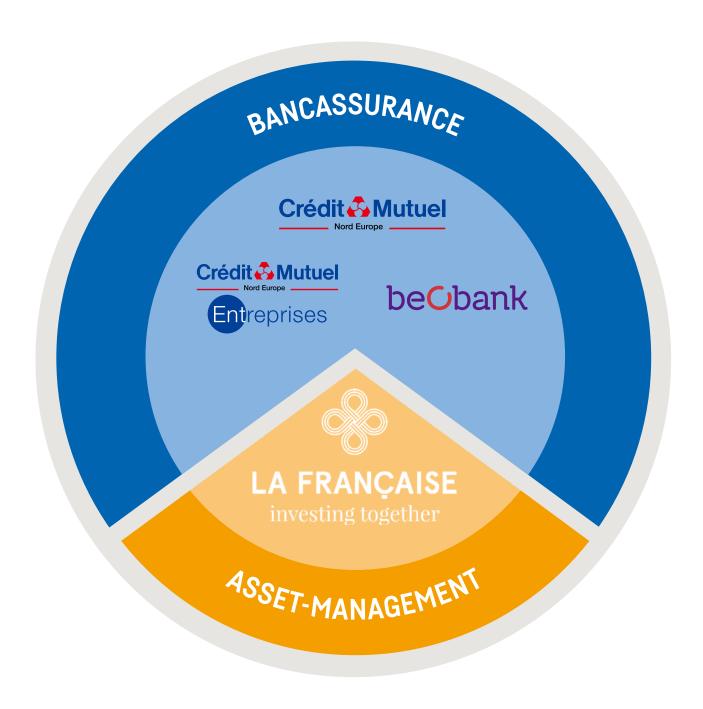








### 1.7 LES MARQUES DU GROUPE CMNE





# 2

# **GOUVERNANCE**



COMITÉ DE DIRECTION	14	2.4		
Composition du Comité de Direction	14			21
Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué	14	2.4.1	Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations	2.1
CONSEIL D'ADMINISTRATION	15		monétaire et financier	2
Présentation du Conseil d'administration	15	2.5	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS	
Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes	15		AU 31/12/19	22
Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration	16	2.6	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	25
INFORMATIONS CONCERNANT		2.7	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL	25
LES MANDATAIRES SOCIAUX	19	2.7.1	Capital social	25
Tableau récapitulatif des rémunérations		2.7.2	Titres non représentatifs du capital	26
de chaque dirigeant mandataire social	19	2.7.3	Gestion des fonds propres	27
Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires	20			
Conflits d'intérêts	21			
Mesures prises dans le cadre de la crise				
sanitaire Covid-19	21			
	Composition du Comité de Direction Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué  CONSEIL D'ADMINISTRATION  Présentation du Conseil d'administration Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration  INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX  Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires Conflits d'intérêts Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise	Composition du Comité de Direction  Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué  14  CONSEIL D'ADMINISTRATION  Présentation du Conseil d'administration Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes  15  Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration  16  INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX  19  Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social 19  Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires  20  Conflits d'intérêts  21  Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise	Composition du Comité de Direction  Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué  14  2.4.1  CONSEIL D'ADMINISTRATION  Présentation du Conseil d'administration Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes  15  Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration  INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX  Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social  Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires  20  Conflits d'intérêts  21  Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise	Composition du Comité de Direction  Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué  14  2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier  Présentation du Conseil d'administration  Présentation du principe de représentation équilibrée hommes-femmes  Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration  INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX  19  12.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/19  2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES  16  17  18  19  2.7.1 Capital social 2.7.2 Titres non représentatifs du capital de chaque dirigeant mandataire social 19  2.7.3 Gestion des fonds propres  Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires 20  Conflits d'intérêts 21  Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise

# GOUVERNANCE Comité de Direction

### 2.1 COMITÉ DE DIRECTION

#### 2.1.1 Composition du Comité de Direction

Directeur Général

Directeur Général Délégué - pôle Bancassurance

Directeur Général Adjoint - Directeur Finances Groupe

Directeur Général Adjoint - Directeur Ressources

Président du Directoire groupe La Française - pôle asset-management

**Directeur Risques Groupe** 

Secrétaire Général

Inspecteur Général Groupe

**Directeur Conformité Groupe** 

Éric CHARPENTIER

Christian NOBILI

Sabine SCHIMEL

Denis VANDERSCHELDEN

Xavier LÉPINE

Florence DESMIS

Jérôme PAVIE

Vincent GOSSEAU

François STAROUKINE

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Le Comité de Direction Groupe assure la coordination transversale des métiers (Bancassurance et asset-management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- le Comité banque, présidé par le Directeur Général Délégué, qui coordonne les réseaux France et Belgique, et composé des responsables de ces réseaux;
- le Comité de Direction du pôle Gestion d'actifs ;
- le Comité financier de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les Comités financiers de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux et le risque de liquidité dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière.

De plus, chaque mois, il couvre les sujets suivants : le refinancement, les réserves de liquidité, le ratio LCR et les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe.

Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que des impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- le Comité grands risques, qui examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe;
- le Comité d'amélioration de la performance, qui est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels), ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et caisses locales.

### 2.1.2 Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle d'une part, et les responsabilités de direction effective d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général, à compter du 1er juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1er février 2008, Monsieur Christian NOBILI, qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### 2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2.2.1 Présentation du Conseil d'administration

À la date du 31 décembre 2019, la composition du Conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est la suivante :

Dominique BUR [2]

André HALIPRÉ [1] Président: Vice-Présidents: Fabienne RIGAUT [2]

Michel HEDIN [3] Secrétaire :

Administrateurs:

Trésorier : Jacques VANBREMEERSCH [3]

> Philippe CACAUX [3] Christine DEBOUBERT [3]

Vania FOSSAERT [3]

Patrick LIMPENS [3] Jocelyne MORLON [3] Sabine DUCROCQ [3] Olivier OGER (3)

Alain POISSONNIER [3] Catherine LAMBLIN-MESSIEN [3] Nathalie POLVECHE [3] Christine THYBAUT [3] Luc WYNANT[3]

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

S'agissant du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, la loi REBSAMEN (loi relative au dialogue social et à l'emploi) a abaissé les seuils rendant obligatoire la nomination d'administrateurs représentant les salariés, au sein des Conseils d'Administration.

La Caisse Fédérale a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale de 2018, pour rendre cette nomination possible, et a confié aux partenaires sociaux le soin de la désignation parmi les onze candidatures recues.

Le Comité d'entreprise européen a désigné Véronique HOSTI, contrôleuse au sein de la Direction Contrôle Permanent, et le Comité d'entreprise, Damien PELLETIER, responsable de l'ECP de Boulogne sur

#### 2.2.2 Application du principe de représentation équilibrée hommes-femmes

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils, du Comité de Direction, et plus généralement des effectifs.

#### 2.2.2.1 Informations sur la manière dont le Conseil d'administration recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Caisse Fédérale se compose de neuf femmes et de dix hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 48 %.

#### 2.2.2.2 Informations sur la manière dont le CMNE recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction Groupe obéit au choix du Directeur Général de s'entourer de compétences qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter et mettre en œuvre ses décisions. Au 31 décembre 2019, le Comité de Direction associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et 5 cadres dirigeants, soit 7 personnes, dont 2 femmes et 5 hommes, soit un taux de féminisation de 29 %.

#### 2.2.2.3 Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

En 2019, les femmes représentent 48,7 % des effectifs CDI (base France: 2 481 inscrits CDI) contre 44 % en 2010. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 58.6 % des recrutements CDI en 2019 (contre 58 % en 2016). L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. En 2019, elles sont 27,5 % à avoir le statut cadre (+ 5,2 points depuis 2014) et majoritaires dans les recrutements « cadre ». Deux femmes sont représentées parmi les dix plus hautes rémunérations.

#### 2.2.3 Organisation et préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détient ses pouvoirs des Statuts et du Règlement Général de Fonctionnement. En tant que de besoin, le règlement intérieur du Conseil d'administration et la charte de l'administrateur (adoptés par le Conseil fédéral du 26 février 2018), concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le Conseil d'administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 141 caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ces membres participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : CMNE Belgium et groupe La Française.

Le Bureau, composé de 6 membres, est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'administration. Il s'est réuni deux fois durant l'année [14 octobre et 16 décembre] pour examiner la révision des textes de gouvernance.

# 2.2.3.1 Le Conseil d'administration a donné délégation à quatre Comités spécialisés

#### Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée :
- du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, ainsi que de l'indépendance des commissaires aux comptes;
- de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

#### Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

#### Présence et participation au Comité d'audit

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un Président distinct du Président du Conseil d'administration.

#### Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'administration fédéral, ce Comité est chargé :

- de la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires »;
- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace;

- de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée;
- de l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation;
- du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés.

#### Suiets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité des risques sont relatifs aux activités de la Direction des Risques, du contrôle permanent et de la conformité.

#### Présence et participation au Comité des risques

Les absences des membres du Comité des risques aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité des risques est présidé par un administrateur indépendant.

#### Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2019, il s'est réuni le 28 janvier.

#### Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2019, il s'est réuni les 28 janvier, 11 mars et 14 octobre.

#### 2.2.3.2 Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois, une fois par mois, sauf en août et en novembre, et deux fois en avril. Le taux de participation à 91 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures et guarante cing minutes.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux administrateurs.

#### 2.2.3.3 Les sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions

#### Le 28 janvier 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance et asset-management
- Premières estimations des résultats sociaux et résultats consolidés 2018
- Présentation des prévisions STE et ratios 2019-2021
- Présentation des exigences SREP 2019
- Convention de gestion de trésorerie
- Synthèse du Comité d'audit du 10 décembre 2018
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations
- Evolution des points de vente

#### Le 25 février 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance et asset-management
- Politique clientèle fragile
- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Rapport annuel d'activité 2018
- Arrêté des comptes sociaux de la Caisse Fédérale et comptes globalisés 2018
- Arrêté des comptes consolidés 2018
- Rapport des commissaires aux comptes

#### Comités régulés et gouvernance du conseil

- Rapport du Comité des risques du 7 février 2019
- Validation revue du cadre d'appétence aux risques Groupe
- Rapport du Réviseur coopératif
- Rapport du Comité des nominations du 28 janvier 2019 et évaluation du Conseil
- Rapport du Comité des rémunérations du 28 janvier 2019 et indemnisation des administrateurs
- Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation des Assemblées Générales
- Budget de la Fédération 2019
- Réexamen des conventions réglementées conclues antérieurement et dont l'exercice s'est poursuivi en 2018
- Examen des conventions réglementées
- Examen des projets de textes de gouvernance : règlement général de fonctionnement et statuts
- Préparation des Assemblées Générales Mixtes projets d résolutions

#### Le 25 mars 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance
- Prévisions 2019 Comptes globalisés
- Rapport du Comité des rémunérations du 25 mars 2019
- Rapport du Comité d'audit du 20 février 2019
- Rapport du Comité des risques du 14 mars 2019
- Reporting Risques Groupe au 31 décembre 2018

- Relations GACM CFCMNE
- Modalités de transfert des informations risques et contrôle dans le cadre du compromis danois
- Approbation de la charte de contrôle
- Rapport annuel sur le contrôle interne 2018
- Renouvellement de l'autorisation d'émission obligataire
- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Préparation des Assemblées Générales du 24 avril 2019
- Nomination du responsable de la Direction Conformité Bancassurance France

#### Le 24 avril 2019

#### 16h

- Actualités
- Rapport ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process)
- Reporting sur le Pilier 3
- Rapport ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process)
- Synthèse du Comité des Risques du 11 avril 2019
- Suivi trimestriel des recommandations BCE

#### 20h

- Accueil des nouveaux administrateurs
- Election du Président de la Fédération et de la Caisse Fédérale
- Election des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier de la Fédération
- Election des Vice-Présidents de la Caisse Fédérale
- Composition du Bureau et des Comités régulés

#### Le 27 mai 2019

- Actualités
- Contexte économique, impacts sur les banques et révision des plans stratégiques
- Actualités de la Bancassurance et l'asset-management
- Synthèse du Comité d'audit du 30 avril
- Synthèse du Comité des risques du 30 avril
- BCBS 239 cadre de gouvernance de la qualité des données
- Suivi de la participation GACM
- CMNE: faits marquants 2018 et impacts sur les comptes

#### Le 26 juin 2019

- Actualités
- Point sur les marchés
- Actualités de la Bancassurance et l'asset-management
- Réflexions sur l'avenir de CMNE Belgium
- Synthèse du Comité d'audit du 11 juin
- Synthèse du Comité des risques du 13 juin
- RACI LCB-FT
- Rapport du RCSI à l'AMF

# GOUVERNANCE Conseil d'administration

#### Le 26 juillet 2019

- Actualités
- Activité du Groupe Bancassurance
- Evolution de la tarification
- Arrêté des Comptes consolidés au 30 juin 2019
- Intervention des commissaires aux comptes
- Rapport semestriel d'activité
- Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion au périmètre globalisé
- Projections consolidées Groupe CMNE 2019-2022 (base fin mars 2019) et ratios de solvabilité
- Consolidation Target 2 et Target 2 Securities
- Tableau de bord Risques
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations BCE

#### Le 30 septembre 2019

- Actualités
- Actualités bancaires et financières
- Activité des réseaux, Banque, GLF
- Approbation du traité de fusion CFCMNE/CMNE Belgium
- Reporting Risques fin juin 2019
- Reporting du Comité des Risques 19 septembre
- Point d'information GACM

#### Le 28 octobre 2019

- Actualités
- Activité des métiers
- Dossier NOBLE
- Lancement du prochain PMT
- Comptes consolidés 30 septembre 2019
- Reporting du Comité d'Audit du 26 septembre
- Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations

#### Le 25 novembre 2019 : annulé

#### Le 16 décembre 2019

- Actualités
- Activité des métiers
- Point LFIS
- Orientations 2020 et PMT
- Prévisions pluriannuelles STE
- Point sur le PRC
- Politique de planification des fonds propres et charte de gestion de bilan
- Information lettre SREP
- Actualisation de la politique des risques et du cadre d'appétence
- Reporting Risques à fin septembre
- Reporting du Comité d'Audit du 30 octobre
- Reporting des Comités des Risques des 4 novembre et 4 décembre
- Point d'information GACM

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

#### 2.2.3.4 Envoi des documents de travail

Les membres du Conseil d'administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont mis à disposition sur des serveurs sécurisés.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- la note de conjoncture ;
- la note mensuelle d'activité ;
- les notes de synthèse sur l'activité des Comités (audit, risques, nominations, rémunérations);
- les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil;
- les supports des présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou recues dans le cadre de ces réunions.

#### 2.2.3.5 Plan de formation

Afin de permettre aux administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'administration.

En 2019, six réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- Lundi 25 mars 2019 : « Gestion des risques groupe La Française »
- Lundi 27 mai 2019 : « Conséquences de la mise en application d'IFRS 16 »
- Lundi 24 juin 2019 : « Gouvernance et gestion des risques Groupe »
- Lundi 30 septembre 2019 : « Solvabilité »
- Lundi 28 octobre 2019 : « Gestion de la liquidité »
- Lundi 16 décembre 2019 : « Conformité »

En 2020, les thèmes retenus afin de couvrir les domaines de compétence identifiés par le régulateurs sont les suivants :

- Marchés bancaires et financiers, plans stratégiques des banques
- Audit et comptabilité
- ICAAP
- Information financière
- Fraude et Conformité / Sécurité Financière
- Dispositif de contrôle interne et de contrôle permanent, lien avec la cartographie des risques et le reporting [RACI..]
- Gestion ALM
- Politiques de gouvernance et de qualité des données (BCBS 239)
- Appétence et politique des risques

# 2.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société figure en pages 22 et suivantes.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires. Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post-positif.

# 2.3.1 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2018 et 2019, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

#### MONSIEUR HALIPRÉ ANDRÉ

Président	Exercio	ce 2019	Exercice 2018		
En milliers d'euros	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
1/ Rémunération fixe	250	250	250	180	
2/ Rémunération variable annuelle	-	-	-	-	
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	
5/ Jetons de présence	-	-	-	-	
6/ Avantages en nature	14	14	14	14	
TOTAL	264	264	264	194	
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction + logement					

#### MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

Directeur Général	Exercic	e 2019	Exercice 2018	
En milliers d'euros	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
1/ Rémunération fixe	552	432	542	542
2/ Rémunération variable annuelle	111	67	140	84
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-		-	77
4/ Rémunération exceptionnelle	60	60	50	50
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	726	562	735	756

#### 2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 1/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 5 11-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" [l'indice] constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice par rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abondonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2015 à 2017, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2018, ont été définitivement abandonnées, soit une somme de 68 834 euros.

#### 3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	-	-	77
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction				

# GOUVERNANCE Informations concernant les mandataires sociaux

#### MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

Directeur Général Délégué	Exercio	e 2019	Exercice 2018		
En milliers d'euros	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
1/ Rémunération fixe	412	412	406	406	
2/ Rémunération variable annuelle	73	44	93	56	
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	14	-	44	
4/ Rémunération exceptionnelle	40	40	30	30	
5/ Jetons de présence	-	-	-	-	
6/ Avantages en nature	3	3	3	3	
TOTAL	528	513	532	539	

#### 2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 0,66/1 000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L. 5 11-77 et 83 du COMOFI, le versement chaque année de la quote-part de 40% de rémunération variable issue d'un exercice précédent est réduit en cas de variation négative de la valeur du "RBE net du coût du risque augmenté de la part du résultat des filiales mises en équivalence et en IFRS 5" (l'indice) constatée entre l'exercice de paiement de la prime différée et celle de l'exercice de référence. A cet effet, une réfaction, fonction de la variation de l'indice oar rapport à celui de l'exercice de référence, est appliquée. Si l'indice a varié négativement sur la période considérée, une réfaction d'un même pourcentage est opérée sur le montant de la prime différée. Si l'indice a varié négativement de plus de 70 %, la prime est définitivement abandonnée.

Les quotes-parts attribuables aux exercices 2015 à 2017, dont le versement était suspendu au 31 décembre 2018, ont été définitivement abondonnées, soit une somme de 28 619 euros.

#### 3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	14	-	44
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction				

### 2.3.2 Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

#### MONSIEUR HALIPRÉ ANDRÉ

	Contra trav		Régime de re supplémen		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à rai cessation ou du changement d	son de la	Indemnités relative clause de non cond	
Président	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
l <sup>er</sup> mandat : janvier 2016	Х			Х		Х		Х

#### MONSIEUR CHARPENTIER ÉRIC

	Contra trav		Régime de re supplément		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à ra cessation ou du changement d	aison de la	Indemnités relative clause de non-cond	
Directeur Général	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Juin 2006	Х		Х		Х			Х

#### [1] Régime de retraite supplémentaire

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999); ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif consciuée par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 41 milliers d'euros au 31/12/2019; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2019, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

#### (2) Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

#### MONSIEUR NOBILI CHRISTIAN

	Contra trav		Régime de re supplément		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à ra cessation ou du changement d	ison de la	Indemnités relative clause de non-cond	
Directeur Général Délégué	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Avril 2008	Х		Х		Х			Х

#### [1] Régime de retraite supplémentaire Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congé conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999); ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ – hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/2019; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2019, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement. Convention de pension Vie et Décès Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Aucun montant n'a été pris en charge par l'entreprise en 2019. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

#### [2] Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

#### 2.3.3 Conflits d'intérêts

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

# 2.3.4 Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice - Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

Le Comité de rémunération de la Caisse Fédérale du CMNE, réuni le 16 mars 2020, a validé le principe d'une rémunération variable au titre des exercices 2019 et précédents de 136 433 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général et de 90 046 €, à verser en 2020 pour le Directeur Général Délégué, montants qui ont fait l'objet d'une présentation en Conseil d'administration de la Caisse Fédérale le 23 mars 2020.

En raison de la crise sanitaire Covid-19 que traverse le pays, les deux intéressés ont demandé que cette somme soit diminuée de moitié et le montant non versé soit apporté à un fonds de soutien Covid-19 créé par le Conseil d'administration du 27 avril 2020.

# 2.4 ENVELOPPE GLOBALE DES RÉMUNÉRATIONS DES CONTRÔLEURS ET PRENEURS DE RISQUES

# 2.4.1 Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du Code monétaire et financier

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la directive dite CRD4, a introduit dans le Code monétaire et financier un article L. 511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les

preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il a été proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 4 356 374 € pour l'année 2019 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

# 2.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU 31/12/19

André HALIPRÉ						
	Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille				
	President du Conseil à administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Vitry-le-François				
En France	Représentant Permanent	ASSURANCES CREDIT MUTUEL IARD (SA) Strasbourg - RP de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (administrateur)				
		AXIOM (SAS) RP de CIRHYO (administrateur)				
A l'étranger	Président du Conseil d'administration	CMNE BELGIUM (SA) - BRUXELLES - fin de mandat le 31/12/2019				
Aletialiyei	Vice-Président du Conseil d'administration	BEOBANK NV/SA - BRUXELLES				
Éric CHARPENTII	ER					
	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille				
	Président du Conseil d'administration	SCIENCES PO Lille				
	Président du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANCAISE (SA) Paris				
		CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris				
		CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris				
	Administrateur	CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris				
En France		SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS à capital variable) LILLE				
		EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE				
	Représentant Permanent	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance)				
		EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg Représentant de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)				
	Co-Gérant	SCI PANTHEON AREA				
	Président du Conseil d'administration	BEOBANK Belgique (SA)				
	President du Conseil à duministration	BANQUE DE TUNISIE (SA) Tunis				
À l'étranger	Président du Comité de Direction et administrate	r CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) - fin de mandat le 31/12/2019				
	Représentant Permanent	ASTREE ASSURANCES (SA) Tunis - Filiale BANQUE DE TUNISIE RP de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (administrateur)				
Christian NOBILI						
	Directeur Général Délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille				
	Defeident de Organil de desinistantion	BAIL ACTEA IMMOBILIER (ex NORD EUROPE LEASE) (SA) LIIIe				
	Président du Conseil d'administration	BAIL ACTEA (SA) Lille				
En France	Membre du Conseil d'administration	SOCIETE IMMOBILIERE ET FONCIERE NORD EUROPE (SAS) Lille				
Eli Fidilce	Représentant Permanent	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (membre du Conseil de surveillance)				
	Administrateur Directeur	CMNE BELGIUM (SA) Belgique - FIn de mandat le 31/12/2019				
	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique				
Dominique BUR						
En France	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille				

	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Beauvais			
En France	Président	TPLP (SAS) BEAUVAIS			
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille			
	Gérant	LECAMONT 30 (SCI) Beauvais			
	Co-gérant	EUROPE 25 (SCI) Guignecourt			
Christine DEBOU	BERT				
	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République			
En France	Administratour	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille			
	Administrateur	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) Lille			
Sabine DUCROCO	1				
	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Boulogne-sur-Mer			
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille			
		JARDINERIE D'HESDIGNEUL (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE			
		IDULA (SARL) - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE			
		HOLDING SABINE DUCROCQ - LANOY (Société civile) HESDIGNEUL LES BOULOG			
		OPALE PLANTES (SARL) HESDIGNEUL LES BOULOGNE			
En France	Gérant	SCI ACACIA - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE			
		SCI SAGACAY - PONT DE BRIQUES ST ETIENNE			
		SCI LA MAISON DE BREQUERECQUE - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE			
		SCI LA MAISON DU BRAS D'OR - PONT DE BRIQUES SAINT ETIENNE			
		SCI LES JARDINS D HESDIGNEUL - HESDIGNEUL LES BOULOGNE			
		SCI LES OLIVIERS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE			
		SCI L HYBISCUS - HESDIGNEUL LES BOULOGNE			
/ania FOSSAERT					
	Vice-Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies			
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille			
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem			
1ichel HEDIN					
	Membre du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et Conseil de surveillance) Paris			
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille			
	7 diffinistration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples			
éronique HOSTI	l				
En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille			
Lii i i i i i i i i i i i i i i i i i i	Gérant associé	SCI LIBRHOSTI (MOUVAUX)			
atherine LAMBI	LIN-MESSIEN				
	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai			
		CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille			
	Administrateur	CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris			
En France		CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL - Paris			

COFIDINE (SARL) Bouchain

SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut
SCI CLM Cantaing-sur-Escaut

Gérant

	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Saint-Quentin		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille		
	Gérant	SCI RÉSIDENCE Remicourt		
	Gérant associé	SCI LE GARAGE de Saint-Quentin		
locelyne MORLOI	N			
En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières		
LII FI dilice	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille		
Olivier OGER				
	Président du Conseil d'administration	SCIENTIFIC BETA (SAS) NICE		
F. F	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE VILLENEUVE D'ASCQ (Société Coopérative)		
En France	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille		
	Membre du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANCAISE (SA à Directoire et Conseil de surveillance) Paris		
		SHEEF (Singapore Holding of the EDHEC Endownent Fund) Pte Ltd		
A IIáhnar	Président	SCIENTIFIC INFRA - Pte Ltd - SINGAPOUR		
A l'étranger		SCIENTIFIC ANALYTIES - Pte Ltd - SINGAPOUR		
	Administrateur	SCIENTIFIC BETA - Pte Ltd - SINGAPOUR		
Damien PELLETIE				
En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille		
Alain POISSONNII	ER			
En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis		
LITTAIICE	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille		
À l'étranger	Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Bruxelles - Fin de mand 31/12/2019		
Nathalie POLVECI	HE			
	Vice-Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Lens		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille		
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (6		
Fabienne RIGAUT				
abieiiile KidAOT	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy		
En France	Vice-Président	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille		
		0.1002 . 22213 . 22 0 0.1221 . 10 10 22 10 10 2 (0.1000pp) 0.110, 2.110		
Christine THYBAU		AUGOS COLUBAIDE DU COÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (C. 1777 C. 1771)		
	Président du Conseil d'administration	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck		
		CAIGGE DE CREDIT PIOTOEE (GOCIETE GOUPEI ative) Hazebilouck		
Jacques VANBRE				
En France	Président du Conseil d'administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde		
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille		
Luc WYNANT				
En France	Administrateur	CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille		
	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique		

### 2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les commissaires aux comptes ont été informés qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

### 2.7 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

#### 2.7.1 Capital social

Le capital social est détenu par les sociétaires des caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'administration.

# 2.7.1.1 Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2019, le capital social était de 1 377 millions d'euros.

Le capital des caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- les parts A, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- les parts B, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- les parts C, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro;
- les parts F, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1er juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1er juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la caisse locale. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2019 s'élève à 75,6 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

#### **ÉVOLUTION DU CAPITAL**

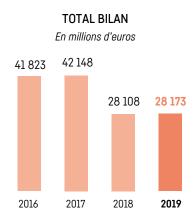
Type de parts En millions d'euros	2019	2018
Parts A	45	48
Parts B	86	100
Parts C	1 217	1 124
Parts F	29	32
TOTAL	1 377	1 304

# GOUVERNANCE Informations relatives au capital

#### 2.7.1.2 Rémunération des parts sociales

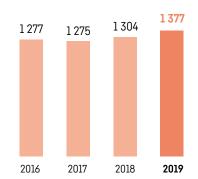
Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

En 2019, le rendement annuel des parts a été de 0,75 % pour les parts B, 1,50 % pour les parts C et 2,81 % pour les parts F, plafonné au TMO + 200 bp.



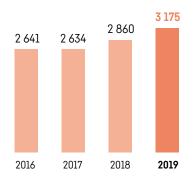
#### CAPITAL (PARTS A, B, C ET F)

En millions d'euros



#### FONDS PROPRES PART DU GROUPE (HORS RÉSULTAT)

(Fonds propres comptables - en millions d'euros)



Dans le contexte de la Crise Covid-19, la Banque Centrale Européenne (BCE) a enjoint l'ensemble des banques européennes de ne pas distribuer de dividendes au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020, afin de préserver au maximum leur solidité financière et leur capacité à financer l'économie.

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) à laquelle la loi confie le rôle de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des caisses a été amenée, dans ce contexte, à prendre une décision applicable par toutes les caisses. Le Conseil d'administration de la CNCM a adopté le 8 avril 2020 la décision suivante :

- le montant de la rémunération des parts sociales au titre de l'année 2019 reste fixé par l'assemblée générale de chaque caisse locale, selon les dispositions statutaires et fédérales applicables;
- à la différence des années précédentes, la rémunération des parts sociales se fera exclusivement en nouvelles parts. Seul le reliquat de rémunération ne permettant pas l'octroi d'une part entière sera alloué en numéraire;
- cette délivrance interviendra exceptionnellement en 2020 le 30 septembre.

### 2.7.2 Titres non représentatifs du capital

La Caisse Fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2019.

#### 2.7.3 Gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
Common Equity Tier One	2 772	2 438
Additional Tier One	45	60
Tier Two	665	658
Total fonds propres CRR	3 482	3 156
Risques pondérés	14 920	15 384
Ratio de Solvabilité	23,34 %	20,52 %
Ratio CET 1	18,58 %	15,85 %
Ratio T1	18,88 %	16,24 %

#### 2.7.3.1 Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

#### 2.7.3.2 Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scenarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres [Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP], qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques [crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances].

Le Groupe a formalisé une politique globale en termes de planification des fonds propres, avec notamment une vision prospective prenant en compte les risques inhérents à sa stratégie et à son environnement. L'objectif principal de cette planification est de sécuriser le développement de l'activité du Groupe CMNE tout en préservant sa solvabilité dans le respect des règles prudentielles. Elle vise également à optimiser l'allocation du capital en conciliant exigences réglementaires, développement commercial, rentabilité du modèle d'affaires.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence **Standard & Poor's :** « **A, perspective négative » à long terme et « A-1 » à court terme,** publiée au 23 avril 2020.



# 3

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION



3.1	BANCASSURANCE	30	3.6	DONNÉES CONSOLIDÉES	4
	Réseau France	30	3.6.1	Contribution par pôle aux comptes consolidés	4
	Réseau Belgique	34	3.6.2	Reporting par pays	4
3.2	ASSET-MANAGEMENT	38		Taux de rendement des actifs	4
	Faits marquants et chiffres clés	38	3.6.4	Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut au 31/12/19	4
3.3	BILAN SIMPLIFIÉ PÔLE GESTION		3.6.5	Délais de paiement	4
	POUR COMPTE DE TIERS	40		Les procédures de contrôle relatives au domaine	
3.4	BILAN SIMPLIFIÉ SERVICES			financier et comptable	4
	ET ACTIVITÉS DIVERSES	41	3.7	INDICES ALTERNATIFS DE	
3.5	TENDANCES ET PERSPECTIVES 2020	42		PERFORMANCE	4
	Rétrospective d'une évolution extrêmement rapide de la gestion de crise	42			
	Les mesures d'accompagnement économique	42			
	Organisation de la gestion de la crise au CMNE	43			
	Mise en œuvre du plan d'urgence économique	43			
	Perspectives du second semestre 2020	43			

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION Bancassurance

### 3.1 BANCASSURANCE



### **RÉSEAU FRANCE**





2 503 Collaborateurs



297
Points de vente



### **ACTIVITÉ**

Durant l'année 2019, l'activité économique des Hauts de France a été dynamique. Le taux de chômage de la région à la fin de l'année est descendu à 10 % de la population active (environ 11 % en 2018), restant cependant toujours supérieur au taux de la France métropolitaine à la même période (8,1 %). Le nombre de défaillances d'entreprises, qui avait augmenté en 2018 après plusieurs années de baisse, diminue de nouveau en 2019. Aujourd'hui, un salarié des Hauts-de-France sur dix travaille pour une entreprise à capitaux étrangers. Avec plus de 6 millions d'habitants, les Hauts-de-France sont la deuxième région la plus dense de France, c'est aussi la plus jeune après l'Île-de-France. C'est donc une région à fort potentiel, dont la présence de grands organismes de recherche ancre l'excellence dans le domaine de l'innovation.

C'est dans un contexte économique plus avantageux que le réseau français du CMNE a continué de se développer en 2019, en consacrant l'innovation de services à la faveur de l'utilisateur et en gérant les contraintes réglementaires omniprésentes. En 2020, le CMNE doit faire face à la crise sanitaire, qui impacte ses activités. Grâce à sa solidité financière parmi les plus fortes de la place, le CMNE se mobilise pour ses clients.

#### Une nouvelle organisation pour plus d'efficience

Le Groupe CMNE a continué d'optimiser son organisation, avec notamment l'intégration de Bail Actea au Pôle France. L'entité fait ainsi partie des fonctions support et les équipes commerciales sont rattachées aux équipes CMNE.

L'objectif est de proposer à nos clients des agences « intégrales », allant du professionnel jusqu'à l'ETI et proposant à la fois des services bancaires et des services de crédit-bail, mobilier et immobilier.

#### La poursuite des ambitions du Groupe

2019 a été une année de consolidation et de poursuite des innovations : renforcement de la diversification de l'offre, mise en place de l'authentification forte, amplification de la digitalisation des offres, etc.

Pour faire face au contexte de taux bas qui perdure, la diversification des revenus reste indispensable, ce que le réseau commercial met en oeuvre depuis plusieurs années. Pour preuve, les résultats en crédits à la consommation, en immobilier et en services poursuivent leur croissance.

Le Groupe CMNE confirme en particulier son leadership sur l'immobilier sous toutes ses formes : financement d'investissement ou résidence secondaire, pierre-papier, mandat de gestion locatif etc...

## Focus sur l'adaptation du réseau : le client au cœur de notre modèle

Afin de répondre aux nouvelles attentes des clients et consommateurs, aux évolutions de la société et des modes de travail, le CMNE a amorcé divers chantiers d'adaptation du réseau.

Tout d'abord, la Banque a mis en place des chantiers technologiques et d'innovations, notamment :

- L'analyseur d'e-mails, assistant virtuel pour les conseillers, permettant de classifier les e-mails des clients et de faire des propositions de réponses rapides aux conseillers;
- Développement des solutions cognitives et de la reconnaissance optique;
- La poursuite de la dématérialisation: contrats, signature, suivi des crédits immobiliers, visualisation des chèques à distance.

Le CMNE a également entrepris la modification de ses agences à travers divers projets :

- La démarche "Management de la performance collective", qui consiste à encore améliorer les performances des commerciaux en les impliquant davantage dans les prises de décisions;
- L'activité partagée, permettant aux conseillers d'augmenter leurs performances grâce à une plus grande réactivité;
- La modularité des points de vente, qui adaptent leurs horaires d'ouverture et proposent des périodes disponibles uniquement sur rendez-vous. Ceci pour être au plus près des besoins du terrain et de la clientèle

Par ces projets, le Groupe CMNE atteste de son ambition de proposer le meilleur service à ses clients.

#### PRODUCTION ET ENCOURS

### Épargne: une belle performance dans un contexte d'incertitudes

Le réseau Bancassurance France (Retail, Pro Entreprises et Crédit-bail) a maintenu ses efforts sur tous les fronts.

Le contexte de taux bas et les incertitudes économiques contribuent à renforcer l'épargne de précaution de nos clients sociétaires vers les livrets et les parts sociales.

En épargne assurance, le réseau commercial a réussi à maintenir le cap et ses ambitions dans un contexte boursier 2019 plus favorable et en dépit des nombreuses incertitudes qui perdurent.



#### Épargne bancaire

À l'instar des années précédentes, l'épargne bancaire reste solide avec une collecte nette cumulée qui s'élève à 610 millions d'euros, portée principalement par les comptes chèques, les livrets et l'épargne logement. L'encours atteint 12 785 millions d'euros, soit 5,7 % de croissance.



#### Épargne financière

La collecte nette est de 64 millions d'euros en 2019, principalement en parts sociales, dont 17 millions d'euros d'intérêts réinvestis. Ceci permet à l'encours d'atteindre 3 143 millions d'euros, en progression de 7,6 % par rapport à 2018.



#### Épargne assurance

En lien avec l'évolution des indices, 2019 a été globalement une bonne année en épargne assurance, avec une progression des encours de 2,9 % à 7 438 millions d'euros, et malgré une décollecte nette de 23 millions d'euros.

# Crédits : défense des marges en habitat, développement de la rentabilité en crédits à la consommation, maintien du dynamisme dans l'investissement des pro/entreprises

Globalement, la production cumulée en crédits est en hausse de 4,4 % par rapport à fin décembre 2018.



En crédits à la consommation, la production 2019 a été en léger recul par rapport à 2018 (après toutefois plusieurs années de hausse continue) et demeure à des niveaux élevés à 770 millions d'euros, contre 781 millions d'euros l'an passé (-1,4 %). L'encours poursuit toutefois sa progression et enregistre une hausse de 5,8 % pour atteindre 1 404 millions d'euros.



En **crédits immobiliers**, la production 2019 a été dynamique et a augmenté de près de 13 % pour atteindre 1 275 millions d'euros. Avec une politique de risques toujours prudente, l'encours évolue favorablement de +3.5 % à 6 807 millions d'euros.



En crédits professionnels et agricoles (dont ETI), la production atteint 543 millions d'euros, soit une légère diminution de 4 % en 2019. L'encours global restant stable à 2 303 millions d'euros.



En cumulé, après une année déjà record en 2018, le **crédit-bail** continue d'enregistrer de très bonnes performances commerciales avec 564 millions d'euros de production [+5,2 %] et 1 520 millions d'euros d'encours [+4,7 %], dont :

- 536 millions d'euros de production pour Bail Actéa en crédit-bail mobilier (+3,9 %) dans un contexte de taux toujours bas et de très forte concurrence (encours de 1 185 millions d'euros fin 2019, en augmentation de 7,8 %);
- 28 millions d'euros de production pour Bail Actéa Immobilier (ex NEL) et des encours de 335 millions d'euros fin 2019.

### ASSURANCES : FIDÈLE À SON STATUT DE BANCASSUREUR, LE CMNE RENFORCE SON OFFRE

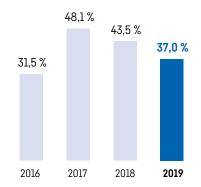
Suite à l'intégration de Nord Europe Assurances au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) intervenue en juin 2018, le groupe CMNE dispose d'un catalogue de produits et de services d'assurances plus large. S'appuyant sur une compagnie dont le total bilan dépasse 141 milliards d'euros, le CMNE bénéficie d'économies d'échelle et de moyens supplémentaires pour proposer des produits et services toujours plus innovants et adaptés à sa clientèle.

La gamme composée exclusivement des produits et services du GACM est distribuée en France comme en Belgique et offre tous les « classiques » : l'assurance habitation, l'assurance de prêt, l'assurance santé, en passant par la sur-complémentaire, la prévoyance et la dépendance ou encore, les animaux de compagnie, permettant au Groupe CMNE de couvrir tous les besoins de ses clients.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION Bancassurance

#### Les UC représentent 37 % de la collecte en 2019

#### TAUX D'UC DANS LA COLLECTE ÉPARGNE



En assurance-vie, le réseau commercial est resté très mobilisé autour de l'objectif du développement des Unités de Compte.

Même si les indices se sont tous appréciés en 2019 (+ 26,4 % pour le CAC 40 par exemple), de nombreux facteurs d'incertitudes demeurent en 2020, comme les relations internationales en Europe et dans le reste du monde (tensions sino-américaines, mise en œuvre du Brexit, crise migratoire, pandémie Covid-19) ou les tensions sociales en France (projet de loi sur les retraites, crise des gilets jaunes).

Le contexte favorable de 2019 a permis à l'encours de progresser de 2,9 % à 7 438 millions d'euros, malgré une décollecte nette d'épargne assurance de 23 millions d'euros.

# Une croissance durable en assurance de biens et de personnes dans un contexte de décollecte



En assurance de biens, le nombre de souscriptions recule de 13,5 %, avec une répartition de 57 % pour l'auto et 43 % en habitation pour 70 323 contrats souscrits.



Le nombre de souscriptions en **assurance de personnes** accuse également un retrait de 8,7 %, avec 47 755 nouveaux contrats, soit une répartition de 21 % en Santé et 79 % en Prévoyance.

#### SERVICES: TOUJOURS PLUS PROCHE DES CLIENTS

#### Téléphonie

Le CMNE a poursuivi en 2019 la commercialisation de son offre web et téléphone exclusivement à distance. Cette nouvelle offre de téléphonie mobile, lancée en 2018, s'appuie sur la solide expérience du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la filiale commune Euro-Information, et représente un service supplémentaire pour les clients tout en répondant à l'enjeu de diversification des revenus.

L'activité a quasiment doublé en 2019 et représente désormais un stock de 1 307 contrats au 31 décembre 2019.

#### Provol

Comme en 2018, le service de télésurveillance Homiris (ex Provol) a fait l'objet d'une mobilisation générale des équipes du CMNE en 2019. Les résultats sont au rendez-vous avec 2 699 ouvertures de contrats et une augmentation du stock de 12,0 %, soit 25 180 contrats.

#### **AFEDIM**

Comme ces 8 dernières années, le CMNE a confirmé sa capacité à vendre de l'immobilier neuf en réalisant plus de 1 000 réservations de logements en 2019 et confirme sa place de leader national pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive. En cumul, 3 638 livraisons de biens immobiliers neufs ont été assurées depuis 2011 et ce sont près de 2 200 mandats de gestion Zen Invest qui sont en portefeuille.

#### Focus sur l'immobilier

Aujourd'hui, l'activité immobilière est couverte par un très large panel de produits et services « classiques » au profit de la clientèle : location, location-accession, flexipropriété, acquisition classique, placement immobilier.

Le CMNE a toutefois poursuivi en 2019 le développement de ses 3 dernières innovations majeures en la matière :

- Viager: en partenariat avec Renée Costes Viager, le réseau propose une offre de qualité à ses clients-sociétaires pour investir, tout en répondant à un besoin de plus en plus important de la part des seniors:
- Envolimmo: c'est le nom du « crédit ballon » au CMNE. Il permet d'acquérir un bien immobilier dont la dernière échéance correspond, au maximum, à 50 % du prix d'acquisition du bien. Les mensualités peuvent ainsi être adaptées pour faciliter les projets d'une clientèle jeune qui devrait voir ses revenus augmenter dans les années qui viennent. À la fin du crédit, le client a deux possibilités: il peut le rembourser sur fonds propres ou en revendant son bien ou amortir sa dernière échéance via un nouvel emprunt sur une durée adaptée à son âge et à ses revenus;
- Flexipropriété: il s'agit d'une offre intermédiaire entre la location simple et l'achat classique. Ce nouveau concept est parfaitement en phase avec les modes de vie des actifs et permet d'augmenter le pouvoir d'achat immobilier des ménages.

### **RÉSULTATS SIMPLIFIÉS**

#### **COMPTE DE RÉSULTAT**

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18	Variations
Produit net bancaire	594 013	438 058	155 955
dont marge nette d'intérêt	192 238	178 960	13 278
dont commissions	178 371	206 525	- 28 154
Frais généraux	- 349 223	- 341 425	- 7 798
Résultat brut d'exploitation	244 790	96 633	148 157
Coût du risque	- 12 548	- 3 702	- 8 846
Résultat d'exploitation	232 242	92 931	139 311
Gains ou pertes sur autres actifs	363	748	- 385
Résultat courant avant impôt	232 605	93 679	138 926
Impôts sur les bénéfices	- 9 729	- 19 449	9 720
Gains et pertes nets d'impôts / act. abandonnées		372	-372
Résultat net total	222 876	74 602	148 274
Intérêts minoritaires	- 11	101	- 112
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	222 887	74 501	148 386

Le produit net bancaire du réseau Bancassurance France est en progression de 156 millions d'euros, à 594 millions d'euros.

Cette hausse traduit essentiellement le dividende perçu de GACM [192M€, dont 143M€ de dividende exceptionnel], non éliminé au sein du pôle Bancassurance France, qui comprend principalement la Caisse Fédérale, les caisses locales, les entités de crédit-bail et les groupements de moyens.

Les frais généraux progressent de 7,8 millions d'euros, en raison d'un complément d'intéressement et participation à verser aux salariés suite au dividende exceptionnel perçu.

Le coût du risque s'accroît de 8,8 millions d'euros, principalement suite à la mise à jour de paramètres statistiques utilisés dans le cadre du calcul des dépréciations sur encours douteux et contentieux.

Au total, le résultat net part du Groupe affiche une progression de 148,4 millions d'euros.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION Bancassurance



### **RÉSEAU BELGIQUE**





1007 Collaborateurs



**ZZ3**Points de vente



751 562 Clients

### **ACTIVITÉ**

Beobank a pour ambition de devenir la banque à l'offre de produits et services la plus complète de Belgique. Elle a donc continué en 2019, malgré un contexte économique difficile, à renforcer la structure de ses différentes activités. Elle a poursuivi sa politique de développement commercial avec des initiatives sur toute sa gamme de produits et services et une présence toujours ciblée mais forte dans les médias régionaux et nationaux afin de positionner l'expertise et la notoriété de Beobank sur le marché belge.

2019 est l'année du développement de l'activité de Beobank avec l'identification de plusieurs projets de croissance prioritaires afin de pouvoir continuer à accompagner les clients dans toutes les étapes de leur vie avec des solutions personnalisées.

Suite à la migration informatique réussie en décembre 2018 et à la mobilisation post-migration intense des différentes équipes en ce début d'année, Beobank dispose d'une base solide pour soutenir ses projets de croissance et l'accélération de ses activités quotidiennes. De plus, les synergies avec la France lui permettent de proposer des services innovants à la clientèle belge, tels que la télésurveillance.

#### Beobank: un bancassureur à part entière

2019 est une année en deux temps, marquée par un début d'année encore très orienté post-migration informatique et un second semestre concentré sur le développement de la croissance de Beobank et l'élargissement des services aux clients.

Beobank poursuit sa politique de développement commercial avec des initiatives sur toute sa gamme de produits et services avec, par exemple, le lancement de Codabox et de Beobank Leasing pour les clients professionnels.

Au niveau des produits non-bancaires, la collaboration avec Euro Protection Surveillance (EPS) a permis le lancement de **Beobank Home Secure**, un système d'alarme sur base d'une formule d'abonnement mensuel, en février 2019. Ce lancement permet la diversification des revenus et l'évolution du métier de banquier.

En novembre, la gamme d'assurances non-vie a été élargie avec le lancement de l'**assurance 2 roues** en collaboration avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel [GACM]. Les services clients ont également été enrichis avec deux nouvelles fonctionnalités : le paiement instantané, qui permet d'effectuer des paiements en 5 secondes entre banques affiliées, et l'usage de l'application Itsme® pour se connecter à l'application Beobank Online.

Pour soutenir ce développement, différentes campagnes ont été lancées en cours d'année, comme la campagne Home Secure en février 2019 et la campagne Confort Loan en juin 2019, afin d'assurer la continuité de la bonne image de marque de Beobank sur le marché belge et la concrétisation du slogan « vous êtes bien entouré ». Cela se traduit par une notoriété atteignant 88 % en août 2019, complétée par une perception du consommateur d'une banque jeune, dynamique et moderne. Ces éléments sont confortés par un taux de satisfaction de la clientèle de 81 % selon l'étude effectuée en novembre 2019.

## Des aménagements au service du client et de la société

Au niveau du réseau, la poursuite du développement du **concept** d'agence « OPEN », avec la rénovation de plusieurs nouvelles agences. Ces agences renouvelées sont fortement axées sur une approche conviviale, humaine et informative et adaptées aux besoins changeants du consommateur belge.

Concernant le projet du **nouveau siège unique**, baptisé Beobank House, les travaux de « Première Installation » ont été définis par rapport au concept choisi du futur bâtiment. Ce dernier vise à regrouper l'ensemble des collaborateurs en un siège unique, au lieu de deux actuellement. L'analyse et le choix du mobilier, ainsi que du matériel informatique, ont démarré. Les préparations se poursuivent afin de garantir un accompagnement efficace pour un emménagement à horizon 2021.

En parallèle, Beobank s'est lancée dans un projet interne de réduction de papier au niveau de ses deux sièges. L'approche « Zero Paper » vise dans un premier temps à réduire la consommation et le stockage de documents papier afin d'augmenter l'efficacité, de réduire les espaces de stockage physique, d'améliorer l'empreinte écologique de l'entreprise et de réaliser des économies. Le champ d'action sera ensuite élargi afin d'accompagner au mieux l'ensemble des collaborateurs sur d'autres suiets liés.

#### PRODUCTION ET ENCOURS

#### Épargne



#### Épargne bancaire

Le portefeuille dépôt est en hausse de 4 % par rapport à 2018, pour atteindre 4,47 milliards d'euros. Cette croissance est portée par les dépôts sur les comptes à vue et l'ouverture de comptes courants Particuliers.



#### Épargne financière

Le portefeuille d'épargne financière est en hausse en 2019 et s'élève à 1,64 milliard d'euros, porté par des marchés financiers favorables.



#### Épargne assurance

Le portefeuille d'épargne assurances est en baisse, compte tenu de l'environnement de taux bas et d'une fiscalité moins avantageuse. L'encours s'élève à 1,47 milliard d'euros, soit une baisse de 7 %.

#### **Crédits**



La production de prêts personnels atteint 594 millions d'euros et le portefeuille s'élève à 2,09 milliards d'euros, en augmentation de 3 % par rapport à 2018.



Le portefeuille de crédits hypothécaires connaît un record historique en 2019. Il a augmenté de 22 %, pour atteindre 2,37 milliards d'euros, avec 711 millions d'euros de nouveaux crédits.



Les positions en crédits court terme pour les professionnels augmentent de 16 % pour un encours de 75 millions d'euros, la production brute est en hausse par rapport à 2018 (41 millions d'euros).

#### Focus: crédits professionnels

Au niveau de l'activité professionnelle, grâce à la stratégie de redéploiement du segment, la production en crédits d'investissements a connu un point d'inflexion en 2019 avec une production en hausse par rapport à l'année dernière, alors que cette production était en baisse continue depuis plus de 4 ans.

#### **SERVICES: TOUJOURS PLUS PROCHE DES CLIENTS**



#### Carte de crédit

Avec une production de 30 620 nouvelles cartes, l'encours des cartes est en baisse de 3 % pour atteindre 402 millions d'euros.



Fin 2017, Beobank a lancé la gamme de produits IARD (Incendies, Accidents & Risques Divers). En 2019, 15 052 contrats ont été souscrits, soit une hausse de 18,7 % par rapport à 2018. Le nombre de souscriptions de contrats d'assurances de personnes est de 562.



#### Produits non bancaires

2019 était l'année du lancement du premier produit « beyond banking », Beobank Home Secure, un produit en ligne avec la stratégie de Beobank d'accompagner et de protéger les clients dans leurs différents projets de vie. 1 839 demandes ont été reçues, et 1 339 installations ont été réalisées.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION Bancassurance

#### **RÉSULTATS SIMPLIFIÉS**

#### **COMPTE DE RÉSULTAT**

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18	Variations
Produit net bancaire	243 836	253 527	- 9 691
dont marge financière	204 458	207 820	- 3 362
dont commissions	36 889	49 106	- 12 217
Frais Généraux	- 223 086	- 282 811	59 725
Résultat brut d'exploitation	20 750	- 29 284	50 034
Coût du risque	- 9 387	2 087	- 11 474
Résultat d'exploitation	11 363	- 27 197	38 560
Gains ou pertes sur autres actifs	- 121	44 522	- 44 643
Résultat courant avant impôts	11 242	17 325	- 6 083
Impôts sur les bénéfices	- 2 023	2 790	- 4 813
Résultat net total	9 219	20 115	- 10 896
Intérêts minoritaires	17	5	12
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	9 202	20 110	-10 908

Le Produit Net Bancaire est en baisse de 9,7 millions d'euros. Cette évolution est principalement liée au recul de la marge financière dans un contexte de taux bas pénalisant le rendement des crédits.

La diminution des frais généraux, qui s'élèvent à 223 millions d'euros, est liée à la fin du projet EOLE, qui a impacté négativement les comptes en 2017 et 2018.

Le coût du risque s'établit à - 9,4 millions d'euros. En 2018, le pôle avait enregistré d'importantes reprises de dépréciations.

Le pôle a enregistré en 2018 une plus-value de 44 millions d'euros suite à la cession de la société Immo W16.

Après constatation des impôts, le résultat net part du Groupe du Réseau Bancassurance Belgique s'établit à 9,2 millions d'euros, en diminution de 10,9 millions d'euros par rapport à 2018.

### **BILAN SIMPLIFIÉ PÔLE BANCASSURANCE**

Le pôle Bancassurance regroupe le réseau du CMNE en France et le réseau Beobank, ainsi que les entreprises de crédit-bail mobilier et immobilier. Il s'agit principalement de la Caisse Fédérale, du réseau des caisses locales et Centres d'Affaires Entreprise en France, des agences propres et des points de vente des agents délégués en Belgique, de Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier. Ce pôle reprend également l'activité assurances via l'impact de la participation dans GACM, consolidée par mise en équivalence. S'y ajoutent les sociétés et groupements de moyens, notamment relatifs à l'immobilier. La contribution de ce pôle aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres ci-dessous :

#### **COMPTES CONSOLIDÉS IFRS**

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 147 151	826 487	320 664
Instruments dérivés de couverture	8 367	15 223	- 6 856
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 008 461	3 151 341	- 142 880
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 975 769	4 424 625	- 448 856
Prêts et créances sur la clientèle	17 490 039	16 761 622	728 417
Écart de rééval. des PTF couverts en taux	50 543	28 370	22 173
Titres au coût amorti	150 442	146 606	3 836
Comptes de régularisation et actifs divers	472 673	459 418	13 255
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 234 181	1 279 672	- 45 491
Immobilisations corporelles et incorporelles	362 659	255 395	107 264
Écarts d'acquisition	2 027	2 027	-
TOTAL	27 902 312	27 350 786	551 526
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	597 133	268 411	328 722
Instruments dérivés de couverture	62 245	69 119	- 6 874
Dettes envers les établissements de crédit	1 053 528	1 818 755	- 765 227
Dettes envers la clientèle	18 578 620	17 571 438	1 007 182
Dettes représentées par un titre	2 629 076	2 986 960	- 357 884
Écart de rééval des PTF couverts en taux	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	645 516	574 969	70 547
Provisions	146 862	142 711	4 151
Dettes subordonnées	819 321	824 905	- 5 584
Intérêts minoritaires	36 402	36 989	- 587
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	3 211 845	2 921 779	290 066
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	121 764	134 750	- 12 986
TOTAL	27 902 312	27 350 786	551 526
COMPTE DE RÉSULTAT			
PRODUIT NET BANCAIRE	641 410	653 049	- 11 639
dont marge nette d'intérêt	396 811	386 893	9 918
dont commissions	215 260	255 631	- 40 371
Frais généraux	- 572 309	- 624 236	51 927
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	69 101	28 813	40 288
Coût du risque	- 21 935	- 1 615	- 20 320
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	47 166	27 198	19 968
Quote-part de résultat des entreprises MEE	86 114	36 568	49 546
Gains ou pertes sur autres actifs	242	45 270	- 45 028
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	133 522	109 036	24 486
Impôts sur les bénéfices	- 11 752	- 16 659	4 907
Gains & pertes nets d'impôts/act aband	-	47 242	- 47 242
RÉSULTAT NET TOTAL	121 770	139 619	- 17 849
Intérêts minoritaires	6	4 869	- 4 864
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	121 764	134 750	- 12 985

#### 3.2 ASSET-MANAGEMENT



#### ASSET-MANAGEMENT





606 Collaborateurs



milliards d'euros d'actifs sous gestion

#### **ACTIVITÉ**

En 2019, La Française a poursuivi sa croissance en s'appuyant sur les expertises de ses piliers métiers et sur la force de sa plateforme de distribution en France et à l'international. Elle a connu une forte croissance de son activité sur l'immobilier, développé son pôle innovation et poursuivi le déploiement de ses relais de croissance à l'international. Le groupe a également affirmé son modèle multi-boutiques appuyé par des fonctions supports mutualisées.

#### Faits marquants et chiffres clés

En 2019, La Française a mené de nombreux projets à terme et renforcé son expertise en tant qu'asset-manager :

- Succès de la plateforme de distribution digitale Moniwan, qui comptabilise plus de 27 000 clients uniques, et qui implémente de nouveaux services comme l'aide administrative;
- Expérimentation d'une activité de mise à disposition d'espace de bureaux en co-working et flex office;
- Poursuite du développement du groupe à l'international, en renforçant sa présence en Allemagne via la finalisation de l'intégration de Veritas;
- Une reconnaissance accrue auprès des investisseurs institutionnels, résultat du dernier baromètre "Institutionnels Indefi ", dans lequel le groupe améliore son positionnement (notamment sur les produits et services ESG).

L'année 2019 a également été marquée par l'accélération de la stratégie d'investissement durable chez La Française :

- Constitution d'une équipe dédiée avec une stratégie transverse s'appliquant à l'ensemble des expertises du groupe;
- Nomination d'un Global Head of Sustainable Investing en charge de déploiement de la stratégie au sein du groupe;
- Positionnement du centre de recherche propriétaire basé à Londres au cœur du dispositif;
- Affirmation des convictions du groupe sur le scenario 2050 : « changer de point de vue pour changer les choses »;
- Élargissement de la gamme « Impact Carbon », avec le lancement du fonds La Française Carbon Impact 2026, un fonds obligataire à échéance avec une stratégie bas carbone.

Principales récompenses reçues en 2019 :

- Double récompense lors de la 26<sup>ème</sup> édition du Palmarès des Fournisseurs de Gestion de Fortune :
  - La 1ère place dans la catégorie Gestionnaires de SCPI de logement,
  - La 2<sup>nde</sup> place dans la catégorie Gestionnaires de SCPI d'entreprise ;
- 3 fonds actions La Française ont obtenu le label ISR, soutenu par les pouvoirs publics et décerné par EY. Il s'agit des fonds La Française Inflection Point Carbon Impact Global, La Française Inflection Point Carbon Impact Euro, ainsi que le fonds La Française Inflection Point Actions Euro.

#### PRODUCTION ET ENCOURS SOUS GESTION

La collecte nette 2019 atteint 5,62 milliards d'euros (hors actifs ACM). Les actifs sous gestion augmentent de plus de 6 % et s'élèvent à 69,2 milliards d'euros fin 2019.

#### Pilier Immobilier

#### Faits marguants

- 2019 constitue une année historique en immobilier avec une collecte sur les SCPI qui s'élève à 1,2 milliard d'euros;
- Cette performance s'inscrit également à l'international, notamment pour le compte d'investisseurs coréens pour lesquels trois opérations ont été réalisées :
- Le montant des acquisitions immobilières se chiffre à près de 4 milliards d'euros;
- L'année a été marquée par le lancement de nouveaux produits : la SCPI Les Grands Palais, la première SCPI viticole sur le marché et la SCPI Grand Paris Habitation, une SCPI fiscale adossée au dispositif Pinel;
- Réalisation d'une levée de fonds pour le compte de Certivia 2 et pour le compte de LF RE Value Added;
- Mise en place d'un nouveau système d'information propriétaire [Yaris] permettant le traitement également des opérations à l'international.

#### Données chiffrées

- Collecte brute en 2019 : 3,7 milliards d'euros ;
- Encours gérés : 23,5 milliards d'euros, dont 26 % à l'international ;
- Les encours liés aux investissements coréens s'élèvent à 1,2 milliard d'euros :
- La Française REM confirme sa position de leader sur le marché immobilier collectif français (source: IEIF au 30 septembre 2019);
- La Française se positionne 27<sup>ème</sup> au niveau européen dans le classement de IPE Real Estate au 30 juin 2019.

#### **Pilier Actifs Financiers**

#### Faits marquants

- Lancement de deux nouveaux fonds à échéance: LF Rendement Global 2028, fonds à échéance obligataire et LF Rendement Global 2028 Plus, solution à maturité cross-asset pouvant être exposée aux marchés actions et constituant une alternative à la gestion patrimoniale « traditionnelle »;
- Lancement du fonds La Française Carbon Impact 2026, un fonds obligataire à échéance avec une stratégie bas carbone;
- Développement de l'offre High Beta et des expertises Fixed Income ;
- Mise en place opérationnelle du positionnement sur le marché allemand en tant qu'acteur domestique, à travers la finalisation de l'intégration du Groupe Veritas et par le biais de la création de la marque « La Française AM GmbH »;

- Implémentation du modèle de gestion quantitative Risk@Work sur deux fonds phares de la gamme La Française AM de droit français;
- Trois fonds actions labellisés ISR: La Française Inflection Point Actions Euro, La Française Lux Inflection Point Carbon Impact Euro et La Française Lux Inflection Point Carbon Impact Global;
- Référencement de 5 fonds La Française dans la liste unique ACM.

#### Données chiffrées

- Collecte 2019: 336 millions d'euros;
- Encours gérés : 2,1 milliards d'euros ;
- L'exposition à l'international représente 39% des encours avec une présence particulièrement forte en Allemagne [562 millions d'euros de collecte].

#### Plateforme Innovation

#### Faits marguants

- Poursuite de la dynamique de croissance de la plateforme Moniwan :
  - Volonté d'afficher un positionnement fort : l'immobilier sous toutes ses formes, distribué sur une plateforme digitale,
  - Volonté d'intégrer une offre de produits et services d'actifs financiers,
  - Développement de nouveaux services clients, avec la mise en place de services digitaux et d'un accompagnement sur les questions administratives,
  - Engagement: déploiement de la stratégie Investissement Durable et réduction de l'empreinte carbone des investissements à travers le partenariat avec Reforest'Action (3 arbres plantés pour toute souscription de parts de SCPI).

#### Données chiffrées

- Moniwan enregistre une collecte record de 45 millions d'euros en 2019, portant les encours à 1,6 milliard d'euros. La plateforme devient ainsi le 5ème distributeur sur les SCPI du groupe;
- Moniwan totalise désormais 27 000 clients uniques ;
- Les visites du site de Moniwan ont bondi de 23 % sur un an.

# 3.3 BILAN SIMPLIFIÉ PÔLE GESTION POUR COMPTE DE TIERS

Le pôle gestion pour compte de tiers est regroupé au sein de la holding « groupe La Française » qui détient principalement La Française AM, La Française Real Estate Managers, La Française AM Finance Services, La Française Investment Solutions, Newton Square, NEXT AM, LFAM Ibéria, Siparex Proximité Innovation et LF Real Estate Partners ; ainsi que les participations étrangères au Royaume-Uni : La Française Global REIM, Inflection Point by La Française, LF Real Estate Partners Limited et Tages ; aux États-Unis d'Amérique : La Française Forum Securities Limited et à Hong-Kong : JKC Capital Management. S'y ajoute le Groupe Veritas en Allemagne. Sa contribution aux comptes consolidés du Groupe CMNE se traduit par les chiffres suivants :

ACTIF Financiers à la juste valeur par résultat 15.66 669.450 5.55 4084 instruments dérivés de couverture 1.0 6.0 5.5 4084 instruments dérivés de couverture 1.0 5.5 4084 33.0 1.2 701 6.0 6.0 5.5 4084 33.0 1.2 701 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 5.0 6.0 6.0 6.0 6.0 6.0 6.0 6.0 6.0 6.0 6	En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18	Variations
Instruments dérivés de couverture         12 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72	ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres         21 242         33 943         -12 701           Prêts et créances sur établissements de crédit         55 241         381 249         -326 008           Prêts et créances sur la clientèle         2 165         4 176         - 2 012           Comptes de régularisation et actifs divers         184 073         255 700         -51.677           Participations dans les entreprises mises en équivalence         25 255         21 627         3 609           Immobilisations corporelles et incorporelles et incorporelles         101 903         35 065         66 838           Écarts d'acquisition         188 974         183 104         5 800           Intraction d'acquisition         188 974         183 104         5 800           PASSIF         101 903         55 065         66 838           Ecarts d'acquisition         188 974         183 104         5 800           PASSIF         101 101         472 610         -472 610         -472 610           Passifs financiers à la juste valeur par résultat         1 57 02         1 52 2092         -389 179           Dettes envers les établissements de crédit         132 9         4 72 610         -472 610         -472 610           Dettes envers les établissements de crédit         132 9 <td>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</td> <td>115 366</td> <td>669 450</td> <td>- 554 084</td>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	115 366	669 450	- 554 084
Prêts et créances sur établissements de crédit         55 241         381 249         -326 008           Prêts et créances sur la clientèle         2 165         4 176         - 2 02           Titres au cort monti         -         -         -         -           Comptes de régularisation et actifs divers         184 073         235 770         - 51 697           Participations dans les entreprises mises en équivalence         25 236         21 627         3 609           Immobilisations corporelles et incorporelles et incorporelles         101 903         35 605         6 883           Écarts d'acquisition         694 220         1564 384         - 870 164           PASSIF           Passifs financiers à la juste valeur par résultat         -         472 610         - 472 610           Dettes envers la clientèle         -         -         472 610         - 472 610           Dettes envers la clientèle         -	Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle         2 165         4 176         - 2 02 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 242	33 943	- 12 701
Titres au coût amorti	Prêts et créances sur établissements de crédit	55 241	381 249	-326 008
Comptes de régularisation et actifs divers         184 073         235 770         - 51 697           Participations dans les entreprises mises en équivalence         25 236         21 627         3 699           Immobilisations corporelles et incorporelles         101 903         35 065         66 838           Ecarls d'acquisition         188 994         183 104         5 890           TOTAL         694 220         1564 384         -870 164           Passis financiers à la juste valeur par résultat         -         472 610         -472 610           Dettes envers las établissements de crédit         132 913         522 092         -389 179           Dettes envers la clientèle         -         472 610         -472 610           Dettes envers la clientèle         -         -         -         -           Dettes envers la clientèle         - <td>Prêts et créances sur la clientèle</td> <td>2 165</td> <td>4 176</td> <td>- 2 012</td>	Prêts et créances sur la clientèle	2 165	4 176	- 2 012
Participations dans les entreprises mises en équivalence         25 236         21 627         3 609           Immobilisations corporelles et incorporelles         101 903         35 065         66 838         66 828         66 820         15 64 384         8 700 164         6890         70 TAL         694 220         15 64 384         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         8 700 164         9 700 164 <td>Titres au coût amorti</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>-</td>	Titres au coût amorti	-	-	-
Immobilisations corporalies et incorporalies         101 903         35 065         66 838           Écarts d'acquisition         188 994         183 104         5 890           TOTAL         694 220         1 564 384         - 670 164           PASSIF         PASSIF         Passifs financiers à la juste valeur par résultat         -         472 610         - 48 51 79         - 28 57 79         - 48 57 79         - 48 57 79         - 48 57 79         - 48 57 79         - 48 57 79	Comptes de régularisation et actifs divers	184 073	235 770	- 51 697
Écarts d'acquisition         188 994         183 104         5 890           TOTAL         694 220         1564 384         -870 164           PASSIF           Passifs financiers à la juste valeur par résultat         - 472 610         -472 610           Dettes envers les établissements de crédit         132 913         522 092         -389 179           Dettes envers la clientèle	Participations dans les entreprises mises en équivalence	25 236	21 627	3 609
TOTAL         694 220         1564 384         -870 164           PASSIF FINANCISES IN JUSTICA STATE AND STA	Immobilisations corporelles et incorporelles	101 903	35 065	66 838
PASSIF         -         472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 472 610         - 289 179         - 389 179         - 389 179         - 389 179	Écarts d'acquisition	188 994	183 104	5 890
Passifs financiers à la juste valeur par résultat         -         472 610         -472 610           Dettes envers les établissements de crédit         132 913         522 092         -389 179           Dettes envers les établissements de crédit         132 913         522 092         -389 179           Dettes envers les établissements de crédit         -	TOTAL	694 220	1 564 384	- 870 164
Dettes envers les établissements de crédit         132 913         522 092         - 389 179           Dettes envers la clientèle         -         -         -         -           Dettes envers la clientèle         -         -         -         -           Comptes de régularisation et passifs divers         274 386         400124         -125 738           Provisions         2 217         1 644         573           Intérêts minoritaires         15 919         -36 994         52 913           Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)         224 270         190 141         34 129           Résultat de l'exercice (part du Groupe)         44 516         14 767         29 749           TOTAL         694 220         1564 384         -870 164           COMPTE DE RÉSULTAT	PASSIF			
Dettes envers la clientèle         - </td <td>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</td> <td>-</td> <td>472 610</td> <td>- 472 610</td>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	472 610	- 472 610
Dettes représentées par un titre         -         <	Dettes envers les établissements de crédit	132 913	522 092	- 389 179
Comptes de régularisation et passifs divers         274 386         400 124         - 125 738           Provisions         2 217         1 644         573           Intérêts minoritaires         15 919         - 36 994         52 913           Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)         224 270         190 141         34 129           Résultat de l'exercice (part du Groupe)         44 516         14 767         29 749           TOTAL         594 220         1 564 384         - 870 164           COMPTE DE RÉSULTAT	Dettes envers la clientèle	-	-	-
Provisions         2 217         1 644         573           Intérêts minoritaires         15 919         - 36 994         52 913           Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)         224 270         190 141         34 129           Résultat de l'exercice (part du Groupe)         44 516         1 4 767         29 749           TOTAL         694 220         1564 384         - 870 164           COMPTE DE RÉSULTAT           PRODUIT NET BANCAIRE         188 585         155 919         32 667           dont marge nette d'intérêt         - 1 641         4 30         - 2 071           dont commissions         1 69 192         - 146 293         - 2 071           dont du risque         - 18 919         - 146 293         - 12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 758           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7	Dettes représentées par un titre	-	-	-
Intérêts minoritaires         15 919         -36 994         52 913           Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)         224 270         190 141         34 129           Résultat de l'exercice (part du Groupe)         44 516         14 767         29 749           TOTAL         694 220         1564 384         -870 164           COMPTE DE RÉSULTAT           PRODUIT NET BANCAIRE         188 585         155 919         32 667           dont marge nette d'intérêt         - 1 641         430         - 2 071           dont commissions         8 571         8 571           Frais généraux         - 159 192         - 146 293         - 12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19768           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338	Comptes de régularisation et passifs divers	274 386	400 124	- 125 738
Capitatux propres hors résultat (part du Groupe)         224 270         190 141         34 129           Résultat de l'exercice (part du Groupe)         44 516         14 767         29 749           TOTAL         694 220         1564 384         -870 164           COMPTE DE RÉSULTAT           PRODUIT NET BANCAIRE         188 585         155 919         32 667           dont marge nette d'intérêt         -1 641         430         - 2 071           dont commissions         - 8 571         8 571           Frais généraux         - 159 192         - 146 293         - 12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28 - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2	Provisions	2 217	1 644	573
Résultat de l'exercice [part du Groupe]       44 516       14 767       29 749         TOTAL       694 220       1564 384       -870 164         COMPTE DE RÉSULTAT       PRODUIT NET BANCAIRE       188 585       155 919       32 667         dont marge nette d'intérêt       -1 641       430       -2 071         dont commissions      8 571       8 571         Frais généraux       -159 192       -146 293       -12 899         Résultat brut d'exploitation       29 393       9 626       19 768         Coût du risque       28       -162       190         Résultat d'exploitation       29 421       9 464       19 958         Quote-part de résultat des entreprises MEE       3 520       1 806       1 714         Gains ou pertes sur autres actifs       16 454       1 068       15 386         Variations de valeur des écarts d'acquisition       7       -       7         Résultat courant avant impôt       49 402       12 338       37 065         Impôts sur les bénéfices       -2 825       -4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       -3 362         Résultat net total       15 443       13 429       6 014    <	Intérêts minoritaires	15 919	- 36 994	52 913
TOTAL         694 220         1564 384         - 870 164           COMPTE DE RÉSULTAT         PRODUIT NET BANCAIRE         188 585         155 919         32 667           dont marge nette d'intérêt         -1 641         430         -2 071           dont commissions         8 571         8 571           Frais généraux         - 159 192         - 146 293         - 12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         -2 825         -4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         -3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intér	Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	224 270	190 141	34 129
COMPTE DE RÉSULTAT         188 585         155 919         32 667           dont marge nette d'intérêt         - 1 641         430         - 2 071           dont commissions         8 571         8 571           Frais généraux         - 159 192         - 146 293         - 12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	Résultat de l'exercice (part du Groupe)	44 516	14 767	29 749
PRODUIT NET BANCAIRE         188 585         155 919         32 667           dont marge nette d'intérêt         - 1 641         4 30         - 2 071           dont commissions         8 571         8 571           Frais généraux         - 159 192         - 146 293         - 12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	TOTAL	694 220	1 564 384	- 870 164
dont marge nette d'intérêt       - 1 641       430       - 2 071         dont commissions       8 571       8 571         Frais généraux       - 159 192       - 146 293       - 12 899         Résultat brut d'exploitation       29 393       9 626       19 768         Coût du risque       28       - 162       190         Résultat d'exploitation       29 421       9 464       19 958         Quote-part de résultat des entreprises MEE       3 520       1 806       1 714         Gains ou pertes sur autres actifs       16 454       1 068       15 386         Variations de valeur des écarts d'acquisition       7       -       7         Résultat courant avant impôt       49 402       12 338       37 065         Impôts sur les bénéfices       - 2 825       - 4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	COMPTE DE RÉSULTAT			
dont commissions         -         -         8 571         8 571           Frais généraux         -159 192         -146 293         -12 899           Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	PRODUIT NET BANCAIRE	188 585	155 919	32 667
Frais généraux       - 159 192       - 146 293       - 12 899         Résultat brut d'exploitation       29 393       9 626       19 768         Coût du risque       28       - 162       190         Résultat d'exploitation       29 421       9 464       19 958         Quote-part de résultat des entreprises MEE       3 520       1 806       1 714         Gains ou pertes sur autres actifs       16 454       1 068       15 386         Variations de valeur des écarts d'acquisition       7       -       7         Résultat courant avant impôt       49 402       12 338       37 065         Impôts sur les bénéfices       - 2 825       - 4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	dont marge nette d'intérêt	- 1 641	430	- 2 071
Résultat brut d'exploitation         29 393         9 626         19 768           Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	dont commissions	-	- 8 571	8 571
Coût du risque         28         - 162         190           Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 58           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	Frais généraux	- 159 192	- 146 293	- 12 899
Résultat d'exploitation         29 421         9 464         19 958           Quote-part de résultat des entreprises MEE         3 520         1 806         1 714           Gains ou pertes sur autres actifs         16 454         1 068         15 386           Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	Résultat brut d'exploitation	29 393	9 626	19 768
Quote-part de résultat des entreprises MEE       3 520       1 806       1 714         Gains ou pertes sur autres actifs       16 454       1 068       15 386         Variations de valeur des écarts d'acquisition       7       -       7         Résultat courant avant impôt       49 402       12 338       37 065         Impôts sur les bénéfices       - 2 825       - 4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	Coût du risque	28	- 162	190
Gains ou pertes sur autres actifs       16 454       1 068       15 386         Variations de valeur des écarts d'acquisition       7       -       7         Résultat courant avant impôt       49 402       12 338       37 065         Impôts sur les bénéfices       - 2 825       - 4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	Résultat d'exploitation	29 421	9 464	19 958
Variations de valeur des écarts d'acquisition         7         -         7           Résultat courant avant impôt         49 402         12 338         37 065           Impôts sur les bénéfices         - 2 825         - 4 885         2 060           Gains & pertes nets d'impôts/act aband         17 381         20 743         - 3 362           Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	Quote-part de résultat des entreprises MEE	3 520	1 806	1 714
Résultat courant avant impôt       49 402       12 338       37 065         Impôts sur les bénéfices       - 2 825       - 4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	Gains ou pertes sur autres actifs	16 454	1 068	15 386
Impôts sur les bénéfices       - 2 825       - 4 885       2 060         Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	Variations de valeur des écarts d'acquisition	7	-	7
Gains & pertes nets d'impôts/act aband       17 381       20 743       - 3 362         Résultat net total       63 958       28 196       35 763         Intérêts minoritaires       19 443       13 429       6 014	Résultat courant avant impôt	49 402	12 338	37 065
Résultat net total         63 958         28 196         35 763           Intérêts minoritaires         19 443         13 429         6 014	Impôts sur les bénéfices	- 2 825	- 4 885	2 060
Intérêts minoritaires 19 443 13 429 6 014	Gains & pertes nets d'impôts/act aband	17 381	20 743	- 3 362
	Résultat net total	63 958	28 196	35 763
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) 44 515 14 767 29 749	Intérêts minoritaires	19 443	13 429	6 014
	RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	44 515	14 767	29 749

En application d'IFRS 5, les résultats des sociétés La Française Investment Solution, Union Générale des Placements, La Française Global REIM Limited, La Française Forum Securities Limited et Tages Capital LLP sont présentés au résultat sur la ligne « Gains & pertes nets d'impôts/act aband »

Le produit net bancaire du pôle est en forte progression, de 32,7 millions d'euros, suite à une collecte record au titre de l'exercice 2019. En conséquence, le résultat brut d'exploitation affiche une hausse de 20 millions d'euros. La diminution observée des commissions est imputable à la cession de CD Partenaires, cette dernière ayant généré une plus-value de l'ordre de 17 millions d'euros.

# 3.4 BILAN SIMPLIFIÉ SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES

Ce pôle est constitué de l'ensemble des activités qui ne relèvent pas des métiers stratégiques du Groupe : NEPI (base consolidée intégrant l'activité immobilière hors exploitation), Euro Information, Financière Nord Europe, Transactimmo et Actéa Environnement.

#### **COMPTES CONSOLIDÉS IFRS**

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18	Variations
ACTIF			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 662	10 811	- 4 149
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	536	533	3
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 581	4 667	- 86
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	1 554	1 456	98
Participations dans les entreprises mises en équivalence	149 663	135 022	14 641
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 650	17 720	- 70
Écarts d'acquisition	724	724	-
TOTAL	181 370	170 933	10 437
PASSIF			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3 746	8 074	- 4 328
Dettes envers la clientèle	410	404	6
Comptes de régularisation et passifs divers	874	395	479
Provisions	25	1 932	- 1 907
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	-	-
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	159 680	147 558	12 122
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	16 635	12 570	4 065
TOTAL	181 370	170 933	10 437
COMPTE DE RÉSULTAT			
Produit net bancaire	3 626	3 508	118
dont marge nette d'intérêt	- 87	- 155	68
dont commissions	-	-	-
Frais généraux	357	- 1 637	1994
Résultat brut d'exploitation	3 983	1 871	2 112
Coût du risque	8	- 112	120
Résultat d'exploitation	3 991	1 759	2 232
Quote-part de résultat des entreprises MEE	13 565	11 302	2 263
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-
Résultat courant avant impôt	17 556	13 061	4 495
Impôts sur les bénéfices	- 921	- 491	- 430
Résultat net total	16 635	12 570	4 065
Intérêts minoritaires	-	-	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	16 635	12 570	4 065

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION Tendances et perspectives 2020

#### 3.5 TENDANCES ET PERSPECTIVES 2020

Alors que l'année 2019 se terminait sous de bons auspices, la crise du COVID-19 a bouleversé début 2020 l'économie mondiale. Les mesures de confinement prises dans les différents pays pour endiguer la crise sanitaire ont des conséquences lourdes sur le fonctionnement de l'économie réelle et les marchés financiers. La Banque étant une activité essentielle pour le soutien à l'économie, le CMNE a adapté son organisation pour assurer le maintien du service clients, tout en priorisant la santé de ses collaborateurs.

#### Rétrospective d'une évolution extrêmement rapide de la gestion de crise

En janvier 2020, la conjoncture française est peu touchée par les effets de la crise COVID-19 qui sévit en Chine. À partir de mi-février 2020, la France déclare le stade 1 de l'épidémie (mesures de quarantaine pour limiter la propagation), puis le stade 2 le 6 mars 2020 et le stade 3 le 14 mars 2020).

Des mesures généralisées sont mises en place en vue d'atténuer la vague épidémique et de soulager le système de santé :

- Annonce le 13 mars 2020 par le Président de la République de la fermeture des écoles, des crèches et des universités à compter du 16 mars 2020;
- Annonce le 14 mars 2020 par le Premier ministre que seuls les magasins et marchés alimentaires, les pharmacies, les stations essence, les banques, les bureaux de presse et de tabac peuvent rester ouverts:
- À partir du 17 mars 2020, interdiction de déplacements de toute personne hors de son domicile à l'exception d'une liste restrictive de motifs;
- 24 mars 2020, durcissement des mesures de confinement et déclaration de l'état d'urgence sanitaire;
- 25 mars 2020, ordonnance portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos;
- 26 mars 2020, le Premier ministre annonce la poursuite du confinement jusqu'au 15 avril 2020;
- 14 avril 2020, le Président de la République annonce la poursuite du confinement jusqu'au 11 mai 2020.

## Les mesures d'accompagnement économique

Face à une crise sanitaire inédite, des mesures de politiques budgétaire et monétaire d'une ampleur exceptionnelle ont été mises en place, supérieures à 25% du PIB en zone euro.

La Banque Centrale Européenne et les banques centrales nationales soutiennent massivement l'activité bancaire, le financement des entreprises et les marchés financiers :

- Une capacité de financement quasi-illimitée pour les banques (12 mars):
  - Opérations immédiates de fourniture de liquidité abondante à des conditions favorables pour les banques de la zone euro (LTRO à échéance juin 2020).
  - Des mesures ciblées de crédit (TLTRO3) dans un cadre plus favorable pour les banques qui maintiendront leurs prêts à l'économie;
- Une force d'intervention agile sur les taux longs et un appui à la dette court terme des entreprises :
  - Nouvelle enveloppe d'achats d'obligations d'Etats et d'entreprises à hauteur de 120 Md€ en 2020 (s'ajoutant aux flux mensuels existants) (12 mars),
  - Complétée le 18 mars d'un programme d'achats de titres de 750 Md€ [Pandemic Emergency Purchase Programme] des secteurs public et privé jusqu'à fin 2020 (au plus tôt), flexible et élargi aux titres grecs et aux billets de trésorerie du secteur non financier;
- Un assouplissement significatif des garanties en banque centrale :
  - Adoption de mesures temporaires d'assouplissement des garanties mobilisées par les banques à la BCE (baisse des décotes, périmètre plus large des créances privées utilisables);
- Des flexibilités sur le capital des banques :
  - Les autorités de régulation ont autorisé la libération de 20 Md€ de fonds propres bancaires de base de catégorie 1 (baisse de plus de 5 % des fonds propres durs) pour absorber les pertes et soutenir l'activité de prêt.

Un paquet européen accompagné de la demande des régulateurs aux banques de ne pas verser de dividendes au moins jusqu'en octobre 2020. Parallèlement, des mesures de soutien budgétaires ont été mises en œuvre pour préserver le pouvoir d'achat et sauvegarder les entreprises en France (plan d'urgence de 110 Md€) et en Belgique (10 Md€) :

- Un soutien immédiat aux entreprises et à leurs salariés :
  - Mesures de chômage partiel,
  - Report voire annulation des cotisations sociales et d'impôts ;
- Interventions exceptionnelles des banques et des Etats pour la trésorerie des entreprises :
  - 300 Md€ de nouveaux prêts de trésorerie pour les entreprises garantis largement par l'Etat français octroyés jusqu'à fin 2020,
  - 50 Md€ de nouveaux prêts à court terme octroyés jusqu'à fin septembre 2020 par l'Etat belge,
  - Suspension d'échéances sur les crédits.

En complément, une enveloppe débloquée par l'Eurogroupe pouvant aller jusqu'à 500 Md€ pour porter secours aux Etats membres (200 Md€ pour le financement des PME).

## Organisation de la gestion de la crise au CMNE

Le CMNE est resté fidèle à ses engagements de conseil et de proximité pendant ces moments inédits. La banque a continué d'assurer le suivi des opérations de ses clients particuliers, tout en apportant son soutien à ses clients entreprises, professionnels et agriculteurs impactés économiquement par le COVID-19. Ceci, tout en veillant à protéger ses collaborateurs des risques de contamination.

Dès les premiers signes épidémiques, une cellule de crise s'est mise en place. Elle se réunit plusieurs fois par semaine en présentiel ou à distance. Elle est composée du comité de direction et d'experts des activités essentielles au fonctionnement de la banque et des unités commerciales. Cette cellule de crise est en charge des aspects opérationnels et de l'organisation logistique en réponse à la crise du coronavirus. Elle détermine également les éléments de communication interne et externe (méthodologie, canaux de diffusion) à utiliser.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'organisation du travail du réseau a fait l'objet d'adaptations, tout en respectant les conditions de sécurité des collaborateurs :

- Accessibilité pour des contacts physiques uniquement pour des opérations bancaires indispensables avec gestes barrières et protections pare-postillon;
- Adaptation des horaires d'ouverture à la fréquentation ;
- Renfort de l'appui-réseau pour pallier les absences ;
- Adaptation du fonctionnement des centres de relation clients sans impact sur la qualité de service ...

Au niveau des services du siège, les actions mises en œuvre ont concerné l'identification des activités essentielles et des moyens requis pour assurer la continuité d'activité, le déclenchement du plan d'urgence Liquidité (alerte relative à la protection des personnes et non d'ordre financier), ou encore l'extension du télétravail et du travail déplacé permettant le respect des consignes de confinement.

## Mise en œuvre du plan d'urgence économique

En application ou en complément des mesures gouvernementales de soutien aux entreprises, le CMNE propose la suspension des échéances en capital pour les 6 mois à venir sans frais de mise en place, l'octroi du prêt garanti par l'État (PGE – BPI France), le report de loyers pour les financements en crédit- bail mobilier ou immobilier.

En complément des dispositifs de modulation des crédits aux Professionnels et Entreprises, le report d'échéance est également ouvert aux particuliers en chômage partiel et aux financements privés des professionnels. Face à l'afflux de demandes, et pour conserver sa réactivité de décision, les processus d'analyse des dossiers crédits ont été adaptés et les moyens humains renforcés.

#### Perspectives du second semestre 2020

La crise pandémique a un impact sévère sur l'économie réelle (crise de demande et partiellement d'offre qui affecte l'emploi et la solvabilité des ménages et des entreprises). Mi-avril 2020, le ministre de l'économie, annonçait un recul important de 8 % du produit intérieur brut français en 2020 et dégradait significativement ses prévisions budgétaires, avec un déficit public de 9 % du PIB.

Dans ce contexte bouleversé et incertain, établir des prévisions précises de sortie de crise serait un exercice périlleux voire impossible. Une seule certitude : les résultats 2019 du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe sont solides et permettent de préparer l'après-crise. Il est certain que cette crise historique aura un impact conséquent sur les résultats 2020 du Groupe. La question portant sur la date de redémarrage de l'activité économique, ses conditions et ses conséquences à court et moyen terme.

Sur le plan de la gouvernance du Groupe CMNE, le mandat du Président s'achevant à l'issue des assemblées générales fédérales du 12 mai 2020, André Halipré a proposé Olivier Oger pour lui succéder. Cette année 2020 marque également la dernière année du Plan à Moyen Terme 2016-2020 et la préparation du suivant. La réflexion sur le nouveau plan devra tirer les leçons de la crise pour écrire l'avenir du CMNE, en prenant en compte l'accompagnement des acteurs économiques des territoires, les mutations digitales ou les nouveaux enjeux de société, le tout au service de nos clients et dans le respect de nos valeurs mutualistes.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE GESTION Données consolidées

## 3.6 DONNÉES CONSOLIDÉES

#### 3.6.1 Contribution par pôle aux comptes consolidés

En milliers d'euros	Produit Net	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat consolidé		Total bilan consolidé	
(après élimination interpôles)	12/18	12/19	12/18	12/19	12/18	12/19	12/18	12/19	
Bancassurance	634 134	619 753	2 709	48 466	107 817	101 129	27 311 725	27 353 839	
Gestion pour compte de tiers	147 207	189 299	8 104	29 393	13 682	44 516	630 291	642 059	
Services et activités diverses	3 508	3 626	1 871	3 983	12 570	16 635	166 287	176 811	
TOTAL	784 850	812 678	12 684	81 842	134 069	162 280	28 108 303	28 172 708	

En 2018, le RBE a été affecté par la finalisation de la migration informatique Beobank (49 millions d'euros), ainsi que par la chute des marchés financiers.

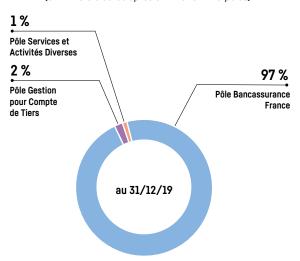
#### RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros après élimination interpôles)

# Pôle Services et Activités Diverses 28 % Pôle Gestion pour Compte de Tiers Au 31/12/19

#### **BILAN CONSOLIDÉ**

(en milliers d'euros après élimination interpôles)



#### 3.6.2 Reporting par pays

Pays - en milliers d'euros	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes	Effectifs moyens 12/19	Subventions publiques
Belgique	243 836	53 508	- 2 238	215	- 42 266	1 084	2
Allemagne	9 587	2 047	- 190	181	- 1 355	34	-
Espagne	1 750	1 180	- 285	-	- 38	3	-
États-Unis d'Amérique	609	608	-	-	-	7	-
France	537 706	293 033	- 14 351	2 295	- 128 300	3 177	-
Luxembourg	4 762	- 1 086	- 47	- 4	- 586	25	-
Royaume-Uni	14 428	4 765	- 1 074	-	- 798	30	-
Hong Kong	0	- 867	-	-	-	-	-
TOTAL	812 678	353 188	- 18 185	2 687	- 173 343	4 360	2

Ces informations sont requises par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, qui emporte modification de l'article L. 5 11-45 du Code monétaire et transpose la CRD4.

#### 3.6.3 Taux de rendement des actifs

En application du décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014 qui introduit l'art. R. 511-16-1, les établissements de crédit et les sociétés de financement doivent publier dans leur rapport annuel le rendement de leurs actifs, calculé en divisant leur bénéfice net par le total de leur bilan. Au 31 décembre 2019, ce taux s'établit à 0,64 %.

## 3.6.4 Valeur comptable brute des expositions par catégorie et par fourchette de probabilité de défaut au 31/12/19

Par tranche de PD 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues à terminaison	Dont créances clients relevant d'IFRS 15	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine
< 0,1	0	4 250 761	412	0	0
0,1-0,25	0	1 977 439	911	0	0
0,26-0,99	5	2 583 970	5 197	0	0
1-2,99	5 524	6 506 758	219 080	0	0
3-9,99	50 868	581 186	269 110	0	0
≥ 10	654 884	142 559	501 583	0	925 927
TOTAL	711 281	16 268 620	996 293	0	925 927

#### 3.6.5 Délais de paiement

#### FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour				91 jours	
En milliers d'euros	(indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	et plus	
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	322					429
Montant total des factures concernées TTC	17 351	3 485	434	435	117	4 471
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice				ues non réglées à la nt des achats TTC d		re
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES E	T CRÉANCES L	ITIGIEUSES OU	NON COMPTABI	LISÉES		
Nombre de factures exclues	0					0
Montant total des factures exclues TTC	0	0	0	0	0	0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTR.	ACTUEL OU DÉ	LAI LÉGAL – AR	ΓΙCLE L. 441-6 0	U ARTICLE L. 443-1	DU CODE DE	COMMERCE)
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paien	nent				Délais le 30 jours fi	•

#### FACTURES CLIENTS ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

En milliers d'euros	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	308					685
Montant total des factures concernées TTC	21 277	7 373	66	1 505	819	9 763
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice				ses non réglées à it total des facture		re
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTE	S ET CRÉANCES	LITIGIEUSES OU	NON COMPTABI	LISÉES		
Nombre de factures exclues 0	0					0
Montant total des factures exclues TTC	0	0	0	0	0	0
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CON	TRACTUEL OU D	ÉLAI LÉGAL – AR	ΓICLE L. 441-6 0	J ARTICLE L. 443	-1 DU CODE DE	COMMERCE)
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de pa	aiement				Délais lé 30 jours fi	•

#### 3.6.6 Les procédures de contrôle relatives au domaine financier et comptable

L'élaboration des informations comptables et financières du groupe est réalisée par la direction financière Groupe.

Elle soumet ces informations au comité d'audit du Groupe puis les présente aux instances délibérantes.

La direction financière Groupe centralise les activités clés permettant de garantir la qualité de l'information comptable sur le périmètre du Groupe.

Au sein de celle-ci, la direction comptabilité définit les règles et les méthodes comptables (sociales et consolidées), met en œuvre le processus de justification des comptes en lien avec les autres directions du Groupe ainsi que les procédures de contrôle et d'analyse nécessaires à l'élaboration et au traitement de l'information comptable.

L'organisation de la comptabilisation des opérations est basée sur deux activités : la tenue de comptabilité et la consolidation du Groupe.

La tenue de comptabilité (établissement des comptes sociaux et des liasses de consolidation associées) ainsi que la production des déclarations réglementaires des entités du Groupe sont assurées directement par les directions financières des filiales ou par la direction financière du Groupe du CMNE.

Elles s'appuient, pour les banques du Groupe, sur une plateforme informatique commune à 15 fédérations de Crédit Mutuel, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.);
- les outils de restitution (SURFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Tous les comptes de bilan sont justifiés soit par un contrôle automatisé soit par une validation de compte effectuée par le service responsable de celui-ci.

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles - élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable [contrôle de gestion et contrôle budgétaire] - et celles de l'année précédente pour validation.

La direction comptabilité du Groupe CMNE est en charge de l'établissement et de la présentation des comptes consolidés du Groupe. Elle collecte et contrôle la cohérence de l'ensemble des informations comptables et réglementaires des filiales à l'aide d'un outil commun à l'ensemble des entités du Groupe et procède à leur consolidation.

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent et aux reportings trimestriels comptables et financiers. Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Encadrés par des procédures propres à la direction financière Groupe, ces processus sont contrôlés au-delà des interventions du Groupe, par les commissaires aux comptes.

## 3.7 INDICES ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Lib	ellé	Sources	2019	2018
Ac	tivité & encours			
1	Production de crédits	Chiffres-clé Groupe. Production globale de crédits (déblocages)	4 946	4 452
2	Crédits à la clientèle		17 480	16 995
3	Dépôts de la clientèle Dépôts comptables	Comptes consolidés	18 545	17 555
4	Ratio crédits/dépôts Coefficient d'engagement		93,7 %	94,4 %
5	Épargne bancaire	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne – total dépôts comptables	18 464	17 414
6	Épargne financière et assurance	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne – assurance et financière – titres (hors parts)	81 567	75 850
7	dont épargne assurance	Chiffres-clé Groupe. Encours épargne – assurance et financière – titres (hors parts)	10 764	10 670
8	Épargne totale		100 081	93 264
Ris	ques			
9	Taux de créances douteuses		5,17 %	5,29 %
10	Provisions sur encours sains		- 93	- 96
11	Ratio de couverture globale des créances douteuses	s	64,0 %	66,1 %
13	Coût du risque global		- 22	- 1,9
14	Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)		0,12 %	0,07 %
Re	ntabilité			
15	Marge d'intérêt Revenu net d'intérêt Produit net d'intérêt		395	338
16	Frais de fonctionnement Frais généraux Frais de gestion		- 301	- 359
17	Coefficient d'exploitation*	Comptes consolidés	89,91 %	98,34 %

<sup>\*</sup> Le coefficient d'exploitation de 89,91 % (98,34 % en 2018) ci-dessus est pénalisé par la prise en compte des reclassements liés à IFRS5, l'intégration des frais de migration EOLE et le surplus d'I+P lié au dividende exceptionnel de GACM, ce dernier étant éliminé en consolidation.

Hors ces frais exceptionnels, il serait de 83,65 % (88,98 % en 2018).





# GESTION DES RISQUES



4.1	ORGANISATION DES RISQUES	50	4.3 INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER III	
4.1.1	Gestion des risques	50	DE BÂLE III	64
4.1.2	Contrôle de la conformité	52	Préambule : Le Groupe face au Covid-19	6!
4.1.3	Risque de blanchiment des capitaux	53	4.3.1 Chiffres-clés du Pilier III	6
4.1.4	Structure fraude et affaires spéciales	53	4.3.2 Objectifs et politique de gestion des risques	66
4.1.5	Contrôle permanent – Sécurité des systèmes		4.3.3 Champ d'application du cadre réglementaire	70
	d'information	53	4.3.4 Fonds propres	74
4.1.6	Contrôle périodique	54	4.3.5 Indicateurs prudentiels	8
4.2	RISQUES	54	4.3.6 Adéquation du capital	88
			4.3.7 Risque de crédit	89
	Risque de crédit	54	4.3.8 Risque de contrepartie	109
4.2.2	Risque de contrepartie	57	4.3.9 Techniques d'atténuation du risque de crédit	110
4.2.3	Risque de marché	61	4.3.10 Expositions sur actions du portefeuille	
4.2.4	Risque de non-conformité	63	hors négociation	113
4.2.5	Risque assurance et de participation	63	4.3.11 Titrisation	113
			4.3.12 Risque de marché	114
			4.3.13 Risque de taux du banking book	114
			4.3.14 Risque opérationnel	11!
			4.3.15 Risque de liquidité	11'
			4.3.16 Actifs non grevés	120
			4.3.17 Gouvernance d'entreprise et politique	
			de rémunération	122
			4.3.18 Annexes	123

## GESTION DES RISQUES Organisation des risques

#### 4.1 ORGANISATION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne est structurée en trois niveaux. Le contrôle opérationnel de premier niveau est réalisé par les opérationnels, voire intégré dans les processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Le second niveau s'articule autour de structures centrales traitant la gestion des risques, le contrôle permanent et la sécurité des systèmes d'information, la fonction conformité et lutte anti-blanchiment et du financement du terrorisme, ainsi que de structures dédiées au sein de chaque pôle métiers du Groupe CMNE. En central, les actions sont coordonnées par le Comité de contrôle permanent et de la conformité, le Comité de Bâle et le Comité des risques opérationnels présidés par le Directeur des risques Groupe.

#### 4.1.1 Gestion des risques

Parmi ses missions, la Direction des Risques Groupe vérifie que le niveau des risques encourus est compatible avec les orientations de l'activité et l'appétence fixées par l'organe de surveillance et les limites fixées par la Direction Générale. Elle communique à l'organe de surveillance, à la Direction Générale et au Comité des risques toute information nécessaire à l'exercice des missions de ces derniers, élabore des états de synthèse sur le suivi des risques consolidés en vue d'informer le Comité des risques et les dirigeants effectifs, transmet aux organes de tutelle tout reporting réglementaire sur les risques.

En 2019 comme en 2018, l'approche consolidée du risque, les exercices tels que l'ICAAP, l'ILAAP, l'appétence pour le risque et le PRC ont permis d'éclairer la Direction Générale et l'organe de surveillance dans la mesure et la surveillance des risques.

L'année 2019 a été particulièrement marquée par :

- Un renforcement de la réglementation impliquant :
  - L'application des nouvelles règles sur la qualité des données des reportings réglementaires dans le cadre de BCBS 239,
  - Les travaux relatifs au déploiement progressif d'ANACREDIT et d'ANATITRE,
  - La mise en place du nouveau défaut pour les entités en IRB, des travaux sur les nouvelles directives relatives aux prêts non performants (Non Performing Loans),
  - Les audits et des missions ciblées de la BCE (crédit consommation, BCBS 239, suivi des recommandations);
- Un accompagnement des filiales ayant migré sur l'outil communautaire du Groupe Crédit Mutuel pour BEOBANK et notre filiale de crédit-bail mobilier Bail Actéa;
- Un renforcement des synergies et des travaux entre entités du groupe mais aussi avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ou Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le tableau du cadre consolidé de la gestion des risques, ainsi que celui de la surveillance consolidée des risques se trouvent dans le Pilier III page 70.

#### 4.1.1.1 La cartographie des risques

Une cartographie globale des risques a été construite sous coordination confédérale. Celle-ci a été adoptée par le groupe de travail Bâle III et approuvée par le Comité des risques Confédéral et le Comité des risques Groupe CMNE. Elle fait l'objet d'une actualisation a minima annuelle [validée dans le cadre de l'exercice ICAAP] afin d'y évaluer l'exhaustivité de l'identification des risques et la pertinence de leur cotation. Cette actualisation permet de s'assurer de la qualité du dispositif de pilotage des risques et de l'adéquation des modalités de suivi de chacun de ces risques, notamment :

- les indicateurs mis en place pour en qualifier le niveau ;
- les limites associées à ces indicateurs ;
- leur intégration au programme de stress du Groupe.

Le niveau d'un risque réel résulte de sa probabilité d'occurrence (ou fréquence) et de son impact présumé/mesuré (ou gravité potentielle). Au total, le croisement de la fréquence et de la gravité peut se décomposer en une échelle à 5 niveaux pour qualifier le risque réel en date d'actualisation de la cartographie :

- Niveau 1 : risque très élevé ;
- Niveau 2 : risque élevé ;
- Niveau 3 : risque moyen ;
- Niveau 4 : risque faible ;
- Niveau 5 : risque très faible.

Le niveau d'un risque correspond à une notation long terme et doit être relativement stable au cours du temps. Les évolutions de la cartographie sont principalement liées à des changements structurels, des évolutions réglementaires, l'intégration de nouveaux risques. Ainsi, en 2019, les modifications suivantes ont été réalisées :

- Ajout du risque règlementaire (modification des exigences réglementaires, via la parution de nouveaux textes ou une interprétation différente des textes par l'autorité compétente) dans la catégorie « risque stratégique et risque d'activité »;
- Décomposition clarifiée des risques opérationnels avec mise en exergue:
  - du risque informatique décomposé en risque de gouvernance informatique, risque de fonctionnement et risque de sécurité informatique - recouvrant notamment le cyber risque - noté 3 en raison de son caractère émergeant,
  - des risques de non-conformité distinguant les risques associés à la protection des données personnelles, la déontologie et l'éthique et l'intégrité des marchés, jugés plus faibles que ceux associés à la sécurité financière et aux pratiques commerciales et à la protection de la clientèle;
- Rétrogradation d'un rang de la fraude externe (de 2 à 3, en raison de la sortie du cyber risque de cette catégorie pour l'inclure dans le risque de sécurité informatique).

#### 4.1.1.2 Cartographie des risques du Crédit Mutuel Nord Europe – ICAAP au 31/12/19

Risque	de crédit	Risque de taux			
Risque de défaut de la clientèle	Risque de qualité clientèle migration de notes	Choc de taux sur les marchés	Risque de refixation des taux réglementés		
Risque de concentration unitaire	Risque de concentration sectorielle	Risque de courbe	Risque de base		
Risque de concentration géographique	Concentration liée à la politique de garanties Retail	Risques liés aux clauses optionnelles			
Risque de règlement-livraison	Risques prêts en devise	Risque d	e liquidité		
Risque de titrisation		Risque variation note externe	Déséquilibres bilanciels		
Risques op	perationnels	Accès au refinancement	Coût du refinancement		
Fraude externe	Fraude interne	Liquidité court terme	Transformation MLT		
Pratiques RH Dommages actifs matériels	Pratiques commerciales et protection de la clientèle	Risque de participations			
Exécution des processus Dysfonctionnements systèmes	Risque de réputation	Assurances	Autres participations		
	7	Actions et capital investissement (portefeuille, bancaire)	Step in risk		
Dont Risques de non-conformité	Dont Risques Informatiques	Risque strategique et risque d'activité			
Sécurité financière	Gouvernance	Rentabilité	Solvabilité globale		
Pratiques commerciales et protection de la clientèle	Fonctionnement	Risque d'activité	Quantité des fonds propres		
Déontologie et éthique	Sécurité	Diversification des sources de revenus	Composition des fonds propres		
Protection des données personnelles		Maîtrise du coût du risque	Localisation		
Intégrité des marchés		Risque réglementaire			
Risque d	le marché				
Risque de position du portefeuille de négociation  Risque sur les dérivés de crédits (CVA)		<ul><li>Risque très élevé</li><li>Risque élevé</li></ul>			
		<ul><li>Risque moyen</li><li>Risque faible</li><li>Risque très faible</li></ul>			

#### 4.1.1.3 L'appétence aux risques

Ce point est traité en page 68 du Pilier III.

## GESTION DES RISQUES Organisation des risques

#### 4.1.2 Contrôle de la conformité

Directement rattachée à la Direction Générale, **la Direction de la Conformité Groupe** organise le pilotage du dispositif et veille au travers de trois missions :

- au respect des lois et règlements dans l'élaboration des procédures, produits et services, ce qui nécessite d'assurer et de diffuser avec le département juridique la veille réglementaire, de mettre en place et diffuser les normes et procédures en matière de conformité, de s'assurer que les applicatifs de conformité ou spécifiques métiers sont conformes à la réglementation;
- ensuite à l'image de l'entreprise, ce qui nécessite de réaliser et mettre à jour la cartographie des risques de non-conformité et dans ce cadre évaluer et maîtriser le risque de réputation, former, informer et assurer un rôle de conseil auprès des collaborateurs en matière de conformité, détecter et corriger les dysfonctionnements;
- enfin, au respect des intérêts de la clientèle, par l'approbation et le contrôle des nouveaux produits, services ou activités, par l'élaboration et le suivi d'une cartographie des conflits d'intérêts, et le respect par chacun de la déontologie dont elle est le gardien, par le contrôle du traitement des réclamations clientèle.

La Direction de la Conformité Groupe exerce une supervision constante de l'action des entités du Groupe CMNE et une vérification de la qualité des contrôles réalisés par chaque société du Groupe CMNE.

#### 4.1.2.1 Plus particulièrement sur le pôle Bancassurance France

La formation du personnel s'effectue sous différentes formes :

- l'ensemble des collaborateurs concernés par les modules de sensibilisation à la Conformité sont inscrits à une formation « e-learning », dont près de 95 % ont suivi intégralement les modules;
- les jeunes collaborateurs, à l'issue de leur parcours de formation initiale, intègrent une session consacrée à la culture de la conformité et aux règles déontologiques. Elle inclut également la faculté de signalement et les procédures qui s'y rapportent;
- les collaborateurs accédant à une fonction soumise par le Règlement Général de l'AMF, à la vérification du niveau de leurs connaissances, suivent une formation en vue de l'obtention d'un examen certifié. Plus généralement, l'ensemble des collaborateurs concernés par la mise en œuvre de la réglementation MIF 2 ont bénéficié de formations dont l'objet est de leur permettre d'appréhender les principales évolutions réglementaires sur le sujet ainsi que les nouveaux outils qui seront déployés, notamment le nouveau questionnaire visant à recueillir du client les informations le concernant, utiles et nécessaires à la détermination de son profil d'investisseur;
- une veille journalière des informations juridiques est réalisée conjointement par les services juridiques et conformité à destination des Directions métiers pour transcription dans les procédures internes. La transmission des renseignements issus de la veille juridique participe également à l'information des collaborateurs. Ces indications sont relayées aux structures concernées mais sont également publiées régulièrement dans l'intranet et donc mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

## 4.1.2.2 Évaluation et maîtrise du risque de réputation

Le risque de réputation est analysé et suivi au moyen de différents dispositifs :

- la procédure d'approbation et de contrôle d'un nouveau produit, service ou activité;
- la veille réglementaire, par le contrôle permettant de vérifier la prise en compte des évolutions et nouveautés réglementaires dans les procédures:
- la centralisation des dysfonctionnements, qui intègre le suivi des réclamations clientèle;
- l'actualisation des principales cartographies des risques de non-conformité;
- la politique de gestion des conflits d'intérêts et la cartographie des risques et dispositifs de prévention en la matière;
- la surveillance des opérations dans le cadre des procédures relatives aux transactions personnelles des salariés sensibles, à la détection des opérations suspectes en matière d'abus de marché et à la gestion de listes de surveillance ou d'interdiction.

## 4.1.2.3 Autres risques de non-conformité (déontologie bancaire et financière)

Des procédures encadrent la réalisation de transactions personnelles sur les instruments financiers par les salariés et la détection d'opérations suspectes en matière d'abus de marché. Celles-ci font l'objet de contrôles permanents.

Par ailleurs, le corpus procédural et le code de déontologie ont été enrichis du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption (loi « Sapin 2 »).

## 4.1.2.4 Procédures permettant le signalement des manquements, infractions et dysfonctionnements

La « faculté de signalement » est intégrée au code de déontologie qui est publié dans l'intranet de l'entreprise. Cette procédure précise les instructions données au collaborateur confronté à un dysfonctionnement ou à un doute et indique auprès de qui il peut en référer.

## 4.1.2.5 Centralisation et mise en place de mesures de remédiation et de suivi

La procédure de « centralisation des dysfonctionnements » permet de remonter les dysfonctionnements relevés au sein de l'entreprise. Dans l'ensemble des entités du Groupe, la collecte des dysfonctionnements s'effectue au travers du canal des remontées des risques opérationnels. Le Comité des risques opérationnels Groupe, auquel l'ensemble des entités rapportent, permet l'examen de la sinistralité, des incidents, et le contrôle de la mise en œuvre des plans de remédiation. Les analyses et conclusions du Comité des risques opérationnels sont ensuite communiquées au Comité des risques fédéral puis au Conseil d'Administration Fédéral CMNE.

#### 4.1.3 Risque de blanchiment des capitaux

#### 4.1.3.1 Classification des risques (LCB-FT)

Une classification des risques est élaborée pour les différentes activités exercées dans le Groupe CMNE, et les mises à jour sont faites de façon à intégrer les nouveautés réglementaires. Le Groupe CMNE dispose de listes des pays sensibles, de personnes soumises aux sanctions internationales, de gel des avoirs, qui sont régulièrement mises à jour. Il existe également des questionnaires embargos, des codifications spécifiques de la clientèle.

Pour les pôles Bancassurance France, Bancassurance Belgique et gestion pour compte de tiers, l'approche risque exclut le risque allégé (Art R. 561-15 1°) hormis pour les activités de crédit-bail. Le premier niveau de risque est donc le risque normal (Art. L. 561-5 et L. 561-6).

Le risque normal conduit le chargé de clientèle, en matière d'obligations de vigilance, à appliquer celles relatives à l'identité, à l'adresse, à la nature et à l'objet de la relation d'affaires. Le risque est considéré comme élevé, lorsque le client entre dans une des catégories prévues à cet effet par les dispositions légales et réglementaires (Personnes Politiquement Exposées - PPE, produit ou transaction d'un montant élevé, opération complexe ou ne paraissant pas avoir de justification économique ou d'objet licite, client ou son représentant légal non physiquement présent aux fins de l'identification, produit ou opération favorisant l'anonymat de celle-ci, opération ou client ayant un lien avec un pays de la liste rouge) ou une catégorie interne (risque LCB-FT) ou parce que son nom figure sur une liste de personnes terroristes. Dans ce cas, l'entrée en relation ou l'opération doit être validée par la hiérarchie, voire la Direction Générale s'agissant des PPE ou tiers résidant en pays liste rouge, sans préjudice des autres diligences qui trouveront à s'appliquer selon les circonstances. Chaque entité du Groupe CMNE dispose de ses propres cartographies des risques.

## 4.1.3.2 Renforcement du dispositif au niveau du Groupe CMNE

Les mesures d'amélioration permanente du dispositif LCB-FT se poursuivent. Elles se traduisent notamment par :

- la complétude du dispositif d'alerte du pôle gestion pour compte de tiers :
- la poursuite des travaux de profilage et alerte et d'un outil d'aide à la décision à l'entrée en relation chez CFCMNE (projets en cours);
- les travaux en cours d'identification dans les systèmes d'information des bénéficiaires effectifs dans les filiales de crédit-bail.

#### 4.1.4 Structure fraude et affaires spéciales

La structure Fraude et Affaires Spéciales, composée de 3 collaborateurs et jusqu'alors rattachée directement à l'Inspecteur Général, a été transférée le 1er avril 2019 à la Direction des Risques Groupe afin d'adopter un schéma organisationnel harmonisé et en adéquation avec les attentes des autorités de supervision.

Au sein de la Direction Risques Groupe, cette fonction contribue au dispositif de lutte contre la fraude externe. Dans sa mission de prévention, elle anime des sessions de formation et de sensibilisation,

tant sur le marché des particuliers que des professionnels. Elle traite également les cas de dysfonctionnements internes et les affaires spéciales. Enfin, elle participe au processus de recensement et de gestion des incivilités commises par la clientèle à l'encontre des collaborateurs du réseau.

La fonction fraude et affaires spéciales a analysé près de 944 situations de fraudes externes et 287 incivilités commises par la clientèle du réseau France.

#### 4.1.5 Contrôle permanent – Sécurité des systèmes d'information

Rattachée à la Direction Risques Groupe, la Direction du Contrôle Permanent Groupe s'assure de la coordination des plans de contrôle ainsi que de la mise en œuvre et de l'évolution des méthodes et des outils

Les plans de contrôle de l'ensemble des entités sont régulièrement adaptés aux activités et aux risques, incluant des contrôles permanents de second niveau. S'agissant des contrôles menés au niveau central, certains ont été enrichis principalement dans les domaines des crédits, des activités financières, des flux et moyens de paiement, et du suivi des filiales.

Par ailleurs, les dispositifs mis en œuvre au sein des filiales (Beobank et groupe La Française) ont également fait l'objet d'adaptations et de renforcements

Concernant la sécurité des systèmes d'information, plusieurs dispositifs contribuent à renforcer la gestion des risques et la conformité réglementaire. Il s'agit des dispositifs relatifs à la sécurité des systèmes d'information, et notamment le plan de traitement des risques régulièrement adapté en fonction de l'évaluation des risques, et incluant l'opérationnalité des plans d'urgence et de poursuite des activités informatiques et des métiers [actualisation, tests, et action d'amélioration], le renforcement de mesures de sécurité, le suivi et l'analyse des incidents.

Concernant la protection des données personnelles, le groupe a mis en oeuvre des politiques, des mesures organisationnelles et techniques contribuant à répondre aux exigences réglementaires et à garantir la confiance des clients et de l'ensemble des tiers concernés. Ces dispositifs font l'objet d'une évaluation régulière, en interne et avec l'aide de cabinet-conseil, contribuant à leur amélioration permanente.

Des délégués à la protection des données sont nommés dans les pôles du groupe, avec une coordination assurée au niveau de la Caisse Fédérale.

## GESTION DES RISQUES Risques

#### 4.1.6 Contrôle périodique

L'Inspection Audit Groupe, conformément à la charte de contrôle périodique Groupe, veille à la cohérence, à l'exhaustivité et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne ainsi que des processus de mesure, de surveillance et de gestion des risques. Elle exerce ses activités sur l'ensemble des entités et métiers du Groupe CMNE.

Ses missions principales concernent notamment :

- le contrôle périodique du réseau commercial Bancassurance France ;
- l'audit des directions centrales et métiers de la CFCMNE et des filiales;
- la certification des comptes sociaux des caisses locales.

Concerant son activité, l'Inspection Audit Groupe a réalisé en 2019 :

- 26 missions de révision [24 concernant des caisses locales, 2 réalisées sur des Espaces Conseil Professionnel];
- 6 missions d'audit sur des structures ou processus en lien avec le réseau Bancassurance France;
- la certification des comptes sociaux 2018 de 149 caisses locales ;
- 25 missions d'audit métiers

Concernant Beobank, son service d'audit interne, dont le responsable est lié fonctionnellement à l'Inspecteur Général du CMNE, a mené 81 inspections d'agences et agents délégués, et 6 missions d'audit métiers.

#### 4.2 RISQUES

#### 4.2.1 Risque de crédit

L'octroi de crédit est régi par des procédures et référentiels propres à chacune des entités du pôle Banque du Groupe CMNE. Ces procédures et référentiels sont eux-mêmes déclinés de l'appétence et de la politique des Risques du Groupe CMNE.

Le principe fondamental sur lequel s'appuient les procédures d'octroi de crédit est le score pour les crédits consommation de Beobank ou la notation interne (Système de Notation Interne du Groupe Crédit Mutuel) pour les pôles Banque réseaux France et Entreprises; la tarification différenciée des crédits ainsi que le système des délégations de pouvoirs se déclinent de cette notation interne.

Pour le pôle Banque réseau France, un dossier de crédit (consommation, habitat ou professionnel) doit bénéficier d'un avis technique favorable (respect des règles et conditions édictées par la Fédération et la perception des risques attachés au dossier) donné par le collaborateur dans les limites octroyées par le Directeur Général.

Les niveaux de délégations d'avis technique octroyés (en fonction du niveau de maîtrise du collaborateur) sont des montants fixés pour un client en fonction de la notation interne pivot, ils sont pondérés à la hausse ou à la baisse en fonction de la notation. Le passage en défaut exclut totalement le dossier du champ de pouvoir du point de vente.

Les dossiers d'un montant unitaire ou faisant passer l'encours à un montant supérieur à 1,25 million d'euros doivent obligatoirement faire l'objet d'une décision des Dirigeants Effectifs.

En Belgique, au sein de Beobank, le risque est encadré par une limite de pouvoir à l'octroi : les décisions d'octroi de crédit qui font passer l'encours global du risque client au-dessus de 750 000 euros sont soumises au Directeur Crédits Groupe CMNE, avant décision du CEO qui agit par délégation du Comité de Direction. Lorsque la demande unitaire ou l'encours dépasse 3 millions d'euros, la décision d'un Dirigeant Effectif du Groupe CMNE est sollicitée.

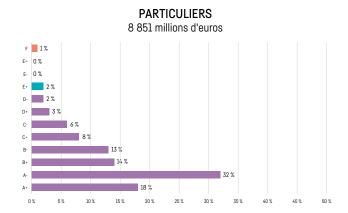
Pour les entités du Groupe CMNE, de manière unitaire ou consolidée, des limites et exclusions destinées à baliser l'activité de crédits et le suivi des risques ont été établies que ce soit :

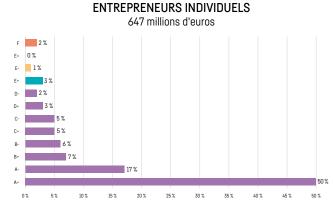
- en montant (limites d'encours unitaire: sur la catégorie Corporate, la limite d'encours est de 70 millions d'euros, dégressive selon la qualité de la contrepartie);
- en territorialité ;
- sur secteurs d'activités ;
- par type d'opérations.

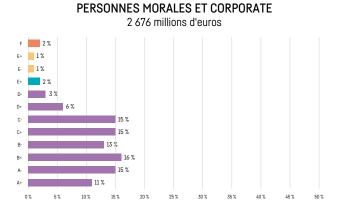
Le Groupe CMNE a mis en place pour l'ensemble des entités du « pôle Banque », une organisation dédiée aux professionnels et entreprises qui vise à répondre aux besoins de ses clients et à sécuriser les risques inhérents à ces activités. Cette organisation s'articule pour la France autour des Espaces Conseils Professionnels, des Centres d'Affaires pour les PME et les ETI et pour la Belgique, autour les Centres Professionnels.

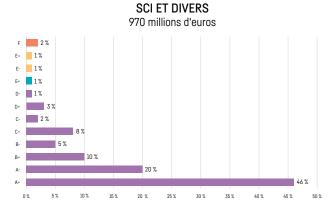
Pour le périmètre bancaire français (réseau France et réseau Entreprises), qui représente environ 68 % des encours de crédit à la clientèle du Groupe CMNE, la répartition des encours par classe de note et par algorithme de notation est la suivante :

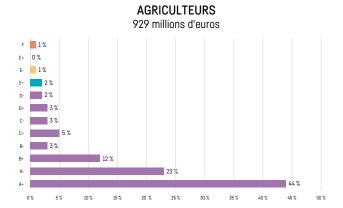
- les meilleurs clients, représentés par les notes supérieures ou égales à C-, totalisent 90 % des encours (entre 85 % et 92 %, selon les marchés):
- 8 % des encours ont une note comprise entre D+ et E+ : cette note représente des encours sains avec un profil de risque assez élevé (entre 5 % et 11 % selon les marchés) ;
- les encours douteux (E-), douteux compromis (E=) et contentieux (F), s'établissent à 2 % au global.

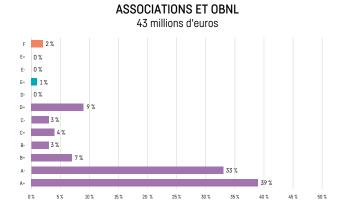








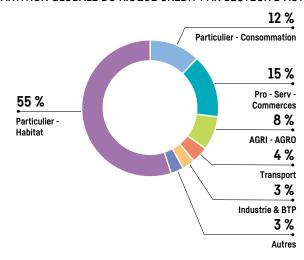




La répartition des encours demeure relativement stable.

## GESTION DES RISQUES Risques

#### RÉPARTITION GLOBALE DU RISQUE CRÉDIT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



#### **QUALITÉ DES RISQUES**

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle	926	909
Pertes attendues à 12 mois [S1]	-50	- 47
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 42	- 49
Pertes attendues sur actifs dépréciés (ou Dépréciation individuelle) [S3]	- 500	- 506
Taux de couverture global	63,9 %	66,2 %
Taux de couverture des actifs dépréciés	54,0 %	55,7 %

#### **EXPOSITION**

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18	Variation par rappo	rt au 31/12/18
PRÊTS ET CRÉANCES				
Établissements de crédit	2 716	3 227	- 511	- 16 %
Clientèle	17 966	17 181	785	5 %
Exposition brute	20 682	20 409	273	1%
Dépréciations	- 593	- 602	9	-1%
Établissements de crédit	0	0	0	
Clientèle	- 593	- 602	9	-1%
EXPOSITION NETTE	20 089	19 807	282	1%
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS				
Établissements de crédit	32	34	- 2	- 6 %
Clientèle	2 739	2 584	155	6%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS				
Établissements de crédit	17	79	- 62	- 78 %
Clientèle	209	129	80	62 %
Provision pour risques sur engagements donnés	- 3	- 2	-1	50 %
EXPOSITION NETTE	2 994	2 824	170	6 %
TITRES DE CRÉANCE 1				
Effets publics	758	873	- 115	- 13 %
Obligations et autres T.R.F.	3 042	3 191	- 149	- 5 %
Instruments dérivés	167	160	7	4 %
Pensions & prêts de titres	206	365	- 159	- 44 %
Exposition brute	4 173	4 589	- 416	- 9 %
Dépréciation des titres	-1	-1	0	0 %
EXPOSITION NETTE	4 172	4 588	- 416	- 9 %

<sup>(1)</sup> Hors titres classés en « prêts et créances ».

#### ARRIÉRÉS DE PAIEMENT AU 31/12/19

	Arrié	Arriérés de paiement (S1 + S2)		VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant
En millions d'euros	à 30 jours	30 à 90 jours	plus de 3 mois	Total	l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
Instruments de dettes	-	-	-	-	-
* Administrations centrales	-	-	-	-	-
* Établissements de crédit	-	-	-	-	-
* Autres entreprises financières	-	-	-	-	-
* Entreprises non financières	-	-	-	-	-
Prêts et avances	212	73	28	310	623
* Administrations centrales	-	-	-	-	-
* Établissements de crédit	-	-	-	-	-
* Autres entreprises financières	-	-	-	-	-
* Entreprises non financières	44	22	26	85	177
* Particuliers	168	51	2	225	446
TOTAL	212	73	28	310	623

Les arriérés de paiement comprennent l'intégralité du capital restant dû.

#### 4.2.2 Risque de contrepartie

#### 4.2.2.1 Une vision Groupe

Sur proposition de la Direction des Risques, les limites par contrepartie sont arrêtées par le Comité financier Groupe CMNE. Les limites sont basées sur la notation interne des différentes catégories de grandes contreparties, définie par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et homologuée dans le cadre des accords de Bâle.

La centralisation des risques du Groupe CMNE, initiée par la Direction des Risques Groupe, alimente à son tour une gestion centralisée du risque de contrepartie à l'échelle du Groupe Crédit Mutuel. Ce système dynamique fait l'objet d'une veille et d'une surveillance permanente, mutualisant les informations et les alertes.

La détermination et le suivi des notations internes s'intègrent dans un processus national. Elles sont revues a minima mensuellement et comparées aux notations externes des grandes agences. Des alertes d'évolution de notations significatives sont ainsi transmises aux acteurs de suivi des risques et membres du Comité financier.

Le plafond des risques unitaires fait référence aux fonds propres de chaque entité: de la Caisse Fédérale et de Beobank, mais également dans le respect des fonds propres consolidés du Groupe CMNE. Ainsi, tout en restant dans le cadre du référentiel national des limites édictées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, chaque pôle dispose de règles cohérentes avec l'évolution de ses besoins, de ses encours et de ses fonds propres. Une vision unitaire et une vision Groupe CMNE consolidée sont donc en place.

## 4.2.2.2 Un suivi global et consolidé des limites par catégorie

#### Risque souverain

Hormis sur la France et la Belgique, qui disposent d'un cadre spécifique, le risque souverain est pondéré selon les notations externes des trois grandes agences. Cela concerne une liste restreinte de contreparties souveraines de qualité, principalement en Europe et Amérique du Nord.

La liste des pays autorisés est présentée et validée en Comité financier. Elle est révisée selon les contextes économiques et politiques.

Des contreparties semi publiques ou publiques, assimilées souverains, sont autorisées et bénéficient d'une limite spécifique validée en Comité financier. Elles font l'objet d'une consolidation le cas échéant sur le souverain de référence.

#### Risque contreparties bancaires, financières

Pour chaque contrepartie, une autorisation maximale est calculée en s'appuyant sur le Référentiel National du Groupe Crédit Mutuel, le statut défini et sur la notation interne retenue afin d'établir une dégressivité des limites, sur base des bornes de fonds propres et de refinancement. Les études de la cellule nationale « Informations Financières Contreparties » sont utilisées pour se positionner et fournir un éclairage avant toute entrée en relation.

Ces limites sont calculées et plafonnées par la plus contraignante des 3 bornes :

- borne fonds propres du CMNE calculée en tenant compte de la réglementation sur les grands risques qui fixe l'encours maximum sur une contrepartie à 25 % des fonds propres Groupe consolidés, limité à 510 millions d'euros pour une contrepartie notée A+, puis de façon dégressive en fonction de la notation interne;
- borne de refinancement de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC;
- borne fonds propres de la contrepartie telle que figurant sur le dernier Référentiel National IFC.

## GESTION DES RISQUES Risques

#### Risque corporate

L'encours maximum en pourcentage des fonds propres d'une même contrepartie à la fois pour les risques pris par la caisse fédérale dans le cadre de son activité entreprise ainsi que les risques pris dans le cadre des activités de marché est compris entre 2,1 % des fonds propres consolidés pour une contrepartie notée A+ jusqu'à 0,3% des fonds propres pour une contrepartie notée E+.

Les expositions corporates s'appuient également sur le référentiel de notations internes Grands Comptes du Groupe Crédit Mutuel. Des limites en maturité proportionnelles et adaptées aux notations internes sont en place. Des enveloppes spécifiques peuvent être mises en place pour répondre à des besoins particuliers de placement. Aucune entrée en relation ne peut intervenir sans validation d'une notation interne.

Ces limites s'entendent pour des risques de qualité A+ (notation interne Crédit Mutuel) et sont ensuite modulées à la baisse selon la notation des contreparties à la fois en montant et maturité. Pour le risque corporate pris dans le cadre des activités de marché, le Conseil d'administration Fédéral a validé des règles prenant en compte les notations de l'émetteur, le volume de dette obligataire émise, les secteurs d'activité des émetteurs et la répartition par entité.

Pour la plupart des contreparties corporates, cela revient à limiter le risque unitaire à un maximum de 50 millions d'euros pour les mieux notés.

Un suivi de la concentration des encours est opéré dans l'optique d'une saine gestion de la division des risques du Groupe.



Les encours des graphiques sont en nominal pour les titres de dettes et en coût de remplacement pour les dérivés. La société JARNA ainsi que les OPC ne sont pas présentés.

La tombée du FCT CMNE HOME LOANS pour 500 M€ explique la réduction de l'encours sur les institutions financières par rapport au 31 décembre 2018.

#### 4.2.2.3 Une gestion centralisée

L'ensemble des opérations effectuées par la Direction Activités financières dans le cadre de sa gestion pour compte propre, ou confiées au groupe La Française dans le cadre d'une gestion dédiée, est effectué dans le cadre défini par le Comité financier et fait l'objet d'un reporting mensuel à ce dernier qui comprend cinq des sept membres du Comité de Direction.

Trimestriellement, l'analyse des indicateurs de risques financiers portés par la Caisse Fédérale fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2019, l'allocation de fonds propres aux activités de marché est restée stable à 400 millions d'euros, pour le « banking book » et stable à 50 millions d'euros pour le « trading book ».

L'activité pour compte propre se scinde en deux parties :

- d'une part un portefeuille comprenant les titres liquides (titres HQLA ou éligibles BCE);
- d'autre part, les investissements moyen ou long terme dans des titres non SPPI comprenant nos titres structurés, OPCVM et les fonds communs de placement ou nos placements des excédents de liquidité à court terme ou non éligible à la réserve de liquidité;

Ces investissements moyen et long terme se trouvent à la fois dans la Caisse Fédérale et chez Beobank. Ils sont encadrés par un cadre strict.

#### 4.2.2.4 Gestion des stress tests

Sur la base d'hypothèses communes à l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel, le CMNE effectue chaque trimestre une mesure d'impact de stress tests. Cinq stress historiques (hausse des taux 1994, crise asiatique de 1997, lundi noir de 1987, 11 septembre 2001, crise des subprimes) et cinq stress hypothétiques relatifs aux 3 types de risques : Action, Crédit et Taux, soit respectivement baisse des actions européennes de 22 %, écartement des spreads selon les actifs concernés et variation à la hausse et à la baisse des taux euros de 50 bps sont ainsi mesurés.

Afin de compléter ces modèles, un stress relatif à la baisse du marché immobilier a été initié sur la base d'une Value at Risk (VaR) historique des catégories bureaux, logements et commerces.

À fin 2019, les tests de résistances les plus pénalisants au niveau du compte de résultat sont :

- au niveau des stress historiques le scénario du 11 septembre et du lundi noir avec un impact respectivement de 16,5 et 23 millions d'euros;
- au niveau des stress hypothétiques, le scénario de la baisse des actions européennes avec un impact de 20 millions d'euros.

Concernant l'impact potentiel en fonds propres, celui-ci varie entre + 2 et - 13 millions d'euros selon le scénario. Les plus pénalisants sont :

- au niveau des stress historiques le 11 septembre et le lundi noir ;
- au niveau des stress hypothétiques, la hausse des spreads de crédits et le stress immobilier.

#### DÉTAIL DES PORTEFEUILLES AU 31/12/19

En millions d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Titres au coût amorti	TOTAL
TITRES DE DETTES HORS EFFETS PUBLICS				
1) FRANCE				
France - Investissement	186	120	151	457
France - Portefeuille de liquidité		1 454		1 454
2) BELGIQUE				
Belgique - Investissement	3	30		33
Belgique - Liquidité		504		504
3) TOUTE ZONE				
<ul> <li>IFRS 10 tout pôle</li> </ul>	42			42
<ul> <li>Autres Obligations</li> </ul>	3			3
<ul> <li>OPC - Actions banking book</li> </ul>	549			549
<ul> <li>OPC - Actions trading book</li> </ul>	0			0
TOTAL TITRES DE DETTES HORS EFFETS PUBLICS	783	2 108	151	3 042
EFFETS PUBLICS				
<ul> <li>France - Effets publics</li> </ul>		202		202
<ul> <li>Belgique - Effets publics</li> </ul>	16	230		246
<ul> <li>Autres Pôles - Effets publics (JARNA pour 298 M€)</li> </ul>	310			310
TOTAL EFFETS PUBLICS	326	432		758
TOTAL TITRES DE DETTES	1 109	2 540	151	3 800

## GESTION DES RISQUES Risques

#### 4.2.2.5 Portefeuille de liquidité et d'exploitation

L'exigence accrue en matière de liquidité à court et moyen terme a conduit à un pilotage serré du portefeuille de liquidité avec la mise en place d'indicateurs d'alerte hebdomadaires qui sont en cohérence avec les indicateurs trimestriels d'appétence et de gestion des risques.

Une supervision stricte des investissements est donc nécessaire afin de limiter tout risque de franchissement de seuils et limites.

Dans ce cadre, ces portefeuilles concentrent tous les titres qualifiés de « liquides » au sein du portefeuille liquidité mais également toutes les opérations liées à l'activité d'exploitation et les placements de trésorerie à court terme au sein du portefeuille d'exploitation.

Ce portefeuille de titres liquides hors effets publics s'élève à 1 454 millions d'euros pour la Caisse Fédérale du CMNE et 504 millions d'euros pour Beobank.

#### 4.2.2.6 Portefeuille d'arbitrage

Les opérations d'arbitrage, effectuées sur des horizons compris entre un mois et trois ans, consistent en l'achat de titres de créances négociables ou de titres obligataires à taux variable ou à taux fixe transformés en taux variable par le biais de swaps de taux, financé par l'émission régulière de NEU CP (Negotiable EUropean Commercial Paper) dont la durée d'origine est comprise entre un et six mois.

L'encours maximal autorisé de ce portefeuille d'arbitrage, est fixé par le Comité financier, à 500 millions d'euros. L'encours nominal est en baisse régulière à 251 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Sa consommation de fonds propres au titre du risque de crédit s'établit à 11.2 millions d'euros.

La durée des titres achetés et le fait qu'ils soient tous à taux indexés, constituent une assurance très forte contre les risques de marché, la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) de ce portefeuille reste inférieure à 1 %. Le risque de taux est quasi nul et le risque de liquidité fait l'objet d'une surveillance attentive dans le cadre de la procédure de gestion du risque global de liquidité et de l'impasse.

Au sein de ce portefeuille, le CMNE détient un ensemble de titres structurés pour 130 millions d'euros de valeur nominale, indexés sur des indices actions et de taux. Des limites d'investissement strict encadrent ce portefeuille afin que le Groupe ne puisse avoir une exposition forte sur les marchés

Au 31/12/2019, la poche autocall indexée à des indices action s'élève à 40 millions d'euros avec des maturités finales réparties entre 2024 et 2028 permettant de limiter les impacts d'une baisse ponctuelle des marchés financiers.

#### 4.2.2.7 Portefeuille d'investissement

Ce portefeuille regroupe toutes les opérations d'investissement sur fonds et les refinancements associés de ces titres à court et moyen terme.

Les investissements obligataires et NEU CP s'élèvent à 246 millions d'euros sur le pôle France et à 33 millions d'euros sur le pôle Belgique.

#### OPCVM dédiés

La Caisse Fédérale du CMNE a liquidé son fonds dédié au cours du premier trimestre 2019. Celui-ci était entré en liquidation depuis 2018.

#### Actions

Cette exposition est uniquement constituée des différentes composantes actions des titres OPCVM de ce portefeuille représentant les investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank (banking book). Ces expositions sont principalement présentes au sein de fonds de private equity et des fonds diversifiés et alternatifs.

#### Autres investissements

Les autres investissements pour compte propre du CMNE, réalisés sur des supports collectifs (produits de taux, de gestion alternative et diversifiée, FCP ou parts de SCPI et d'OPCI), représentent un total de 360 millions d'euros en valeur de marché pour la Caisse Fédérale, 21 millions d'euros pour Beobank.

L'impact de l'application de la norme IFRS 10 s'élève quant à lui à 42 millions d'euros (cf. rapport financier : tableau entités consolidées par consolidation simplifiée dans le cadre de l'application de la norme IFRS 10, page 174).

#### Opérations d'amorçage

Le groupe CMNE accompagne le lancement de nouveaux fonds et stratégies au sein du groupe La Française. Ces investissements encadrés par une politique propre et suivis au sein de l'appétence sont répartis au sein de la Caisse Fédérale et du groupe La Française, dans la limite de 100 millions d'euros respectivement.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est traité dans le Pilier III en page 117.

#### Risque de taux

Le risque de taux est traité dans le Pilier III en page 114.

#### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est traité dans le Pilier III en page 115.

#### 4.2.3 Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de variation négative sur le compte de résultat ou les capitaux propres qui résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché tels les taux d'intérêt, les marchés actions, les taux de change et différents spreads crédits. Cela concerne l'ensemble des opérations du trading et du banking book.

#### 4.2.3.1 Organisation

#### Centralisation des opérations de marché

La gestion du refinancement et des placements du Groupe CMNE est centralisée à la Caisse Fédérale tant pour les opérations des entités françaises que pour BEOBANK. Le back-office de ces opérations est également centralisé à Lille.

#### Principes de base

Une gestion saine et prudente: toute activité fait l'objet d'un cadre précis et détaillé permettant la maîtrise des risques inhérents à ces activités. Décideurs, opérateurs et analystes travaillent conjointement au respect de ces normes et obligations imposées par les autorités externes ou les acteurs internes.

Le respect de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires a été mis en place à travers un suivi des indicateurs de la Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires (SRAB).

#### Nature des opérations

Les opérations mises en œuvre par la Direction Finances Groupe sont de deux natures :

- d'une part, les opérations de refinancement à moyen et long terme du Groupe CMNE et, plus généralement, les opérations de gestion actif-passif qui ont pour but de gérer la marge d'intermédiation en se fondant sur des éléments chiffrés de risque de taux et de liquidité analysés par les Comités financiers de chaque entité du Groupe CMNE;
- d'autre part, les opérations pour compte propre de la Caisse Fédérale et de Beobank.

Celles-ci se regroupent en deux familles :

- les opérations d'arbitrage construites pour ne générer qu'un risque de taux marginal tout en tirant leur rentabilité de la prise d'un risque de contrepartie et d'un risque de liquidité. Ce type d'opération, placée sous la responsabilité directe de la trésorerie Groupe qui reçoit pour cela une allocation de fonds propres, une limite globale d'encours et une typologie d'opérations autorisées, ne concerne que la Caisse Fédérale:
- les investissements dans des OPCVM dédiés, gérés par La Française et ses affiliés, dans des supports immobiliers tels des SCPI et OPCI, des actions, des obligations et titres de créances négociables, structurés ou vanilles, sont toujours réalisés dans le respect du cadre de la politique d'intervention sur les marchés et font l'objet d'une validation par les Comités financiers des entités concernées. Toute opération est ainsi visée ou validée de façon collégiale.

Les opérations de gestion structurelle du bilan, comme les opérations pour compte propre, sont placées sous le contrôle étroit du Comité financier de la Caisse Fédérale du CMNE et font l'objet de reportings individualisés, puis fusionnés pour mesurer le risque de liquidité.

#### 4.2.3.2 Typologie des risques

#### Risques de crédit

Le risque de crédit représente le montant de la perte que peut encourir un établissement de crédit dans le cadre d'opération qu'il effectue avec une contrepartie, si cette contrepartie venait à faire défaut.

La mesure de la qualité de crédit des contreparties s'apprécie principalement via la notation interne du Groupe Crédit Mutuel et via les notations externes des grandes agences.

Toute contrepartie dérogatoire aux règles fixées devra faire l'objet d'une validation par les délégataires appropriés ou par les membres du Comité financier de l'entité.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux porte sur l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur le résultat et/ou la valeur des actifs et des passifs financiers.

Le risque de taux est encadré par une organisation spécifique autour de l'ALM, d'un Comité trimestriel de gestion ALM et d'un état des lieux mensuel présenté en Comité financier.

#### Risque action

Le risque action correspond à l'impact de l'évolution des marchés financiers sur la valorisation de l'actif financier, en particulier lorsque ce dernier est coté.

Investisseur prudent et de long terme, le CMNE n'intervient pas sur le marché action et ne procède à aucune position de trading sur action. Ce risque est donc non significatif pour le CMNE. Seuls certains actifs corrélant à des indices boursiers portent un possible risque sur l'évolution future des cours de bourse.

#### Risque de change

Le risque de change résulte de l'évolution de la parité entre devises et de leur impact sur le résultat et/ou la valorisation des actifs ou passifs financiers. Le risque de change concerne principalement les comptes en devises gérés pour faire face aux opérations de clientèle.

Grâce à une liste restreinte de devises à traiter, un suivi quotidien des positions et des limites clairement établies, l'impact de variation du prix des devises par rapport à l'euro est faible.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides.

#### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadaptation ou d'une défaillance de processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs. Il inclut notamment :

- les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraudes internes et externes et les risques liés au modèle;
- le risque juridique: le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise assujettie au titre des opérations.

Il exclut les risques stratégiques et de réputation.

## GESTION DES RISQUES Risques

Une fonction risques opérationnels au sein de la Direction des Risques assure le suivi et l'exhaustivité du recensement de ces risques au niveau du Groupe CMNE.

#### Risque de règlement livraison

Le risque de règlement livraison est supporté dans le cadre de l'échange simultané de deux actifs. Il survient lorsque le dénouement de l'opération (transfert de propriété du titre, paiement de celui-ci, échange simultané de titres...) ne peut intervenir dans les délais prévus.

Un suivi mensuel fait l'objet d'une présentation en Comité financier, il recense les suspens et les problèmes de règlement/livraison rencontrés, pouvant donner lieu à des déclarations de risques opérationnels. Un reporting trimestriel consolidé recense les évènements rencontrés sur les entités bancaires du Groupe CMNE.

#### Risque informatique

Le risque informatique est un sous-ensemble des risques opérationnels, constitué de trois catégories :

- Gouvernance: risque lié à une implication insuffisante des instances dirigeantes, une gestion du risque insuffisante, un pilotage budgétaire défaillant, des rôles et responsabilités mal définis, une maîtrise insuffisante de l'externalisation.
- Fonctionnement : risque lié à une mauvaise gestion de l'exploitation, de la continuité informatique et des changements, ainsi qu'à une mauvaise qualité des données.
- Sécurité: risque lié à une insuffisance dans la détection des attaques et dans la réaction aux attaques, insuffisance dans la protection logique des actifs et dans la protection physique des installations

## 4.2.3.3 Une gestion dynamique et d'anticipation des risques

Cette gestion s'effectue par le biais :

- d'une gestion des stress tests sur base de modèles confédéraux et de développements spécifiques internes, assurée par la Direction des Risques. Des stress historiques fondés sur l'analyse des périodes de crises passées et des stress hypothétiques déterminés par les experts métiers et révisés a minima une fois par an, sont réalisés trimestriellement. Ces stress prennent en compte les différents facteurs de risque, devises, zones géographiques, notations... Un stress immobilier sur base historique a également été mis en place;
- de stress réglementaires complétant les stress internes. Il s'agit principalement des stress tests demandés par le superviseur [ABE, BCE...]. En 2018, un test de résistance avait été réalisé par la BCE et l'ABE sur les 48 plus grandes banques européennes dont le Groupe Crédit Mutuel;

- d'un suivi des paramètres de crédits: veille des évolutions de notations externes et des actualités des principales contreparties du portefeuille;
- de liens étroits avec les cellules nationales de la Confédération renseignant le CMNE et lui permettant de bénéficier des expertises métiers du Groupe Crédit Mutuel, aussi bien sur les mouvements sectoriels que sur l'appréciation des plus grandes contreparties bancaires, assurances et grands comptes;
- d'un dispositif d'alerte et de veille risques relayé au sein du Groupe CMNE :
- de liens étroits auprès des différents Risk managers du Groupe, le CMNE circularisant les éléments d'alertes et d'actualités susceptibles d'avoir un impact sur les opérations de marchés traitées;
- des travaux « Groupe » et d'une information transversale renforçant la cohésion Groupe sur les approches de marché et tenant compte des connaissances des différents spécialistes et Risk manager du Groupe CMNE;
- de la réalisation de stress tests spécifiques propres aux profils de risques du Groupe CMNE en fonction des particularités de marchés;
- d'un recensement exhaustif d'identification des OPC avec effet de levier.

## 4.2.3.4 Instances de décisions et de consultation

Différents Comités décisionnaires sont en place afin d'assurer une prise de décision recensant les différents acteurs du Groupe CMNE.

Un Comité nouveau produit est en place pour permettre aux acteurs du CMNE de bénéficier du même niveau d'information et de clarté sur tout nouvel investissement. Ces acteurs apportent leurs éclairages métiers permettant la validation au préalable de toutes questions relatives aux risques financiers, juridiques, opérationnels, de réputation et de tout autre risque.

Un comité seed money a pour but de maintenir l'appui au développement des activités de gestion sur les offres de produits de valeur mobilières du Groupe. Ce comité gère l'affectation d'une enveloppe de 200 M€ au niveau du groupe dans le respect de l'une des 3 fonctions du seed money : stratégique, opportuniste et opérationnelle.

#### 4.2.3.5 Un suivi consolidé des risques

L'appréciation globale des positions des différents portefeuilles permet d'agréger les différents risques et de bénéficier de positions consolidées sur les différentes entités du Groupe CMNE.

## 4.2.3.6 Une mesure des risques via un processus de valorisation éprouvé

Le pilotage de la liquidité et du collatéral est en charge des valorisations retenues, les risques financiers opèrent les contrôles nécessaires et procèdent aux contre-valorisations permettant de sécuriser les données restituées.

Une validation des valorisations retenues est ainsi assurée au sein du Groupe CMNE s'appuyant sur des experts. Une autre valorisation peut être opérée en dehors du Groupe le cas échéant.

#### 4.2.4 Risque de non-conformité

#### 4.2.4.1 Définition

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution définit le risque de non-conformité comme « le risque de sanction judiciaire administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions des dirigeants effectifs prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance ».

#### 4.2.4.2 Cadre et dispositif

Le dispositif de conformité a pour objectifs de répondre aux attentes de la clientèle en matière de qualité de services, de professionnalisme et de diligence; d'exercer une vigilance renforcée sur les risques de non-conformité auxquels le Groupe CMNE peut être exposé avec les conséquences préjudiciables qui peuvent en résulter sur son image ou sa réputation; de veiller à ce qu'au-delà même du respect des textes réglementaires, le fonctionnement du Groupe CMNE et ses actions s'accordent aux règles de bonne conduite et de déontologie auxquelles il souscrit.

La Direction Conformité Groupe est rattachée au Directeur Général de la Caisse Fédérale, son responsable rend compte à la Direction Générale de la CFCMNE ainsi qu'au Comité des risques Fédéral.

Le périmètre d'action du contrôle de la conformité concerne toutes les activités Bancassurance de la Caisse Fédérale, des réseaux France et de ses filiales, y compris la banque à distance, les fonctions supports transverses et les activités des sociétés des pôles Bancassurance France et Belgique et gestion pour compte de tiers.

Le dispositif de Conformité de chaque entité décline les principes et procédures essentiels rappelés dans la charte de conformité Groupe et s'appuie de manière non exhaustive sur les cartographies des risques de non-conformité d'abus de marché ou encore de conflits d'intérêts, le recueil des règles de bonne conduite, les mécanismes d'alerte professionnelle ou de lutte contre la corruption, d'approbation des nouveaux produits, ou de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Chaque entité met ainsi en place un dispositif de gouvernance adapté aux besoins propres à l'activité de l'entité ainsi qu'à son organisation. Ce dispositif a pour objectif de rendre compte de l'activité de la Conformité au sein de l'entité, de faire le point sur les évolutions réglementaires importantes, d'examiner les dysfonctionnements constatés, de présenter de nouvelles zones de risque ou insuffisamment couvertes par les dispositifs en place, les mesures correctrices décidées ou projetées, ainsi que les rapports et les recommandations des autorités de tutelle en matière de conformité.

Les contrôles de conformité sont totalement intégrés dans le dispositif de contrôle mis en œuvre par le Groupe CMNE. Les tâches de contrôle de conformité de chaque entité sont définies et intégrées dans les plans de contrôle au moyen de ses outils de contrôle interne.

#### 4.2.4.3 Réalisations / travaux

L'exercice 2019 a été marqué par l'optimisation des traitements et des contrôles de conformité ainsi que par la sécurisation accrue des flux des relations d'affaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Outre la poursuite des activités usuelles essentielles de la Direction Conformité, que sont notamment l'approbation de nouveaux produits ou activités, la centralisation des dysfonctionnements et la veille réglementaire, des chantiers et des projets importants ont été menés par celle-ci sur divers domaines et activités portant sur l'incluson bancaire des personnes fragiles, la mise en conformité des auto-certifications de résidence fiscale des clients, le dispositif de gouvernance du distributeur de produits financiers (Directive MIF2) ainsi que sur le dispositif de lutte contre la corruption.

#### 4.2.5 Risque assurance et de participation

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a été désignée comme conglomérat financier par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans une lettre du 16 décembre 2005. Elle exerce l'activité de Conglomérat Financier à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel [GACM, filiale du Groupe CM Alliance Fédérale et du CMNE], Suravenir [vie] et Suravenir Assurances [non-vie] [filiales du CM Arkéa]. Ces filiales commercialisent une large gamme d'assurances-vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement via les réseaux bancaires du Groupe Crédit Mutuel. Le Groupe CMNE détient 10,22 % de l'ensemble GACM qui est intégré par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Le CMNE a obtenu l'autorisation de la BCE de pouvoir ne pas déduire la participation dans le GACM des fonds propres réglementaires, conditionnée à la mise en place d'un échange régulier d'informations

entre CMNE et CM Alliance Fédérale pour suivre notamment les trois principaux risques identifiés au sein des activités des compagnies d'assurance que sont les risques financiers, les risques techniques et les risques de contrepartie pour les compagnies de réassurance :

- les risques financiers représentent les différentes évolutions des indicateurs financiers qui pourraient impacter la solvabilité de la compagnie d'assurance;
- les risques techniques correspondent à la prise en compte d'événements extérieurs: catastrophes naturelles, épidémies qui pourraient générer des montants de remboursement plus importants que prévus, sur une durée plus restreinte;
- les risques de contrepartie pour les compagnies de réassurance concernent l'impact que pourrait avoir le défaut d'une contrepartie auprès de laquelle a été souscrite une police de réassurance.

Au sein du Groupe CMNE, le risque assurance est un risque de participation (cf. tableau 11 du Pilier III page 86).

## 4.3 INFORMATIONS RELATIVES AU PILIER III DE BÂLE III

4.3.1	CHIFFRES-CLÉS DU PILIER III	65	4.3.9	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	110
4.3.2	OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	66	4.3.9.1	Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	110
4.3.2.1	Politique et dispositifs mis en place pour la gestion des risques	66	4.3.9.2	Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	111
4.3.2.2	Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques	66	4.3.9.3	Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	111
4.3.2.3	et de mesure des risques	68	4.3.9.4	Principales catégories de fournisseurs de protection	111
4.3.2.4	La politique en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue	68	4.3.10	EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION	113
4.3.2.5	Profil de risque de l'établissement	68			
4.3.2.6	Appétence aux risques	68	4.3.11	TITRISATION	113
	CHAMP PIARRI ICATION PH CARRE		4.3.11.1	Objectifs poursuivis	113
4.3.3	CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	70	4.3.11.2	Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés	113
		_,		Politiques de couverture du risque de crédit	113
4.3.4	FONDS PROPRES	74		Approches et méthodes prudentielles	113
4.3.4.1	Composition des fonds propres	74		Principes et méthodes comptables	114
4.3.4.2	Exigences de fonds propres	84	4.5.11.6	Actifs émis	114
4.3.5	INDICATEURS PRUDENTIELS	85	4.3.12	RISQUE DE MARCHÉ	114
4.3.5.1	Ratios de solvabilité	85	/ 7 17	RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK	11/
4.3.5.2	Coussin de fonds propres contra-cycliques	85	4.3.13	KISQUE DE TAUX DU BANKING BOUK	114
4.3.5.3	Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	86	/71/	RISQUE OPÉRATIONNEL	115
4.3.5.4	Ratio de levier	87	4.5.14	RISQUE OPERATIONNEL	115
1101011	1440 40 101101	0,		Description de la méthode AMA	115
4.3.6	ADÉQUATION DU CAPITAL	88		Périmètre d'homologation en méthode AMA	115
			4.3.14.3	Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels	115
4.3.7	RISQUE DE CRÉDIT	89	4.3.14.4	Utilisation des techniques d'assurance	116
4.3.7.1	Expositions	89			
4.3.7.2	Expositions par zone géographique	90	4.3.15	RISQUE DE LIQUIDITÉ	117
4.3.7.3	Expositions par type d'industrie ou de contrepartie	91	4.3.15.1	Gestion du risque de liquidité	117
4.3.7.4	· ·	94		107/70 NON 007/40	
4.3.7.5		94	4.3.16	ACTIFS NON GREVÉS	120
4.3.7.6	Rapprochement des ajustements pour risque de crédit		4.3.16.1	Informations sur les actifs grevés et non grevés	120
4.3.7.7	Approche standard	103	4.3.16.2	Informations sur l'importance des charges portant	101
4.3.7.8	Systèmes de notations internes	104		sur les actifs	121
4.3.8	RISQUE DE CONTREPARTIE	109	4.3.17	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	122
			4.3.18	ANNEXES	123

#### Préambule : Le Groupe face au Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

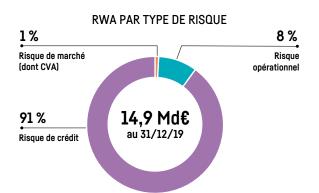
Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme et augmenter le niveau de

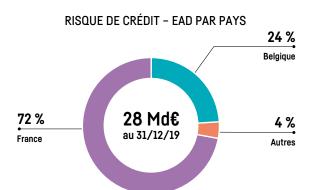
provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'État devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à date

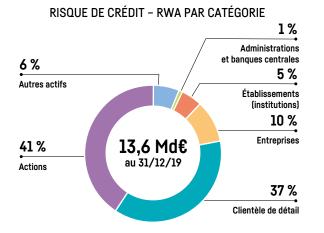
Le Groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

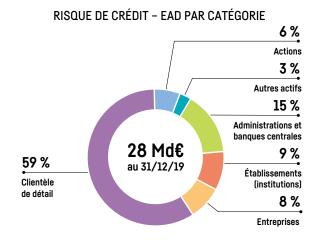
Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent, comme l'attestent les chiffres-clés repris dans le paragraphe suivant.

#### 4.3.1 Chiffres-clés du Pilier III





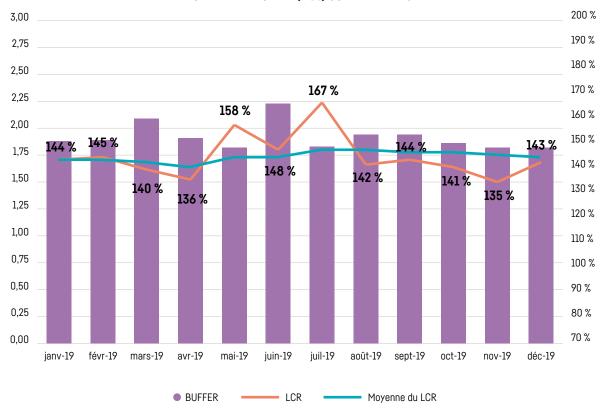




	31/12/19	31/12/18
Ratio Global de Solvabilité	23,34 %	20,52 %
Ratio CET1	18,58 %	15,85 %
Ratio de Levier	10,80 %	8,90 %
Ratio LCR moyen à court terme	145,26 %	147,36 %

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 772	2 438
Fonds propres de catégorie 1 (TIER1)	2 817	2 498
Fonds propres globaux	3 482	3 156
Actifs pondérés (RWA) totaux	14 920	15 384

#### BUFFER DE LIQUIDITÉ (Md€) SUR L'ANNÉE 2019



#### 4.3.2 Objectifs et politique de gestion des risques

Approche de l'établissement en matière de gestion des risques (norme Bâle III OVA).

## 4.3.2.1 Politique et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

La politique de gestion des risques et les dispositifs mis en place sont indiqués dans le rapport annuel au chapitre 4 « Gestion des risques ». Le Groupe CMNE dispose d'un document de référence sur la politique de gestion des risques qui est soumis, a minima, annuellement à l'approbation du Comité des risques fédéral et du Conseil d'administration de la CFCMNE. Il traite de l'appétence, des principes généraux qui gouvernent cette politique et de leur application dans les pôles, ainsi que des principes spécifiques de gestion des risques du Groupe CMNE.

## 4.3.2.2 Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques

#### Au niveau national

#### Fonction gestion des risques

Le responsable de la Fonction gestion des risques est également responsable de la Direction des Risques de la CNCM dont la création a été entérinée le 27 février 2008 par le Conseil d'administration de la CNCM. Dans le cadre de la gouvernance du Groupe, la Direction des Risques CNCM rend compte de ses travaux auprès de l'organe exécutif.

Au sein de la Direction des Risques CNCM, l'équipe « risques de crédit » élabore le dispositif de suivi des risques de crédit et assure notamment

la gestion et le back-testing des modèles, y compris IFRS 9 (dépréciation), calcule et suit les paramètres, publie les états de reporting. Ses membres enrichissent et mettent à jour les méthodologies du système de notation interne (mode pérenne et roll-out).

L'équipe risques financiers (liquidité et taux), définit les procédures nationales, coordonne les travaux relatifs à la modélisation des hypothèses comportementales et effectue le suivi des risques sur base consolidée. Cette équipe a en charge la coordination du dispositif ILAAP.

Le pôle dédié aux risques opérationnels effectue un suivi des risques avérés et potentiels et de l'impact des actions de réduction des risques. Le référentiel commun et l'élaboration de procédures nationales en matière de risques opérationnels est de son ressort, de même que la coordination et la consolidation de l'ensemble du dispositif. Cette équipe est responsable de la coordination et du déploiement (roll-out) du dispositif AMA.

L'équipe pilotage des risques travaille plus spécifiquement sur la coordination des projets nationaux sous la responsabilité de la Direction des Risques confédérale. Elle participe ainsi très directement aux évolutions du Groupe Crédit Mutuel concernant notamment les dispositifs d'appétence aux risques, ICAAP, Plan préventif de rétablissement.

Dans son prolongement, l'équipe de contrôle des risques prépare l'information adressée aux instances de la gouvernance (production des états de reporting à l'attention du groupe de travail Bâle 3, du Comité des risques et du Conseil d'administration confédéral) et veille au respect de l'appétence au risque définie par la gouvernance idoine, et à celui des déclinaisons qui en sont faites par les Groupes régionaux.

Enfin, la Direction des Risques coordonne les relations avec les autorités de surveillance [MSU et CRU] pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel.

#### Contrôle permanent

Le périmètre d'activité de la fonction Contrôle Permanent CNCM couvre :

- la surveillance du système de notation dans le cadre des risques de crédit, des risques opérationnels, des risques financiers et des risques comptables;
- le contrôle permanent de la production des états comptables, réglementaires et de suivi des risques réalisée par la Confédération;
- la coordination des contrôles permanents régionaux ;
- la réalisation du reporting consolidé réglementaire annuel.

À l'échelle régionale, l'information des organes de surveillance découle de l'organisation mise en place dans chaque groupe régional et est de la responsabilité de l'exécutif de la Caisse Fédérale ou interfédérale (groupes régionaux et filiales).

#### Au niveau du CMNE

Afin d'affirmer le caractère transversal de la gestion des risques dans le Groupe CMNE, la Direction des Risques Groupe est rattachée directement à la Direction Générale.

#### Le Directeur des Risques Groupe:

- est responsable de la fonction de gestion des risques (désigné auprès de l'ACPR):
- est rattaché au Directeur Général et n'exerce aucune activité commerciale, financière ou comptable;
- rend compte aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance, en tant que de besoin ou au Comité d'audit et au Comité des risques;
- coordonne les parties prenantes de la fonction de gestion des risques à l'échelle du Groupe;
- assure la mise en œuvre de systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris, avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

La Direction des Risques Groupe rassemble la Direction du Contrôle Permanent, et la Direction des Risques qui exercent à la fois une responsabilité opérationnelle directe au sein du pôle Bancassurance France et une responsabilité fonctionnelle auprès de leurs correspondants dans les filiales du Groupe CMNE. La Direction de la Conformité est indépendante de la Direction des Risques Groupe, directement rattachée à la Direction Générale. Dans leur domaine, ces Directions s'assurent de la mise en œuvre des systèmes de mesure et de surveillance des risques et de la compatibilité des risques pris avec les orientations fixées par l'organe de surveillance.

Les effectifs dévolus aux métiers du contrôle interne atteignent 160 personnes réparties au sein de la Caisse Fédérale et des filiales, soit environ 3,9 % des effectifs du Groupe CMNE affectés à des tâches de surveillance et de contrôle des risques.

#### La Direction du Contrôle Permanent

Elle assure la fonction de responsable des contrôles permanents de second niveau et de responsable de la sécurité des systèmes d'information.

#### La Direction des Risques

Elle a pour objectifs et missions :

- établir et piloter au niveau du Groupe CMNE le dispositif d'appétence pour le risque, et les autres processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) dont l'ICAAP, les stress tests;
- garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe CMNE sont conformes aux stratégies définies par les métiers, coordonner les systèmes de mesure des risques et résultats;

- alerter la Direction Générale de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques, gérer les alertes pertinentes et formuler les préconisations en réponse aux risques identifiés;
- informer le Comité des risques fédéral de l'exposition aux risques, des méthodes mises en œuvre, des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques validées par le Conseil d'administration :
- élaborer le tableau de bord des risques Groupe, rendre compte à la Direction Générale du Groupe CMNE, informer le Conseil d'administration Fédéral dans le cadre du Comité des risques, adresser les informations correspondantes aux superviseurs ACPR et BCE. Remonter l'information trimestrielle de l'évaluation des risques relative aux activités d'assurance du GACM;
- actualiser la cartographie globale des risques ;
- piloter la fonction de gestion des risques opérationnels.

#### La Direction du Contrôle de la Conformité

Rattachée dorénavant à la Direction Générale, elle assure notamment la veille réglementaire, la fonction de responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la fonction de responsable du contrôle des services d'investissement, le rôle de contrôle permanent de la conformité, et donne un avis écrit sur la conformité des nouveaux produits.

#### Le Comité d'audit

Présidé par un administrateur, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux et se réunit au minimum 5 fois par an. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général, le Directeur Risques Groupe et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Le secrétariat est assuré par l'Inspecteur Général Groupe. Il est chargé :

- de l'établissement et du maintien, par la Direction Générale d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée;
- sur la base d'un plan pluriannuel, de valider le plan d'audit annuel d'intervention de l'Inspection contrôle audit Groupe et de proposer des orientations en matière de contrôle périodique pour l'ensemble du Groupe :
- de se faire présenter les rapports établis par l'Inspection audit Groupe, de valider leurs conclusions et de vérifier la mise en œuvre des recommandations émises :
- du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes, et de l'indépendance des commissaires aux comptes;
- de l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

#### Le Comité des risques Groupe

Présidé par un administrateur indépendant, il comprend quatre autres administrateurs fédéraux et se réunit au minimum 7 fois par an. Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, l'Inspecteur Général, le Secrétaire Général, le Directeur Risques Groupe et des membres du Comité de Direction assistent également aux réunions. Le secrétariat est assuré par le Directeur des Risques Groupe. Il :

- propose la politique des risques Groupe ;
- suit la stratégie et l'appétence en matière de risques ;
- apprécie les risques notamment par rapport aux fonds propres et aux résultats :
- s'assure que le Groupe se conforme aux obligations réglementaires et prudentielles.

Ces 2 Comités, placés sous la responsabilité du Conseil d'administration Fédéral, sont régis par des règlements intérieurs propres.

Dans le cadre de la gouvernance du Groupe CMNE, la Direction des Risques rend compte de ses travaux auprès des dirigeants effectifs. Le Groupe CMNE attache une importance à disposer d'un dispositif robuste et efficient pour surveiller et maîtriser ses risques. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques bancaires et non bancaires des entités du Groupe CMNE, dans le respect des normes fixées par l'ACPR, notamment les arrêtés du 3 novembre 2014 relatifs au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement, des services d'investissement et à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

## 4.3.2.3 Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Sur les volets risques de crédit, risques de taux, risques de marché et risques opérationnels, la Direction des Risques Groupe et la Direction Financière Groupe élaborent des tableaux de bord dans l'optique de suivre et d'analyser l'évolution du profil des risques du CMNE.

Pour le risque de crédit, le système de déclaration et de mesure des risques en vigueur s'appuie très largement sur les outils des accords de Bâle, interfacés avec la comptabilité.

Concernant les risques opérationnels, le dispositif de mesure et de maîtrise des risques s'appuie sur l'alimentation d'une base nationale recensant les sinistres et des cartographies de risques réalisées par ligne de métier et par type de risque, en étroite relation avec les Directions concernées et les dispositifs de gestion quotidienne des risques.

# 4.3.2.4 La politique en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La politique en matière de couverture et de réduction des risques, ainsi que les dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue sont précisés, par la suite, dans ce document.

La cohérence à l'échelle nationale est assurée par les dispositifs de limites, les procédures, les tableaux de bord et le processus de contrôle (permanent et périodique).

#### 4.3.2.5 Profil de risque de l'établissement

Le Groupe CMNE est une banque mutualiste, propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les Établissements d'Importance Systémique mondiale [G-SIFIs]. Le Groupe Crédit Mutuel, dont le Groupe CMNE fait partie, appartient à la liste des Autres Établissements d'Importance Systémique [AEIS]. Le Groupe CMNE intervient en France et en Belgique.

La banque de détail est son cœur de métier, comme en atteste la part du risque de crédit à la clientèle dans le total de ses exigences de fonds propres et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions.

La stratégie du Groupe est celle d'un développement maîtrisé, durable et rentable. Les mises en réserve régulières consolident sa solidité financière. Son ratio de solvabilité Common Equity Tier One de 18,58 % à fin 2019 la positionne parmi les banques européennes les plus sûres.

Le dispositif de gestion des risques du Groupe est défini en adéquation avec son profil de risques et sa stratégie, et les systèmes de gestion des risques appropriés.

Les interventions sur les marchés financiers se font dans le cadre d'une gestion saine et prudente (en référence à la loi SRAB).

#### 4.3.2.6 Appétence aux risques

Le cadre général d'appétence aux risques du Groupe Crédit Mutuel est défini, en lein avec la cartographie des risques; il est validé au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le Groupe CMNE, ses principales entités et lignes de métiers le déclinent de manière opérationnelle, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs, dans des politiques d'appétence et de tolérance maximale aux risques, intégrant une marge de prudence additionnelle.

L'appétence aux risques représente le niveau quantitatif et les types de risques [crédit, marché, liquidité, opérationnels, rentabilité et solvabilité), que le Groupe CMNE est disposé à accepter dans le cadre de ses objectifs stratégiques [Plan Moyen Terme], sans porter atteinte à sa viabilité et en recherchant une adéquation du couple risque/rentabilité. Elle est applicable et formalisée au niveau de chacun des pôles d'activité [pôle Bancassurance France, pôle Bancassurance Belgique et pôle gestion pour compte de tiers], constituant des centres de compétences métiers autour de la Caisse Fédérale du CMNE.

Le cadre d'appétence aux risques reprend sur un document unique validé par le Conseil d'administration Fédéral :

- l'appétence aux risques ;
- la politiques de gestion des risques ;
- les procédures ;
- la description des rôles et responsabilités des organes de gouvernance qui en supervisent la mise en œuvre, le pilotage et le contrôle.

Il est en lien direct avec les objectifs du Groupe et le Plan Moyen Terme, il doit contribuer à promouvoir une culture risques et financière forte au sein du Groupe, de telle sorte que l'émergence de nouveaux risques ou toute prise de risque excédant les seuils de tolérance définis soient rapidement identifiés et portés à la connaissance des instances décisionnaires.

La diffusion de la culture risques (en particulier auprès des lignes métiers, des fonctions de gestion des risques, de conformité et de contrôle) s'effectue à partir du cadre d'appétence aux risques :

- compréhension partagée des valeurs du Groupe et de son appétence aux risques;
- action en cas de dépassement des limites, et de non-respect (procédures d'escalades).

Intervenant sur les activités de collecte de dépôts, de financement de l'économie et des moyens de paiement, le Groupe CMNE propose l'ensemble des services financiers et d'assurance à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises.

Principalement axé sur la banque de proximité, le modèle de développement du Groupe CMNE, maîtrisé, durable et rentable, s'appuie sur :

- la croissance en France, interne et organique d'une part, via le développement de ses parts de marché tant sur les dépôts que sur les crédits :
- la diversification de l'offre du réseau (notamment sur le métier assurance) et l'innovation technologique dans l'optique de proposer les produits les plus adaptés aux besoins de sa clientèle;
- la rationalisation des outils informatiques ;
- un développement à l'international prudent et ciblé, visant notamment une plus forte diversification de l'offre de la banque de détail;
- l'organisation autour de marques fortes.

Fidèle à son modèle coopératif, le Groupe CMNE veille à maintenir et à renforcer régulièrement sa solidité financière, source de sécurité et de pérennité.

De par son modèle d'affaires et ses valeurs, le Groupe CMNE développe historiquement des activités présentant un risque faible et divisé. La banque de détail constitue le cœur de métier du Groupe CMNE, la clientèle est constituée majoritairement de particuliers. La part du risque de crédit dans le total des exigences de fonds propres du Groupe (plus de 90 %) et la prédominance du portefeuille Retail dans l'ensemble de ses expositions en attestent.

Dans une optique de gestion graduée du risque, des seuils d'alerte et des limites sur les indicateurs risques sont posés, en amont des seuils de redressement.

Partant du principe que le processus s'appuie sur un cadre d'indicateurs clés par type de risque, et de la nécessité d'adopter une approche graduée, trois zones de risques sont distinguées :

 une première correspondant à l'appétence au risque en situation courante (c'est-à-dire le scénario central de prévisions financières chiffré dans l'ICAAP), équivalent à une zone de confort en termes de risques (zone verte);

- une deuxième correspondant à une zone de risque située au-delà de l'appétence mais qui peut être tolérée, dans la mesure notamment où le Groupe CMNE ne serait pas contraint de mettre en œuvre ses options de redressement. L'entrée dans cette zone, calibrée notamment à partir des résultats des scénarios de stress (ICAAP, ILAAP), déclencherait un feu orange;
- une troisième correspondant à une zone de risque qui n'est plus tolérée, et dont l'entrée est matérialisée par le dépassement des seuils de redressement déjà définis par le Conseil d'administration confédéral (zone rouge), conduisant selon les procédures en vigueur (et notamment la DCG 2016-01 sur la solidarité) à la mise en œuvre des options de redressement prévues par le Groupe CMNE.

Au-delà de ces zones, une « zone noire » pourrait marquer l'entrée en résolution et la prise de contrôle de l'établissement par le Mécanisme de Résolution Unique en cas d'échec du Groupe à se redresser.

Le dispositif se décrit de la façon suivante :

T1

**T2** 

#### Scénarios gradués selon un niveau de risque croissant

Scénario central (situation courante)	Scénario stressé (dégradation calibrée sur des stress historiques)	Scénario extrême (stress renforcés et reverse stress test)	<b>Scénario critique</b> (plan de résolution)
Projections « STE »	ICAAP	Plan de redressement	Plan de résolution
Zone d'appétence	Zone de tolérance	Zone de redressement	Zone de tolérance
LIMITES GLOBAL OU SIGNAUX D'A			ACITÉ MALE

Cette approche permet d'afficher clairement la marge de manœuvre que les instances de surveillance laissent à la Direction Générale pour assurer le développement du Groupe CMNE, tout en distinguant :

- ce qui est du ressort de la gestion courante (zone verte) : au sein de cette zone, les limites opérationnelles et les objectifs de gestion sont fixés ;
- de ce qui est du ressort d'une zone de risque qui peut être tolérée (zone orange) mais qui s'inscrit au-delà de l'appétence au risque du Groupe CMNE, laquelle doit être définie en cohérence avec le principe de prudence affirmé par le cadre général d'appétence au risque du Groupe Crédit Mutuel.

Le cadre d'appétence est complété par le dispositif de limites et son suivi, les déclarations d'adéquation des fonds propres et de la liquidité :

- La démarche ICAAP visant à s'assurer que le Groupe dispose de suffisamment de fonds propres pour faire face à une situation de stress, avec une vision prospective à 3 ans
- La démarche ILAAP consistant à évaluer l'adéquation du profil de refinancement du Groupe en fonction de son modèle de développement, de ses besoins et réserves de liquidité (en temps normal et sous condition de stress)
- Les systèmes de limites pour encadrer la prise de risques, le dispositif des indicateurs clés pour suivre une situation potentielle de redressement
- La procédure d'alerte en cas de survenance d'un incident significatif

#### T1 - Cadre consolidé de gestion des risques

Reposant sur les piliers suivants :

Adéquation des fonds propres (ICAAP)				
l l	Analyse prospective des risqu	ies		
Qualité des risques de crédit	Concentration sectorielle/unitaire	Risque Souverain		
Risque de marché	Risque de taux	Risques opérationnels		
Risque de réputation	Risque stratégique			

Adéquation de la liquidité (ILAAP)			
Mesure et suivi de la liquidité			
Équilibres bilanciels	Liquidité Court Terme		
Hausse des coûts Transformation de refinancement			

- Détermination des besoins en fonds propres économiques selon appréciation des résultats des stress internes.
- · Reverse stress de solvabilité.
- Projection de l'adéquation des fonds propres par rapport aux besoins sur base de l'actualisation du PMT, et planification des fonds propres.
- · Stress internes pour vérifier l'adéquation
- · de la liquidité.
- Plan de financement d'urgence.
- Mesure de l'adéquation de la liquidité en temps normal et sous condition de stress.

#### T2 - Surveillance consolidée des risques

Limites et seuils d'alerte		PRC	Surveillance de la capacité du Groupe à assumer des risques		
Encadrement des opérationnels, ris et risques non ba • Indicateurs clés	litique de gestion des ris e risques crédit, marché, ques de participation, ri incaires [Plan de Redressement te des incidents signific	taux, liquidité, sques stratégiques des Crises)	Evereige	Présentée en Comité des risques  Reporting consolidé des risques : ratio de solvabilité, reporting ICAAP, risques de crédit, opérationnels, règlement livraison, gestion de bilan, activité de marché, non-conformité, blanchiment, terrorisme  Stress tests crédits, taux, marché, liquidité :	
Niveaux validés par le CA CNCM	Niveaux validés par le Groupe CMNE		Exercice Annuel au niveau du Groupe  ICAAP, ILAAP et STE Suivi des indicateurs risques Group Appétence et PRC	Annuel au niveau du Groupe  Annuel Suivi des indicateurs risques Grou Appétence et PRC	Suivi des indicateurs risques Groupe :
Procédure de dépassement de seuil d'appétence, de tolérance et indicateurs PRC information CA et DG CNCM avec le cas échéant décisions des dirigeants effectifs		CMNE			
Rentabilité	Qualité des risques	Solvabilité			
	Liquidité				

#### 4.3.3 Champ d'application du cadre réglementaire

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour le Groupe CMNE, la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités à caractère non financier (les fonds communs de titrisation) qui sont consolidées par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle. Les entités composant le périmètre figurent en annexe 1 des états financiers.

Les entités passant de l'intégration globale en consolidation comptable à une mise en équivalence en consolidation prudentielle sont les suivantes :

#### TABLEAU 1: DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET PRUDENTIEL - (LI3) AU 31/12/19

Société	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consommation prudentielle	Description de l'entité
SPV JARNA	Intégration Globale	Mise En Équivalence	SPV

### TABLEAU 2 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET AFFECTATION DES LIGNES DES ÉTATS FINANCIERS DANS LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES – (LI1) – AU 31/12/19

	а	b	С	d	е	f	g
				Valeurs comp	tables		
			des éléments	des éléments	des éléments	des éléments	des éléments non soumis aux
	d'après les états	sur le périmètre de	soumis au cadre	soumis au cadre du	soumis aux dispositions	soumis au cadre du	exigences de fonds propres ou soumis
	financiers	consolidation	du risque	risque de	relatives à la	risque de	à déduction des
En millions d'euros	publiés	réglementaire	de crédit	contrepartie	titrisation	marché	fonds propres
ACTIF							
Caisse, Banques centrales - Actif	1 079	1 079	1 079	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 268	971	971	158	-	-	-
Instruments dérivés de couvert Actif	8	8	-	8	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 585	2 585	2 585	-	-	-	-
Titres au coût amorti	150	150	- 1	-	-	-	152
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	2 923	2 721	2 566	155	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	17 373	17 373	17 355	18	-	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	51	51	-	-	-	-	51
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-
Actifs d'impôt courants	94	94	94	-	-	-	-
Actifs d'impôt différés	57	57	57	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	450	450	450	-	-	-	-
Actifs non courants dest. à être cédés	46	46	46	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-	-	-	-	-	-
Participations dans les entreprises MEE	1 409	1 409	1 132	-	-	-	277
Immeubles de placement	191	191	191	-	-	-	-
Immobilisations corporelles et LF preneur	250	250	250	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	37	37	- 1	-	-	-	38
Écart d'acquisition	199	199	-	-	-	-	199
TOTAL ACTIF	28 173	27 674	26 775	340			717

	а	b	С	d	е	f	g
_				Valeurs comp	tables		
_			des	des	des	des	des éléments non
	d'après les	sur le	éléments soumis	éléments soumis au	éléments soumis aux	éléments soumis au	soumis aux exigences de fonds
	états	périmètre de	au cadre	cadre du	dispositions	cadre du	propres ou soumis
	financiers	consolidation	du risque	risque de	relatives à la	risque de	à déduction des
En millions d'euros	publiés	réglementaire	de crédit	contrepartie	titrisation	marché	fonds propres
PASSIF							
Banques centrales - Passif	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	597	299	-	156	-	-	143
Instruments dérivés de couvert Passif	62	62	-	62	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 071	870	-	-	-	-	870
Dettes envers la clientèle	18 545	18 545	-	-	-	-	18 545
Dettes représentées par un titre	2 629	2 629	-	-	-	-	2 629
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Passifs d'impôt courants	75	75	-	-	-	-	75
Passifs d'impôt différés	14	14	14	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	787	787	-	107	-	-	680
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	33	33	-	-	-	-	33
Provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les EC - JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre - JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de trading	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les Ets de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couvert Passif	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées émises par les assurances	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	149	149	-	-	-	-	149
Dettes subordonnées émises par les banques	819	819	-	-	-	-	819
Capitaux propres totaux	3 389	3 389	-	-	-	-	3 389
Capitaux propres – part du Groupe	3 337	3 337	-	-	-	-	3 337
Capital et primes liées	1 379	1 379	-	-	-	-	1 379
Réserves consolidées - Groupe	1 643	1 643	-	-	-	-	1 643
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres - Groupe	153	153	-	-	-	-	153
Résultat - Groupe	162	162	-	-	-	-	162
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	52	52	-	-	-	-	52
TOTAL PASSIF	28 173	27 674	14	325			27 334

### TABLEAU 3 : PRINCIPALES SOURCES DE DIFFÉRENCES ENTRE LES MONTANTS RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS ET LES VALEURS COMPTABLES DANS LES ÉTATS FINANCIERS - (LI2) - AU 31/12/19

		а	b	С	d	е
				Élémen	ts soumis au	
En	millions d'euros	Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LII)	27 115	26 775	340	-	-
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LII)	340	14	325	-	-
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	26 775	26 761	14	-	-
4	Engagements hors bilan	3 841	3 841		-	
	Écart de valorisation sur hors-bilan	- 2 572	- 2 572		-	
5	Écart de valorisation	91		91		
6	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	- 9		- 9		-
7	Écarts découlant de la prise en compte des provisions	189	189		-	
8	Écarts découlant des filtres prudentiels	-	-			
9	Autres	- 111	- 111		-	
10	Valeur réglementaire des expositions	28 204	28 108	96	-	-

#### 4.3.4 Fonds propres

#### 4.3.4.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1er janvier 2014, les fonds propres réglementaires sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques (règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission Européenne).

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions [Common Equity Tier 1 – CET1], et les fonds propres additionnels de catégorie 1 [AT1] nets de déductions :
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

#### Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 « CET 1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés) et aux résultats non distribués. Il est exigé une totale rigidité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Compte tenu des dispositions du règlement délégué (UE) 2015/850, les anciennes parts B et les parts F ne sont plus éligibles au CET1. Conformément aux dispositions du CRR (articles 484 et 486), elles peuvent toutefois être conservées au titre des clauses de « grand-père », de manière dégressive sur une période de dix ans à compter du montant constaté au 31 décembre 2012. Le plafond des anciennes parts B et F éligibles au CET1 pour 30 % de leur encours au 31 décembre 2012 pour l'exercice 2019 est respecté.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1 « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil minimum fixé à 6 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal. La totale rigidité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

L'article 92, paragraphe 1 du CRR fixe un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 à 4,5 % et un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 à 6 %. La BCE exige, à l'issue du processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (« SREP »), que la CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, un ratio de fonds propres global de 9,75 % et un ratio de fonds propres de catégorie 1 (CET1) de 6,25 %, tels que ces ratios sont définis dans le Règlement (EU) n° 575/2013.

Ce taux de  $6,25\,\%$  a été reconduit pour l'exercice 2019 (courrier du 06 décembre 2018).

Il convient d'ajouter aux exigences de fonds propres de base de catégorie l le coussin de conservation pour 2,50 % tel que ce ratio est défini dans le règlement CRD IV.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

#### Les filtres prudentiels

Depuis le 1er janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes (hormis les titres en cash-flow-hedge), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

Les différences sur mise en équivalence des participations sont réparties entre les réserves et le report à nouveau, d'une part, et le résultat, d'autre part, en fonction des catégories de capitaux propres dans lesquelles elles trouvent leur origine.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes continuent à être neutralisées (comme sous le règlement CRBF n° 90-02).

Les autres ajustements en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes aux porteurs de parts ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actifs dépendants de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement;
- les pertes et les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement;
- les détentions directes, indirectes et synthétiques détenues dans des instruments CET1 d'entité du secteur financier dès lors qu'elles dépassent une franchise de 10 % du CET1.

Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

Les instruments de fonds propres AT1 se composent du titre super-subordonné émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qui est reclassé progressivement, de 10 % par an, en T2. Au 31 décembre 2019, le montant éligible aux fonds propres AT1 est de 30 % du nominal du TSS, soit 45 millions d'euros.

#### Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1250 %; il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1;
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

#### TABLEAU 4: RAPPROCHEMENT BILAN FINANCIER/BILAN RÉGLEMENTAIRE/FONDS PROPRES - [CCC2] - AU 31/12/19

En millions d'euros	onsolidation comptable	Consolidation prudentielle	Écart		En millions d'euros	CET1	AT1	T2
Capitaux propres	3 390	3 391			Fonds propres	2 772	45	665
Capitaux propres - part du Groupe - Hors OCI	3 185	3 186		1	Fonds Propres - Part du Groupe	3 158		
Capital souscrit et primes d'émissions	1 380	1 380	-		Capital appelé versé et primes d'émission*	1 372		
Réserves consolidées - Groupe	1 643	1 644	-1		Résultats antérieurs non distribués	1 643		
Résultat consolidé - Groupe	162	162	-		Bénéfice ou perte (part du Groupe)	162		
					[-] Part des bénéfices intermédiaires ou de fin d'exercice non éligible	-19		
Capitaux propres - Intérêts minoritaires - Hors OCI	52	53		2	Fonds Propres - Intérêts minoritaires	-		-
Réserves consolidées - Intérêts minoritaires	33	33	-		Intérêts minoritaires éligibles*	-	-	-
Résultat consolidé - Intérêts minoritaires	19	20	-1					
Gains ou pertes latents - Part du Groupe	153	152	1	3	Gains ou pertes latents - part du Groupe	153		
dont instruments de capitaux propres	77	77	-		dont instruments de capitaux propres*	6		
dont instruments de dettes	102	102	-		dont instruments de dettes*	24		
dont couverture de flux de trésorerie	-11	-11	-		dont réserve de couverture de flux de trésorerie	-11		
Gains ou pertes latents - Intérêts minoritaires	-	-	-	_				
Autres éléments bilanciels					Autres éléments bilantiels entrant dans le calcul des Fonds propres	-538	45	665
Immobilisations incorporelles	37	37	-	4	<ul> <li>Montant brut des autres immobilisations incorporelles y compris IDP sur immobilisations incorporelles (a-b)</li> </ul>	-37		
Écart d'acquisition (y compris inclus dans la valeur des titres mis en équivalence)	476	476	-		Écart d'acquisition en immobilisations incorporelles	-476		
Impôts différés				5	<ul> <li>IDA dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles nets des passifs d'impôts associés</li> </ul>	-		
- Actifs	57	57	-					
dont IDA sur déficit fiscal - Passifs	14	14	-					
dont IDP sur immobilisations incorporelles	-	-	-					
Dettes subordonnées	819	819	-	6	Dettes subordonnées*		45	760
					Déductions et filtres prudentiels (voir tableau suivant)	-25	-	-95
					* Existence de clauses transitoires			
Commentaires						CET1	AT1	T2
L'écart reflète le traitement requis dans la notice d		relatif aux PM	V		Déductions et filtres prudentiels	-25	-	-95
portées par les sociétés consolidées par MEE (cf p 2 Les intérêts minoritaires sont soumis à un calcul s CRR;		ans le cadre d	u		Positions de titrisation qui peuvent sur option faire l'objet d'une pondération de 1 250 $\%$	-		
3 L'écart reflète le traitement requis dans la notice o								
portées par les sociétés consolidées par MME (cf	point 1) ;				(-) Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement ne détient pas un investissement significatif	-	-	-
4 Le montant des immobilisations incorporelles dédi les impôts différés passifs associés;	point 1) ; uit des fond	s propres com	prend			-	-	-152
4 Le montant des immobilisations incorporelles dédi	point 1) ; uit des fond n traitemen	s propres com t spécifique da	prend		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement	-	-	-152
<ul> <li>Le montant des immobilisations incorporelles dédiles impôts différés passifs associés;</li> <li>Les impôts différés actif et passif sont soumis à u cadre du règlement européen; Mettre le "5" en rel</li> <li>Les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire.</li> </ul>	point 1) ; uit des fond n traitemen lief dans le f es différent	s propres com t spécifique da tableau. de la comptal	nprend ans le bilité		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif	- - -32	-	- -152 -
<ul> <li>Le montant des immobilisations incorporelles dédiles impôts différés passifs associés;</li> <li>Les impôts différés actif et passif sont soumis à u cadre du règlement européen; Mettre le "5" en relé</li> <li>Les dettes subordonnées retenues en fonds propr</li> </ul>	point 1) ; uit des fond n traitemen lief dans le f es différent	s propres com t spécifique da tableau. de la comptal	nprend ans le bilité		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif  [-] Déductions excédentaires par niveau de fonds propres  En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes	- - -32	-	-152
<ul> <li>Le montant des immobilisations incorporelles dédiles impôts différés passifs associés;</li> <li>Les impôts différés actif et passif sont soumis à u cadre du règlement européen; Mettre le "5" en rel</li> <li>Les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire.</li> </ul>	point 1) ; uit des fond n traitemen lief dans le f es différent	s propres com t spécifique da tableau. de la comptal	nprend ans le bilité		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif  [-] Déductions excédentaires par niveau de fonds propres  En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues  En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes	32	-	-
<ul> <li>Le montant des immobilisations incorporelles dédiles impôts différés passifs associés;</li> <li>Les impôts différés actif et passif sont soumis à u cadre du règlement européen; Mettre le "5" en rel</li> <li>Les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire.</li> </ul>	point 1) ; uit des fond n traitemen lief dans le f es différent	s propres com t spécifique da tableau. de la comptal	nprend ans le bilité		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif  [-] Déductions excédentaires par niveau de fonds propres  En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues  En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues  Ajustements du risque de crédit (approche standard)		-	2
Le montant des immobilisations incorporelles dédi les impôts différés passifs associés; Les impôts différés actif et passif sont soumis à u cadre du règlement européen; Mettre le "5" en rel Les dettes subordonnées retenues en fonds propr et du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les les dettes subordonnées retenues en fonds propr	point 1) ; uit des fond n traitemen lief dans le f es différent	s propres com t spécifique da tableau. de la comptal	nprend ans le bilité		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif  [-] Déductions excédentaires par niveau de fonds propres  En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues  En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues  Ajustements du risque de crédit (approche standard)  Filtre prudentiel : réserve de couverture de flux de trésorerie  Filtre prudentiel : ajustements de valeurs dus aux exigences	- - -32	-	2
<ul> <li>Le montant des immobilisations incorporelles dédiles impôts différés passifs associés;</li> <li>Les impôts différés actif et passif sont soumis à u cadre du règlement européen; Mettre le "5" en rel</li> <li>Les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire sur les les dettes subordonnées retenues en fonds propret du calcul d'une réfaction réglementaire.</li> </ul>	point 1) ; uit des fond n traitemen lief dans le f es différent	s propres com t spécifique da tableau. de la comptal	nprend ans le bilité		ne détient pas un investissement significatif  [-] Instruments d'entités pertinentes dans lesquelles l'établissement détient un investissement significatif  [-] Déductions excédentaires par niveau de fonds propres  En IRB, différence négative entre les provisions et les pertes attendues  En IRB, différence positive entre les provisions et les pertes attendues  Ajustements du risque de crédit (approche standard)  Filtre prudentiel: réserve de couverture de flux de trésorerie	11		2

## TABLEAU 5: INFORMATIONS QUALITATIVES SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES - AU 31/12/19 Principales caractéristiques des instruments de fonds propres CET1

		Parts A	Parts C	Parts B	Parts F		
	Émetteur		Crédit Mutuel	Nord Europe			
	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)		Parts: 969500MC	QLCWGNJR5B72			
	Droit régissant l'instrument		5 du 10 septembre 1947 article L. 5 12-1 du Code	•			
RA	TEMENT RÉGLEMENTAIRE						
	Règles transitoires CRR		Fonds propres de b	pase de catégorie 1			
	Règles CRR après transition	Fonds propres de	base de catégorie 1	Inéli	gible		
	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé		Individuel et (so	ous-) consolidé			
	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociale	es – liste publiée par l'Al	BE (article 26, paragrap	ohe 3 du CRR)		
	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	45,31	1 209,72	85,75	28,74		
	Valeur nominale de l'instrument	45,31	1 209,72	85,75	28,74		
а	Prix d'émission	45,31	1 209,72	85,75	28,74		
b	Prix de rachat	45,31	1 209,72	85,75	28,74		
0	Classification comptable		Capitaux	Propres			
l	Date d'émission initiale		Varia	able			
2	Perpétuelle ou à durée déterminée		Perpé	tuelle			
3	Échéance initiale		N <sub>2</sub>	/A			
4	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance		No	on			
5	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat		N,	/A			
5	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu		N <sub>2</sub>	/A			
0U	PONS/DIVIDENDES						
,	Dividende/coupon fixe ou flottant (ou N/A)	N/A	Flottant	Flottant	Flottant		
3	Taux de coupon et indice éventuel associé		N <sub>2</sub>	/A			
7	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividende stopper)		No	on			
0a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)		Pleine di	scrétion			
Эb	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)		Pleine di	scrétion			
l	<ul> <li>Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat</li> </ul>		No	on			
2	Cumulatif ou non cumulatif		No	on			
3	Convertible ou non-convertible	Non convertible					
4	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)		N,	/A			
5	Si convertible, entièrement ou partiellement		N,	/A			
6	Si convertible, taux de conversion		N <sub>2</sub>	/A			
7	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion		N,	/A			
8	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion		N <sub>2</sub>	/A			
9	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion		N,	/A			
0	Caractéristiques en matière de réduction du capital		0	ui			
1	Si réduction, déclencheur de la réduction	décision du collège	'Assemblée Générale de de résolution de l'Autor rs qu'il tient de l'article.	ité de Contrôle Pruden	tiel et de Résolution		
2	Si réduction, totale ou partielle	·	Réduction tota	ale ou partielle			
3	Si réduction, permanente ou provisoire			nente			
4	<ul> <li>Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital</li> </ul>		N,	/A			
5	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)		Rang inférieur à toute	s les autres créances			
6	Existence de caractéristiques non conformes (oui/non)	N	lon	0	ui		
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	K	I/A	À dividende	s nrinritaires		

#### Principales caractéristiques des instruments de fonds propres AT1

1	Émetteur	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0010128835
3	Droit régissant l'instrument	article L. 228-97 du Code de commerce français
	Traitement réglementaire	
4	Règles transitoires CRR	Fonds propres additionnels de catégorie 1 pour 30 %, 70 % en Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Instrument subordonné (article 63 du CRR)
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	150 M€ dont 105 M€ classés en fonds propres de catégorie 2
9	Valeur nominale de l'instrument	150 000 000 €
9a	Prix d'émission	150 000 000 €
9b	Prix de rachat	82 125 000 €
10	Classification comptable	Passif - Coût amorti
11	Date d'émission initiale	18/11/2004
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle
13	Échéance initiale	N/A
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	Après le 18/11/2014
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A
	Coupons/dividendes	
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	6 % puis Min [8 % ; CMS10ans + 0,175 %]
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	N/A
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	N/A
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat	N/A
22	Cumulatif ou non cumulatif	N/A
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Prêts participatifs
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A

#### Principales caractéristiques des instruments de fonds propres T2

	,							
1	Émetteur		Caisse Fédér	ale du Crédit Mutue	l Nord Europe			
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011828235	FR0011927037	FR0012033926	FR0012046860	FR0012112605		
3	Droit régissant l'instrument		L. 211-1 et suivar	nts du Code moné	taire et Financie	r		
TRA	ITEMENT RÉGLEMENTAIRE							
4	<ul> <li>Règles transitoires CRR</li> </ul>		Fonds	s propres de catéç	gorie 2			
5	Règles CRR après transition		Fonds	s propres de catéç	gorie 2			
6	<ul> <li>Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé</li> </ul>		Individ	duel et (sous-) cor	nsolidé			
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)		Instrument s	subordonné (articl	le 63 du CRR)			
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	4,3	6,2	11,1	1,8	2,8		
9	Valeur nominale de l'instrument	4,3	6,2	11,1	1,8	2,8		
9a	Prix d'émission	4,3	6,2	11,1	1,8	2,8		
9b	Prix de rachat	4,3	6,2	11,1	1,8	2,8		
10	Classification comptable		P	assif – Coût amo	rti			
11	Date d'émission initiale	10/04/14	03/06/14	06/08/14	29/07/14	03/09/14		
12	Perpétuelle ou à durée déterminée			Durée déterminée	Э			
13	Échéance initiale	10/04/24	03/06/24	06/08/24	29/07/24	03/09/24		
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance			Oui				
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat							
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu			N/A				
COL	JPONS/DIVIDENDES							
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Flottant	Fixe devenant flottant		
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	4 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3,15 % puis Min 6 % ; Max 3,15 % ; CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans	130 %* CMS 10 ans	3,10 % puis Min 5 % ; Max 3,10 % ; CMS 10 ans		
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (dividend stopper)			Non				
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)			N/A				
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)			N/A				
21	<ul> <li>Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (step up) ou d'une autre incitation au rachat</li> </ul>			Non				
22	Cumulatif ou non cumulatif			N/A				
23	Convertible ou non-convertible			Non-convertible				
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)			N/A				
25	Si convertible, entièrement ou partiellement			N/A				
26	Si convertible, taux de conversion			N/A				
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion			N/A				
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion			N/A				
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion			N/A				
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital			Non				
31	Si réduction, déclencheur de la réduction			N/A				
32	Si réduction, totale ou partielle			N/A				
33	Si réduction, permanente ou provisoire			N/A				
34	<ul> <li>Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital</li> </ul>			N/A				
	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang	Rembo	ursable après dé	sintéressement d	es créanciers pr	ivilégiés		
35	immédiatement supérieur]			ou chirographaire:		v		
36	Existence de caractéristiques non conformes			Non				
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes			N/A				

#### Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

				Caisse Federa	ale du Crédit Mutue	el Nord Europe				
FR0012187078	FR0012187086	FR0012303246	FR0011781061	FR0012304442	FR0012618320	FR0012632495	FR0012616894	FR0012767267	FR0013073764	FR0013201431
				L. 211-1 et suivan	its du Code moné	taire et Financie	r			
				Trait	ement réglemen	ntaire				
				Fonds	propres de caté	gorie 2				
				Fonds	propres de catég	gorie 2				
				Individ	luel et (sous-) co	nsolidé				
				Instrument s	ubordonné (articl	le 63 du CRR)				
4,8	3,36	3,93	117,15	54,69	22	3	39,67	30	50	300
4,8	3,36	3,93	117,15	54,69	22	3	39,67	30	50	300
4,8	3,36	3,93	117,15	54,69	22	3	39,67	30	50	300
4,8	3,36	3,93	117,15	54,69	22	3	39,67	30	50	300
				P	assif – Coût amo	rti				
15/10/14	15/10/14	28/11/14	10/03/14	22/12/14	02/04/15	02/04/15	27/04/15	01/06/15	23/12/15	12/09/16
				ļ	Durée déterminée	е				
15/10/24	15/10/24	28/11/24	27/06/26	22/12/26	02/04/25	02/04/25	27/04/27	02/06/25	23/12/30	12/09/26
					Oui					
		de	retenue à la soui	rce, de brutage. À	ırvenance d'un év A partir d'une date cheter les obligat	e ultérieure à 5 a	ns après l'émissi	on,		

					Coupons/dividend	des				
Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	3 % puis Min 4,5 % ; Max 3 % ; CMS 10 ans	2,6 % puis Min 4 % ; Max 2,6 % ; CMS 10 ans	4,25 %	3,40 %	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,9 % ; CMS 10 ans	1,9 % puis Min 3,75 % ; Max 1,8 % ; CMS 10 ans	2,75 %	1,35 % puis Min 3,10 % ; Max 1,35 % ; CMS 10 ans	4 % puis EURIBOR 6M 1,78 %	2,13 %
					Non					
					N/A					
					N/A					
					Non					
					N/A					
					Non-convertible	)				
					N/A					
					N/A					
					N/A					
					N/A					
					N/A					
					N/A					
					Non					
					N/A					
					N/A					
					N/A					
					N/A					
		Re	emboursable ap	rès désintéres	sement des créand	ciers privilégiés ou	chirographair	es.		

Non

N/A

#### TABLEAU 6: INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES - AU 31/12/19

En mi	lliers d'euros	Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
FON	DS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES			
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	1 257 770	26 (1), 27, 28, 29, liste ABE 26 (3)	
	dont : Parts sociales	1 255 020	liste ABE 26 (3)	
	dont : Prime d'émission	2 750	liste ABE 26 (3)	
2	Bénéfices non distribués	1 642 680	26 (1) c	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	152 683	26 (1)	
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	26 (1) f	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CETI	114 490	486 [2]	
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	-	84, 479, 480	-
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	142 989	26 [2]	
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	3 310 612		
FON	DS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1): AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES			
7	Corrections de valeurs supplémentaires (montant négatif)	- 3 558	34, 105	
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	- 513 671	36 (1) b, 37, 472 (4)	
9	Ensemble vide dans l'UE	-		
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-	36 [1] c, 38, 472 [5]	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	10 647	33 a	
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	- 31 675	36 (1) d, 40, 159, 472 (6)	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	-	32 (1)	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	33 (1) b	
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	-	36 (1) e, 41, 472 (7)	
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) f, 41, 472 (8)	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CETI d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	36 [1] g, 41, 472 [9]	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) [montant négatif]	-	36 (1) h, 43, 45, 46, 49 (2) (3), 79, 472 (10)	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	36 (1) i, 43, 45, 47, 48 (1) b, 49 (1) à (3), 79, 470, 472 (11)	-
20	Ensemble vide dans l'UE	-		
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	36 (1) k	
20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	36 (1) k (i), 89 à 91	
20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-	36 [1] k (ii), 243 (1) b, 244 (1) b,258	
20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	36 (1) k (iii), 379 (3)	
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	-	36 [1] c, 38, 48 [1] a, 470, 472 [5]	-
22	Montant au-dessus du seuil de 15 % (montant négatif)	-	48 (1)	-
23	dont : détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	36 (1) (i), 48 (1) b, 470, 472 (11)	-
24	Ensemble vide dans l'UE	-		
25	dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles	-	36 (1) c, 38, 48 (1) a, 470, 472 (5)	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	-	36 (1) a, 472 (3)	
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	-	36 (1) (i)	

En mil	liers d'euros	Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	Montant soumis à traitement prérèglement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
26	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de base de catégorie 1 eu égard aux montants soumis à un traitement pré-CRR	-		
26a	Ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisées en application des articles 467 et 468	-		
	dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de capitaux propres	-	467	
	dont : filtre pour perte non réalisée sur instruments de créances	-	467	
	dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de capitaux propres	-	468	
	dont : filtre pour gain non réalisé sur instruments de créances	-	468	
26b	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de base de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	481	
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	36 (1) (i)	
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	- 538 256		
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	2 772 356		
FOND	OS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1): INSTRUMENTS			
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	-	51, 52	
31	dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable	-		
32	dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable	-		
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	45 000	486 [3]	
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés ATI (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	85, 86, 480	-
35	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	486 (3)	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	45 000		
FOND	DS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1): AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES			
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	52(1) b, 56 a, 57, 475 (2)	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	56 b, 58, 475 [3]	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	56 c, 59, 60, 79, 475 [4]	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		56 (d), 59, 79, 475 (4)	-
41	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement [UE] n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
4la	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement [UE] n° 575/2013	-	472, 472 [3] a, 472 [4], 472 [6], 472 [8] a, 472 [9], 472 [10] a, 472 [11] a	
4lb	Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013	-	477, 477 [3], 477 [4] a	
4lc	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres additionnels de catégorie 1 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR	-	467, 468, 481	
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	-	56 e	
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 [AT1]	-		
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	45 000		
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	2 817 356		

		Montant à la date de	Référence de l'article du	à traitement prérèglement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE
En mil	liers d'euros	publication	règlement UE n° 575/2013	n° 575/2013
FOND	DS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2): INSTRUMENTS ET PROVISIONS			
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	759 841	62, 63	
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	-	486 [4]	
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	87,88, 480	-
49	dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus	-	486 (4)	
50	Ajustements pour risque de crédit	56 743	62 c et d	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	816 584		
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	63 b (i), 66 a, 67,	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	66 b, 68, 477 [3]	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	66 c, 69, 70, 79, 477 [4]	-
54a	dont nouvelles détentions non soumises aux dispositions transitoires	-		-
54b	dont détentions existant avant le 1er janvier 2013 soumises aux dispositions transitoires	-		-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	- 151 705	66 d, 69, 79, 477 [4]	
56	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2 eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013 (montants résiduels CRR)	-		
56a	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres de base de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 472 du règlement (UE) n° 575/2013	-	472, 472 [3] a, 472 [4], 472 [6], 472 [8] a, 472 [9], 472 [10] a, 472 [11] a	
56b	Montants résiduels déduits des fonds propres de catégorie 2 eu égard à la déduction des fonds propres additionnels de catégorie 1 au cours de la période de transition conformément à l'art. 475 du règlement (UE) n° 575/2013		475, 475 (2) a, 475 (3), 475 (4) a	
56c	Montant à déduire ou à ajouter aux fonds propres de catégorie 2 en ce qui concerne les filtres et déductions additionnels prévus par les dispositions pré-CRR		467, 468, 481	
Ajout	dont : subventions reçues par les sociétés de crédit-bail		481	
Ajout	dont : plus-values latentes sur instruments de capitaux propres reportées en fonds propres complémentaires		481	
Ajout	dont : retraitement sur détention d'instrument de fonds propres	-	481	
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 [T2]	- 151 705		
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	664 879		
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	3 482 235		
59a	Actifs pondérés eu égard aux montants faisant l'objet d'un traitement pré-CRR et de traitements transitoires et qui seront progressivement exclus conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 575/2013	-		
	dont éléments non déduits du CET1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs nets de passifs d'impôt associés, détention indirecte de propre CET1)	-	472 (8) b	
	dont éléments non déduits de l'AT1 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions croisées d'instruments de fonds propres d'AT1, détentions directes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier…)	-	475, 475 [2] b, 475 [2] c, 475 [4] b	
	dont éléments non déduits du T2 (règlement (UE) n° 575/2013, montants résiduels) (éléments à détailler ligne par ligne, par exemple détentions indirectes de propres instruments T2, détentions indirectes d'investissements non significatifs dans le capital d'autres entités du secteur financier)		477, 477 (2) b, 477 (2) c, 477 (4) b	
60	Total actifs pondérés	14 919 721		

Montant soumis

Montant soumis

En mil	liers d'euros	Montant à la date de publication	Référence de l'article du règlement UE n° 575/2013	à traitement prérèglement UE n° 575/2013 ou montant résiduel en vertu du règlement UE n° 575/2013
RATI	OS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS			
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,58 %	92 (2) a, 465	
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,88 %	92 (2) b, 465	
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	23,34 %	92 (2) c	
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	2,68 %	CRD 128, 129, 130	
65	dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres	2,50 %		
66	dont : exigence de coussin contracyclique	0,18 %		
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00 %		
67a	dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00 %	CRD 131	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	14,08 %	CRD 128	
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]			
MON	TANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)			
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	21 970	36 (1) h, 45, 46, 472 (10), 56 c, 59, 60, 475 (4), 66 c, 69, 70, 477 (4)	
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	191 427	36 (1) (i), 45, 48, 470, 472 (11)	
74	Ensemble vide dans l'UE			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessous du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	38 723	36 (1) c, 38, 48, 470, 472 (5)	
PLAF	ONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2			
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	55 074	62	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	59 687	62	
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	286	62	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	18 414	62	
	RUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE LICABLE ENTRE LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022 UNIQUEMENT)			
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	224 329	484 (3), 486 (2) et (5)	
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	-	484 (3), 486 (2) et (5)	
82	Plafond actuel applicable aux instruments ATI soumis à exclusion progressive	45 000	484 (4), 486 (3) et (5)	
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	- 105 000	484 (4), 486 (3) et (5)	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	484 (5), 486 (4) et (5)	
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)		484 (5), 486 (4) et (5)	

#### 4.3.4.2 Exigences de fonds propres

#### TABLEAU 7 : VUE D'ENSEMBLE DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) - (0V1) - AU 31/12/19

			1 8	Exigences minimales de	
En m	illiers d'euros	Actifs Pondérés 31/12/19	fonds propres 31/12/19		
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	13 013 232	31/12/18 13 270 853	1 041 059	
2	dont approche standard	4 650 001	4 421 640	372 000	
3	dont approche de base fondée sur les notations internes	401 456	363 383	32 117	
4	dont approche avancée fondée sur les notations internes	3 062 157	3 325 515	244 973	
5	dont actions en approche NI	4 899 618	5 160 315	391 969	
6	Risque de contrepartie	96 794	124 006	7 744	
7	dont valeur de marché	35 004	51 696	2 800	
8	dont exposition initiale				
9	dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS - RCC)				
10	dont méthode des modèles internes (MMI)				
11	dont montant de l'exposition au risque pour les contributions au fonds de défaillance d'une CCP				
12	dont CVA	61 790	72 311	4 943	
13	Risque de règlement				
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire				
15	dont approche fondée sur les notations internes (NI)				
16	dont méthode de la formule prudentielle				
17	dont approche par évaluation interne				
18	dont approche standard [AS]				
19	Risque de marché	-	82 052	-	
20	dont approche standard (AS)	-	82 052	-	
21	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes [MMI]				
22	Grands Risques				
23	Risque opérationnel	1 240 078	1 362 066	99 206	
24	dont approche indicateur de base	19 496	20 509	1 560	
25	dont approche standard	423 201	435 440	33 856	
26	dont approche de mesure avancée	797 380	906 116	63 790	
27	Montants inférieurs aux seuils de déduction (faisant l'objet d'une pondération de 250 % en risques)	569 618	545 203	45 569	
28	Ajustement du plancher	-	-	-	
29	TOTAL	14 919 721	15 384 180	1 193 578	

#### 4.3.5 Indicateurs prudentiels

#### 4.3.5.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2019, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés s'élèvent à :

#### **TABLEAU 8: RATIOS DE SOLVABILITÉ**

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	2 772	2 438
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	45	60
Fonds propres de catégorie 2	665	658
TOTAL FONDS PROPRES	3 482	3 156
Emplois pondérés au titre du risque crédit	13 618	13 868
Emplois pondérés au titre du risque de marché	62	154
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	1 240	1 362
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	14 920	15 384
Ratio CET 1	18,58 %	15,85 %
Ratio T1	18,88 %	16,24 %
RATIO DE SOLVABILITÉ	23,34 %	20,52 %

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (risk-weighted assets ou « RWA »). La CFCMNE respecte, sur base sous-consolidée, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 9,75 %, tel qu'exigé par la BCE.

#### 4.3.5.2 Coussin de fonds propres contra-cycliques

#### TABLEAU 9: MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA-CYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT - AU 31/12/19

En millions d'euros	31/12/19
Total des emplois pondérés	14 920
Taux de coussin contra-cyclique spécifique à l'établissement	0,00176527
Exigences de coussin contra-cyclique spécifique à l'établissement	26,34

### TABLEAU 10 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA-CYCLIQUE - AU 31/12/19

	Expos générales	itions de crédit	Expositions du portefeuille de négociation		Expositions du portefeuille de titrisation			Exigence de f	_			
	Valeur exposée	Valeur exposée	Somme des positions longues et	Valeur des expositions du portefeuille de	Valeur exposée	Valeur exposée		Dont : expositions			Pondérations	Taux de coussin
	au risque	au risque	courtes du	négociation	au risque	au risque	Dont:	du	Dont:		des	de fonds
Pays pour lesquels un coussin de fonds propres supérieur à 0 %	pour l'approche	pour l'approche	portefeuille de	pour les modèles	pour l'approche	pour l'approche	expositions générales	portefeuille de	expositions de		exigences de fonds	propres contra-
a été reconnu par le HCSF	standard	NI	négociation	internes	standard	NI	de crédit	négociation	titrisation	Total	propres	cyclique
Bulgarie	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,001%	0,50%
République Tchèque	0,03	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	1,50%
Danemark	0,03	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	1,00%
France	739,73	14 631,52	0,00	0,00	0,00	0,00	715,54	0,00	0,00	715,54	69,871%	0,25%
Royaume Uni	22,56	6,19	0,00	0,00	0,00	0,00	1,77	0,00	0,00	1,77	0,173%	1,00%
Hong Kong	0,77	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,03	0,003%	2,00%
Irlande	0,19	5,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,006%	1,00%
Islande	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	1,75%
Norvège	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	2,50%
Suède	0,07	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	2,50%
Slovaquie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,000%	1,50%
TOTAL DES EXPOSITIONS ET DES EFP	6 626	14 800	0	0	0	0	1 024	0	0	1 024		

Dans le cadre du CRR, l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques [risk-weighted assets ou « RWA »]. En complément de l'exigence minimale de CET1, le groupe Crédit Mutuel est soumis progressivement depuis le 1er janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui ne font plus l'objet de mesures transitoires [les taux cibles sont donc appliqués depuis le 1er janvier 2019] et se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements à 2,5 % des risques pondérés en 2019;
- un coussin AEIS (« Autre Etablissement d'Importance Systémique ») lié à la désignation du Groupe en tant qu'établissement considéré à risque systémique à l'échelle nationale. Celui-ci s'applique uniquement au niveau consolidé national. Fixé par le SGACPR dans l'intervalle de 0% et 2%, il vise à réduire le risque de faillite des grands établissements en renforçant leurs exigences de fonds propres. Pour le Groupe Crédit Mutuel, son niveau s'élève à 0,5 % en 2019:
- un coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à chaque établissement (capé à 0,625 % en 2016). Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), s'impose sur décision discrétionnaire d'une autorité désignée d'une juridiction à toutes les expositions que les établissements ont dans cette juridiction. En France, le taux de coussin contra-cyclique est fixé par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF). Ce taux se situe, en principe. dans une fourchette de 0 % à 2,5 % (voire au-delà, sous certaines conditions). Il a été fixé au 1er juillet 2019 à 0,25 % par le HCSF sur la France. La reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contra-cyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF. Le taux de coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique au Groupe Crédit Mutuel est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contra-cyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du Groupe.

## 4.3.5.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Le Groupe CMNE détient 10,22 % de l'ensemble GACM qui est intégré aux comptes du Groupe par mise en équivalence.

Un processus d'échanges a été mis en place entre les entités de contrôle et des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le Groupe CMNE. L'objectif est de permettre à ce dernier de disposer de toutes les informations nécessaires en vue d'apprécier la cohérence et la coordination des structures, ainsi que les politiques et les processus de gestion et de contrôle.

Par dérogation aux articles 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la « Valeur de Mise en Équivalence (VME) pondérée » consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du Groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le Groupe CMNE est assujetti à une surveillance en matière d'adéquation des fonds propres.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle de la concentration des risques par secteur.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres réglementaires incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au Groupe CMNE.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par secteur permet de déclarer les informations pour le secteur bancaire et pour le secteur des assurances :

- les encours globaux détenus en actions ;
- les encours globaux détenus en placements immobiliers ;
- les participations et créances subordonnées sur des établissements de crédit et établissements financiers.

Le dernier volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts [cumulés sur un même bénéficiaire] supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés ou à 300 millions d'euros. Les secteurs banque et assurance sont distingués pour chaque bénéficiaire.

#### TABLEAU 11 - PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE - (INS1) - AU 31/12/19

En millions d'euros	Valeur
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	960
TOTAL APR	3 552

#### 4.3.5.4 Ratio de levier

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le Conseil d'administration de la CNCM et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des Comités des risques confédéral et des groupes régionaux;
- une limite interne a été définie à l'échelle nationale et de chaque Groupe de Crédit Mutuel;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la Direction Générale du Groupe concernée ainsi que les Conseils d'administration du Groupe et de la CNCM a été définie et s'applique à tous les Groupes de Crédit Mutuel.

#### TABLEAU 12: RATIO DE LEVIER: DÉCLARATION COMMUNE - (LRCOM) - AU 31/12/19

En millio	ons d'euros	Expositions au 31/12/19
BILAN	(EXCLUANT DÉRIVÉS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES)	
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres, les actifs fiduciaires mais incluant les collatéraux)	26 805
2	(Actifs déduits pour déterminer le Tier 1)	- 32
3	Total expositions de bilan (hors dérivés, cessions temporaires de titres et actifs fiduciaires) - somme des lignes 1 et 2	26 774
DÉRIVÉ	S	
4	Coût de remplacement associé à tous les dérivés (c'est-à-dire net des appels de marge reçus éligibles)	5
5	Add-on pour les expositions futures potentielles associées aux dérivés (méthode de l'évaluation au prix de marché)	91
EU-5a	Expositions déterminées selon la méthode de l'exposition initiale	
6	Réintégration des garanties sur dérivés données déduites des actifs du bilan en vertu du référentiel comptable applicable	
7	[Déductions des appels de marge en espèces versés dans le cadre des transactions de produits dérivés]	- 115
8	(Expositions exemptées relatives aux opérations d'un membre compensateur avec une contrepartie centrale éligible CCP)	
9	Montant de notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit vendus	
10	(Compensations de notionnel effectif ajusté et déductions du add-on pour les dérivés de crédit vendus)	
11	Total des expositions sur dérivés – somme des lignes 4 à 10	- 18
EXPOS	ITIONS SUR CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES	
12	Actifs bruts correspondants aux cessions temporaires de titres (sans compensation), après ajustement des transactions comptabilisées comme des ventes	5
14	Expositions au risque de crédit de contrepartie pour les actifs liés aux cessions temporaires de titres	
EU-14a	Dérogation pour les SFTs : expositions au risque de crédit de contrepartie en vertu de l'article 429ter.4 et 222 du CRR	
15	Expositions pour les agents intermédiaires dans des SFTs	
EU-15a	[Expositions exemptées relatives aux SFTs entre un membre compensateur et une contrepartie centrale éligible CCP]	
16	Total des expositions sur cessions temporaires de titres – somme des lignes 12 à 15a	5
AUTRE	S EXPOSITIONS DE HORS-BILAN	
17	Expositions hors-bilan en montants notionnels bruts	3 007
18	(Ajustements en montants équivalents risque de crédit)	- 1 593
19	Autres expositions hors-bilan – somme des lignes 17 à 18	1 414
EXPOS	ITIONS EXEMPTÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 429.7 ET 429.14 DU CRR (BILAN ET HORS-BILAN)	
EU-19a	[Exemption des expositions intragroupes [base individuelle] conformément à l'article 429.7 du CRR [bilan et hors-bilan]]	
EU-19b	[Exemption des expositions en vertu de l'article 429.14 du CRR [bilan et hors-bilan]]	- 2 098
FONDS	PROPRES ET EXPOSITION TOTALE	
20	Tier 1	2 817
21	Total des expositions – somme des lignes 3, 11, 16, 19, EU-19a et EU-19b	26 077
RATIO	DE LEVIER	
22	Ratio de levier	10,80 %
CHOIX	DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET MONTANTS DES ÉLÉMENTS FIDUCIAIRES DÉCOMPTABILISÉS	
 EU-23	Choix des dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	OUI
	<u> </u>	

#### 4.3.6 Adéquation du capital

### TABLEAU 13 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER - (LRSUM) - AU 31/12/19

En milli	ons d'euros	Expositions au 31/12/19
1	Actifs consolidés tels que publiés dans les états financiers	28 173
2	Ajustements sur les entités consolidées comptablement, mais en dehors du périmètre prudentiel	- 499
4	Ajustements sur les dérivés	- 185
5	Ajustements sur les cessions temporaires de titres (SFTs)	
6	Ajustements sur les éléments hors-bilan (conversion en équivalents crédit des éléments hors-bilan)	1 414
EU-6a	[Ajustements sur les expositions intragroupes exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.7 du CRR]	-
EU-6b	[Ajustements sur les expositions exclues du calcul du ratio de levier, conformément à l'article 429.14 du CRR] - Créance CDC	- 2 098
7	Autres ajustements	- 728
8	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	26 077

### TABLEAU 14 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) – (LRSPL) – AU 31/12/19

En mill	ions d'euros	Expositions au 31/12/19
EU-1	TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN* DONT:	24 593
EU-2	Expositions du trading book	34
EU-3	Expositions du banking book, dont :	24 559
EU-4	Obligations sécurisées	9
EU-5	Expositions traitées comme les souverains	2 085
EU-6	Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	16
EU-7	Établissements	2 460
EU-8	Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers	9 185
EU-9	Expositions retail	6 294
EU-10	Expositions corporate	1 555
EU-11	Expositions en défaut	429
EU-12	Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	2 524

<sup>\*</sup> Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

Le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la Banque et le Superviseur sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Les travaux menés par le Groupe Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2 s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance des risques. Courant 2008, le Groupe Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assessment Process [ICAAP]. Cette démarche d'évaluation s'est depuis progressivement enrichie et est désormais formalisée par un dispositif général national cadre, validé par le Conseil d'administration de la CNCM qui s'inscrit dans le prolongement du cadre général d'appétence aux risques et s'applique à tous les niveaux du Groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP est pleinement intégrée au schéma de gouvernance en matière de risques. Celle-ci est appréhendée au travers des étapes suivantes :

 l'identification des risques significatifs encourus par la banque et des procédures associées, en liaison directe avec le pilotage des risques et à l'aide d'une cartographie globale des risques du Groupe actualisée chaque année;

- l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires définies au titre du pilier 1;
- la détermination, le cas échéant, du niveau de fonds propres économiques à allouer en additionnel.

Les méthodes de mesure du besoin économique ont été approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques et le programme global de stress du Groupe Crédit Mutuel, fondé sur une approche holistique et prospective.

La différence entre les fonds propres économiques et les fonds propres réglementaires constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de fonds propres de la banque. Cette dernière est fonction du profil de risques du Groupe Crédit Mutuel (eu égard à ses activités actuelles et futures) et de son degré d'aversion au risque.

Les résultats de l'ICAAP, régulièrement présentés aux instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel et du CMNE, permettent d'attester que le CMNE dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition aux risques selon son appétence en matière de solvabilité.

#### 4.3.7 Risque de crédit

Informations qualitatives générales sur le risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRA.

#### 4.3.7.1 Expositions

Le Groupe Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes avancées de l'accord de Bâle en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier. L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

 en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de Clientèle de détail ;

- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille Banques;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012, pour le portefeuille Corporate et le portefeuille Banque.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque Centrale Européenne a confirmé l'autorisation donnée au Groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail en 2018 et sur le portefeuille des entreprises et sociétés civiles de la clientèle de détail en 2019.

Au sein du Groupe CMNE, le pourcentage des expositions homologuées en méthode avancée notations internes s'élève à près de 68 % au 31 décembre 2019. La méthode fondation n'est pas utilisée.

Dans le cadre du plan de roll out, les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Targobank AG (intégrant TCF) et de BEOBANK sont engagés. BEOBANK, filiale belge du Groupe CMNE, représente 27% des expositions.

#### GRAPHIQUE 1 - PART DES EXPOSITIONS BRUTES AU 31/12/18



#### GRAPHIQUE 2 - PART DES EXPOSITIONS BRUTES AU 31/12/19

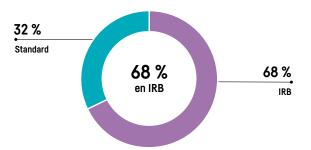


TABLEAU 15: EXPOSITIONS NETTES (EXPOSITIONS BRUTES - PROVISIONS)

		31/12/19				
En millions d'euros	IRB	Standard	TOTAL	IRB	Standard	TOTAL
Administrations centrales et Banques Centrales	-	4 184	4 184	-	3 729	3 729
Établissements	1 959	570	2 529	2 816	750	3 566
Entreprises	1 975	342	2 317	1908	418	2 326
Clientèle de détail	11 841	6 266	18 107	11 387	5 694	17 082
Actions	1 522	158	1680	1 577	152	1729
Titrisation	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	401	443	844	363	363	726
TOTAL GÉNÉRAL – BILAN & HORS BILAN	17 698	11 963	29 661	18 052	11 106	29 158
Dérivés	18	79	96	24	94	118
Pensions	-	-	-	267	-	267
TOTAL GÉNÉRAL	17 716	12 042	29 758	18 343	11 200	29 544

Les expositions nettes bilan et hors bilan progressent de 503 millions d'euros sur 1 an. Cette hausse est tirée par la Clientèle de détail et les Administrations et Banques centrales. Au contraire, les catégories Actions, Entreprises et Établissements sont en retrait. Les autres actifs sont en hausse suite à la première application d'IFRS 16.

TABLEAU 16: MONTANT NET TOTAL ET MOYEN DES EXPOSITIONS - (RCB-B) - AU 31/12/19

En m	illions d'euros	Expositions nettes fin de période	Moyenne des expositions nettes sur l'année
1	Administrations centrales ou Banques Centrales	-	-
2	Établissements (banques)	1 959	2 361
3	Entreprises	1 975	1 962
4	dont : financements spécialisés	-	-
5	dont: PME	979	912
6	Clientèle de détail	11 841	11 711
7	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	6 625	6 572
8	• PME	674	669
9	Non-PME	5 951	5 903
10	<ul> <li>Revolving</li> </ul>	1 217	1 210
11	Autre – clientèle de détail	3 998	3 930
12	• PME	1805	1 792
13	Non-PME	2 193	2 137
14	Actions	1 522	1506
14a	Autres actifs	401	393
15	TOTAL APPROCHE IRB	17 698	17 933
16	Administrations centrales ou Banques Centrales	1 653	1793
17	Administrations régionales ou locales	222	223
18	Secteur public (organismes publics hors administration centrale)	2 326	2 258
19	Banques multilatérales de développement	-	-
20	Organisations internationales	-	-
21	Établissements (banques)	553	630
22	Entreprises	91	104
23	dont: PME	67	71
24	Clientèle de détail	3 500	3 454
25	dont: PME	393	375
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 731	2 509
27	dont: PME	510	503
28	Expositions en défaut	287	296
29	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-
30	Obligations sécurisées (covered bond)	-	-
31	Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-
32	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	54	69
33	Expositions sur actions	104	116
34	Autres actifs	443	399
35	Total approche standard	11 963	11 851
36	TOTAL	29 661	29 783

Historiquement le CMNE développe un sociétariat de particuliers. La composition de son portefeuille traduit bien ces fondamentaux, avec une part de clientèle de détail de 61 % au 31 décembre 2019 (+ 2 points par rapport au 31 décembre 2018). 52 % des encours crédit de la clientèle de détail sont garantis par une hypothèque, preuve que le CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi. La majorité des encours en standard est constituée par la filiale belge BEOBANK.

#### 4.3.7.2 Expositions par zone géographique

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est un acteur essentiellement français et belge, en cohérence avec son territoire d'activité géographique. La ventilation géographique des expositions nettes au 31 décembre 2019 en est le reflet avec 96 % des engagements en France et en Belgique, et 99 % dans la zone Europe.

La zone géographique se définit comme la zone de résidence de l'emprunteur. Le CMNE privilégie pour ses activités commerciales, les financements de biens nationaux, même si l'emprunteur réside dans un autre pays.

#### TABLEAU 17: VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS - (RCB-C) - AU 31/12/19

En i	nillions d'euros	Zone Europe	France	Allemagne	Belgique	Espagne	Luxembourg	Pays- Bas	Suisse	Royaume- Uni	Autres	Reste du monde	USA	Canada	Autres	Total
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Établissements (banques)	1725	1 077	-	64	-	75	208	10	143	147	235	149	41	44	1 959
3	Entreprises	1 973	1 859	46	60	-	-	-	-	-	8	2	2	-	-	1 975
4	Clientèle de détail	11 831	11 788	1	31	1	1	0	3	6	2	9	2	1	6	11 841
5	Actions	1 518	1 518	-	-	-	0	-	-	-	-	3	3	-	-	1 522
5a	Autres actifs	401	401	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	401
6	TOTAL APPROCHE IRB	17 449	16 644	47	155	1	76	208	13	150	157	249	156	42	51	17 698
7	Administrations centrales et banques centrales	1 602	1 068	0	534	-	-	-	-	0	-	50	0	50	-	1 653
8	Administrations régionales ou locales	144	16	-	128	-	-	-	-	-	-	77	-	77	-	222
9	Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	2 326	2 325	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 326
10	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0	0
12	Établissement (banques)	528	333	19	79	-	1	50	-	4	42	25	1	24	-	553
13	Entreprises	91	11	-	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91
14	Clientèle de détail	3 494	24	1	3 454	2	8	1	0	1	2	6	1	0	5	3 500
15	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 726	295	1	2 420	0	5	1	0	2	0	5	0	-	4	2 731
16	Expositions en défaut	286	20	0	262	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	287
17	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Expositions sur établissements															
19	et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	54	34	-	20	-	0	-	-	0	-	-	-	-	-	54
21	Expositions sur actions	104	98	0	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	104
22	Autres actifs	442	270	5	142	0	5	-	-	19	-	1	1	-	-	443
23	TOTAL APPROCHE STANDARD	11 798	4 495	26	7 127	3	21	53	0	27	45	165	3	152	10	11 963
24	TOTAL	29 247	21 139	74	7 282	4	96	261	13	177	201	414	159	194	61	29 661

#### 4.3.7.3 Expositions par type d'industrie ou de contrepartie

Le Groupe CMNE présente historiquement une bonne diversité sectorielle de ses expositions. Cette grande variété permet de diminuer le risque de concentration qui pourrait exister en cas de forte exposition à un secteur. 3 secteurs représentent 72 % des expositions : les particuliers [49 %], les administrations publiques [14%] et les banques et établissements financiers [9 %]. 24 autres secteurs d'activité représentent au global 20 % des encours, mais aucun ne représente unitairement plus de 5 % des encours.

TABLEAU 18 - CONCENTRATION DES EXPOSITIONS PAR TYPE D'INDUSTRIE OU DE CONTREPARTIE - (RCB-D) - AU 31/12/19

	а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	
En millions d'euros	Adminis- trations publiques	Banques et Établis- sements financiers	Particuliers	Entre- preneurs indivi- duels	Agri- culteurs	Associa- tions	Autres filiales Groupe	Voyages & loisirs	Chimie	Distri- bution	Industrie auto- mobile	Bâtiment & matériaux de cons- truction	Biens & services indus- triels	Santé	
Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2 Établissements (banques)	-	1 959	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3 Entreprises	-	-	-	1	118	50	23	47	2	155	27	85	129	61	
4 Clientèle de détail	-	-	9 090	635	914	42	-	38	2	98	25	105	66	43	
5 Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6 TOTAL APPROCHE IRB	-	1 959	9 090	637	1 032	92	23	85	4	254	52	190	195	105	
7 Administrations centrales et banques centrales	1 653	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
8 Administrations régionales ou locales	222	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Secteur public (Organismes 9 publics hors administration centrale)	2 326	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11 Organisations internationales	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
12 Établissement (banques)	-	553	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
13 Entreprises	-	-	-	7	-	2	13	13	2	7	-	4	3	-	
14 Clientèle de détail	-	-	3 094	121	2	4	-	29	0	61	10	26	31	13	
Expositions garanties 15 par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	2 155	178	7	3	-	16	1	18	4	14	15	20	
16 Expositions en défaut	0	-	221	30	0	0	-	5	-	3	0	1	1	1	
17 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
18 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Expositions sur établissements et 19 entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
21 Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
22 Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
23 TOTAL APPROCHE STANDARD	4 201	553	5 471	336	9	10	13	63	3	89	14	46	50	34	
24 TOTAL	4 201	2 512	14 561	973	1042	102	36	148	7	343	66	236	246	139	

L'activité du Groupe CMNE est essentiellement axée sur la clientèle de détail.

0	р	q	r	s	t	u	٧	w	Х	у	z	aa	ab	ac	ad
Autres act. financières	Transport industriel	Produits ménagers	Promotion immo- bilière	Immobilier autres (dont location et foncières)	Services aux collec- tivités	Agro- alimen- taire & boissons	Media	Holdings Conglo- mérats	Techno- logies de pointe	Pétrole & gaz Matières premières	Télé- communi- cations	Divers	Actions	Autres actifs	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-		-	-	1 959
141	195	23	13	269	29	173	13	62	27	3	0	326	-	-	1 975
58	127	4	-	31	9	10	3	32	3	4	0	501	-	-	11 841
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 522	-	1 522
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	401	401
200	322	26	13	300	38	183	17	94	30	7	0	826	1 522	401	17 698
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 653
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	222
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 326
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	553
5	6	0	1	24	-	1	-	-	-	-	-	2	-	-	91
21	9	4	-	38	1	4	2	12	3	0	0	13	-	-	3 500
16	7	4	7	73	0	4	1	19	4	1	-	162	-	-	2 731
1	0	1	-	7	-	1	0	1	0	0	-	12	-	-	287
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	54
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	104	-	104
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	443	443
43	22	9	8	143	1	10	3	32	8	2	0	189	158	443	11 963
243	344	35	22	443	39	193	20	127	38	9	0	1 016	1 680	844	29 661

#### 4.3.7.4 Échéance des expositions

#### TABLEAU 19: ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS - (RCB-E) - AU 31/12/19

	а	b	С	d	е	f
	Expositions				Aucune	
En millions d'euros	nettes à la demande	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	échéance déclarée	Total
1 Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-
2 Établissements	190	424	932	344	69	1 959
3 Entreprises	354	296	896	368	61	1 975
4 Clientèle de détail	1 108	1 339	4 250	5 122	22	11 841
5 Actions	3	-	332	-	1 187	1 522
5a Autres actifs	20	26	-	32	323	401
6 TOTAL APPROCHE IRB	1 676	2 085	6 410	5 866	1 662	17 698
7 Administrations centrales ou banques centrales	1 051	135	252	124	91	1 653
8 Administrations régionales ou locales	-	18	164	40	-	222
9 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	212	63	148	1903	-	2 326
10 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
11 Organisations internationales	-	-	-	-	-	-
12 Établissements (banques)	122	182	152	-	96	553
13 Entreprises	9	7	42	37	- 4	91
14 Clientèle de détail	475	456	1 229	392	947	3 500
15 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	43	168	726	1 818	- 24	2 731
16 Expositions en défaut	219	5	34	27	2	287
17 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-
18 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	-
19 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
20 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	-	-	-	-	54	54
21 Expositions sur actions	-	-	-	-	104	104
22 Autres actifs	2	125	-	15	300	443
23 TOTAL APPROCHE STANDARD	2 133	1 159	2 747	4 357	1 567	11 963
24 TOTAL	3 809	3 244	9 156	10 222	3 229	29 661

#### 4.3.7.5 Qualité de crédit des actifs

### CRB-A – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Expositions dépréciées et en souffrance

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel, sur les entités en méthode IRB, conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat;
- le nombre de jours d'impayés / de retard s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés / de retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur / groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus [100 € Retail, 500 € Corporate] et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes [two-step approach] proposée par l'ABE:

- Etape 1 elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019;
- Etape 2 elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

Dans l'attente d'un passage en 2021, BEOBANK, actuellement en méthode standard, demeure sur une vision contrat, où l'entrée en défaut est matérialisée au 90 em pour en cas de dépassement du seuil de matérialité (1 € pour les prêts et 150 € pour les comptes courants).

Les informations chiffrées au 31 décembre 2019 concernant les arriérés de paiements figurent dans la partie "Gestion des Risques" du rapport annuel, en page 57.

#### Dépréciations pour risque de crédit

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au  $1^{\rm er}$  janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et évaluation des instruments financiers (Phase 1);
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (Phase 2) ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (Phase 3).

À noter que le Groupe n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS 9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS 9).

En application de la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Mutuel répartit en 3 catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- statut 1: provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale;
- statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défaut sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale;
- statut 3: catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du Groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

#### Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio »);
- les portefeuilles HDP (« High Default Porfolio »).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables;
- comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à tout le Groupe, les contreparties du Groupe éligibles aux approches internes sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP);
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

#### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

#### Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives des critères qualitatifs tels que les impayés / retards de plus de 30 jours ou la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

#### Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

#### **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les Directeurs Généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes;
- non intégrables à un scénario: par exemple, des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

#### Statut 3 - Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

#### TABLEAU 20 - VENTILATION DES ENCOURS ET DÉPRÉCIATIONS PAR STATUT - AU 31/12/19

Données issues de la consolidation IFRS

#### **BILAN**

En millions d'euros	Encours provisionnable	Dépréciations
Statut 1	21 696	- 50
Statut 2	1001	- 42
Statut 3	926	- 500

#### HORS BILAN

En millions d'euros	Encours avant CCF provisionnable	Provisions
Statut 1	3 776	- 2
Statut 2	58	-1
Statut 3	10	- 2

#### **Expositions restructurées**

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du Groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...]. Le Groupe dispose dans ses systèmes d'information de moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut, définis selon les principes arrêtés par l'EBA le 23 octobre 2013. La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (statut 3) systématique et se traduit a minima par un passage en statut 2.

#### Expositions saines et expositions en défaut

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances douteuses et litigieuses et les provisions afférentes au 31 décembre 2019 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

TABLEAU 21: QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT - (RC1-A) - AU 31/12/19

Expositions brutes  Expositions Expositions Expositions Expositions Saines en défaut Provisions Spécifiques	Expositions nettes  (a + b-c-d)  - 1960
	-
En millions d'euros saines en défaut Provisions spécifiques	-
	1.040
1 Administrations centrales ou Banques Centrales	1 0 4 0
2 Établissements (banques) 1960 - 0 0	1 700
3 Entreprises 1941 58 24 24	1 975
4 dont : financements spécialisés	-
5 dont: PME 970 21 12 12	979
6 Clientèle de détail 11 759 241 160 160	11 840
7 • Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier 6 571 107 53 53	6 625
8 • PME 669 15 10 10	674
9 • Non-PME 5 902 91 43 43	5 951
10 • Revolving 1216 13 11 11	1 217
11       • Autre - clientèle de détail       3 972       121       95       95	3 998
12 • PME 1792 51 38 38	1 805
13 • Non-PME 2 180 70 57 57	2 193
14 Actions 1 522	1 522
14a Autres actifs 401	401
15 TOTAL APPROCHE IRB         17 583         299         184         184	17 698
16 Administrations centrales ou Banques Centrales 1653 - 0 0	1 653
17 Administrations régionales ou locales 222 - 0 0	222
18 Secteur public (Organismes publics hors administration centrale) 2 326 - 0 0	2 326
19 Banques multilatérales de développement	-
20 Organisations internationales 0	0
21 Établissements (banques) 553	553
22 Entreprises 94 - 2 2	91
23 dont: PME 69 - 2 2	67
24 Clientèle de détail         3 539         -         39         39	3 500
25 dont: PME 400 - 7 7	393
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier 2 744 - 13 13	2 731
27 dont: PME 515 - 6 6	510
28 Expositions en défaut         -         644         357         357	287
29 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-
30 Obligations sécurisées (covered bond)	-
Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-
32 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC 54	54
33 Expositions sur actions 104	104
34 Autres actifs 443	443
35 TOTAL APPROCHE STANDARD 11 730 644 412 412	11 963
36 TOTAL 29 313 943 595 595	29 661

Les expositions en défaut représentent 3,1 % de l'ensemble des expositions du Groupe : ce taux est de 1,7 % en IRB et de 5,2 % en standard.

TABLEAU 22 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS - RÉPARTITION SECTORIELLE - (RC1-B) - AU 31/12/19

		a	b		С	g
		Expositio	ons brutes			Expositions nettes
Fn	millions d'euros	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions	Provisions spécifiques	(a+b-c-d)
1	Administrations publiques	4 201	0	0	0	4 201
2	Banques et Etablissements financiers	2 512	-	0	0	2 512
3	Particuliers	14 322	696	457	457	14 561
4	Entrepreneurs individuels	942	54	24	24	972
5	Agriculteurs	1 032	26	16	16	1 042
6	Associations	103	1	2	2	102
7	Autres filiales Groupe	36	-	-	-	36
8	Voyages & loisirs	143	13	8	8	148
9	Chimie	7	-	0	0	7
10	Distribution	321	44	22	22	343
11	Industrie automobile	65	3	2	2	66
12	Bâtiment & matériaux de construction	233	11	8	8	236
13	Biens & services industriels	244	9	7	7	246
14	Santé	138	4	2	2	139
15	Autres activités financières	241	7	5	5	243
16	Transport industriel	335	11	2	2	344
17	Produits ménagers	34	3	1	1	35
18	Promotion immobilière	21	0	0	0	21
19	Immobilier autres (dont location et foncières)	438	12	7	7	443
20	Services aux collectivités	39	0	0	0	39
21	Agro-alimentaire & boissons	192	2	2	2	192
22	Média	20	1	1	1	20
23	Holdings, Conglomérats	124	7	5	5	126
24	Technologies de pointe	38	0	0	0	38
25	Pétrole & gaz, Matières premières	7	2	0	0	9
26	Télécommunications	0	0	0	0	0
27	Divers	1 001	37	23	23	1 016
28	Actions	1 680	-	-	-	1 680
29	Autres Actifs	844	-	-	-	844
30	TOTAL	29 313	943	595	595	29 661

Les Particuliers représentent 49 % des expositions nettes du Groupe CMNE, et 74 % des expositions en défaut : leur taux de défaut s'établit à 4,6 %.

TABLEAU 23 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - (RC1-C) - AU 31/12/19

	а	b		С	g
	Expositio	ns brutes			Expositions nettes
En millions d'euros	Expositions saines	Expositions en défaut	Provisions	Provisions spécifiques	(a+b-c-d)
1 Europe	28 901	939	592	592	29 247
2 • France	21 006	326	193	193	21 139
3 • Allemagne	73	1	1	1	74
4 • Belgique	7 072	600	390	390	7 282
5 • Espagne	3	2	1	1	4
6 • Luxembourg	95	3	2	2	96
7 • Pays-Bas	261	2	2	2	261
8 • Suisse	13	0	0	0	13
9 • Royaume-Uni	176	2	2	2	177
10 • Autres	201	2	2	2	201
11 Reste du monde	413	4	3	3	414
12 • États-Unis	159	0	0	0	159
13 • Canada	194	1	0	0	194
14 • Autres	60	3	3	3	61
15 TOTAL	29 313	943	595	595	29 661

Les expositions en défaut se limitent principalement aux 2 marchés commerciaux du CMNE, à savoir la France et la Belgique.

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR - (RC1-D) - AU 31/12/19

		а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1
						Valeur comp	table brute /	montant no	minal				
		Exposi	tions perf	ormantes			Ex	positions no	n performa	antes			
en	millions d'euros		impayés <= 30 jours	En impayés > 30 jours et ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés <= 90 jours	En impayés > 90 jours et <= 180 jours	En impayés > 180 jours et <= 1 an	> 1 an	> 2 ans	> 5 ans	En impayés > 7 ans	Dont :
1	Prêts et avances	19 595	19 505	90	927	170	67	46	444	15	164	22	927
2	Banques centrales				- 727	-		-			104		
3	Administrations publiques	54	54	0	0	0	-	0	-	-	-	-	0
4	Etablissements de crédit	2 562	2 562	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Autres entreprises financières	265	265	0	6	0	2	0	2	-	1	-	6
6	Entreprises non financières	5 497	5 467	31	264	67	32	5	147	0	13	-	264
7	Dont PMEs	4 790	4 763	27	213	63	8	5	125	0	13	-	213
8	Ménages	11 217	11 158	59	657	102	32	40	295	15	150	22	657
9	Instruments de dettes	3 502	3 502	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Banques centrales	12	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Administrations publiques	742	742	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Etablissements de crédit	1844	1844	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres entreprises financières	611	611	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Entreprises non financières	293	293	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	ENCOURS HORS BILAN	3 836			10								10
16	Banques centrales	55			-								-
17	Administrations publiques	0			-								-
18	Etablissements de crédit	866			1								1
19	Autres entreprises financières	28			0								0
20	Entreprises non financières	651			7								7
21	Ménages	2 236			2								2
22	TOTAL	26 932	23 007	90	938	170	67	46	444	15	164	22	938

#### TABLEAU 25 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON-PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES - (RC1-E) - AU 31/12/19

	а	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	1	m	n	0
		,	/aleur com	ptable brute						iations néga sque de cré				Collateraux financières re maximal	çus (montant
	Exposit	ions perforr	nantes	Expositio	ns non perfo	ormantes	dépré	ons perform ciation cum t provisions	ulée	dépréc variations de la ju	s non perfo iations cum négatives c ste valeur d crédit et pr	ulées, cumulées ues au	Passages en pertes	Sur	Sur expositions
en millions d'euros		Dont stage 1	Dont stage 2		Dont stage 2	Dont stage 3		Dont stage 1	Dont stage 2		Dont stage 2	Dont stage 3	partielles	expositions performantes	non performantes
1 Prêts et avances	19 595	18 797	798	927		927	- 93	- 50	- 42	- 500		- 500		9 479	182
2 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Administrations publiques	54	53	1	0	-	0	-	-	-	-	-	-	-	3	-
4 Etablissements de crédit	2 562	2 562	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Autres entreprises financières	265	258	7	6	-	6	-1	-1	-	- 3	-	- 3	-	42	1
6 Entreprises non financières	5 497	5 153	344	264	-	264	- 36	- 15	- 21	- 114	-	- 114	-	2 333	87
Dont : petites 7 et moyennes entreprises	4 790	4 474	316	213	-	213	- 34	- 14	- 20	- 101	-	- 101	-	2 176	76
8 Ménages	11 217	10 771	446	657	-	657	- 55	- 34	- 20	- 383	-	- 383	-	7 101	94
9 Instruments de dettes (1)	3 502	2 686	5	-		-	-1	-1	-	-	-	-		-	-
10 Banques centrales	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Administrations publiques	742	726	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Etablissements de crédit	1844	1 658	-	-	-	-	-1	-1	-	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	611	15	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises non financières	293	288	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15 ENCOURS HORS BILAN	3 836	3 778	57	10	-	10	- 3	- 2	-1	- 2	-	- 2		286	1
16 Banques centrales	55	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
17 Administrations publiques	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
18 Etablissements de crédit	866	866	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-		-	-
19 Autres entreprises financières	28	28	0	0	-	0	-	-	-	-	-	-		1	-
20 Entreprises non financières	651	632	19	7	-	7	- 2	-1	-1	-1	-	-1		98	1
21 Ménages	2 236	2 198	38	2	-	2	- 1	- 1	-	- 1	-	- 1		187	-
22 TOTAL	26 932	25 261	860	938	-	938	- 97	- 53	- 43	- 502	-	- 502	-	9 765	182

TABLEAU 26: QUALITE DE CREDITS DES EXPOSITIONS RESTRUCTUREES - AU 31/12/19

		rs brut o restruct	le créanc urées	es	Dépréciations variations cumul risque de crédit	ées de JV sur	Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés		
en millions d'euros	Créances performantes	Créanc	es non pe dont défaut	dont dépréciées	sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés		collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration	
1 Prêts et avances	42	94	94	94	- 2	- 27	53	35	
2 Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	
3 Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
4 Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	
5 Autres entreprises financières	-	0	0	0	-	- 0	0	0	
6 Entreprises non financières	12	43	43	43	- 1	- 11	18	12	
7 Ménages	30	50	50	50	- 1	- 16	34	23	
8 Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 Engagements de prêts donnés	1	3	3	3	- 0	-	1	-	
10 TOTAL	43	97	97	97	- 2	- 27	53	35	

Au 31 décembre 2019, l'encours des prêts restructurés pour le Groupe CMNE s'élève à 136 millions d'euros (contre 116 millions au 31 décembre 2018), dont 94 millions d'euros sont non performants (soit 69 %). Le Hors-Bilan restructuré s'élève à 4 millions d'euros.

#### TABLEAU 27: ACTIFS SAISIS - AU 31/12/19

Le Groupe CMNE ne dispose pas d'actifs saisis au 31 décembre 2019.

#### 4.3.7.6 Rapprochement des ajustements pour risque de crédit

### TABLEAU 28 : ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE - (RC2-A) - AU 31/12/19

	а	b
En millions d'euros	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit spécifique	Ajustements cumulés au titre du risque de crédit général
Solde d'ouverture	- 603	
Augmentations dues à l'origine et à l'acquisition	- 39	
Diminutions dues à la décomptabilisation	25	
Variations dues aux variations des risques de crédit (net)	- 2	
Variations dues aux modifications sans décomptabilisation (net)	0	
Variations dues à la mise à jour des modèles	-	
Reprises de provisions dues à des passages en pertes	25	
Différence de change	-	
Regroupements d'entreprises, incluant les acquisitions/cessions de filiales	-	
Autres	-	
Solde de clôture	- 594	
Recouvrements sur actifs préalablement passés en pertes	2	
Passages en pertes	- 32	

#### 4.3.7.7 Approche standard

Informations qualitatives sur l'utilisation par les établissements des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRD.

CRD - Exigences de publication d'informations qualitatives sur l'utilisation, par les établissements, des notations de crédit externes dans le cadre de l'approche standard du risque de crédit.

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe Crédit Mutuel a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux Banques Centrales. Depuis septembre 2017, le Groupe CMNE s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions Corporate.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

#### TABLEAU 29: VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD - (RC5) - AU 31/12/19

Ce tableau présente les expositions au défaut (après application du CCF - facteur de conversion en équivalent crédit - au montant hors bilan).

Catégories d'expositions		Pondérations															
En millions d'euros	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	<b>75</b> %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduites	Total
1 Administrations centrales ou Ba Centrales	nques 1594	-	-	-	19	-	-	-	-	-	-	40	-	-	-	-	1 653
2 Administrations régionales ou lo	cales 205	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	222
3 Secteur public (Organismes pub hors administration centrale)	lics 2 326	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 326
4 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Organisations internationales	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
6 Établissements (banques)	12	-	-	-	281	-	265	-	-	-	-	-	-	-	-	-	557
7 Entreprises	-	-	-	-	7	-	2	-	-	74	-	-	-	-	-	-	84
8 Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	2 965	-	-	-	-	-	-	-	2 965
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobi	ier -	-	-	-	-	1 757	-	-	727	205	-	-	-	-	-	-	2 688
10 Expositions en défaut	0	-	-	-	-	-	-	-	-	210	75	-	-	-	-	-	285
11 Expositions présentant un risqu particulièrement élevé	е -	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12 Obligations sécurisées (Covered	l bond) -	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sur établissements 13 entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terr	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions sous forme de parts d'actions d'OPC	3 OU -	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	-	-	-	-	54
15 Expositions sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	104	-	-	-	-	-	-	104
16 Autres actifs	-	-	-	3	2		1	-		414	-	-	-		22	-	443
17 TOTAL	4 137	-	-	3	325	1757	268	-	3 692	1 061	75	40	-	-	22	-	11 379

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours différés d'actifs.

L'exposition sur les Administrations et les Banques Centrales est majoritairement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité pour les Groupes Crédit Mutuel à des contreparties de bonne qualité.

Les expositions clientèle concernent majoritairement BEOBANK et BAIL ACTEA IMMOBILIER.

#### 4.3.7.8 Systèmes de notations internes

Informations qualitatives sur les modèles Notation Interne [NI] permettant de répondre aux exigences de la maquette CRE.

### CRE – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les modèles NI

Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du Groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison-mère [Risque et Finance], ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

En finalité, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du Groupe.

La Probabilité de Défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du Groupe Crédit Mutuel éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines [A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+] et deux pour le défaut [E- et F].

Les dossiers de type douteux compromis sont un sous-ensemble de la catégorie E-, et sont identifiés dans le système d'information par la notation E=.

Sur les périmètres Corporate, dits « de masse », et Retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci, ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La perte en cas de défaut (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le Groupe Crédit Mutuel et homologués sur les catégories d'expositions Banque, Corporate et Retail.

Sur les périmètres Corporate « de masse » et Retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe. Des marges de prudence sont considérées afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère « downturn » de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 10 ans.

Sur les autres périmètres, pour lesquels trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques, des LGD sont estimés sur la base d'informations quantitatives et à dire d'experts, en s'appuyant sur des benchmarks et données externes, selon une approche conservatrice (prise en compte de l'effet « downturn »).

Le facteur de conversion [CCF] correspond au rapport entre la partie actuellement non prélevée d'une ligne de crédit qui pourrait être prélevée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non prélevée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles Corporate et de clientèle de détail, le Groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre Corporate et retail, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Groupe.

#### CARTOGRAPHIE DES MODÈLES

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie				
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, Covered Bonds	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives				
		Grands Comptes (GC) (CA > 500 millions d'euros)	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives				
		Corporate « de masse » (CA > 500 millions d'euros)	3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'experts				
	Entreprises	Financements d'acquisition Grands Comptes	1 modèle	Modèle de type expert basé sur une grille comportant des variables qualitatives et quantitatives				
		Financements d'acquisition Corporate	1 modèle	Modèle de type quantitatif combiné à des grilles qualitatives à dire d'experts				
		Financements spécialisés	FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif, FS de projets : 4 modèles selon le secteur, FS Immobiliers : 1 modèle	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives				
		Autres Corporates	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives				
		Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif				
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif				
	Retail	Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif				
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif				
		Associations	1 modèle	Modèle de type quantitatif				
		SCI	1 modèle	Modèle de type quantitatif				
LGD	Établissements	Institutions Financières	1 modèle	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives				
	Entreprises	Grands Comptes (GC), Financement d'acquisition, Foncières et Assurances	1 modèle, avec des paramètres sectoriels	Modèle de type expert dépendant de la contrepartie et du contrat, basé sur des informations quantitatives et qualitatives				
		Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèle de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes				
	Retail		1 modèle appliqué à 10 segments selon le type de prêt et la nature des sûretés	Modèle de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes				
CCF	Entreprises	Corporate « de masse »	1 modèle appliqué à 4 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes				
	Retail		1 modèle appliqué à 8 segments selon le type de prêt	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes				

TABLEAU 30 : APPROCHE NI - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD - (RC6) - AU 31/12/19

Seules les catégories en approche NI, et présentant des expositions, sont reprises dans ce tableau.

En millions d'euros	a	b	С	d	е	g	h	i	j	k	1
				Valeur							
	Expositions	Expositions		exposée au risque							Corrections
<b>.</b>	brutes au	hors bilan		post-ARC et			Échéance		Densité de		de valeur et
Échelle de PD	bilan initiales	pré-CCF	CCF moyen	post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	moyenne	RWA	RWA	EL	provisions
1) ÉTABLISSEMENT		/ 7	F70/	1 / / /	0.0707	77 880/	0.50	751	010/		
0 à < 0,15	1 639	47	53%	1 664	0,06%	33,77%	2,50	351	21%	0	0
0,15 à < 0,25 0,25 à < 0,50	259 12	-	0% 0%	259 12	0,23% 0,44%	30,50% 40,69%	2,50 2,50	122 10	47% 86%	0	0
0,50 à < 0,75	- 12		0%	- 12	0,44%	0,00%	2,30	-	0%	-	
0,75 à < 2,50	3	_	0%	3	1,02%	45,00%	2,50	4	131%	0	_
2,50 à < 10,00	-	_	0%	-	0,00%	0,00%	-		0%	-	_
10,00 à < 100,00	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	2,50	-	0%	-	0
100,00 (défaut)	-	-	0%	-	0,00%	0,00%		-	0%	-	-
Sous-total	1 912	47	53%	1 937	0,09%	33,39%	2,50	487	25%	1	0
2) ENTREPRISES											
0 à < 0,15	190	19	70%	204	0,10%	47,61%	2,50	69	34%	0	0
0,15 à < 0,25	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,25 à < 0,50	222	15	67%	232	0,32%	31,18%	2,50	94	40%	0	0
0,50 à < 0,75	155	18	34%	161	0,54%	21,22%	2,50	48	30%	0	0
0,75 à < 2,50	740	226	48%	847	1,50%	28,16%	2,50	572	68%	4	1
2,50 à < 10,00	263	29	55%	279	4,32%	22,00%	2,50	184	66%	3	1
10,00 à < 100,00	61	2	63%	62	18,06%	23,99%	2,50	79	126%	3	6
100,00 (défaut)	52	6	64%	56	100,00%	49,88%	2,50	58	103%	24	16
Sous-total	1 684	314	50%	1842	5,09%	29,67%	2,50	1103	60%	34	24
2.1.) Dont : PME					0.000/	0.000/					
0 à < 0,15	-	-	0% 0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0% 0%	-	-
0,15 à < 0,25 0,25 à < 0,50	- 99	12	67%	107	0,00% 0,30%	0,00% 21,57%	2,50	23	21%	0	0
0,50 à < 0,50	139	17	32%	144	0,54%	21,57%	2,50	42	21%	0	0
0,75 à < 2,50	403	101	58%	462	1,52%	23,67%	2,50	242	52%	2	0
2,50 à < 10,00	165	11	63%	172	4,39%	20,99%	2,50	98	57%	2	1
10,00 à < 100,00	21	1	56%	21	20,16%	22,46%	2,50	23	107%	1	3
100,00 (défaut)	19	2	90%	21	100,00%	51,08%	2,50	23	108%	9	8
Sous-total	846	144	56%	928	4,40%	23,14%	2,50	450	49%	13	12
3) CLIENTÈLE DE D	ÉTAIL										
0 à < 0,15	3 697	644	32%	3 905	0,07%	16,21%	-	118	3%	0	0
0,15 à < 0,25	1 696	238	34%	1 777	0,20%	17,24%	-	118	7%	1	0
0,25 à < 0,50	1 389	89	36%	1 420	0,36%	15,65%	-	134	9%	1	1
0,50 à < 0,75	683	163	33%	737	0,59%	20,90%	-	103	14%	1	1
0,75 à < 2,50	1 479	221	37%	1561	1,38%	18,21%	-	337	22%	4	4
2,50 à < 10,00	1 052	112	42%	1 099	5,02%	18,81%	-	383	35%	11	10
10,00 à < 100,00	280	19	46%	288	20,35%	18,84%	-	199	69%	11	16
100,00 (défaut)	237	1 (90	68%	239	100,00%	52,55%	-	81	34%	120	128
Sous-total	10 512	1 489	35%	11 026	3,54%	18,02%	-	1 472	13%	148	160
3.1.) Dont : Expositi 0 à < 0.15	2 793	93	que sur un bie 41%	2 831	0,07%	13,52%		73	3%	0	0
0,15 à < 0,25	991	22	41%	1 000	0,07%	13,80%	-	73 57	5% 6%	0	0
0,50 à < 0,75	1 059	17	41%	1 066	0,17%	14,42%	_	99	9%	1	0
0,50 à < 0,75	199	5	42%	201	0,57%	16,86%	_	27	14%	0	0
0,75 à < 2,50	816	20	41%	824	1,25%	14,28%	_	173	21%	1	2
2,50 à < 10,00	393	5	42%	395	4,62%	14,51%	-	181	46%	3	5
10,00 à < 100,00	156	1	41%	156	20,20%	14,97%	-	129	83%	5	7
100,00 (défaut)	107	0	42%	107	100,00%	43,48%	-	38	35%	43	38
Sous-total	6 513	165	41%	6 581	2,67%	14,48%	-	776	12%	54	53
3.1.a.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	-
0,15 à < 0,25	94	3	41%	95	0,18%	15,05%	-	4	5%	0	0
0,25 à < 0,50	199	3	42%	201	0,36%	16,48%	-	17	8%	0	0
0,50 à < 0,75	126	3	42%	128	0,59%	17,51%	-	17	13%	0	0
0,75 à < 2,50	113	4	42%	114	1,52%	16,94%	-	26	23%	0	0
2,50 à < 10,00	81	2	43%	82	4,53%	16,97%	-	36	44%	1	1
10,00 à < 100,00	40	0	42%	40	20,48%	17,09%	-	31	77%	1	2
100,00 (défaut)	15	0	36%	15	100,00%	49,68%	-	7	43%	7	6
Sous-total	669	15	42%	675	4,56%	17,41%	-	138	20%	10	10

En millions d'euros	a	b	С	d	е	g	h	i	j	k	1
				Valeur exposée au							
	Expositions	Expositions		risque							Corrections
É-L-II- d- DD	brutes au	hors bilan	005	post-ARC et	DD	100	Échéance	DIAZA	Densité de	-	de valeur et
Échelle de PD	bilan initiales	pré-CCF	CCF moyen	post-CCF	PD moyenne	LGD moyenne	moyenne	RWA	RWA	EL	provisions
3.1.b.) Dont : Non-Ph		07	/19/	0.071	0.07%	17 50%		77	79/		
0 à < 0,15	2 793 897	93	41%	2 831 905	0,07%	13,52%	-	73	3%	0	0
0,15 à < 0,25 0,25 à < 0,50	860	20 15	41% 41%	866	0,19% 0,37%	13,67% 13,95%	-	52 82	6% 9%	0	0 0
0,50 à < 0,75	72	2	41%	73	0,57%	15,75%	-	11	15%	0	0
0,75 à < 2,50	703	16	41%	710	1,20%	13,86%		146	21%	1	2
2,50 à < 10,00	312	3	41%	313	4,65%	13,86%		145	46%	2	4
10,00 à < 100,00	115	1	41%	116	20,11%	14,23%	_	98	85%	3	5
100,00 (défaut)	91	0	42%	91	100,00%	42,43%	_	31	34%	36	31
Sous-total	5 844	150	41%	5 905	2,46%	14,15%		638	11%	44	43
3.2.) Dont : Revolvin		130	71/0	3703	2,7070	14,1370		000	11/0		
0 à < 0,15	122	398	20%	202	0,08%	30,30%		3	2%	0	0
0,15 à < 0,25	67	115	20%	90	0,22%	30,30%	_	3	4%	0	0
0,25 à < 0,50	21	25	20%	26	0,38%	30,30%	_	2	6%	0	0
0,50 à < 0,75	66	88	20%	84	0,51%	30,30%	_	6	7%	0	0
0,75 à < 2,50	106	98	20%	126	1,56%	30,30%	_	22	17%	1	0
2,50 à < 10,00	55	30	20%	61	5,55%	30,30%	_	25	41%	1	1
10,00 à < 100,00	19	5	20%	20	19,59%	30,30%	-	17	84%	1	1
100,00 (défaut)	12	0	20%	13	100,00%	55,05%	_	3	23%	7	9
Sous-total	468	761	20%	621	3,65%	30.80%	-	80	13%	10	11
3.3.) Dont : Autre - 0					0,0070						
0 à < 0,15	782	153	59%	872	0,08%	21,72%		42	5%	0	0
0,15 à < 0,25	637	101	49%	686	0,22%	20,52%	-	58	8%	0	0
0,25 à < 0,50	308	46	43%	328	0,35%	18,48%	-	34	10%	0	0
0,50 à < 0,75	419	69	49%	452	0,60%	20,95%	-	69	15%	1	0
0,75 à < 2,50	557	103	52%	611	1,53%	21,01%	-	142	23%	2	1
2,50 à < 10,00	605	76	50%	643	5,21%	20,36%	-	177	28%	7	4
10,00 à < 100,00	105	12	56%	112	20,68%	22,20%	-	52	47%	5	8
100,00 (défaut)	118	3	75%	120	100,00%	60,34%	-	40	34%	69	81
Sous-total	3 531	563	52%	3 824	5,03%	22,02%	-	615	16%	85	95
3.3.a.) Dont : PME											
0 à < 0,15	-	-	0%	-	0,00%	0,00%	-	-	0%	-	
0,15 à < 0,25	326	41	37%	341	0,22%	19,47%	-	24	7%	0	0
0,25 à < 0,50	150	27	35%	160	0,32%	18,46%	-	14	9%	0	0
0,50 à < 0,75	285	36	36%	298	0,64%	19,10%	-	39	13%	0	0
0,75 à < 2,50	316	37	41%	332	1,59%	19,24%	-	64	19%	1	1
2,50 à < 10,00	453	51	45%	475	5,22%	19,27%	-	114	24%	5	2
10,00 à < 100,00	62	9	47%	66	21,30%	19,76%	-	24	37%	3	6
100,00 (défaut)	48	3	76%	50	100,00%	60,16%	-	23	45%	28	30
Sous-total	1 640	203	40%	1722	5,66%	20,41%	-	302	18%	38	38
3.3.b.) Dont : Non-Pl	ME										
0 à < 0,15	782	153	59%	872	0,08%	21,72%	-	42	5%	0	0
0,15 à < 0,25	311	60	57%	345	0,21%	21,55%	-	33	10%	0	0
0,25 à < 0,50	158	19	55%	168	0,37%	18,50%	-	20	12%	0	0
0,50 à < 0,75	134	34	62%	155	0,53%	24,53%	-	30	19%	0	0
0,75 à < 2,50	241	66	58%	279	1,45%	23,11%	-	79	28%	1	1
2,50 à < 10,00	152	25	62%	167	5,19%	23,49%	-	63	38%	2	2
10,00 à < 100,00	43	4	77%	46	19,80%	25,73%	-	28	61%	2	2
100,00 (défaut)	70	1	72%	70	100,00%	60,47%	-	18	25%	41	51
Sous-total	1 891	360	59%	2 103	4,51%	23,35%	-	313	15%	47	57
TOTAL	14 108	1850	38%	14 805	3,28%	21,48%	2,50	3 062	21%	182	184
						-	-				

## GESTION DES RISQUES Informations relatives au Pilier III de Bâle III

Les administrations centrales et Banques Centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode *slotting criteria* et les actions sont en méthode de pondération simple.

Les expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier représentent 62 % des expositions de la clientèle de détail. Ces expositions concernent principalement notre réseau de caisses locales en France, sous forme de crédits immobiliers, dont la politique de distribution répond à un dispositif bien encadré. Sur la clientèle de détail, la probabilité de défaut moyenne sur les expositions saines s'établit à 1,41 %. Ce faible taux démontre l'effet des garanties prises au moment de l'octroi de crédit, et la prise en compte de la qualité de l'emprunteur.

#### **Backtesting**

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alerte et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des Risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin, en fonction des décisions entérinées. Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et diverses analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels, dont les niveaux de détails sont plus importants [analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles].

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi du LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux dernières CCF observés.

Le suivi des paramètres faisant l'objet d'une procédure nationale, les éléments quantitatifs relatifs aux contrôles a posteriori des paramètres et à l'évolution des Actifs Pondérés aux Risques (RWA) dans le cadre de l'approche NI sont présentés dans le rapport Pilier III Confédéral.

#### Contrôle permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent Bâle du Groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part. À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du Groupe Crédit Mutuel sur les contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du Groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle II ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

#### Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques (RWA) des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques (RWA) des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

Tableau 31: État des flux d'Actifs Pondérés aux Risques (RWA) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI – (RC8)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutual)

**Tableau 32 :** Approche NI – Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions – (RC9)

Non publié au niveau du Groupe CMNE – Tableau disponible au niveau national (cf. Pilier III publié par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

#### TABLEAU 33: NI (FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS ET ACTIONS) - (RC10) - AU 31/12/19

Actions selon la méthode de pondération simple

En millions d'euros

En minoris a caros				
Catégories	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Exigences de fonds propres
Expositions en fonds de capital-investissement	190 %	16	30	2
Expositions en actions négociées sur les marchés organisés	290 %	-	-	-
Autres expositions sur actions	355 %	1 506	5 342	427
TOTAL		1 522	5 372	430

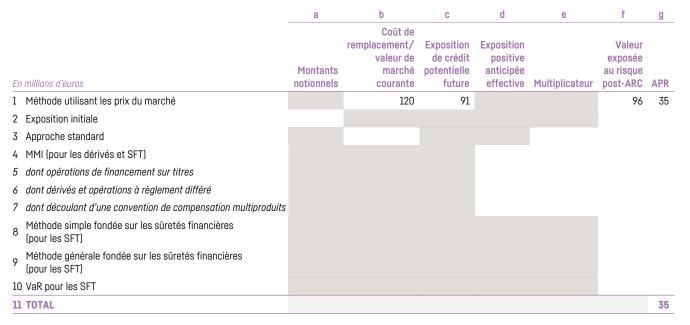
Les autres expositions sur actions comprennent les participations importantes du secteur financier (pondération à 250 %) pour 191 millions d'euros, ainsi que les autres expositions sur actions pour 1 315 millions d'euros, dont 960 millions d'euros au titre de la participation dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

#### 4.3.8 Risque de contrepartie

Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie permettant de répondre aux exigences de la maquette CCRA.

#### CCRA - Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

#### TABLEAU 34: ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE - (RCC1) - AU 31/12/19



Selon l'article 274 du règlement UE n° 575/2013, le coût de remplacement courant de tous les contrats à valeur positive se calcule à l'aide du prix de marché courant des contrats. De même, pour déterminer l'exposition de crédit potentielle future, les établissements multiplient la valeur notionnelle ou sous-jacente par un pourcentage suivant le type de contrat.

#### TABLEAU 35: EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA - (RCC2) - AU 31/12/19

		а	b
En m	illions d'euros	Montant de l'exposition	RWAs
1	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA AVANCÉE		
2	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x3)		
3	ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x3)		
4	TOTAL DES PORTEFEUILLES SOUMIS À L'EXIGENCE CVA STANDARD	62	62
EU4	TOTAL DE LA MÉTHODE BASÉE SUR L'EXPOSITION D'ORIGINE		
5	TOTAL SOUMIS AUX EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DE L'AJUSTEMENT DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT (CVA)	62	62

La charge en capital (CVA) est principalement issue de l'activité de LFGI, filiale du groupe La Française et du Groupe CMNE. L'activité de structuration de LFGI pour CMNE est en extinction depuis cet exercice.

## TABLEAU 36 : APPROCHE STANDARD - EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE - (RCC3) - AU 31/12/19

Catégories d'expositions		Pondérations											
En millions		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total
1 Admi	inistrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Admi	inistrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	eur public (Organismes publics hors inistration centrale)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Banq	ques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Orga	nisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6 Établ	lissements (banques)	16	-	-	-	16	42	-	-	4	-	-	79
7 Entre	eprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 Clien	ntèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	lissements et entreprises faisant l'objet d'une uation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 Autre	es actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11 TOTA	AL	16	-	-	-	16	42	-	-	4	-	-	79

#### TABLEAU 37: APPROCHE NI - EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD - [RCC4] - AU 31/12/19

En millions d'euros	а	b	d	е	f	g
Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité de RWA
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BA	ANQUES CENTRALES					
TOTAL	0	0 %	0 %	0	0	0 %
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)						
0 à < 0,15	17,4	0,08 %	45,00 %	2,5	6,8	39 %
0,15 à < 0,25	0,2	0,23 %	45,00 %	2,5	0,1	70 %
0,25 à < 0,50						
0,50 à < 0,75						
0,75 à < 2,50						
2,50 à < 10,00						
10,00 à < 100,00						
100,00 (défaut)						
TOTAL	17,6	0,08 %	45,00 %	2,5	6,9	39 %

#### 4.3.9 Techniques d'atténuation du risque de crédit

Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit permettant de répondre aux exigences de la maquette CRC.

## CRC – Exigences de publication d'informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du Groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

## 4.3.9.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

L'obligation de compensation centrale concerne les contrats dérivés vanille sur des taux d'intérêt libellés en euros. Le CMNE a choisi LCH CLEARNET GROUP LTD en tant que chambre de compensation et y présente tout nouveau contrat répondant à ces critères.

Pour les opérations de gré à gré, le groupe CMNE a mis en place les techniques d'atténuation des risques requises par le règlement EMIR (European Market and Infrastructure Regulation). Grâce aux appels de marges quotidiens, le risque de crédit résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

Le groupe CMNE, enfin, déclare l'ensemble de ses opérations de swaps à un référentiel central, chargé de recueillir et de consigner les détails sur ces contrats, toujours conformément au règlement EMIR.

## 4.3.9.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le Groupe CMNE exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie. Le Groupe CMNE s'appuie sur l'expertise et les travaux menés au sein du Groupe Crédit Mutuel.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du Groupe.

Pour les contrats relevant des portefeuilles bâlois « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille « Corporate », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie;
- les sûretés financières sont définies par le Groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance-vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande.

L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Des procédures opérationnelles décrivent les caractéristiques des garanties utilisées, les conditions d'éligibilité, le mode opératoire et la résolution des alertes qui se déclenchent en cas de non-conformité. Les traitements avals pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés.

L'ensemble du catalogue des garanties utilisées par le Groupe CMNE (contrathèque) répond aux préconisations de Bâle. La base des actes utilisés par le Groupe CMNE est celle du Groupe Crédit Mutuel dont les services juridiques ont effectué un travail d'analyse sur les caractéristiques des garanties et les actes les concrétisant.

Le Groupe CMNE applique une politique de réduction des risques à l'octroi qui s'appuie sur la capacité intrinsèque de remboursement de l'emprunteur, qui est le critère prépondérant, et sur une prise de garantie adéquate.

Ainsi, au 31 décembre 2019, 95 % des crédits habitat du réseau France sont couverts par une telle garantie et notamment pour 88 % avec hypothèque 1er rang ou garantie crédit logement.

# 4.3.9.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie. Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'experts, notamment en cas de financement délocalisé ou d'opération immobilière comprenant une part importante de travaux.

Ces procédures sont établies à l'échelle nationale. La gestion opérationnelle, le suivi des valorisations et les mises en action des garanties sont ensuite du ressort du Groupe CMNE.

À ce titre, les modalités de prise et de gestion des garanties font l'objet d'une documentation détaillée, à la disposition des collaborateurs du réseau et des services fédéraux concernés, présente au sein de l'intranet du Groupe CMNE.

L'outil permettant l'instruction et le suivi des garanties a été conçu pour permettre de guider et faciliter la prise de garantie. Ainsi, au sein des outils d'instruction des crédits, un lien avec l'outil a été intégré, permettant d'accéder au catalogue complet des garanties et de réaliser leur saisie. En cas de doute, un lien rapide avec la documentation intranet est possible.

Les procédures de réalisation des crédits en vigueur dans le Groupe CMNE ont été déterminées de façon à laisser au niveau des caisses locales le traitement des garanties, qui est maîtrisé par les collaborateurs chargés de les prendre. Ainsi les garanties simples restent du ressort des caisses locales. Elles sont assistées par les services fédéraux et particulièrement la fonction Réalisation des crédits rattachée à la Direction Crédits. Une équipe gère les prêts classiques avec garantie complexe et une équipe est dédiée aux prêts réglementés des marchés immobiliers et agricoles.

L'outil de gestion des garanties permet de s'assurer de l'application opérationnelle des critères d'éligibilité des garanties par le paramétrage de leur suivi, de leur renouvellement, de leur fin de validité, de leur valorisation et d'alertes visant à détecter certaines anomalies.

## 4.3.9.4 Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intragroupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement.

TABLEAU 38: TECHNIQUES D'ARC - VUE D'ENSEMBLE - (RC3) - AU 31/12/19

		а	b	С	d	е
En	millions d'euros	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable*	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	24 264	4	4	-	-
2	Total titres de créance	2 869	-	-	-	-
3	EXPOSITIONS TOTALES	27 133	4	4	-	-
4	dont en défaut	442	-	-	-	-

<sup>\*</sup> Colonne ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif.

Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du suivi du respect des limites en matière de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

TABLEAU 39: APPROCHE STANDARD - EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC - (RC4) - AU 31/12/19

	а	b	С	d	е	f
	Expositions pre	-CCF et ARC	Expositions pos	t-CCF et ARC	RWA et densi	té des RWA
Catégories d'expositions En millions d'euros	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 Administrations centrales ou banques centrales	1 653	-	1 653	-	103	6%
2 Administrations régionales ou locales	222	0	222	0	3	1%
3 Secteur public [Organismes publics hors administration centrale]	2 326	0	2 326	0	-	0 %
4 Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0 %
5 Organisations internationales	0	-	0	-	-	0 %
6 Établissements (banques)	553	-	557	-	188	34 %
7 Entreprises	77	15	77	7	73	87 %
8 Clientèle de détail	2 442	1 058	2 442	523	2 162	73 %
9 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 653	78	2 649	39	1 318	49 %
10 Expositions en défaut	282	5	282	3	323	113 %
11 Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	0 %
12 Obligations sécurisées (Covered bond)	-	-	-	-	-	0 %
13 Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0 %
14 Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	54	-	54	-	54	100 %
15 Expositions sur actions	104	-	104	-	104	100 %
16 Autres actifs	443	-	443	-	419	95 %
17 TOTAL	10 807	1 156	10 807	572	4 747	42 %

#### TABLEAU 40 : INCIDENCES DES COMPENSATIONS ET SÛRETÉS DÉTENUES SUR LES VALEURS EXPOSÉES - [RCC5-A] - AU 31/12/19

	a	b	С	d	е
En millions d'euros	Juste valeur brute positive ou montant comptable net	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1 Dérivés	315	195	120	115	5
2 Pensions	7	7	-	-	
3 Compensations multiproduits			-		-
4 TOTAL	322	202	120	115	5

#### TABLEAU 41: COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC - (RCC5-B) - AU 31/12/19

	a	b	С	d	е	f
		Sûretés utilisées da	ns des contrats déri	ivés		pour les cessions es de titres
Types de sûretés	Juste valeur d	es sûretés reçues	Juste valeur de	es sûretés données	Juste valeur de	Juste valeur de
En millions d'euros	Séparée	Non Séparée	Séparée	Non Séparée	la sûreté reçue	la sûreté donnée
Liquidités				148		
Dettes souveraines				22		
TOTAL	0	) (	) (	0 170	0	0

#### 4.3.10 Expositions sur actions du portefeuille hors négociation

Section présentant les informations relatives aux expositions sur actions du portefeuille hors négociation exigibles selon l'article 447 du règlement CRR.

#### TABLEAU 42: ACTIONS - AU 31/12/19

Valeurs exposées au risque En millions d'euros

ETITIMINOTS à euros	
ACTIONS	
En approche notations internes	1 522
• Capital investissement (190 %)	16
<ul> <li>Participations importantes du secteur financier (pondération 250 %)</li> </ul>	191
<ul> <li>Expositions sur actions cotées (290 %)</li> </ul>	0
<ul> <li>Autres expositions sur actions [370 %]</li> </ul>	1 315
En approche standard	158
dont Capital investissement (150 %)	0
PARTICIPATIONS DÉDUITES DES FP	
MONTANT TOTAL DES GAINS ET PERTES LATENTS INCLUS DANS LES CAPITAUX PROPRES	91
dont les plus values latentes incluses dans les fonds propres de catégorie 2	

#### 4.3.11 Titrisation

Section de présentation des informations qualitatives sur les expositions de titrisation, conformément à l'article 449 du règlement CRR.

#### 4.3.11.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe peut intervenir sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque Centrale Européenne.

Quel que soit le cadre d'activité, le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe n'est pas originateur et n'est que marginalement sponsor. Il n'investit pas dans des retitrisations.

## 4.3.11.2 Procédures de suivi et de contrôle des activités de marchés

Le suivi des risques de marché des positions de titrisation est effectué par chaque groupe régional sur son périmètre respectif. La mise en place d'un dispositif de contrôle et de procédures associées est de leur ressort.

## 4.3.11.3 Politiques de couverture du risque de crédit

Les activités de marché sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des Credit Default Swaps peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

#### 4.3.11.4 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations. Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

## GESTION DES RISQUES Informations relatives au Pilier III de Bâle III

#### 4.3.11.5 Principes et méthodes comptables

Les actifs de titrisation sont comptabilisés à la juste valeur par compte de résultat. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans les annexes aux états financiers du Groupe CMNE.

#### 4.3.11.6 Actifs émis

A la clôture de l'exercice, le CMNE ne dispose plus d'actif émis. Le FCT CMNE HOME LOANS, unique actif émis, est arrivé à échéance au cours du mois de juillet 2019.

#### 4.3.12 Risque de marché

Informations qualitatives sur le risque de marché permettant de répondre aux exigences de la maquette MRA.

#### MRA - Exigences de publication d'informations qualitatives sur le risque de marché.

Le CMNE ne possédait qu'un seul fonds traité en risque de marché, qui a été liquidé au cours du premier trimestre 2019.

#### 4.3.13 Risque de taux du banking book

Section de publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, conformément à l'article 448 du règlement CRR mis à jour au règlement UE 2019/876. Par ailleurs, les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur la gestion du risque de taux inhérent aux activités autres que de négociation, référencées EBA/GL/2018/02, définissent le risque de taux d'intérêt comme le risque avéré ou prospectif pour les revenus ou la valeur économique d'un établissement résultant de fluctuations défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les instruments sensibles aux taux, y compris le risque de décalage, le risque de base et le risque d'option.

L'objectif de la gestion du risque de taux est de réduire les risques structurels de taux au sein des entités et de gérer la marge d'intermédiation issue des différentes activités du périmètre bancaire.

Le risque de taux du portefeuille bancaire, ou risque global de taux est le risque de variabilité des résultats lié aux décalages de taux, d'échéance et de nature entre les actifs et passifs du portefeuille bancaire. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation.

Chaque société de ce périmètre voit son risque analysé par un Comité financier spécifique à un rythme trimestriel.

Le Comité ALM définit la politique de couverture en taux. Il se réunit tous les trimestres et a en charge de :

- mesurer le profil de risque de taux du Groupe CMNE, de la CFCMNE et de sa filiale BEOBANK ainsi que d'établir les différents indicateurs de risques de taux;
- suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE en termes de taux;
- proposer des stratégies de macrocouverture des actifs à taux fixe.

Le Groupe CMNE mesure le risque de taux selon deux axes, à l'aide de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt [MNI] d'une part, et de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) d'autre part en respect de la réglementation édictée par la BCE.

Ces mesures font l'objet de limites à caractère réglementaire (VAN) ou de gestion (MNI), selon les recommandations de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

L'ensemble des limites ci-dessous s'applique à l'identique pour toutes les filiales bancaires du Groupe :

- VAN: un déplacement linéaire de la courbe des taux de 200 bp ne doit pas représenter plus de 15 % des fonds propres de base et 20 % de la valeur totale des fonds propres. Les fonds propres retenus doivent être cohérents, en matière de périmètre, avec la base de risque de taux analysée. Mi 2019, application des six scénarios de taux définis par l'EBA dans le cadre de la mise en place de BCBS 368 [Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire];
- MNI: un déplacement linéaire de la courbe de taux de 100 bp ne doit pas induire une sensibilité supérieure à -6% du PNB en vision dynamique à 1 et 2 ans. Par ailleurs, le CMNE complète son analyse de sensibilité MNI par les simulations selon 5 scénarios définis au niveau confédéral;
- Risque de base: mise en place d'une limite sur le risque de base validée par le Conseil d'administration du CMNE, réuni le 16 décembre 2019 (limite de 4,1 fois le PNB prudentiel historique).

Le suivi des limites est régi par des règles d'informations et d'escalade en cas de dépassement.

Fin 2019, le Groupe CMNE respecte les limites fixées ci-dessus.

#### 4.3.14 Risque opérationnel

Section détaillant l'utilisation de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels comme demandé par l'article 446 du règlement CRR. Conformément à l'article 454 du règlement CRR, la publication inclut une description de l'usage de l'assurance et des autres mécanismes de transfert de risque aux fins d'atténuer ce risque.

Conformément au règlement EU n° 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadaptation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence, mais à fort impact, les risques de fraudes internes et externes définis à l'article 324 du règlement EU n° 575/2013, les risques liés au modèle ainsi que les risques de non-conformité et de corruption. Le risque opérationnel, ainsi défini, exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

#### 4.3.14.1 Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la Direction des Risques est en charge du risque opérationnel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe dispose d'un processus de gestion des risques opérationnels fiable et exhaustif, tant au niveau du périmètre couvert qu'au niveau des risques considérés.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies de risques réalisées par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidienne des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts qui sont confrontées à des évaluation probabilistes à base de scénarii. Ces cartographies sont actualisées périodiquement afin d'intégrer des risques en augmentation (risques opérationnels pouvant être qualifiés de risques de non-conformité et de corruption, risques liés à la sécurité des systèmes d'information...).

Pour ses modélisations, le Groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1000 €, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

Le système de reporting et de pilotage général du Groupe intègre les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière à l'organe exécutif et délibérant, dans le cadre des Comités des risques et de la présentation des tableaux de bord consolidés des risques.

Les procédures mises en oeuvre au sein du Groupe en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

## 4.3.14.2 Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le Groupe Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée [AMA – modèles internes] pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (représentant 64 % du total de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel du CMNE) depuis le 1er janvier 2010. Le calcul des exigences de fonds propres est essentiellement basé sur l'évaluation de risques potentiels, ce qui permet d'allouer des fonds propres au titre des risques opérationnels couvrant à la fois le Pilier I et le Pilier II.

## 4.3.14.3 Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels. La réduction des risques s'est accrue notamment par la mise en place de dispositifs de sécurité relatifs à la Banque à Distance et aux moyens de paiement, permettant ainsi de diminuer les fraudes;
- les actions de protection prioritairement tournées vers les Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA).

Les Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé;
- le plan de retour à la normale.

Une procédure nationale définit la méthodologie d'élaboration d'un PUPA. Celle-ci constitue un document de référence accessible à toute les équipes concernées. Elle est appliquée par l'ensemble des groupes régionaux.

## GESTION DES RISQUES Informations relatives au Pilier III de Bâle III

#### 4.3.14.4 Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Groupe Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence en fonds propres AMA au titre du risque opérationnel avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le Groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence;
- assurer les risques graves via les assureurs et réassureurs externes ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance du Groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement UE n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

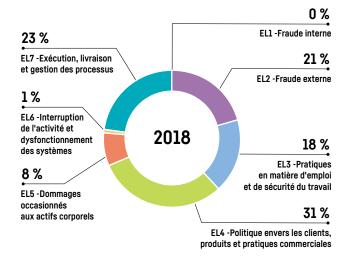
Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisques), la fraude et les dommages aux valeurs (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle et les cybers risques.

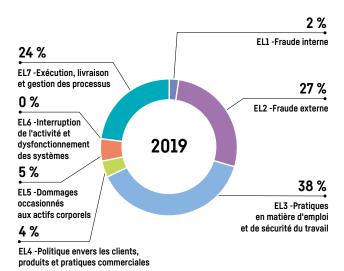
Au titre du risque opérationnel en 2019, le Groupe CMNE a enregistré 4 millions d'euros de pertes nettes de remboursements d'assurances et autres récupérations. Elles se détaillent par :

- 5,1 millions d'euros de pertes brutes, dont les sources sont pour 38 % la « politique envers les clients produits et pratiques commerciales » et pour 27 % chacun « l'exécution, livraison et gestion de processus », ainsi que « les fraudes externes »;
- 1,1 millions d'euros de remboursements d'assurances et autres récupérations.

Par ailleurs, le stock de provisions au 31 décembre 2019 s'élève à 9,4 millions d'euros (66 % concernent la Bancassurance France), dont 4,5 millions d'euros au titre du risque de crédit.

Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel s'élèvent à 99 millions d'euros (après déduction des assurances de 11,8 millions d'euros).





#### 4.3.15 Risque de liquidité

#### 4.3.15.1 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est l'incapacité à faire face à ses passifs exigibles ou de transformer certains actifs devenus illiquides en actifs liquides. Le risque de liquidité du Groupe CMNE est suivi en Comité ALM et en Comité de trésorerie. Le Comité ALM définit la politique de liquidité à moyen et long terme et se réunit tous les trimestres, alors que le Comité de trésorerie se réunit chaque mois et a une vision de la liquidité à plus court terme.

Le Comité ALM et le Comité de trésorerie sont en charge de :

- mesurer le profil de risque de liquidité du Groupe CMNE, de la CFCMNE et de BEOBANK;
- suivre le respect des différents ratios de liquidité et de taux ;
- suivre le respect des limites définies dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe CMNE concernant les taux et la liquidité;
- proposer des stratégies d'émissions de passifs et de couvertures de ces émissions

L'objectif du Groupe CMNE est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité et en respectant les contraintes réglementaires.

Le CMNE mesure son risque de liquidité à court terme au moyen du LCR (Liquidity Coverage Ratio).

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Level Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

À fin décembre 2019, le LCR consolidé du Groupe CMNE s'établit à 143 % pour un minimum réglementaire à 100 %.

Sur un horizon à moyen terme, le ratio de ressources stables ou NSFR [Net Stable Funding Ratio] est calculé sur la base des directives et de règlements existants qui n'ont pas encore été finalisés par le régulateur. Il s'établit au 31 décembre 2019 à 122 %, attestant d'un encours de ressources stables suffisant. Sur le long terme enfin, le CMNE mesure son risque de liquidité en appliquant les dispositions nationales du Groupe Crédit Mutuel, visant à encadrer la transformation de liquidité. Le principe général consiste à écouler l'ensemble des actifs et des

passifs selon les conventions utilisées également dans le cadre de la mesure du risque de taux, ainsi qu'à mesurer un ratio de couverture des emplois par des ressources de durée équivalente à différentes échéances. Cette mesure est réalisée sur base statique et le ratio doit être supérieur ou égal à 90 % sur un horizon allant de 3 mois à 5 ans. Mesuré et présenté chaque trimestre, il s'inscrit de façon récurrente au-dessus de 100 %. Cette analyse est complétée par une mesure de la liquidité dans différents scénarii combinant fermeture des marchés de refinancement et fuite des dépôts clientèle définissant l'horizon de survie.

La mesure de l'horizon de survie repose sur des scénarii de stress de liquidité combinant des facteurs systémiques (fermeture des marchés) et idiosyncratiques (hypothèses de fuite des dépôts Retail et Corporate significative). Dans un tel contexte, le Groupe considère que l'hypothèse d'accroissement des encours de crédit résultant du renouvellement des tombées et de tirages complémentaires sur le hors-bilan constitue une hypothèse prudente. Il est calculé trimestriellement sur base des projections ALM.

Le CMNE s'est fixé une limite d'appétence de 100 jours sur le scénario le plus stressé de l'horizon de survie, ainsi qu'un pilotage de la liquidité au quotidien, complété d'indicateurs hebdomadaires.

Au 31 décembre 2019, l'horizon de survie du CMNE est supérieur à 1 an.

En matière de refinancement, la Caisse Fédérale du CMNE dispose de trois programmes agréés par la Banque de France ou l'AMF pour émettre des titres négociables à court terme [NEU CP - 4 milliards d'euros], des titres négociables à moyen terme [1,5 milliard d'euros] et des obligations [4 milliards d'euros].

Au cours de l'année 2019, la Caisse Fédérale du CMNE a levé des ressources à moyen et long terme en s'appuyant sur son programme d'émissions obligataires.

La Caisse Fédérale du CMNE avait participé au TLTRO II (Targeted Long-Term Refinancing Operation) pour 800 millions d'euros (participation au TLTRO II de juin 2016 à hauteur de 400 millions d'euros, puis 200 millions d'euros à fin décembre 2016 et 200 millions d'euros en mars 2017).

Au cours de l'exercice 2019, la Caisse Fédérale du CMNE a remboursé 350 millions d'euros par anticipation du TLTRO II de juin 2016, portant ainsi sa participation au TLTRO II à 450 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

TABLEAU 43: RÉSERVES DE LIQUIDITÉ - AU 31/12/19

En millions d'euros	Montant net décôte	Montant hors décôte
Buffer LCR	1 823	1 841
dont dépôts en Banques Centrales disponibles	838	838
Montant éligible Banques Centrales, non éligible LCR	801	1101
Autres réserves de liquidité (liquidité de marché)	2 370	3 985
TOTAL	4 994	6 927

#### **GESTION DES RISQUES** Informations relatives au Pilier III de Bâle III

La réserve de liquidité comprend le cash détenu en Banque Centrale et des actifs disponibles immédiatement pour faire face à une sortie significative de liquidité. Elle est constituée :

- des dépôts auprès des Banques Centrales ;
- des titres dits HQLA, High Quality Liquid Assets;
- de titres éligibles au refinancement en Banque Centrale ;
- de titres disponibles pouvant être rapidement monétisés dans le marché par vente ou mise en pension.

Le portefeuille de titres éligibles au refinancement en Banque Centrale sur le marché est suivi au quotidien. En cas de nouvel investissement, si les contraintes de dispersion sont respectées, le nouveau titre sera nantis à la Banque Centrale afin d'alimenter le pool 3G. Le seuil minimal de la ligne de crédit de la CFCMNE a été fixé à 200 millions d'euros afin de maintenir un buffer de liquidité pour la gestion intra-journalière.

Dans une optique de gestion saine et prudente de la liquidité, les titres HQLA nécessaires à la constitution du buffer de liquidité pour le LCR du Groupe ne sont pas nantis à la Banque Centrale.

La Caisse Fédérale du CMNE entretient un encours de titres éligibles à la BCE pour environ 1,55 milliard d'euros; Beobank complète ce dispositif avec un encours d'environ 0,67 milliard d'euros de titres éligibles.

#### TABLEAU 44: MATURITÉ MOYENNE DE LA DETTE À COURT TERME - AU 31/12/19

Stock date d'arrêté En millions d'euros

928 Montant global du refinancement court terme Maturité moyenne résiduelle en nombre de jours 201

Sur le marché des NEU CP, le CMNE se refinance sur une durée généralement inférieure à 6 mois malgré un allongement de la durée moyenne des émissions au cours du T4 2019.

Les émissions à court terme s'inscrivent dans les missions de base de la banque qu'est notamment la transformation même dans un contexte de taux bas avec une courbe peu pentue.

#### TABLEAU 45: REFINANCEMENT COURT TERME SUR LES MARCHÉS - AU 31/12/19

Stock date d'arrêté

EN MINIMONS à euros	
Levées de refinancement CT de l'année 2019	2 237
Tombées de refinancement CT de l'année 2019	2 183
Taux de renouvellement des tombées (levées/tombées)	102 %

#### TABLEAU 46: REFINANCEMENT MLT: TOMBÉES ATTENDUES PAR ANNÉES - AU 31/12/19

En millions d'e	uros					Ec	héancier de	s tombées					
Type d'instruments			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	> 2029	Total
Origine Groupe CM		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Senior (emprunts, obligations, BMTN, EMTN)	565	382	35	76	46	47	38	26	42	102	0	1 356
Hors	CRH	149	60	155	78	0	90	35	0	0	78	0	645
Groupe CM	LTRO/TLTRO	250	200										450
	Emprunts subordonnés (TSS, TSR)	0	0	0	0	42	55	475	40	0	0	200	812
TOTAL RESSOURCES DE MARCHÉS MLT		964	642	190	154	87	192	548	66	42	180	200	3 263

Dans un souci de prudence concernant ses passifs, le CMNE retient par convention la première date de tombée pour ses produits optionnels Autocall.

#### TABLEAU 47: ÉMISSION MLT DE L'EXERCICE 2019

En millions d'euro	S							Écl	héancier d	es tombée	s				
Type d'instrumer	nts	Montant	Maturité moyenne (en années)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	> 2029	Total
	Senior	252	1,2	204	48	0	0	0	0	0	0	0	0		252
Réalisations	TLTRO	0	0												0
2019	Emprunts subordonnés (TSS, TSR)	0	0												0
	Autres (CRH)	113	9,1							35			78		113
TOTAL		365		204	48	0	0	0	0	35	0	0	78	0	365

#### TABLEAU 48 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME (LCR) - (LIQ1.18)

	_		oondérée	Valeur pondérée		
En millio	ns d'euros	30-sept 2019	31-déc 2019	30-sept 2019	31-déc 2019	
Nombre	de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	
ACTIFS	LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ (HQLA)					
1	TOTAL ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ			1 937	1 925	
SORTIE	S DE TRÉSORERIE					
2	Dépôts de détails (y compris petites entreprises)	16 550	16 895	1 005	1 042	
3	dont dépôts stables	13 395	13 335	670	667	
4	dont dépôts moins stables	3 154	3 560	334	375	
5	Financements non collatéralisés auprès de contreparties non-détail	1 543	1 458	811	794	
6	dont dépôts opérationnels	326	340	78	81	
7	dont dépôts non opérationnels	999	889	515	483	
8	dont dettes non collatéralisées	218	229	218	229	
9	Financements collatéralisés auprès de contreparties non-détail (dont pensions données)			0	0	
10	Exigences supplémentaires	2 667	2 721	238	249	
11	dont sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	66	75	66	<i>75</i>	
12	dont sorties sur dettes collatéralisées	0	0	0	0	
13	dont facilités de crédit et de liquidité	2 601	2 646	172	174	
14	Autres obligations de financement contractuel	18	18	18	18	
15	Autres obligations de financement éventuel	4	4	0	0	
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE			2 095	2 126	
ENTRÉE	S DE TRÉSORERIE					
17	Opérations de prêts collatéralisées (dont pensions reçues)	23	23	23	23	
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	650	650	432	433	
19	Autres entrées de trésorerie	345	366	325	346	
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	1018	1 039	780	801	
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	1 018	1 039	780	801	
21	Coussin de liquidité			1 937	1 925	
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE			1 315	1 3 2 6	
23	Ratio de couverture des besoins de liquidité [%]			147 %	145 %	

Le LCR du Groupe CMNE s'élève à 145 % en moyenne mensuelle sur l'année 2019, ce qui représente un excédent de liquidité de près de 600 millions d'euros par rapport aux exigences réglementaires en pleine application. Le ratio est piloté au-delà de 110 %. Les actifs liquides après application des décotes réglementaires [valeur pondérée] s'élèvent à 1,92 milliards d'euros en moyenne mensuelle en 2019.

Dans le cadre de la constitution et du maintien du buffer de liquidité du Groupe, le Comité financier a validé les principes d'investissement suivants :

- respect des limites établies par la Direction des Risques ;
- détention maximale de 5 % de la souche pour les émissions publiques;
- montant maximum de 60 millions d'euros, représentant moins de 5 % du buffer de liquidité total à constituer (1 300 millions d'euros).

Les sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress réglementaire s'élèvent en moyenne à 1,3 milliards d'euros en 2019.

## GESTION DES RISQUES Informations relatives au Pilier III de Bâle III

#### TABLEAU 49: ÉCHÉANCIER DU BILAN PRUDENTIEL - AU 31/12/19

Risque de liquidité – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité

Maturités résiduelles contractuelles	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
ACTIF								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			4	12	66	76		158
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		12	33	10	493	95	171	812
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - recyclables	188	99	390	649	996	218		2 539
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - non recyclables							46	46
Titres au coût amorti	79	18	50				3	150
Prêts et créances (yc les contrats de location financement)	1794	489	1 615	1 957	4 460	9 608	6	19 929
PASSIF								
Dépôts de banques centrales								
Passifs fin. détenus à des fins de transaction		2	9	1	79	65		156
Passifs fin. désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat			89	55				143
Passifs fin. évalués au coût amorti	16 804	271	1 369	699	1 453	2 264	4	22 863

#### 4.3.16 Actifs non grevés

#### 4.3.16.1 Informations sur les actifs grevés et non grevés

Section de publication de la quantité d'actifs non grevés et de leurs principales caractéristiques et informations sur l'importance des charges portant sur les actifs [article 443 du règlement CRR, guidelines EBA/GL/2014/03].

Depuis le 31 décembre 2014 et en application de l'article 100 du CRR, le Groupe Crédit Mutuel déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la Banque Centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou réhausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé » un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

 transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts;

- accords de collatéralisation ;
- garanties financières collatéralisées ;
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, des chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité;
- facilités données aux Banques Centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la Banque Centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction:
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2019, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour le Groupe CMNE se déclinent comme suit :

#### TABLEAU 50: ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (MODÈLE A) - AU 31/12/19

En m	illions d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
010	Actifs de l'établissement déclarant	2 369		25 806	
030	Instruments de capitaux propres	-	-	49	49
040	Titres de créances	1 043	1 019	3 036	3 043
050	dont obligations sécurisées	-	-	-	-
060	dont titres adossés à des actifs	228	228	9	9
070	dont émis par des administrations publiques	89	89	644	531
080	dont émis par des entreprises financières	953	953	1 900	1 785
090	dont émis par des entreprises non financières	-	-	449	595
120	Autres actifs	1 322		22 757	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

#### TABLEAU 51: SÛRETÉS REÇUES (MODÈLE B) - AU 31/12/19

		Juste valeur de la garantie grevée ou des titres créances	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres
En m	illions d'euros	propres émis grevés	émis disponible pour être grevés
130	Sûretés reçues par l'établissement déclarant	90	-
140	Prêts à vue	-	-
150	Instruments de capitaux propres	-	-
160	Titres de créances	11	-
170	dont obligations sécurisées	-	-
180	dont titres adossés à des actifs	-	-
190	dont émis par des administrations publiques	11	-
200	dont émis par des entreprises financières	-	-
210	dont émis par des entreprises non financières	-	-
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-
230	Autres sûretés reçues	79	-
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	-	-
241	Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement		-
250	TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	2 468	

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

## TABLEAU 52 : VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS / COLLATÉPAGERAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS (MODÈLE C) – AU 31/12/19

		Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties
En millions d'euros	Passifs correspondants	et des titres adossés à des actifs grevés
10 Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	1 985	2 382

Valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

#### 4.3.16.2 Informations sur l'importance des charges portant sur les actifs

Au 31 décembre 2019, les sources de grèvement des actifs portent principalement sur les opérations TLTRO auprès de la Banque Centrale Européenne garanties par des actifs du Groupe et par des emprunts auprès d'autres institutions financières garanties par des crédits habitat.

#### 4.3.17 Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération

Cette partie répond aux exigences réglementaires liées à l'article 450 « Politique de rémunération » du règlement (UE) 575/2013. Elle complète les informations portées aux chapitres 2.3 et 2.4 de la partie gouvernance.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a mis en place au sein de sa gouvernance, différents comités spécialisés :

#### Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équilibre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2019, il s'est réuni le 28 janvier.

#### Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2019, il s'est réuni les 28 janvier, 11 mars, et 14 octobre.

Les caractéristiques de la politique de rémunération sont :

#### Pour la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Compte tenu de la nature mutualiste de la Caisse Fédérale et des textes qui la régissent, cette dernière ne peut pas verser à ses salariés, mandataires sociaux ou non, de rémunération autrement qu'en numéraire à l'exception des avantages en nature non significatifs.

Seuls les mandataires sociaux, dirigeants effectifs, disposent d'une rémunération variable individuelle.

Le système de rémunération des salariés de la Caisse Fédérale, entité mère et principal employeur du groupe, dont l'encadrement supérieur et les membres du Comité de Direction est composé d'un salaire de base et d'un variable collectif (système d'intéressement – participation).

Pour l'essentiel des collaborateurs, à l'exception des primes exceptionnelles susceptibles d'être attribuées lors de l'examen annuel de la situation salariale (montant compris entre 3 et 5% du salaire annuel brut), il ne comporte pas d'élément variable individuel (type «bonus »).

La rémunération des dirigeants effectifs et mandataires sociaux se compose en France d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable ainsi que d'indemnités au titre des différents mandats sociaux exercés en Belgique.

#### Pour les filiales du Groupe

La rémunération des mandataires sociaux des filiales du groupe obéit aux principes suivants :

- Une rémunération fixe qui tient compte de l'importance économique de la filiale dans le groupe et des conditions de marché pour un emploi comparable dans une entreprise de taille similaire.
- Une rémunération variable qui reflète la rentabilité de l'entreprise et sa capacité à créer de la valeur sur le long terme.
- Une éventuelle participation au capital de l'entreprise, quelle que soit la forme retenue pour matérialiser cette participation, qu'elle soit acquise à titre gratuit ou onéreux : qui ne puisse remettre en cause le contrôle du groupe sur l'entreprise en question, qui ne soit définitivement accordée par l'entreprise qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans ou plus et qui ne conduise à une libre disposition qu'au terme d'un délai supplémentaire de deux ans ou plus, qui ne comporte aucun caractère d'automaticité et qui ne soit mise en œuvre que sous le contrôle du Comité de rémunération de l'entreprise, dans le respect des contraintes légales sur les augmentations de capital.

## TABLEAU 53: INFORMATIONS QUANTITATIVES AGRÉGÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DE LA POPULATION DES PRENEURS DE RISQUES DU GROUPE CMNE - AU 31/12/19

En milliers d'euros	Mandataires sociaux	Preneurs de risques	Contrôleurs	Responsables opérationnels	Total
Bancassurance France et Crédit bail	1 619	722	770	1 406	4 517
Bancassurance Belgique	1 298	609	555	1 098	3 561
Gestion d'actifs	1 750	1 472	683	925	4 830
TOTAL	4 667	2 804	2 007	3 430	12 908
EFFECTIFS CONCERNÉS	10	12	14	18	54

#### **4.3.18** Annexes

#### GLOSSAIRE

AMA	Approche en Méthode Avancée : Régime optionnel, pour lequel le régulateur donne une autorisation individuelle. La demande d'un établissement doit être formalisée par la remise d'un dossier de demande d'autorisation. En l'absence d'autorisation sur l'approche avancée, les établissements assujettis appliquent les dispositions de l'approche standard voire basique. Cette dernière peut en conséquence être considérée comme le régime de droit commun applicable par défaut.
APR	Actifs Pondérés des Risques. Voir RWA.
ARC	Atténuation du Risque de Crédit - Credit Risk Mitigation (CRM) : Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.
CCF	Credit Conversion Factor : Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement, qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB) il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.
CVA	Credit Valuation Adjustment – Ajustement de valeur de crédit : ajustement comptable, introduit par la norme IAS 39, sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré [swaps de taux collatéralisés ou non]. L'ajustement consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties. Techniquement, il s'agit de mesurer l'écart entre la valeur sans risque d'un portefeuille de transactions de gré à gré en l'absence de risque de défaut et sa valeur en tenant compte du défaut potentiel des contreparties. La CVA se traduit comptablement par une provision pour se prémunir des pertes statistiquement attendues. Au fil du temps, ces provisions évoluent avec les expositions (nouveaux contrats, contrats échus) et la qualité de crédit des contreparties. En termes prudentiels, la CRD IV a introduit en janvier 2014 une exigence en fonds propres au titre de la CVA. Cette exigence est destinée à couvrir les pertes inattendues résultant de variations importantes de la CVA liées à des fortes et rapides dégradations dans la qualité de crédit des contreparties (augmentation significative des spreads de crédit). Ces scenarios ne sont pas captés dans le calcul de la provision CVA susmentionnée.
EAD	Exposure At Default : Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.
EFP	Exigence en fonds propres. Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés (ou RWA).
EL	Expected Loss : Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).
LGD	Loss Given Default : Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.
RCC	Risque de crédit de la contrepartie : risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.
RWA	Risk Weighted Assets – Actifs Pondérés des Risques = EAD x taux de pondération x LGD. En méthode standard le taux de pondération est fixé par la réglementation. En méthode notation interne (IRB), il dépend de la probabilité de défaut et exprime les pertes inattendues (Unexpected Losses) : RWA = EAD x f (PD) x LGD x 12,5 où f (PD) exprime la distribution des pertes selon une loi normale et un intervalle de confiance donné (les PD sont calculées par la banque mais la formule de distribution des pertes et l'intervalle de confiance sont fixés par la réglementation). Ce sont ces pertes inattendues qui doivent être couvertes par des fonds propres à hauteur de 8 %.

## GESTION DES RISQUES Informations relatives au Pilier III de Bâle III

#### ACRONYMES / LEXIQUE DES SIGLES ET DÉFINITIONS

Acronyme	Signification
ABE	Association Bancaire pour l'Euro
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEIS	Autres Établissements d'Importance Systémique
ALM	Asset Liability Management : Gestion Actif Passif
AMA	Méthode avancée du risque opérationnel
AMF	Autorité des Marchés Financiers
APR	Actifs Pondérés des Risques [RW]
AT1	Additional Tier 1 : fonds propres additionnels de catégorie 1
BCE	Banque Centrale Européenne
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BMTN	Bon à Moyen Terme Négociable
CCF	Credit Conversion Factor
CET1	Common Equity Tier 1 : fonds propres de base de catégorie 1
CRD	Capital Requirements Directivve : directive européenne sur les fonds propres réglementaires
CRS	Common Reporting Standard
CRU	Conseil de Résolution Unique
DDA	Directive sur la Distribution d'Assurances
DIA	Directive Intermédiation en Assurance
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority : autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles
EL/UL	Expected Loss: perte attendue (en montant)/Unexpected Loss: perte inattendue
EMIR	European Market and Infrastructure Regulation
EMTN	Euro Medium Term Notes
ESG	Environnementaux Sociaux et de Gouvernance
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
FSMA	Financial Services and Markets Authority : autorité des Services et Marchés Financiers
G-SIFIs	Global Systemically Important Financial Institution : établissements financiers d'importance systémique mondiale
HDP	High Default Portfolio
HQLA	High-Quality Liquid Assets : Actifs Liquides de Haute Qualité
IARD	Incendie, Accidents, Risques Divers
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process :adéquation des fonds propre
IFT	Instruments Financiers à Terme
ILAAP	Internal Liquidity Adequacy Assessment Process : adéquation de la liquidité

Acronyme	Signification
IRBA	Internal Rating Based Advanced : système de notation interne en approche avancée
KYC	Know Your Customer
LCB-FT	Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
LCR	Liquidity Coverage Ratio : ratio de liquidité à court terme
LDP	Low Default Portfolio
Loi SRAB	Loi de Séparation et de Régulation des Activités Bancaires
MIF 2	Nouvelle directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
MMI	Méthode de modèles internes
MNI	Marge Nette d'Intérêt
MSU	Mécanisme de Supervision Unique
NEU CP	Negotiable EUropean Commercial Paper :
NI	Notations Internes
NSFR	Net Stable Funding Ratio : ratio structurel de liquidité à long terme
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment : Évaluation interne des risques et de la solvabilité
PMT	Plan à Moyen Terme
PPE	Personnes Politiquement Exposées
PRIIPs	Packaged Retail and Insurance-based Investment Product : Produits d'investissements packagés de détail et fondés sur l'assurance
PUPA	Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité
RCC	Risque de contrepartie
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSR	Regular Supervisory Report : rapport régulier au contrôleur
SCR	Solvency Capital Requirement : capital minimum requis
SFCR	Solvency and Financial Conditions Report : rapport sur la solvabilité et la situation financière
SREP	Supervisory Review and Évaluation Process : processus de surveillance et d'évaluation prudentielle
STE	Short Term Exercise
T2	Tier 2 : fonds propres de catégorie 2
TLTRO	Targeted Long-Term Refinancing Operation
TSR	Titres Subordonnés Remboursables
TSS	Titres Super Subordonnés
VAN	Valeur Actuelle Nette

#### LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

N° tableau	Dénomination	Code réglementaire	Page
CHAMP D'A	PPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE		
1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et prudentiel	(LI3)	70
2	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et affectation des lignes des états financiers dans les catégories de risques réglementaires	(LI1)	71
3	Principales sources de différences entre les montants réglementaires des expositions et les valeurs comptables dans les états financiers	[LI2]	73
FONDS PRO	PRES – COMPOSITION DES FONDS PROPRES		
4	Rapprochement bilan financier/bilan réglementaire/fonds propres	(CCC2)	75
5	Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres		76
6	Informations détaillées sur les fonds propres		80
FONDS PRO	PRES - EXIGENCES DE FONDS PROPRES		
7	Vue d'ensemble des Actifs Pondérés des Risques (RWA)	(OV1)	84
INDICATEU	RS PRUDENTIELS – RATIOS DE SOLVABILITÉ		
8	Ratios de solvabilité		85
INDICATEU	RS PRUDENTIELS – COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRA-CYCLIQUES		
9	Montant du coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à l'établissement		85
10	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contra-cyclique		85
INDICATEU	RS PRUDENTIELS – SURVEILLANCE FINANCIÈRE DES CONGLOMÉRATS FINANCIERS		
11	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	(INS1)	86
INDICATEU	RS PRUDENTIELS – RATIO DE LEVIER		
12	Ratio de levier : déclaration commune	(LRCOM)	87
ADÉQUATIO	ON DU CAPITAL		
13	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier	(LRSUM)	88
14	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées)	(LRSPL)	88
RISQUE DE	CRÉDIT - EXPOSITIONS		
Graphique 1	Part des expositions brutes au 31/12/18		89
Graphique 2	Part des expositions brutes au 31/12/19		89
15	Expositions nettes (expositions brutes – provisions)		89
16	Montant net total et moyen des expositions	(RCB-B)	90
17	Ventilation géographique des expositions	(RCB-C)	91
18	Concentration des expositions par type d'industrie ou de contrepartie	(RCB-D)	92
19	Échéance des expositions	(RCB-E)	94
RISQUE DE	CRÉDIT – QUALITÉ DE CRÉDITS DES ACTIFS		
20	Ventilation des encours et dépréciations par statut		96
21	Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument	(RC1-A)	97
22	Qualité de crédit des actifs - Répartition sectorielle	(RC1-B)	98
23	Qualité de crédit des expositions par zone géographique	(RC1-C)	99
24	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par durée restant à courir	(RC1-D)	100
25	Expositions performantes et non-performantes et provisions associées	(RC1-E)	101
26	Qualité de crédits des expositions restructurées		102
27	Actifs saisis		102
	CRÉDIT – RAPPROCHEMENT DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT		
28	Évolution du solde des ajustements pour risques de crédit général et spécifique	(RC2-A)	102
RISQUE DE	CRÉDIT – APPROCHE STANDARD		
29	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	(RC5)	103

Fist des flux d'Actifs Pondérés aux Risques (RWA) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche N	N° table	eau Dénomination	Code réglementaire	Page
Fat das flux d'Actifs Pondérés aux Risques (RWA) relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche N	RISQUE	DE CRÉDIT – SYSTÈMES DE NOTATIONS INTERNES		
	30	Approche NI – Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD	(RC6)	106
Record   R	31	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(RC8)	108
### RESPONSITIONS BUR PACTICE BUR PROSITION BUR PORTE POUTTREPRUILE HORS NÉGOCIATION  ### RESPONSITION SUR PORTE POUTTRE POUT	32	Approche NI - Contrôles a posteriori de la PD par catégorie d'expositions	(RC9)	108
RCCI   10   10   10   10   10   10   10   1	33	NI [financement spécialisé et actions]	(RC10)	108
55         Exigence de fonds propres au titre de CVA         (RCC2)         10           56         Approche standard – Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque         (RCC3)         11           57         Approche N – Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD         (RCC4)         11           TECHNIUEUS D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT           58         Techniques d'ARC – Vue d'ensemble         (RC3)         11           59         Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC         (RC4)         11           40         Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées         (RCC5-A)         11           41         Composition des sûretés pour les expositions au RCC         (RCC5-B)         11           42         Actions         11           43         Actions         11           44         Autorist BONES         11           45         RESQUE DE L'AUX DU BANKING BOOK         11           45         RESQUE DEL L'AUX DU BANKING BOOK         11           45         Réfinancement court terme sur les marchés         11           46         Réfinancement MLT : tombées attendues par années         11           47         Émission MLT de l'exercice 2019	RISQUE	DE CONTREPARTIE		
Approche standard	34	Analyse de l'exposition au RCC par approche	(RCC1)	109
Approche Ni - Expositions au RCC per portefeuille et par échelon de PD   RCC4   11	35	Exigence de fonds propres au titre de CVA	(RCC2)	109
Rechniques D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT	36	Approche standard - Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	(RCC3)	110
88         Techniques d'ARC - Vue d'ensemble         [RC3]         11           69         Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC         [RC4]         11           40         Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées         [RC5-A]         11           41         Composition des sûretés pour les expositions au RCC         (RC5-B]         11           EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION         11           11TRISIATION         TITRISIATION           11SQUE DE HANCHÉ         RISQUE DE HANCHÉ           RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK         RISQUE DE L'UUIDITÉ           43         Réserves de liquidité         11           44         Maturité moyenne de la dette à court terme         11           45         Refinancement court terme sur les marchés         11           46         Refinancement MLT: tombées attendues par années         11           47         Émission MLT de l'exercice 2019         11           48         Ratio de liquidité à court terme (LCR)         12           49         Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité         12           40         Actifs grevés et non grevés (Modèle A)         12           51 <td>37</td> <td>Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD</td> <td>(RCC4)</td> <td>110</td>	37	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD	(RCC4)	110
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC (RC4) 11 Au Composition des sûretés pour les expositions au RCC (RC5-A) 11 COMPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION  Actions 11 TITRISATION  RISQUE DE MARCHÉ  RISQUE DE MARCHÉ  RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK  RISQUE DE LIQUIDITÉ  A Maturité moyenne de la dette à court terme  A Maturité moyenne de la dette à court terme  A Refinancement court terme sur les marchés  A Refinancement MLT: tombées attendues par années  A Ratio de liquidité à court terme (LCR)  A Ratio de liquidité à court terme (LCR)  A Ctirfs NON GREVÉS  A Ctirfs NON GREVÉS  A Ctirfs grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  A Cy Jeleur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  A CULVENANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	TECHN	QUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT		
Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées (RCC5-A) 11 Composition des sûretés pour les expositions au RCC (RCC5-B) 11 EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION  42 Actions 11 ITITICISATION  RISQUE DE MARCHÉ  RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK  RISQUE DE LIQUIDITÉ  43 Réserves de liquidité 11 44 Maturité moyenne de la dette à court terme 11 45 Refinancement court terme sur les marchés 11 46 Refinancement court terme sur les marchés 11 47 Émission MLT de l'exercice 2019 11 48 Ratio de liquidité à court terme (LCR) (LIQ118) 11 49 Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité 12 ROTEFS NON GREVÉS  50 Actifs grevés et non grevés (Modèle A) 12 Sûretés reçues (Modèle B) 12 SOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	38	Techniques d'ARC - Vue d'ensemble	(RC3)	112
Composition des súretés pour les expositions au RCC  EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION  Actions  Actions  RISQUE DE MARCHÉ  RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK  RISQUE DE LIQUIDITÉ  ACTIONNEL  RISQUE DE LIQUIDITÉ  ACTIONNEL  RISQUE DE LIQUIDITÉ  ACTIONNEL  RESQUE DE LIQUIDITÉ  ACTIONNEL  RESQUE DE LIQUIDITÉ  ACTIONNEL  AC	39	Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	(RC4)	112
EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION  12 Actions 11  TITRISATION  RISQUE DE MARCHÉ  RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK  RISQUE OPÉRATIONNEL  RISQUE DE LIQUIDITÉ  13 Réserves de liquidité 14 Maturité moyenne de la dette à court terme 15 Refinancement court terme sur les marchés 16 Refinancement MLT : tombées attendues par années 11 Émission MLT de l'exercice 2019 11 Émission MLT de l'exercice 2019 11 Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité 12 ACTIFS NON GREVÉS 13 Sûretés reçues (Modèle B) 14 Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C) 15 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	40	Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées	(RCC5-A)	112
Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  Actifs grevés reçues (Modèle B)  Actifs grevés reçues (Modèle B)  Actifs grevés reques (Modèle B)  Actifs grevés et politique de Remuneration  Actifs grevés et politique de Remuneration  Actifs grevés et non grevés (Collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  Actifs grevés et politique de Remuneration	41	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	(RCC5-B)	113
RISQUE DE MARCHÉ RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK RISQUE DE LIQUIDITÉ  A Réserves de liquidité A Maturité moyenne de la dette à court terme B Refinancement court terme sur les marchés B Refinancement MLT: tombées attendues par années B Ratio de liquidité à court terme (LCR) B Ratio de	EXPOSI	TIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION		
RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK RISQUE OPÉRATIONNEL RISQUE DE LIQUIDITÉ  13 Réserves de liquidité 14 Maturité moyenne de la dette à court terme 15 Refinancement court terme sur les marchés 16 Refinancement MLT : tombées attendues par années 17 Émission MLT de l'exercice 2019 18 Ratio de liquidité à court terme (LCR) 19 Échéancier du bilan prudentiel – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité 12 ACTIFS NON GREVÉS 10 Actifs grevés et non grevés (Modèle A) 11 Sûretés reçues (Modèle B) 12 Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C) 13 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	42	Actions		113
RISQUE DE TAUX DU BANKING BOOK  RISQUE DE LIQUIDITÉ  33 Réserves de liquidité  44 Maturité moyenne de la dette à court terme  45 Refinancement court terme sur les marchés  46 Refinancement MLT : tombées attendues par années  47 Émission MLT de l'exercice 2019  48 Ratio de liquidité à court terme (LCR)  49 Échéancier du bilan prudentiel – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  40 Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  51 Sûretés reçues (Modèle B)  52 Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  53 GUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	TITRISA	ATION		
RISQUE OPÉRATIONNEL  RISQUE DE LIQUIDITÉ  A Réserves de liquidité  A Maturité moyenne de la dette à court terme  B Refinancement court terme sur les marchés  Refinancement MLT: tombées attendues par années  E mission MLT de l'exercice 2019  Ratio de liquidité à court terme (LCR)  E chéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  CACTIFS NON GREVÉS  A Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	RISQUE	DE MARCHÉ		
RISQUE DE LIQUIDITÉ  33 Réserves de liquidité  44 Maturité moyenne de la dette à court terme  45 Refinancement court terme sur les marchés  46 Refinancement MLT : tombées attendues par années  47 Émission MLT de l'exercice 2019  48 Ratio de liquidité à court terme (LCR)  49 Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  40 ACTIFS NON GREVÉS  50 Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  51 Sûretés reçues (Modèle B)  52 Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  53 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	RISQUE	DE TAUX DU BANKING BOOK		
Réserves de liquidité  Maturité moyenne de la dette à court terme  Refinancement court terme sur les marchés  Refinancement MLT : tombées attendues par années  Emission MLT de l'exercice 2019  Ratio de liquidité à court terme (LCR)  Échéancier du bilan prudentiel – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  ACTIFS NON GREVÉS  ACTIFS NON GREVÉS  Sûretés reçues (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	RISQUE	OPÉRATIONNEL		
Maturité moyenne de la dette à court terme  Refinancement court terme sur les marchés  Refinancement MLT : tombées attendues par années  Émission MLT de l'exercice 2019  Ratio de liquidité à court terme (LCR)  Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  ACTIFS NON GREVÉS  ACTIFS NON GREVÉS  De Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Yaleur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	RISQUE	DE LIQUIDITÉ		
Refinancement court terme sur les marchés Refinancement MLT : tombées attendues par années  Émission MLT de l'exercice 2019 Refinancement MLT de l'exercice 201	43	Réserves de liquidité		117
Refinancement MLT : tombées attendues par années  Emission MLT de l'exercice 2019  Ratio de liquidité à court terme (LCR)  Echéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  ACTIFS NON GREVÉS  ACTIFS NON GREVÉS  Sû Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  Sû Sûretés reçues (Modèle B)  Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	44	Maturité moyenne de la dette à court terme		118
Émission MLT de l'exercice 2019  Ratio de liquidité à court terme (LCR)  Échéancier du bilan prudentiel – Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  ACTIFS NON GREVÉS  ACTIFS NON GREVÉS  Sûretés grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Yaleur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	45	Refinancement court terme sur les marchés		118
Ratio de liquidité à court terme (LCR) (LIQ1.18) 11 49 Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité 12 ACTIFS NON GREVÉS 50 Actifs grevés et non grevés (Modèle A) 12 51 Sûretés reçues (Modèle B) 12 52 Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C) 12 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	46	Refinancement MLT : tombées attendues par années		118
Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité  ACTIFS NON GREVÉS  ACTIFS NON GREVÉS  ACTIFS grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Yaleur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	47	Émission MLT de l'exercice 2019		118
ACTIFS NON GREVÉS  O Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	48	Ratio de liquidité à court terme (LCR)	(LIQ1.18)	119
Actifs grevés et non grevés (Modèle A)  Sûretés reçues (Modèle B)  Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  20UVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	49	Échéancier du bilan prudentiel - Ventilation des maturités pour le risque de liquidité		120
Sûretés reçues (Modèle B)  Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  12  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	ACTIFS	NON GREVÉS		
Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés (Modèle C)  12  GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	50	Actifs grevés et non grevés (Modèle A)		121
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION	51	Sûretés reçues (Modèle B)		121
	52	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés [Modèle C]		121
Informations quantitatives agrégées sur les rémunérations de la population des preneurs de risques du Groupe CMNE 12	GOUVE	RNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUE DE REMUNERATION		
	53	Informations quantitatives agrégées sur les rémunérations de la population des preneurs de risques du Groupe CMNE		122

#### TABLE DE CONCORDANCE PILIER III

Article			
CRR	Thème	Référence rapport Pilier 3	Page
435	Objectifs et politique de gestion des risques	Objectifs et politique de gestion des risques	66
436	Périmètre de consolidation	Champ d'application du cadre réglementaire	70
437	Fonds propres	Fonds propres	74
438	Exigences de fonds propres	Exigences de fonds propres	84
439	Exposition au risque de crédit de contrepartie	Risque de contrepartie	109
440	Coussins de fonds propres	Indicateurs prudentiels - Ratio de solvabilité	85
441	Indicateurs d'importance systémique mondiale	Site internet Groupe Crédit Mutuel	-
442	Ajustements pour risque de crédit	Risque de crédit	89
443	Actifs grevés	Actifs non grevés – Informations sur les actifs grevés et non grevés	120
444	Recours aux organismes externes d'évaluation du crédit	Risque de crédit - Approche standard	103
445	Exposition au risque de marché	Risque de marché	114
446	Risque opérationnel	Risque opérationnel	115
447	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	113
448	Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux du banking book	114
449	Exposition aux positions de titrisation	Titrisation	113
450	Politique de rémunération	Gouvernance d'entreprise et politique de rémunération	122
451	Levier	Indicateurs prudentiels – Ratio de levier	87
452	Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit - Système de notations internes	104
453	Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Techniques d'atténuation du risque de crédit	110
454	Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	115
455	Utilisation de modèles internes de risque de marché	Risque de marché	114

Étant donné le caractère mutualiste et non coté du Groupe Crédit Mutuel, et considérant la robustesse et la stabilité du modèle d'affaires du Groupe, les communications exigées à la huitième partie du règlement CRR ne sont publiées qu'annuellement. En effet, du fait de sa faible appétence au risque, le bilan de la banque se déforme lentement, ne nécessitant pas de publier plus d'une fois par an ces informations.



# 5

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE



5.1	ÉDITORIAL	130	5.6	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	136
	RÉTROSPECTIVE 2019	131		Territoires	13
	MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE CMNE	132		Investissements Ressources humaines	140 143
5.4	STRATÉGIE RSE DU GROUPE CMNE	133	5.6.4	Gouvernance	148
5.5	CARTOGRAPHIE ESG	134	5.7	MÉTHODOLOGIE	150
			5.8	TABLEAU DE CONCORDANCE	15
			5.9	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	150

## 5.1 ÉDITORIAL



Le Groupe CMNE avance avec son temps et adapte sa politique RSE aux exigences d'un monde en mouvement. Toute société évolue. Ce qui est inédit, c'est la vitesse avec laquelle elle change et l'intensité de sa mutation. Il importe de s'adapter aux grands bouleversements que sont le digital et les nouveaux usages des clients, la concurrence multiforme, l'exigence croissante en matière de réglementation, le dérèglement climatique, les transformations de l'agriculture, les évolutions économiques et démographiques... Ces changements sont des défis dans lesquels nous pouvons voir l'opportunité de construire une société plus durable et équitable. Nombreux sont les acteurs économiques qui ont pris conscience de leur responsabilité et s'engagent dans cet effort collectif. Notre Groupe ne fait pas exception à la règle, son activité de banquier et d'investisseur lui conférant une responsabilité plus grande encore.

Notre banque régionale, le CMNE, se développe tout en restant profondément attachée à ses racines: ses territoires et ceux qui les habitent. Cette économie locale, nous la soutenons car nous sommes convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, c'est à l'échelon des territoires que notre avenir se joue. Il n'y a aucune incompatibilité entre une « économie de proximité » et une « économie mondialisée »: les deux sont nécessaires pour construire un système financier responsable.

Au service de nos territoires et de ses acteurs, engagés auprès de nos clients, particuliers et entreprises, nous pouvons pleinement jouer notre rôle. Banque de proximité, tiers de confiance, expert financier... nous sommes présents à leurs côtés et innovons pour les accompagner dans cette ère de transition sociétale et environnementale.

À l'échelle de la Belgique, notre banque Beobank est engagée dans la même démarche de transformation, tandis que La Française, notre groupe d'asset-management, se positionne à l'échelle internationale comme une référence en matière d'investissement responsable.

Notre Groupe mène une démarche responsable d'entreprise. Cela passe entre autres par une politique volontariste en matière de ressources humaines et de formation, l'éthique dans l'ensemble de nos relations d'affaires, la réduction de notre empreinte environnementale, la contribution active à limiter le réchauffement climatique et l'intégration du risque climatique dans nos investissements.

En cette année 2020, la pandémie du Covid-19 bouleverse l'économie mondiale et la société. Au sortir de cette crise, notre Groupe va écrire une nouvelle page de son histoire avec un plan à moyen terme adapté au nouveau contexte. La vision sociétale constituera l'un des axes stratégiques de ce futur plan qui devra répondre aux défis de la décennie qui se profile : accompagnement des acteurs économiques locaux, lutte contre le réchauffement climatique, réponses aux enjeux de santé et de vieillissement de la population, recomposition des territoires ruraux et urbains...

La DPEF constitue le miroir de nos efforts menés durant toute l'année 2019. La priorité a été donnée aux sujets les plus représentatifs, ainsi qu'à nos indicateurs extra-financiers, fil rouge de notre politique RSE.

André HALIPRÉ Président Eric CHARPENTIER
Directeur Général

## 5.2 RÉTROSPECTIVE 2019

Janvier	Appel à projet spécial collaborateurs lancé par la Fondation CMNE Lancement de la série " Monsieur Digital " pour l'acculturation des collaborateurs au digital
Février	Le CMNE investit dans le projet Winnov pour la construction d'un campus dédié à l'innovation numérique La Fondation s'associe à l'exposition Homère au Louvre Lens
Mars	La Fondation CMNE est mécène de l'exposition Giacometti au LaM de Villeneuve-d'Ascq Organisation de la semaine de la mixité femmes / hommes avec ateliers de sensibilisation et vidéos Mise en place des Indemnités Kilométriques Vélo
Avril	Pour la 5 <sup>ème</sup> année de suite, le Crédit Mutuel est élu meilleur groupe bancaire français par le journal Global Finance Lancement d'une saga vidéo sur les 4 axes de la stratégie RSE du CMNE
Mai	Participation à la Semaine de la Qualité de Vie au Travail 2 <sup>ème</sup> édition du Salon " Bien vieillir chez soi "
Juin	Organisation de la Semaine Européenne du Développement Durable Remise des prix de l'appel à projets 2019 de la Fondation CMNE sur le thème "La musique vecteur d'insertion et d'épanouissement pour tous"
Juillet	Le Crédit Mutuel est élu pour la 8 <sup>ème</sup> fois consécutive " Meilleur groupe bancaire français " par le magazine World Finance
Septembre	Plus de 100 collaborateurs participent au mouvement "World Clean Up Day " sur l'ensemble du territoire CMNE Organisation d'un salon dédié à la qualité de l'air avec l'association Atmo Communication des résultats de l'empreinte socio-économique réalisée par le cabinet Utopies Lancement des cafés culture par la Fondation CMNE
Octobre	Le Crédit Mutuel Nord Europe est partenaire de la 13 <sup>ème</sup> édition du World Forum organisé à Lille
Novembre	Participation à la Semaine Européenne de réduction des déchets Participation à la Semaine pour les personnes en situation de handicap Organisation de la braderie solidaire
Décembre	Organisation du marché de Noël Lancement par la Fondation CMNE de l'appel à projets solidaires auprès des collaborateurs du Crédit Mutuel Nord Europe et remise des prix er janvier

## 5.3 MODÈLE D'AFFAIRES DU GROUPE CMNE

#### Nos ressources



## DES HOMMES ET DES FEMMES

4 116 salariés

1342

administrateurs élus

1,7 M

clients-sociétaires



#### UN RÉSEAU De proximité

520

points de vente

601

Guichets automatiques bancaires

25,2 %

de points de vente en milieu rural



#### **FINANCIER**

3 337 M€

de capitaux propres

812 M€

de produit net bancaire



#### INNOVATION

Watson

Assistant virtuel pour les conseillers [1]

Le Cube

démarche collaborative d'innovation (1)



#### **MULTICANAL**

**Des outils** 

pour la relation client à distance (applications, signature électronique) (11)

6 centres

de relations clients basés en région [1]

#### Notre modèle

Banque de détail euro-régionale non cotée en bourse, le CMNE est attaché à son modèle mutualiste.

Deux filiales, La Française et Beobank, complèten son expertise et sa couverture géographique.

#### Ce qui nous guide

- une banque proche de ses clients-sociétaires,
- au service de l'économie réelle et de la vie des territoires.
- impliquée dans les enjeux sociétaux et environnementaux.



#### **Nos clients**



> Particuliers: 90,3 %

> Professionnels : 4,5 %

> Agriculteurs : 1,4 %

> Associations : 3,2 %

> Autres : 0,5 %

### Notre création de valeurs

#### DYNAMISME DES TERRITOIRES

**21 200** emplois soutenus sur le territoire du CMNE <sup>[3]</sup> Partenaire de **460** événements

**5,7 M €** de sponsoring et mécénat au profit des acteurs locaux

#### **SOLIDITÉ FINANCIÈRE**

Ratio de solvabilité de 23,34 %

#### **DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES**

Budget de **4,66** % de la masse salariale pour la formation

96 % des collaborateurs formés

1 M € de budget supplémentaire pour le développement de la formation (culture digitale) et des mobilités

#### BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

**400** télétravailleurs sur les fonctions Siège <sup>[1,2]</sup> Beobank récompensé par le label international **Top employer** 

#### ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS [1]

Satisfaction client de 4,47/5

**Offres innovantes** inspirées des évolutions sociétales (flexipropriété, Envolimmo...)

#### ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

2 M € d'encours ISR La Française [2]

**400** micro-crédits accordés via notre Caisse Solidaire  $^{[1]}$ 

**-22 %** d'émissions CO<sub>2</sub> depuis 2014 [1]

Les données 2019 sont au périmètre du Groupe, hormis : <sup>(1)</sup> périmètre CMNE et <sup>(2)</sup> périmètre La Française. / <sup>(3)</sup> Source : étude du cabinet *Utopies* mesurant l'impact socio-économique des flux monétaires du CMNE en 2017.

## 5.4 STRATÉGIE RSE DU GROUPE CMNE

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe s'engage depuis plusieurs années dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise [RSE] consistant à agir favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de son activité.

Cette démarche RSE doit permettre de participer à la construction d'un développement sur le long terme, tout en assurant la performance et la stabilité du Groupe CMNE.

Les objectifs sont clairs : exercer le métier de bancassureur de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes et assumer le rôle de financeur des territoires. Reliée au mutualisme et à la gouvernance coopérative, la RSE exprime aussi l'histoire et valorise l'identité du Crédit Mutuel.

Aujourd'hui, la démarche RSE est pleinement intégrée dans la stratégie globale de l'entreprise. Elle s'inscrit à part entière dans le Plan à Moyen Terme " Vision 2020 ". Établie et partagée au sein du Comité de Direction, la politique RSE est ajustée chaque année afin d'actualiser les enjeux prioritaires. Cela se traduit par de nouveaux engagements, une organisation renforcée, des relais dans les sociétés du Groupe [Beobank, La Française, Bail Actea et Bail Actea Immobilier] et une connaissance partagée des buts à atteindre.

La stratégie RSE couvre tous les secteurs de l'entreprise de façon transverse :

 La RSE est partie prenante de la performance de l'entreprise: la RSE donne lieu à des reportings réglementaires des entités du Groupe CMNE et à plusieurs niveaux de consolidation, y compris au niveau confédéral. Les analystes ou agences de notation prennent en compte aussi bien les indicateurs financiers que les indicateurs extra-financiers.

- La RSE est intégrée dans les risques: le risque lié au développement durable peut entraîner un risque commercial pour les clients, un risque de crédit pour la banque et un risque d'image et de réputation pour le Groupe. Cette gestion des risques se fonde sur des politiques sectorielles, des processus formels et des collaborateurs formés.
- La RSE se fonde sur l'éthique et le respect des textes: elle est guidée par le réglementaire. La Direction Conformité a pour mission d'assurer que nos activités sont exercées avec intégrité et professionnalisme, en respectant les lois et règlements.
- La RSE implique une gouvernance claire, notamment par l'application de règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité des élus

La stratégie RSE du CMNE se définit sur 4 axes :

- Investissements: favoriser la transition durable de l'économie par nos offres produits et nos investissements. Se mettre au service du développement de nos territoires et trouver des solutions innovantes en réponse à l'évolution des comportements de nos clients.
- Territoires : être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires. Réduire l'impact environnemental de nos activités, faire évoluer nos pratiques (énergies, bâtiments, dématérialisation...) et contribuer à réduire l'empreinte carbone de nos financements.
- Ressources humaines: être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs. Favoriser l'égalité des chances, la formation, la mobilité et l'engagement des collaborateurs.
- Gouvernance: assurer une gouvernance claire et respectueuse de nos valeurs mutualistes. Respecter rigoureusement l'éthique des affaires, dynamiser et soutenir un fonctionnement efficace de notre gouvernance coopérative.

## 5.5 CARTOGRAPHIE ESG

Domaine	Faits générateurs	Risque significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention et de protection	Indicateurs de performance
	<ul> <li>Défaillance des systèmes informatiques</li> </ul>	<ul> <li>Risque de fraude</li> <li>Risque de perte de produit net bancaire</li> <li>Risque de rupture de la continuité de service</li> </ul>	<ul> <li>Politique de sécurité et de continuité d'activité Groupe CMNE (PUPA)</li> <li>Code de déontologie et procédures annexes</li> <li>Guide de protection des données personnelles (RGPD)</li> <li>Politique de sensibilisation à la sécurité de l'information</li> <li>Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2)</li> </ul>	<ul> <li>Taux de disponibilité du Système Global (EI) CFCMNE</li> <li>Taux de disponibilité du téléprocessing CFCMNE</li> </ul>
Impact socio-économique de la banque	<ul> <li>Mauvaise adaptation de notre offre produits et de nos canaux de distribution à la demande</li> </ul>	<ul> <li>Risque de perte de clientèle</li> <li>Risque de dégradation de l'image du CMNE et des relations avec les sociétaires</li> </ul>	<ul> <li>Contacts protéiformes: réseau d'agences - Centre de Relation Clients - site cmne.fr - appli sur smartphones, tchat</li> </ul>	Délai de réponse moyen aux réclamations clients CFCMNE
sur ses territoires	<ul> <li>Absence d'offre produit dédié à la clientèle fragile</li> </ul>	<ul> <li>Risque de perte de clientèle</li> <li>Risque de perte de confiance des parties prenantes</li> <li>Risque de sanction financière</li> </ul>	<ul> <li>Politique clientèle fragile</li> <li>Offre clientèle fragile (OCF) et Facil'Accès</li> <li>Nouvelles mesures d'accompagnement pour favoriser l'inclusion bancaire (gel tarifaire, plafonnement des frais)</li> <li>Caisse solidaire</li> </ul>	Nombre de micro crédits accordés CFCMNE
	Diminution des actions de partenariat ou de mécénat	<ul> <li>Risque de dégradation de l'image du CMNE</li> <li>Risque de perte de clientèle et de l'attractivité</li> </ul>	<ul> <li>Politique de Gestion des caisses locales pour attribution des budgets de sponsoring en local</li> <li>Cadre budgétaire</li> </ul>	<ul> <li>Budget sponsoring CFCMNE</li> </ul>
Investir et agir	<ul> <li>Non développement de l'encours d'investissement responsable</li> </ul>	<ul> <li>Risque de dégradation de l'image du CMNE</li> <li>Risque de perte de clientèle et de l'attractivité</li> </ul>	Club Zéro Carbon     Processus d'investissement	<ul> <li>Encours ISR La Française</li> </ul>
concrètement pour réduire l'impact de nos activités sur nos territoires	Non prise en compte dans les métiers du Groupe de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique	<ul> <li>Risque de non-conformité réglementaire</li> </ul>	<ul> <li>Audit énergétique</li> <li>BEGES</li> <li>Eco gestes</li> <li>Actions de sensibilisation - communication</li> <li>Recyclage : partenariat Elise</li> <li>Plan Eco Mobilité</li> <li>Télétravail</li> <li>Flotte véhicules hybrides</li> </ul>	<ul> <li>Consommation d'énergie pour le Groupe</li> <li>Consommation de papier pour le Groupe</li> </ul>

Domaine	Faits générateurs	Risque significatifs extra-financiers	Principales mesures de prévention et de protection	Indicateurs de performance
Ressources Humaines	<ul> <li>Défaut de formation</li> </ul>	<ul> <li>Risques liés aux relations clientèle et aux pratiques commerciales</li> <li>Risques liés à l'actualisation des compétences</li> <li>Risques de pratiques professionnelles incorrectes</li> <li>Risque de non-respect des procédures, de manquement à la déontologie, à la réglementation</li> <li>Risque de défaut de conseil</li> <li>Risque de non-conformité avec la réglementation</li> </ul>	<ul> <li>Plan de formation</li> <li>2019 : dotation exceptionnelle d'un million d'euros supplémentaire pour la formation</li> </ul>	<ul> <li>% de la masse salariale consacrée à la formation pour le Groupe</li> </ul>
	<ul> <li>Démobilisation des collaborateurs (management, reconnaissance professionnelle, qualité de vie au travail)</li> </ul>	<ul> <li>Risque d'absentéisme</li> <li>Risque de turnover important</li> <li>Risque de non-respect des procédures et de défaut de conseil aux clients</li> <li>Risque de malveillance, fraude, sabotage et vol interne</li> <li>Risque de dégradation de la relation clientèle</li> </ul>	<ul> <li>Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs via des entretiens</li> <li>Accord Télétravail</li> <li>Accord Qualité de vie au travail</li> <li>Politique salariale</li> <li>Plan de formation managériale</li> </ul>	<ul> <li>Evolution du taux de turn over CFCMNE</li> <li>Evolution du taux d'absentéisme maladie pour le Groupe</li> </ul>
	<ul> <li>Défaut de formation des élus</li> </ul>	Risque d'inadéquation des compétences	<ul> <li>Plan de formation des élus</li> <li>Code, droit et devoirs des élus</li> <li>Révision coopérative</li> </ul>	<ul> <li>Nombre total d'heures dispensées aux élus CFCMNE</li> </ul>
Gouvernance / Conformité	<ul> <li>Non-respect des procédures réglementaires</li> </ul>	<ul> <li>Risque de fraude interne et externe</li> <li>Risque de non-conformité réglementaire</li> </ul>	<ul> <li>Formation anticorruption</li> <li>Politique de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)</li> <li>Politique de lutte contre l'évasion fiscale</li> <li>Politique de lutte contre la corruption et la fraude interne</li> </ul>	<ul> <li>% de collaborateurs formés à la LCB FT CFCMNE</li> </ul>

CFCMNE : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE Déclaration de performance extra-financière

# 5.6 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé à des risques financiers et extra-financiers. Il s'attache donc à mettre en place des politiques visant à sécuriser l'épargne de ses clients et à octroyer des crédits de manière responsable. Assurer la protection des biens et des personnes est également un enjeu majeur. Les impacts extra-financiers générés par l'activité dans les domaines social, sociétal, environnemental et de lutte contre la corruption sont intégrés au plus haut niveau de la gouvernance d'entreprise, par ses statuts et son fonctionnement mutualiste.

Dans un environnement en pleine mutation technologique, sociale et sociétale, le Groupe CMNE doit apporter des réponses concrètes à ses clients. Pour lui permettre de suivre ces actions, des indicateurs (KPI) ont été identifiés, tant au périmètre de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, qu'au niveau du Groupe.

#### **Territoires**

Le Groupe œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires, tout en intégrant les grands enjeux sociétaux. Pour cela, il innove tout en restant proche de ses clients.

#### Risques majeurs identifiés

- Mauvaise adaptation de l'offre produits et des canaux de distribution
- Défaillance des systèmes informatiques
- Absence d'une offre produit dédiée à la clientèle fragile
- Réduction ou diminution des actions de mécénat et de sponsoring au bénéfice des territoires

#### KPI

- Délais de réponse aux réclamations clients (CFCMNE)
- Taux de disponibilité du système informatique global (CFCMNE)
- Nombre de micro crédits accordés (CFCMNE)
- Budget dédié aux partenariats et sponsoring (CFCMNE)

#### **Investissements**

Le Groupe CMNE souhaite faire évoluer ses activités vers un modèle plus durable. Il est ainsi attentif à l'impact de ses activités sur son environnement. Il développe pour ses clients particuliers, professionnels, entreprises... une offre de produits responsables afin de les accompagner dans leur propre transition.

#### Risques majeurs identifiés

- Non développement des Investissements Socialement Responsables (ISR)
- Non prise en compte de l'augmentation des gaz à effet de serre

#### KPI

- Encours ISR (La Française)
- Consommation d'énergie et de papier (Groupe)

#### Ressources humaines

Le Groupe CMNE construit la « banque de demain » avec ses « collaborateurs d'aujourd'hui ». Pour cela, il investit dans la formation et développe la mobilité et les compétences de ses collaborateurs.

#### Risques majeurs identifiés

- Défaut de formation
- Démobilisation des collaborateurs

#### KP

- % de la masse salariale consacrée à la formation (Groupe)
- % de turn over (CFCMNE)
- Taux d'absentéisme maladie (Groupe)

#### Gouvernance

Toutes les entités du Groupe CMNE bénéficient d'une gouvernance qui assure éthique et loyauté des pratiques. Le CMNE se distingue par son identité mutualiste.

#### Risques majeurs identifiés

- Défaut de formation des élus
- Non-respect des procédures réglementaires

#### ΚP

- Nombre total d'heures de formation suivi par les élus (CFCMNE)
- % de collaborateurs formés à la Lutte Anti Blanchiment (CFCMNE)

#### 5.6.1 Territoires

Acteur bancaire de proximité, le Groupe CMNE soutient et accompagne le développement économique, l'emploi et l'innovation sur ses territoires à travers ses financements, ses investissements et sa participation aux différents écosystèmes économiques. Engagé, le Groupe contribue également à la dynamique culturelle et sportive de ses territoires. C'est à la fois un financeur, un employeur et un soutien à la vie de ses régions. L'axe territoire au CMNE couvre un grand nombre de thèmes : sponsoring, mécénat, Fondation, clientèle fragile, Caisse Solidaire, accessibilité informatique interne et externe, solutions cognitives au service de la qualité du service client...

- Notre engagement: être la banque qui œuvre chaque jour pour le développement économique et social de ses territoires, grâce à des solutions innovantes qui répondent à l'évolution des comportements des clients, tout en maintenant proximité et qualité de service élevée.
- Nos risques extra-financiers majeurs identifiés
  - Mauvaise adaptation de l'offre produits et des canaux de distribution
  - Défaillance des systèmes informatiques
  - Absence d'une offre dédiée à la clientèle fragile
  - Réduction ou diminution des actions de mécénat et de sponsoring au bénéfice des territoires

#### Nos indicateurs de suivi<sup>(1)</sup>

Libellé de l'indicateur	2019	2018	Commentaires
Évolution du délai moyen de réponse aux réclamations	12,37 jours	13,00 jours	<ul> <li>Démarche volontariste de détection des réclamations</li> <li>Formation en ligne sur la gestion des réclamations pour l'ensemble des collaborateurs du réseau et des Centres de Relation Clients</li> <li>Remontée systématique des réclamations dans l'outil interne</li> </ul>
Évolution du taux de disponibilité du système informatique global	99,42 %	99,62 %	<ul> <li>Fiabilisation de l'ensemble des systèmes informatiques grâce à la mutualisation des moyens avec le prestataire Euro Information</li> </ul>
Évolution du budget dédié aux partenariats et sponsoring	3,24 M€	2,70 M€	<ul> <li>Partenariat plus important avec le festival Séries Mania de Lille, produit localement, et dont le rayonnement est national</li> <li>Soutien aux évènements du Stade Pierre Mauroy</li> </ul>
Nombre de dossiers de microcrédits accordés dans l'année	402	426	<ul> <li>L'objectif est de faire mieux en "qualité pas en quantité"</li> <li>Montant global : 882 000€ en 2018, 890 000€ en 2019</li> </ul>

Nos Dispositifs: politique clientèle fragile, proximité relationnelle grâce à des moyens de contact protéiformes (agences physiques, site cmne.fr, Centres de Relations Clients...), Caisse Solidaire, guide de l'entrée en relation, outil SPOT (évaluation qualité de service), Politique de sécurité et de continuité d'activité Groupe CMNE (PUPA), code de déontologie et procédures annexes, guide de protection des données personnelles (RGPD), politique de sensibilisation à la sécurité de l'information, disponibilité et fiabilité des systèmes informatiques (internes et externes), enquête clients, microcrédits solidaires, Fondation d'entreprise.

## Un Groupe attentif à la relation et à la satisfation de ses clients

#### Mesure de la satisfaction client

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation client, le CMNE met en place des actions qui permettent d'être à l'écoute des clients qui s'expriment sur des canaux diversifiés, qu'ils soient satisfaits ou non. C'est l'objectif de la démarche **SPOT**, lancée en 2017 [mesure de la satisfaction client « à chaud »]. Le CMNE a obtenu la note de 4,47/5 en 2019 [en progression de 0,05 point].

Un baromètre client (mesure de la satisfaction clients « à froid ») vient compléter ce dispositif. En 2018, le CMNE a obtenu une note de 8,1 (contre 7,9 en 2015 et 7,8 en 2012). La satisfaction repose en grande partie sur le conseiller, les échanges par mail et la prise en charge en agence.

Depuis février 2019, le CMNE est le premier groupe bancaire à publier les notes de satisfaction de ses clients pour chacun de ses points de vente sur son site Internet et sur Google.

Le Groupe Crédit Mutuel reçoit chaque année de nombreuses distinctions nationales ou internationales (The Banker, baromètre Posternak-Ifop, les revues Global Finance et World Finance), qui mettent l'accent sur « ces banques qui font preuve d'une attention particulière aux besoins de leurs clients ».

#### Gestion des réclamations clients

Le Service Relations Clients est une équipe dédiée au suivi des réclamations clients. Elle assure une prise en charge rapide et efficace des réclamations reçues directement, quel que soit le canal sur lequel le client s'exprime. Le service apporte une aide aux agences afin de répondre à leur client à la suite d'un mécontentement.

<sup>[1]</sup> Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes...et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

L'ensemble des collaborateurs du réseau et des Centres de Relations Clientèle a suivi une formation en ligne sur la gestion des réclamations, toutes centralisées dans un outil dédié. Le CMNE mène une politique volontariste en matière de réclamations clients et souhaite davantage de traçabilité. La sensiblisation de l'ensemble des collaborateurs de la banque a permis une progression de 8 % des réclamations enregistrées. Le délai de réponse à ces réclamations baisse sur un an : 12,37 jours en 2019 contre 13,00 en 2018. La démarche qualité est au centre du dispositif : faire d'une réclamation un levier d'amélioration.

Former et informer le client fait partie des missions du CMNE. La rubrique « Le mag » du site cmne.fr traite de sujets d'actualité en lien avec les services bancaires. En 2019, une série d'infographies a permis de répondre à des questions telles que « Pourquoi le salaire ne fait pas tout, pourquoi choisir une banque mutualiste, pourquoi souscrire un contrat d'assurance vie, pourquoi ma carte bancaire est bloquée et le paiement refusé... ». La communication traite également des sujets liés au financement de la transition énergétique, du phishing et de la cybercriminalité.

Le CMNE est partenaire **d'Economitips, newsletter** publiée tous les lundis et jeudis, qui s'appuie sur une anecdote originale pour faire (re)découvrir l'économie de manière pédagogique et ludique.

#### Un Groupe connecté à son environnement

#### Des agences qui s'adaptent

Les clients sont nomades, ultra connectés, pressés, exigeants et de plus en plus autonomes. Pour s'adapter à cette nouvelle façon de « consommer la banque », le CMNE a fait le choix de la **modularité**. Ainsi, les points de vente peuvent être ouverts uniquement sur rendez-vous, soit en demi-journée, soit toute la journée. À fin décembre 2019, plus de la moitié du réseau des caisses locales du CMNE est concernée par ce principe de modularité.

Beobank développe un nouveau concept **d'agence « open »**, qui transforme l'agence bancaire en un espace de rencontre et qui accorde une place centrale au conseil, au service et à la proximité.

Par son réseau d'agences et son implantation régionale, le CMNE est le modèle même d'une banque proche de ses clients et pratiquant la logique de « circuit court » : 95 % des décisions de crédit sont prises localement, dans les agences.

Le Groupe CMNE soutient les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les professionnels et les entreprises, de leur création jusqu'à leur phase de développement et de transmission. Pour accompagner ces clients, le CMNE a finalisé la réorganisation de son réseau dédié aux professionnels : 25 espaces conseils professionnels et 7 centres d'affaires PME dans lesquels des équipes commerciales spécialisées sont regroupées (gestion de patrimoine, crédit-bail immobilier, experts agricoles / OBNL). À ce dispositif s'ajoute un centre d'affaires spécifiquement dédié aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Beobank a également lancé son concept de **Centres Pros**, allant au-delà des services bancaires classiques. Des workshops et des évènements de networking y sont notamment organisés. Les clients peuvent également bénéficier gratuitement d'espaces de travail.

#### Un Groupe qui relève les défis sociétaux

#### La technologie au service du client

Le Crédit Mutuel Nord Europe met à disposition de ses clients des nouvelles technologies permettant de fluidifier les échanges. En 2019, la signature électronique a ainsi été généralisée sur les tablettes en agence et chez le client en mobilité. L'apparition récente de **solutions dites « cognitives** », capables de traiter automatiquement le langage naturel et d'apprendre, est à l'origine du lancement de l'outil Watson au

sein du Crédit Mutuel. Il propose au chargé de clientèle un analyseur d'emails (priorisation de lecture) et un assistant virtuel de recherche permettant rapidité et fiabilité des réponses apportées aux clients. L'enjeu de ces outils est de libérer du temps aux chargés de clientèle et de répondre plus efficacement aux besoins des clients. La technologie OCR (Reconnaissance Optique de Caractères) renforce la qualité des données, diminue les tâches administratives au profit du client, et contribue au respect des obligations réglementaires.

Le système informatique mis à disposition des collaborateurs et des clients via le site web ou l'appli bénéficie d'un taux de disponibilité et de fiabilité élevé de 99,42 %. Les clients peuvent ainsi se connecter dès qu'ils le souhaitent et en toute sécurité.

Une équipe dédiée à la sécurité des systèmes d'information s'assure notamment du bon usage, du stockage et du transfert des informations. Le Crédit Mutuel collecte et traite les **données personnelles** de ses clients et sociétaires de manière sécurisée grâce à des procédures et des outils qui en garantissent la bonne utilisation, et surtout leur protection. Ces informations personnelles sont utilisées pour fournir des services et conseils pertinents.

Des **Plans de Continuité des Activités** permettent d'anticiper et de couvrir la destruction des locaux, les pannes informatiques majeures et le maintien des prestations essentielles à l'entreprise. Des scénarii de gestion de crise sont conçus pour s'assurer de la fiabilité des dispositifs et des systèmes permettant de réagir face à des évènements de gravité exceptionnelle.

#### Le logement

Compte tenu d'un marché tendu dans les grandes villes, du prix du  $m^2$  qui ne cesse de progresser et des évolutions de la société [vieillissement de la population, familles mono parentale, difficultés à se loger...], le CMNE a imaginé des **solutions innovantes**. Plusieurs produits ont été lancés en 2017 / 2018 et portent leurs fruits sur 2019 :

- La flexipropriété: acquisition de l'usage du logement avec une décote à l'achat de 30 à 40 % du prix de vente;
- Envolimmo: nouveau mode de financement, particulièrement attractif dans un contexte de taux bas, qui permet d'accroître son budget d'acquisition dans les zones tendues.

#### Le vieillissement de la population

Au-delà du co-financement de résidence séniors, et pour faire face aux nouveaux enjeux sociétaux liés au vieillissement de la population, le CMNE a mis en place un groupe de travail permettant de présenter une offre packagée, une offre prévoyance et un financement spécifique de la dépendance. Cinq salons sur le thème « bien vieillir chez soi » ont été organisés sur tout le territoire. En un même lieu, les clients peuvent se renseigner sur la performance énergétique de leur habitation, l'adaptation voire le changement de logement, sa sécurisation et bénéficier des conseils d'un gestionnaire de patrimoine en matière de donation / transmission

Le CMNE a relancé et modernisé la solution du **viager** qui permet de « monétariser » l'immobilier d'une clientèle sénior, de soutenir leur pouvoir d'achat, de financer leur dépendance et de leur permettre de rester plus longtemps chez eux.

Depuis 2011, le CMNE commercialise des biens immobiliers neufs.

Un groupe de travail issu de la démarche innovation du CMNE a réfléchi à la problématiques des « aidants » (personnes qui accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance : maladie, handicap, vieillesse...) avec pour objectifs de gérer et protéger les comptes de la personne malade, l'aider à bien vieillir à domicile, la soutenir et faciliter ses démarches, proposer une solution de logement adaptée et une protection...

Le groupe La Française est membre fondateur de la Fondation Palladio qui s'est associée à La Fabrique de la Cité pour créer l'Université de la Ville de Demain et répondre aux enjeux démographiques, numériques, sociaux et environnementaux.

Par le biais de fonds de partage, **le CMNE et La Française soutiennent la recherche** au travers de la SCPI Pierval Santé. Le CMNE fait don à l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière de 0,5 % de la collecte annuelle, et La Française abonde à hauteur de 0,2 %. Un chèque d'un montant de 147 455 € sera remis au titre de la collecte 2019.

## Un Groupe qui accompagne la clientèle en situation de fragilité financière

#### Une politique dédiée à la clientèle fragile

Le CMNE reste attentif à ceux qui traversent des situations de vie difficiles et de précarité financière. Pour les accompagner, il a mis en place une **politique clientèle fragile** favorisant l'inclusion bancaire. Les collaborateurs, en contact avec cette typologie de clientèle, sont également formés pour mieux les conseiller.

Au-delà des obligations réglementaires, le CMNE s'engage en améliorant les contenus des offres et en renforçant la prise en charge rapide des personnes vulnérables. Il s'agit de trouver un modèle qui soit à la fois plus équitable pour les clients les plus démunis et facturé au juste prix par le CMNE.

#### La Caisse Solidaire

Depuis 2005, le CMNE, via la Caisse Solidaire, propose une offre de microcrédit personnel. Cette solution alternative pour les clients non éligibles au crédit classique du fait de leur faible solvabilité permet un crédit à la consommation d'un montant de 300 à 5 000 € et d'une durée 6 à 60 mois. Ceci pour des besoins concernant la mobilité, la formation, l'équipement du logement et les évènements familiaux. Cette offre est mise en œuvre grâce à un partenariat avec des associations ou des structures publiques spécialisées dans la détection et l'accompagnement des projets en lien avec les personnes en situation d'exclusion bancaire. Au cours de l'année, ce sont 402 microcrédits qui ont été accordés pour un montant de 890 000 euros. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années.

#### Le Groupe CMNE: plus qu'un banquier

#### La musique

Le CMNE, banque de proximité par excellence, soutient et accompagne les initiatives musicales, sportives et culturelles de ses territoires. En 2019, plus de 3 millions d'euros ont été consacrés à ces projets, dont plus d'un million d'euros à la musique (+ 20 % en 10 ans). Le CMNE a noué des liens très forts avec les organisateurs du Main Square Festival, du Cabaret Vert, du Touquet Music Beach Festival, de La Magnifique Society ... et a notamment soutenu les concerts des groupes Indochine, NTM et de l'Orchestre National de Lille.

Le CMNE veille à rendre accessible la musique aux porteurs de handicap. À ce titre, il est partenaire pour la  $2^{\text{eme}}$  année consécutive du festival Clin d'œil à Lille destiné aux sourds et malentendants.

#### Culture et cinéma

Depuis 2017, le CMNE soutient le festival Séries Mania Lille / Hauts-de-France, festival incontournable des passionnés de séries. Ce partenariat a été renforcé en 2019, contribuant au rayonnement et à l'attractivité des territoires.

#### Le sport

Le sport est l'autre axe majeur de développement pour lequel le CMNE consacre un budget d'1,5 millions d'euros (football, cyclisme, courses pédestres, golf, handball, basket ball...). Les caisses locales du CMNE s'investissent dans la vie de leurs territoires via le soutien aux associations sportives et aux manifestations locales. Au total, ce sont 596 événements et partenariats soutenus en 2019, dont 513 manifestations locales.

Le CMNE encourage la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap. En 2019, c'est l'athlète Redouane Hennouni Bouzidi, originaire d'Amiens, que le CMNE a accompagné dans sa préparation des 1 500 mètres pour les jeux paralympiques de Tokyo 2020.

Beobank partage les mêmes valeurs que le CMNE et soutient les évènements sportifs autour du vélo, du hand-ball, de la course à pied... En 2019, la banque a notamment soutenu la recherche sur le cancer en réunissant 3 équipes de « Beobank Cycling » qui ont pédalé 1 000 km et versé 15 000 € en faveur de la recherche sur le cancer. Beobank, le KRC Genk et Vincentius, association de bénévoles soucieux de la pauvreté, ont sponsorisé et soutenu la campagne de charité « De Warmste Maand » (le mois le plus chaud) en récoltant 35 000 kg de denrées non périssables.

#### La Fondation CMNE

Depuis 2013, la Fondation CMNE agit pour le développement de son territoire à travers 3 axes : la culture et la connaissance, l'action sociale et le développement durable, et enfin l'esprit d'entreprendre. Le budget global de la Fondation CMNE et de sa Direction Générale, en 2019, est de 1 301 682 euros. Chaque année, elle lance un appel à projet sur un sujet de société. En 2019, et en écho à l'engagement historique du Crédit Mutuel dans le secteur de la musique et de la culture, le thème choisi était « la musique, vecteur d'insertion et d'épanouissement pour tous ». Parrainé par Alexandre Bloch, Directeur musical de l'Orchestre National de Lille, ce challenge d'une enveloppe de 150 000 euros visait à soutenir l'accès à la musique pour tous et à prouver ses bienfaits sur la santé et le bien-être. La Fondation CMNE a également été mécène de l'exposition Giacometti organisée au Musée du LaM de Villeneuve-d'Ascq, près de Lille.

Au travers notamment de sa Fondation, le CMNE est partenaire du Musée du Louvre Lens qui propose des expositions d'envergure comme celle sur Homère, ainsi que du musée des Beaux-Arts de Lille.

#### Les actions de lutte contre l'illettrisme

Parce que la lecture est un outil fondamental à l'insertion sociale et culturelle, le Crédit Mutuel Nord Europe s'associe à la Fondation du Crédit Mutuel Pôle Lecture et s'engage dans des actions répondant à l'urgence de l'illettrisme sur ses régions. Plus de 2 000 initiatives nationales, régionales ou locales ont été développées et soutenues par le Pôle Lecture de la Fondation du Crédit Mutuel depuis sa création en 1992. Choisies pour leur caractère innovant et durable, elles participent chacune de manière singulière à l'émergence d'apprentissages et de communautés de pratique de la lecture.

#### 5.6.2 Investissements

Le Groupe CMNE est implanté sur une terre d'entrepreneurs. Ainsi, il investit localement et s'engage pour soutenir le développement économique de chaque région, sur 5 marchés principaux : particuliers, professionnels, agriculteurs, associations et entreprises. Chaque acteur est touché par les enjeux liés aux changements climatiques. Le rôle du Groupe CMNE, à travers ses banques de détail et son asset-manager, est de financer la transition énergétique vers une économie bas carbone.

Le Groupe CMNE souhaite faire évoluer ses activités vers un modèle plus durable. Il est notamment attentif à l'impact de ses activités sur son environnement. Il développe pour ses clients particuliers, professionnels et entreprises une offre de produits responsables afin de les accompagner dans leur propre transition.

- Notre engagement : être une entreprise exemplaire qui investit dans ses régions et agit concrètement pour réduire l'impact de ses activités sur son environnement
- Nos risques extra-financiers majeurs identifiés :
  - Non développement des ISR
  - Non prise en compte des émissions de gaz à effet de serre
- Nos indicateurs de suivi<sup>(1)</sup>

Libellé de l'indicateur	2019	2018	Commentaires
Évolution de l'encours ISR en % pour le groupe La Française	4,5 % des fonds collectifs et mandats	6 % des fonds collectifs et mandats	<ul> <li>Légère baisse du % d'encours ISR suite à la sortie d'un portefeuille très investi en fonds ISR</li> </ul>
Évolution de la consommation d'énergie Groupe	25 133 388 kW/h	26 740 112 kW/h	<ul> <li>Eclairage LED dans les caisses – suppression du fioul – thermostats intelligents - suppression de sites énergivores</li> </ul>
Évolution de la consommation de papier Groupe	271,6 tonnes	388 tonnes	<ul> <li>Dématérialisation</li> <li>Gestion Electronique des Documents</li> <li>Signature électronique</li> <li>Imprimantes à badge</li> </ul>

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour le CMNE sur la période 2019-2023 est de - 287 teq CO<sub>2</sub>.

Nos dispositifs: politiques sectorielles (centrales thermiques au charbon, énergie nucléaire civile, minier et défense), Bilan des Emissions de Gaz à
Effet de Serre (BEGES) et plan d'actions, dématerialisation des documents (GED), signature électronique, portail éco-gestes, plan éco-mobilité,
accord télétravail, véhicules hybrides, recyclage avec Élise (homogénéisation des pratiques siège et réseau), stratégie d'investissement durable et
d'intégration des enjeux ESG (IPCM) à La Française, audits énergétiques.

## Soutenir une activité économique durable sur ses territoires

#### Le financement de la transition énergétique

Le CMNE est une banque de proximité, ancrée et engagée au plus près des acteurs économomiques locaux. Il s'investit sur tous les marchés. Grâce à son activité de financeur, d'investisseur, le CMNE soutient 21 200 emplois sur ses territoires (source Etude Utopies 2018). En 2019, il a voulu mettre l'accent sur l'accompagnement de ses parties prenantes à la transition énergétique.

Au-delà des éco-prêts à taux zéro [106 en 2018 et 281 en 2019], des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, le CMNE a lancé une enveloppe de crédit d'un montant de 20 millions d'euros dédiée aux projets RSE de ses clients [infrastructures, énergies renouvelables, efficacité énergétique des bâtiments, matériels propres...]. Ce dispositif vise à encourager clients et prospects à concrétiser leurs projets de développement responsable en leur proposant des taux d'emprunts bonifiés.

Le CMNE commercialise **l'offre écomobilité** à destination des particuliers et des professionnels, leur permettant de renouveler leur voiture pour un modèle plus écologique à des tarifs attractifs. Une offre « LOA Vélo électrique » devrait être commercialisée courant 2020.

L'offre Prêts Transition s'adresse aux entreprises et regroupe trois types de prêt. Le prêt « Transition énergétique » permet de réaliser des investissements durables et/ou des économies d'énergie [travaux d'éfficacité énergétique, achat véhicule hybride...]. Le prêt « Transition numérique » aide les entreprises à financer leur équipement digital dans un objectif de croissance et de compétitivité. Pour les entreprises qui souhaitent améliorer leur politique RSE, le CMNE propose le prêt « Transition RSE ».

De son côté, Beobank propose **l'éco-crédit** à un taux avantageux [1,99% jusqu'à 84 mois et max 50 000 € et 4,25 % au delà de 84 mois et/ou 50 000 €) pour les clients qui veulent faire des investissements pour les projets visant à limiter la consommation d'énergie.

<sup>[1]</sup> Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes...et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

## Être vigilant sur le financement des secteurs pollueurs

#### Les politiques sectorielles

Le Groupe CMNE a mis en place des politiques sectorielles afin de préciser les règles de financement dans les secteurs tels que les centrales thermiques au charbon, la défense, l'énergie nucléaire civile et le secteur minier.

#### Les critères ESG

Le groupe La Française, dans la ligne de sa politique d'investissement responsable, adopte une position en pointe sur la protection de l'environnement et la transition énergétique. Il intègre les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance de façon de plus en plus systématique dans ses décisions d'investissement grâce à la méthodologie propriétaire de son centre de recherche Inflection Point by La Française.

La Française exclut également de ses investissements les sociétés impliquées dans les mines antipersonnelles et les armes à sous-munition. La liste de ces sociétés est régulièrement mise à jour par Sustainalytics. La Française est aussi signataire du « Manifeste pour décarboner l'Europe » qui appelle les États européens à lancer dès maintenant des politiques capables d'aboutir en 2050 à des émissions de gaz à effet de serre aussi proches que possible de zéro.

#### Financer des projets responsables

#### Participer au développement durable de ses territoires

Le CMNE est financeur du bâtiment **BIOTOPE** qui a accueilli début 2020 le nouveau siège de la Métropole Européenne de Lille. C'est un bâtiment avec le label « TOPSITE » (critères santé, environnement, social / sociétal et qualité / satisfaction client). Le CMNE est également partenaire d'**Euratechnologies** près de Lille,  $1^{\rm er}$  incubateur-accélérateur de France et écosystème dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation, représentant aujourd'hui 3 500 emplois et 165 start-ups. Le Crédit Mutuel Nord Europe, par l'intermédiaire de sa filiale La Française qui gère la Société Foncière et Immobilière Nord Europe, y a investi via le projet **Wenov**. C'est un laboratoire urbain et sociétal de plus de 23 000  $\rm m^2$  avec des bureaux et des services qui correspondent aux nouvelles façons de vivre et de travailler. Ce projet est un outil fort de développement économique pour les Hauts-de-France.

#### Financer l'agriculture de demain

Le CMNE est un partenaire historique de l'agriculture qui accompagne la gestion quotidienne, la modernisation et le développement des exploitations agricoles. Face aux enjeux environnementaux, le CMNE développe des solutions permettant d'accompagner les agriculteurs dans leur transition: développement de l'agriculture biologique, vente en circuit court, et plus globalement les projets qui touchent à la préservation des ressources naturelles (production d'énergies renouvelables via des panneaux photovoltaïques, ou des projets de méthanisation agricole).

Par ailleurs, un partenariat avec la plateforme de financement participatif « Blue Bees » permet à chacun de contribuer au développement de ces projets.

Conscient des enjeux liés au développement de la méthanisation agricole sur son territoire, le CMNE se positionne comme un acteur de la filière (les Hauts-de-France sont la 1'e région de France et d'Europe en matière de biogaz injecté) : sur les 3 dernières années, 27,5 millions d'euros ont été accordés pour le financement de 15 unités. Par ailleurs, le CMNE s'implique dans les événements majeurs régionaux de cette filière : « Métamorphose » porté par le Collectif Opérationnel Régional Biométhane Injecté, « Méth'agri Day » organisé par la Chambre d'Agriculture ou encore « Expobiogaz Lille ».

Enfin, le CMNE adapte son offre et son accompagnement en matière de trésorerie lorsque des aléas majeurs surviennent : incendie de l'usine Lubrizol de Rouen, accompagnement des producteurs de betteraves sucrières dans un contexte de retard du paiement des récoltes... L'objectif est de permettre aux clients sociétaires de pouvoir faire face aux aléas des marchés : modulation ou suspension des échéances, avances de trésorerie...

#### Un asset-manager engagé : le groupe La Française

**Groupe de gestion d'actifs multispécialiste** filiale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, La Française est un gérant de convictions en immobiliers et en actifs financiers.

Dans le contexte global de fortes mutations liées aux défis environnementaux et sociétaux, La Française a réaffirmé en 2019 son positionnement d'acteur responsable en structurant sa démarche autour de la création d'une direction transversale dédiée, preuve de son engagement à participer aux efforts internationaux qui visent à diriger des capitaux vers le financement de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En qualité d'asset-manager responsable, La Française est convaincue qu'il est indispensable d'intégrer ces changements majeurs. Ceux-ci sont autant d'opportunités de reconsidérer l'avenir, en identifiant de nouveaux leviers de performance, pour que l'épargne soit un moyen d'agir. C'est toute la démarche du groupe La Française, rendue possible grâce à son centre de recherche extra-financière Inflection Point by La Française.

Ce centre de recherche ESG et climat a développé une méthodologie de calcul de l'empreinte carbone pour les entreprises présentes dans les portefeuilles actions et obligations du groupe La Française. En 2019, ce centre d'expertise a adapté sa méthodologie au crédit bancaire afin de fournir des empreintes carbone à son actionnaire, le CMNE, et au Crédit Mutuel plus largement.

Le « Club Zero Carbon » mis en place par La Française accompagne les investisseurs institutionnels dans leur nécessité de **décarbonner leurs portefeuilles**. En 2019, le Club Zero Carbon de La Française a reçu Nadine Viel Lamare, Directrice de la Transition Pathway Initiative (TPI) et Philippe Charlez, expert en énergie de l'Institut Sapiens.

Deux des fonds actions et un fond obligations de La Française ont reçu le **label ISR** par EY France, cabinet spécialisé en audit et conseil. Ce label témoigne de l'expertise de La Française dans la gestion d'actifs durables et de sa capacité à « concilier performance économique et impact social ». Il gère un encours de plus de 2 milliards d'euros en Investissement Responsable, dont plus de 421 millions sont labélisés ISR

Acofi, filiale du groupe La Française consacrée au financement direct de l'économie, investit dans les **énergies renouvelables** (parcs éoliens notamment) et joue donc aussi un rôle dans le financement de la transition énergétique.

L'offre « responsable » qui s'adressait prioritairement aux clients historiques institutionnels n'est plus exclusivement réservée à ceux-ci et petit à petit s'ouvre à une clientèle « retail ».

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE Déclaration de performance extra-financière

#### La lutte contre le gaspillage

De nombreuses actions sont menées chaque année afin de sensibiliser les collaborateurs aux « bons gestes ». À La Française tout comme au CMNE, une **brocante solidaire** a été organisée en fin d'année au profit d'associations (lutte contre le cancer du sein et des sans-abris). Avec la mise en place de nouveaux espaces de travail, le CMNE fait **don à des associations de son matériel informatique, téléphonique et de bureau**. Chez Beobank, les repas non consommés lors des évènements internes sont redistribués à l'association *Foodlovers*, qui a un accord avec l'association Maison'elle. Le gérant du restaurant d'entreprise situé au siège de Bruxelles a développé un plan d'actions qui permet de réduire le gaspillage alimentaire.

Beobank a également installé au siège de Bruxelles des boîtes pour recueillir les livres français et néerlandais, et faire partager de bons moments de lecture aux collègues.

Selon la réglementation en vigueur et de par son activité, le Groupe CMNE n'est pas concerné par les thématiques telles que la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

#### Agir pour l'environnement

#### Pilotage et réduction de l'empreinte carbone du Groupe

De par son activité tertiaire, le Groupe CMNE n'est pas fortement polluant. Néanmoins, il engage des actions pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le CMNE, tout comme La Française, réalise depuis 2011 un **Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).** En 8 ans, le CMNE a **réduit de 22 % ses émissions de CO**2. Cette baisse a été possible grâce à la diminution significative des consommations d'électricité, de gaz et de papier, à la suppression des chaudières fioules et des sites énergivores, à la mise en place d'éclairage LED dans les caisses, de la GTC (Gestion Thermique Centralisée) dans les sièges, et du passage progressif des véhicules de service diesel à des véhicules hybrides. Le groupe La Française est également attentif à limiter ses déplacements en avion.

Le CMNE vient de publier **son 3**\*me **plan d'actions** pour la période 2019-2023. Il souhaite réduire encore plus ses consommations grâce à l'ajout de thermostats intelligents connectés sur les convecteurs électriques et les chaudières à gaz des agences, d'un Ecobag permettant d'économiser jusqu'à 2,5 litres d'eau à chaque chasse d'eau et d'un réducteur de débit sur les robinets. Le **télétravail** déployé il y a 2 ans pour une grande majorité des collaborateurs des sièges du CMNE et de La Française contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre émis lors des trajets domicile-travail.

Des audits énergétiques réglementaires (tous les 4 ans) ont été menés au CMNE en 2019 selon un échantillon de 17 caisses locales et de 4 sites du siège. Le bureau Veritas, en charge de ces audits, a déclaré les résultats sur le site de l'ADEME. Deux étiquettes ont été émises: l'une sur la « performance énergétique » et l'autre sur le « climat » (émission des gaz à effet de serre). Les résultats sont en cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre du BEGES, notamment sur les modes de chauffage et d'isolation (combles).

#### Gestion responsable des ressources

Les consommations de ressources naturelles du Groupe CMNE restent limitées et concernent principalement le papier. Le principal levier pour en réduire la consommation à destination de la clientèle passe par la dématérialisation et la signature électronique des offres, qui se poursuivent en 2020. Le Groupe maintient ses efforts pour réduire le volume de papier utilisé (recto-verso, imprimante à badge, GED). Au-delà de l'attention portée à la consommation de papier, il est également vigilant à l'approvisionnement: les papiers sont certifiés PEFC et FSC et l'usage du papier recyclé a été déployé sur tout le Groupe. Beobank a lancé le projet « Zéro Paper » au siège pour faire évoluer les modes de travail.

Sur le plan des déchets, et depuis 2007, c'est le prestataire Élise qui prend en charge la majorité du processus de **valorisation des déchets** au CMNE. Il n'y a plus de poubelles individuelles, mais des poubelles de tri communes à chaque service / agence, tout comme à La Française. Les collaborateurs du siège du CMNE ont d'ailleurs pu visiter le site d'Élise pour comprendre l'importance du « bon tri ». Le CMNE s'est également associé au mouvement « World CleanUp Day » le 9 septembre 2019 sur l'ensemble de ses territoires. Plus de 100 collaborateurs ont participé à des campagnes de ramassage de déchets

Plus de 600 kg de gobelets en plastique ont été jetés en 2019 au CMNE. Même triés et recyclés, ils ont un impact environnemental important. Fin 2019, le CMNE a donc **supprimé les gobelets en plastique**. Une solution 100 % locale a été trouvée: des gobelets en lin, imaginés par une start-up du Nord, fabriqués en Picardie et produits localement. La Française, tout comme Beobank, a remplacé ses gobelets plastiques par du carton recyclé et a distribué des éco-cup qui ont été customisées par les collaborateurs eux-mêmes.

## Sensibilisation et formation des collaborateurs aux bonnes pratiques

Le Groupe CMNE met en œuvre diverses mesures visant à réduire les déplacements des collaborateurs [visio-conférences, télétravail...] et à promouvoir l'utilisation de modes de déplacement moins émetteurs de  $CO_2$  [co-voiturage, transports en commun, vélos...]. **Un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE)** a été mis en place en 2016 pour les collaborateurs du siège de Lille. Des véhicules de services hybrides sont mis à disposition pour des déplacements professionnels de courte distance, ainsi que des abris à vélos sécurisés. La politique de flotte automobile a été modifiée pour inciter au choix de véhicules hybrides. Le rejet moyen de  $CO_2$  est passé de 107 g en 2015 à 87 g en 2019. Le seuil de consommation de  $CO_2$  des véhicules de fonction est également régulièrement revu à la baisse. Le taux moyen d'émission de  $CO_2$  pour les véhicules de fonction est imposé, passant de 121 g de  $CO_2$  par km en 2014 à 106 g en 2019.

#### 5.6.3 Ressources humaines

L'humain est au cœur du Groupe CMNE. L'objectif est de voir des collaborateurs impliqués, bien dans leur peau, avec des perspectives d'évolution, de changement de métier et d'accompagnement. Dans cette période de transformation profonde et rapide, l'ensemble des métiers de la banque sont impactés. Les collaborateurs doivent s'adapter (métiers, outils digitaux...), évoluer et bouger. Comment ? Grâce à une politique de mobilité et de formation interne forte ainsi qu'à l'accompagnement des collaborateurs dans la transformation de leurs métiers et de l'évolution du digital.

L'axe Ressources Humaines évoque également des sujets tels que la qualité de vie au travail, le télétravail, le handicap, la diversité, la parité femme / homme, l'engagement des collaborateurs...

- Notre engagement : être un lieu de formation, d'épanouissement et de progrès pour tous les collaborateurs.
- Nos Risques extra-financiers majeurs identifiés :
  - Défaut de formation
  - Démobilisation des collaborateurs
- Nos Indicateurs de suivi<sup>(1)</sup>

Libellé indicateur	2019	2018	Commentaires
Évolution du % de la masse salariale consacrée à la formation Groupe	4,66 %	4,86 %	<ul> <li>Le CMNE a investi un budget supplémentaire d'1 million d'euros pour accompagner les mobilités professionnelles et l'acculturation au digital</li> </ul>
Évolution du turnover CMNE	5,36 %	4,41 %	<ul> <li>Départs à la retraite plus nombreux</li> </ul>
Évolution du taux d'absentéisme Groupe sur le motif maladie	4,70 %	4,60 %	• Stable

 Nos Dispositifs: accords Qualité de Vie au Travail (QVT) et télétravail signés fin 2018, politique salariale, accord handicap et maintien dans l'emploi, entretiens annuels, négociations annuelles obligatoires sur les salaires (dont intéressement), catalogue de formation, dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs via des entretiens, plan de formation managériale.

#### Des collaborateurs formés

#### Un budget formation conséquent

Dans sa dynamique de transformation, et en réaffirmant son intention de construire la « banque de demain » avec ses « collaborateurs d'aujourd'hui », le Groupe investit massivement dans la formation. Les équipes RH se sont mobilisées pour permettre aux collaborateurs de s'adapter. En novembre 2018, un supplément d'un million d'euros est venu compléter le budget formation pour permettre d'accompagner un plan volontariste de mobilités du siège, la transformation des métiers et l'acculturation digitale des collaborateurs.

Le Groupe maintient un niveau d'engagement élevé en matière de formation : 96 % des salariés ont été formés en 2019. Cet engagement correspond à 4,66 % de la masse salariale en 2019 pour le Groupe, avec une augmentation significative de l'investissement à 6,75 % pour le CMNE [5,65 % en 2018].

L'année 2019 a été marquée par le renforcement des formations dédiées à la transformation digitale du CMNE. La **Web-série « Culture D »**, le passeport digital ou les ateliers du digital ont permis d'enrichir les connaissances et aider à une pratique plus homogène des outils digitaux par l'ensemble des générations dans l'entreprise. Pour mieux connaître l'univers de la data et ses enjeux, **des conférences « Les Jeudis de la Data** » ont été organisées de novembre 2019 à mars 2020, à raison d'une par mois sur des thèmes tels que le Big Data, les métiers de la data...

Au-delà du digital, la formation a dû s'adapter au nouveau contexte de réforme de la formation professionnelle et à l'augmentation sensible de la volumétrie des formations réglementaires. La directive sur la distribution d'assurances, la directive crédit immobilier, la loi Alur ont été autant de contraintes de formations pour le réseau. Elles représentent 1/3 des jours dispensés.

Le Pôle formation de Beobank a consacré une grande partie de son budget à l'accompagnement des collaborateurs dans le projet de migration informatique EOLE, dans la montée en compétences des collaborateurs sur les produits d'assurance et ceux dédiés au marché des professionnels. Des synergies sont réalisées avec les équipes françaises qui transmettent les bonnes pratiques au-delà des frontières.

#### Des mobilités encouragées

Le CMNE encourage les mobilités internes tant pour les collaborateurs du réseau que pour ceux du siège. Dans cet objectif, **un forum mobilité** s'est déroulé en octobre 2019 avec plus de 260 collaborateurs du siège qui ont découvert ou redécouvert les métiers présentés par les collaborateurs eux-mêmes. En amont de ce forum, des vidéos sur différents métiers ont été réalisées et diffusées par la communication interne, en lien avec la DRH, afin de valoriser et permettre de mieux comprendre certaines fonctions.

<sup>[1]</sup> Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes...et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

En partenariat avec un cabinet externe, plusieurs **ateliers** ont été animés (rédaction de son CV, présentation de son parcours en quelques minutes). Les Ressources Humaines et ce cabinet ont également proposé aux collaborateurs volontaires de participer à des **bilans professionnels collectifs** pour permettre à ces collaborateurs de se projeter dans un métier du CMNE en lien avec les besoins du Groupe. Un suivi de prise de poste et du coaching individualisé seront également organisés pour garantir la réussite du projet. Un seul objectif : aboutir à des mobilités gagnant-gagnant.

#### Favoriser les relations intergénérationnelles

Le CMNE a fait le bilan des actions mises en place dans le cadre de l'accord relatif au Contrat de Génération. Il s'appuie sur 3 points : l'insertion durable des jeunes, la transmission des savoirs et des compétences, l'organisation de la coopération intergénérationnelle et le maintien dans l'emploi des seniors.

#### L'intégration des jeunes

Le CMNE a atteint ses objectifs de recrutements de jeunes de moins de 27 ans (en moyenne 42,8 % des embauchés). À leur arrivée dans l'entreprise, ils bénéficient d'un parcours de formation et d'intégration adapté et personnalisé. Les managers ont également à leur disposition depuis 2019 **un guide pratique « arrivée, départ d'un collaborateur ».** La direction des Ressources Humaines propose à chaque collaborateur de moins de 30 ans, recruté en CDI, de bénéficier d'un entretien au terme de la 1<sup>ee</sup> année passée au CMNE. Pour l'année scolaire 2018-2019, le CMNE a poursuivi sa politique de formation en alternance en accueillant 72 jeunes (dont 19 ayant poursuivi après une première année), pour la plupart étudiants en Master 1 ou Master 2.

#### L'accompagnement de seconde partie de carrière

Les salariés, à partir de 45 ans, et donc considérés en « seconde partie de carrière », bénéficient d'un dispositif et d'un accompagnement spécifique au travers d'entretiens RH dédiés. Pour les collaborateurs en fin de carrière, le CMNE propose des réunions d'information sur la retraite et la retraite progressive. En 2019, ce sont plus de 150 collaborateurs âgés de 57 ans et plus qui ont suivi ces réunions et préparé leur départ sereinement. L'entreprise valorise le transfert de compétences entre les générations et privilégie les collaborateurs de plus de 55 ans pour assurer les missions de tuteur lors de l'accueil de stagiaires ou alternants.

#### Des collaborateurs bien dans leur environnement de travail

#### La qualité de vie au travail

Le secteur bancaire est depuis plusieurs années en pleine mutation. Ces transformations complexes influent sur les modes de fonctionnement, les métiers, les méthodes et les relations de travail.

Le CMNE porte donc une attention particulière à l'impact de ces changements sur la qualité de vie au travail de ses collaborateurs. Il veille à anticiper ces bouleversements et leurs effets sur les organisations et les conditions de travail en renforçant notamment l'accompagnement des collaborateurs. Un nouvel accord conclu en décembre 2018 concerne de nombreux sujets tels que la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, l'aménagement du temps de travail, la qualité des relations de travail, le droit à la déconnexion, la santé au travail, la gestion des incivilités, le sexisme, le harcèlement et les violences au travail....

Chaque année, dans le cadre de la **Semaine dédiée à la Qualité de Vie au Travail**, les équipes RH proposent une animation afin de sensibiliser les équipes aux bienfaits d'un environnement positif. En 2019, c'est le thème de la musique qui a rythmé cette nouvelle édition en récompensant un groupe constitué de collaborateurs.

L'activité physique et sportive contribue au bien-être des collaborateurs. C'est dans cet objectif, qu'au siège de Lille, les collaborateurs disposent d'une salle de sport proposant des cours et une salle en libre accès avec des appareils de fitness. Une association sportive CMN Ensemble propose également des sorties et la participation à des manifestations sportives (vélo, moto, randonnée, course à pied...).

Dans le cadre du projet expérimental NESTIC (Nouvel Espace Siège de Travail Innovant et Collaboratif), les locaux du service Marketing ont été totalement réaménagés en concertation avec les équipes et pour répondre à quatre enjeux majeurs : mieux travailler en mode collaboratif et gagner en transversalité, décliner l'innovation dans les espaces et modes de travail, apporter une réponse adaptée aux nouveaux modes de travail (télétravail, transversalité, projets) et contribuer à l'amélioration du bien-être au travail.

Les collaborateurs du réseau CMNE et du siège ont accès aux services d'une conciergerie créée il y a plus de 5 ans. Les collaborateurs peuvent bénéficier de différents services (repassage, ménage, garde d'enfants, jardinage....) via une permanence physique et des casiers, au siège de Lille et une permanence téléphonique dans le réseau.

La Fondation CMNE a lancé un cycle de conférence intitulé « Les cafés culture de la Fondation » à destination des collaborateurs. Une conférence entre 12h et 14h est animée par des intervenants du secteur culturel sur leur sujet de prédilection, suivie d'un temps informel d'échanges autour d'un café.

Si les collaborateurs rencontrent des difficultés personnelles, l'assistante sociale présente 3 jours par semaine peut les recevoir sur rendez-vous. Une plateforme d'écoute psychologique est également à leur disposition gratuitement. Dans le cadre des incivilités vécues au contact de la clientèle une procédure spécifique est mise en place avec notamment un suivi psychologique.

#### Un appui aux managers

Depuis 2017, un nouveau type de management est développé au sein des agences du CMNE : le Management par la Performance Collective [MPC]. Il s'agit d'un management d'équipe qui favorise le travail collectif afin d'obtenir l'adhésion des collaborateurs en leur donnant plus de responsabilités. Ce management permet une autre approche de l'activité commerciale centrée sur les priorités du client et l'objectif collectif de la caisse locale. Ce management favorise l'entraide et l'envie de réussir ensemble, et tend à rendre les collaborateurs plus sereins.

Depuis 2015, une cinquantaine de managers du CMNE ont pu bénéficier des méthodes d'apprentissage innovantes de la Learning Team. C'est une formation de développement personnel à dimension managériale élaborée par la chaine « leadership et compétences managériales » de l'EDHEC de Lille. L'apprentissage par l'intelligence collective y est particulièrement développé.

Au-delà, de la Learning Team, c'est l'ensemble du socle de formations managériales qui a été revu et développé entre 2018 et 2019.

Les nouveaux managers sont systématiquement accompagnés dans leur prise de poste. La formation aux **fondamentaux du management** a entre autre été repensée et les managers confirmés ont désormais accès à une base de formations présentielles : les ateliers du management. Ces formations aux softs skills ont été largement plébiscitées par les managers avec plus de 250 collaborateurs formés en 2019.

#### Le télétravail

Le Groupe CMNE souhaite favoriser une organisation plus flexible du travail. L'expérimentation du télétravail menée depuis 2016 a abouti à un accord d'entreprise signé en décembre 2018. Ce sont plus de 290 collaborateurs du siège du CMNE et 109 du groupe La Française qui ont déjà fait l'expérience du bureau à la maison, à raison d'une journée par semaine. Les managers des collaborateurs concernés sont formés pour mieux gérer les équipes à distance. Meilleur équilibre vie professionnelle / personnelle, évolution des pratiques managériales, appropriation des outils de communication à distance, réduction des déplacements domicile / travail, les avantages du télétravail sont nombreux. En 2019, des dispositifs ponctuels, mis en place à l'occasion des grèves nationales ou des intempéries, ont aussi permis aux collaborateurs non télétravailleurs de bénéficier de solutions de travail à distance sur des sites proches de leur domicile.

#### Des collaborateurs sensibilisés à la parité femmes / hommes : la semaine de la mixité

L'engagement du CMNE en matière **d'égalité professionnelle femmes / hommes** n'est pas nouveau : en 2017, un quatrième accord relatif à ce sujet a été signé pour une durée de 3 ans. Il réaffirme la volonté d'assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière d'embauche, d'évolution professionnelle, de formation et de rémunération.

En écho à la « Journée Internationale du Droit des Femmes » le 8 mars, le CMNE organise chaque année la semaine de la mixité. En 2019 et durant une semaine, les collaborateurs ont pu réaliser un auto diagnostic sur les stéréotypes F/H qui vise à prévenir de manière pédagogique la banalisation ou la minimisation d'agissements sexistes. Une rubrique égalité professionnelle F/H a été créée dans l'univers web RH des collaborateurs. Des actions pour favoriser la progression des femmes au CMNE telles que des immersions métiers, la valorisation des parcours féminins dans les communications internes sont mises en place.

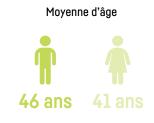
À l'occasion de cette semaine de la mixité, La Française a développé une campagne de communication interne. L'objectif était de **mettre en avant l'engagement féminin** à travers 5 portraits de collaboratrices investies dans des associations. Cette campagne a également été relayée sur Twitter et sur LinkedIn. À partir du 1<sup>er</sup> mars 2019, un **nouvel index sur l'égalité femmes / hommes** impose aux entreprises de plus de 50 salariés de publier différents indicateurs de mesure des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Au CMNE l'index est de 94/100 (contre 75,3 points en 2018) et à La Française de 85/100.

En novembre 2019, Beobank a signé la charte « Women in finance » pour la diversité des genres en finance. L'objectif est de garantir des perspectives égales et équitables aux hommes et aux femmes, de mesurer les différences liées au genre, d'élaborer un plan d'actions pour la diversité et l'inclusion et de désigner un responsable de la diversité.

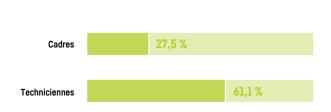
Les responsables RH du CMNE ont par ailleurs suivi une formation « Comment recruter sans discriminer ? ».

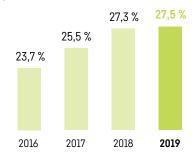
#### LA RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES AU CMNE





#### LES FEMMES PARMI LES CADRES





#### L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

Cet indice est calculé selon ces 5 critères



#### L'exercice de la parentalité

À l'occasion de la semaine de la mixité, une matinale « Et si on parlait égalité professionnelle F/H? » a été organisée entre collaborateurs et managers abordant notamment les thèmes de la carrière et de la parentalité. Un guide dédié à la parentalité permet d'informer sur les dispositifs liés à la naissance ou l'adoption.

Fin 2019, un pilote a été lancé avec un groupe de jeunes mamans sur la thématique du **retour maternité.** Objectif: réfléchir sur les nouveaux équilibres à trouver au retour d'un congé maternité, partager les expériences sur l'organisation, la gestion du temps, des priorités, de l'énergie ... Fort du succès de ce pilote, cet atelier sera proposé à toutes les collaboratrices de retour de congé maternité ou parental (y compris pour les adoptions). Chacune d'entre elles bénéficie des augmentations générales de rémunération perçues durant son absence et de la moyenne des augmentations individuelles relevant de la même catégorie professionnelle.

#### Des collaborateurs engagés

Depuis 2010, des collaborateurs du CMNE France, et depuis 2017 du Groupe CMNE, partent chaque année en **Congé Solidaire®** avec l'association Planète Urgence. Ce sont 71 départs au total qui ont été accompagnés et financés. Les collaborateurs partis en 2018 ont témoigné de leur expérience lors d'une conférence organisée en septembre 2019.

Chaque employé de Beobank a la possibilité d'effectuer, pendant ses heures de travail, **une journée de bénévolat** par an, au profit d'une association caritative belge. Il peut choisir de le faire seul ou de s'associer à des collègues de différents services.

Le groupe La Française a choisi de transformer ses traditionnels cadeaux de fin d'année en dons à des associations et projets environnementaux. Le groupe a remis un chèque de 11~935~€ à SOS SAHEL, une somme de 7~098~€ à Green Cross France & territoires et a planté 10~000~ arbres avec Reforest'Action, permettant le stockage d'environ 1~428~ tonnes de  $CO_2$ .

La Française organise les TTSM [Time To Say More], qui sont des rencontres avec les collaborateurs pour décoder les actualités, mieux comprendre les enjeux, mieux agir tous ensemble et expliquer pourquoi le groupe a fait résolument le choix de l'investissement responsable.

Moniwan, la plateforme de distribution digitale de solutions d'investissement de La Française, a mis en place un partenariat avec Reforest'Action en vue de compenser une partie de la consommation carbone de chaque souscription et d'impliquer les investisseurs sur les conséquences de leurs investissements. La plateforme s'engage à planter 10 000 arbres en un an.

Le CMNE est partenaire du dispositif « Squad Emploi », dont l'objectif est d'aider à l'insertion de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. En 2019, ce sont 7 managers qui ont participé à cette belle aventure humaine. En 10 ans de partenariat, le CMNE est fier d'avoir accompagné 180 jeunes dont près de 80 % ont trouvé un emploi.

Parmi ses nombreux soutiens à des associations, La Fondation CMNE accompagne l'association EPA (Entreprendre Pour Apprendre) qui a pour objectif de développer l'esprit d'entreprendre des jeunes en intégrant au programme scolaire des contenus à la fois pédagogiques et entrepreneuriaux. La Fondation CMNE soutient durant chaque année scolaire plus de 280 mini-entreprises et 12 000 participants. Une petite dizaine de collaborateurs du CMNE deviennent des parrains et accompagnent les équipes tout au long de l'année sur des projets comme la création d'un livret sur les dangers des réseaux sociaux.

Depuis 2 ans, la Fondation CMNE met en valeur **l'engagement des salariés** en soutenant trois projets (pour une enveloppe de 10 000 €) sur lesquels des collaborateurs de l'entreprise sont impliqués à titre personnel. Les projets, soumis au vote des collaborateurs, reçoivent leur prix à l'occasion de la soirée des vœux.

# Des collaborateurs impliqués dans leur écosystème

Pour l'année scolaire 2018-2019, le CMNE a poursuivi sa politique de **formation en alternance** en accueillant 72 jeunes (dont 19 ayant poursuivi après une première année), pour la plupart étudiants en Master 1 ou Master 2. Plusieurs événements viennent ponctuer leur parcours et animer la communauté des alternants. Les étudiants et les tuteurs disposent également d'une page dédiée sur le réseau social Workplace pour échanger et partager. Pour recruter ces jeunes talents, les équipes RH participent à de nombreux forums écoles / universités parmi les meilleures formations de la région. 147 jeunes ont également effectué **un stage** au CMNE et 54 au sein du groupe La Française.

#### Le handicap

Pour les personnes sourdes et malentendantes, le CMNE a déployé DEAFI, une solution qui permet aux clients de choisir un moyen de communication adapté à son handicap : traduction en langue des signes française ou en langage parlé (lecture labiale) grâce à une webcam, ou discussion en tchat français adapté.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe mène depuis plusieurs années une politique solide en matière de handicap et maintient son engagement auprès du secteur du travail protégé et adapté. En décembre 2017, un nouvel accord triennal a été signé au CMNE et sera renégocié en décembre 2020. Les référents Handicap accompagnent les collaborateurs en situation de handicap et mènent des actions de sensibilisation.

Comme chaque année, à l'occasion de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées** (SEEPH), différentes actions de sensibilisation sont mises en place. En 2019, le CMNE a évoqué le handicap au moyen d'outils (Challenge Handipoursuite), et grâce à des petits déjeuners organisés au siège en partenariat avec des Établissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Le CMNE était présent au forum « #VersUnMétier » et sa participation à un « Handicafé » a permis la rencontre d'étudiants en situation de handicap. La Française a accueilli des Entreprises Adaptées et a sensibilisé les collaborateurs aux handicaps, plus particulièrement à l'autisme, via une application. La Française a dirigé une partie de sa taxe d'apprentissage vers le Lycée Saint-Nicolas labélisé Éco-Label et accueillant des jeunes en situation de handicap. 15 collaborateurs de La Française ont été accueillis par les élèves dans leur jardin pédagogique.

#### 5.6.4 Gouvernance

Toutes les entités du Groupe CMNE bénéficient d'une gouvernance qui assure éthique et loyauté des pratiques. Le CMNE se distingue de par son identité mutualiste. Le principe « un homme / une voix » donne une dimension humaine et non financière aux décisions prises en assemblées générales. L'enracinement dans le territoire permet de mieux appréhender le financement de l'économie locale. Une banque mutualiste doit être rentable mais ne recherche pas le profit pour le profit, elle rend des comptes à ses sociétaires-clients et non à des actionnaires. Ce sont ces valeurs qui guident le CMNE et assurent à ses clients sécurité et éthique dans les pratiques.

- Notre engagement: respecter l'éthique des affaires, dynamiser et soutenir le fonctionnement mutualiste au travers d'une gouvernance claire et respectueuse des valeurs.
- Nos risques extra-financiers majeurs identifiés
  - Défaut de formation des élus
  - Non-respect des procédures réglementaires
- Nos indicateurs de suivi<sup>(1)</sup>

Libellé de l'indicateur	2019	2018	Commentaires
Suivi du nombre total d'heures de formation dispensées aux élus	2 599,5	2 839	<ul> <li>Baisse du nombre d'administrateurs actifs et de participants à la conférence annuelle</li> </ul>
% de collaborateurs CMNE formés à la lutte anti-blanchiment par année	33 %	92 %	<ul> <li>Le module de formation n'est obligatoire que tous les 2 ans. La nouvelle campagne a été lancée à l'automne 2019.</li> </ul>

 Nos dispositifs: plan de formation des élus, code, droit et devoirs des élus, révision coopérative, code de déontologie, Directive européenne sur les Services de Paiements (DSP2), guide de la protection des données personnelles (RGPD), gestion des incivilités, politique générale de sécurité des personnes et des biens, organisation du secours à la personne et à la gestion du risque sanitaire, formation anticorruption, politique de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), politique de lutte contre l'évasion fiscale, politique de lutte contre la corruption et la fraude interne.

#### Le mutualisme : une démocratie interne

#### La caisse locale au cœur du système coopératif

Chaque caisse est composée de deux équipes complémentaires: des administrateurs hommes et femmes non banquiers de profession, clients élus par leurs pairs, en action sur le territoire, et des salariés, collaborateurs / commerciaux du CMNE. Le Crédit Mutuel est une banque mutualiste et coopérative. Le client-sociétaire est au cœur du fonctionnement, il est détenteur de parts sociales. Cette particularité fait de lui un « copropriétaire » de la caisse locale. À ce titre, il est invité à participer annuellement à l'Assemblée Générale de sa caisse locale. Il bénéficie d'un droit de vote pour élire les membres de son Conseil d'administration selon le principe « une personne une voix ». Il peut également se porter candidat au poste d'administrateur du Conseil de sa caisse locale. À fin 2019, 60 % des clients du CMNE sont sociétaires.

#### Les assemblées générales au centre de la vie mutualiste

L'assemblée générale annuelle constitue un moment privilégié entre les sociétaires, les administrateurs de la caisse locale et les salariés. Elle permet de présenter aux sociétaires les membres du Conseil d'administration, les rapports d'activité et de soumettre au vote les résolutions. C'est également un moment d'échanges autour de thèmes liés à l'actualité économique et financière, à la Bancassurance ou à la vie de la caisse locale. En 2019, plus de **21 000 sociétaires ont pris part à cet évènement** local et annuel au travers de 227 assemblées générales porte ouvertes et 17 assemblées générales traditionnelles.

Chaque année, une partie du bénéfice est versée aux sociétaires à travers la rémunération des parts sociales qu'ils détiennent. Le conseiller se positionne comme un véritable coach financier qui ne perçoit aucun commissionnement, et qui est à l'écoute de ses clients grâce à des moyens de contact protéiforme: physique, digitale, téléphonique, tchat...

#### La formation des élus

Pour assumer pleinement leur mission et mieux comprendre les enjeux du monde bancaire et du Crédit Mutuel en particulier, les élus ont le devoir de se former. Un plan de formation leur est proposé chaque année avec des thèmes aussi variés que les placements immobiliers, la prise de parole en public, la RSE... En 2019, ce programme a donné lieu à 2 600 heures de formation. Chaque année, une conférence permet d'aborder des sujets d'actualité tels que le leadership ou encore la 3° révolution industrielle.

Un service du siège dédié aux élus anime notamment un site intranet dédié, mettant à disposition des moyens de communication (newsletters, flash élus...), des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mandat.

#### La révision coopérative

Tous les 5 ans, en tant que société coopérative, le CMNE est soumis à une « Révision Coopérative ». En 2018, il a réalisé son 1er exercice. L'objectif est de conforter les bonnes pratiques coopératives de ses dirigeants et proposer des voies d'amélioration. La révision est également conduite dans l'intérêt des sociétaires, à la fois en vue de la protection de leurs droits individuels coopératifs, mais aussi de la protection de l'intérêt général.

<sup>[1]</sup> Dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe CMNE a identifié des risques, s'est assuré qu'ils étaient couverts par des politiques internes, des chartes, des codes... et a ensuite identifié plusieurs indicateurs extra-financiers permettant de suivre le niveau de son implication.

Sur la base des travaux réalisés par le réviseur coopératif, aucune anomalie significative n'a été retenue. Le CMNE respecte les principes et règles de la coopération, l'intérêt de ses adhérents et les règles coopératives spécifiques qui lui sont applicables.

#### Élaborer un cadre éthique et sécurisant

Le Groupe CMNE est un groupe qui se déploie sur différents métiers et sur des territoires étendus. Cette diversité impose le respect de multiples réglementations. Or, la pression réglementaire tend ces dernières années à s'accélérer dans tous les domaines. Face à ces contraintes, le Groupe CMNE inscrit en permanence son action dans une démarche éthique et sociétale visant à protéger les intérêts des clients tout en préservant son intégrité et sa réputation. Prévenir, protéger, informer, encadrer, c'est permettre au Groupe de maîtriser ses risques et ainsi de s'adapter aux mutations de l'économie et de la société en toute sérénité. Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe se mobilise afin de prévenir toute utilisation de son réseau à des fins de corruption, de blanchiment, d'évasion fiscale et/ou de financement du terrorisme.

#### La lutte contre la corruption

Le Groupe CMNE condamne la corruption sous toutes ses formes et a mis en place des dispositifs de prévention de la corruption à travers le code de déontologie, la cartographie des risques, la déclaration des cadeaux et avantages, la formation des collaborateurs ainsi que la procédure de signalement. Ces mesures complètent les autres dispositifs existants en matière de sécurité financière et de prévention des conflits d'intérêts. Ils permettent d'assurer le respect des obligations réglementaires afin de prémunir les dirigeants, les collaborateurs ainsi que les entités du Groupe concernées contre les risques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans leurs activités.

Le Groupe CMNE demande à ses collaborateurs d'être intransigeants en matière de corruption - ou de trafic d'influence - que celle-ci soit active ou passive, externe ou interne, privée ou publique. Il attend d'eux qu'ils observent dans leur travail les règles établies, qu'ils défendent les intérêts de la clientèle et ceux du Groupe et qu'ils soient attentifs aux incitations susceptibles de relever de la corruption ou du trafic d'influence. Dans ce cadre, il leur est demandé de signaler à leur hiérarchie ou à la conformité toute suspicion de corruption, qu'elle concerne un collaborateur, un client ou un partenaire, et tout conflit d'intérêt potentiel détecté dans le cadre de leurs activités professionnelles. La participation d'un collaborateur à un acte de corruption ou de trafic d'influence est interdite. Tout acte de corruption ou de non-respect de la présente politique est sanctionné conformément aux dispositions du règlement intérieur. Le CMNE a mis en place un parcours de formation spécifique à la lutte contre la corruption. 2 558 collaborateurs étaient inscrits, 79 % d'entre eux l'ont suivi.

### La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Un dispositif de Lutte Contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), conforme aux exigences réglementaires, a été mis en place. Il s'appuie sur les correspondants au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. L'application des contrôles (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Le Crédit Mutuel gère et assure la sécurité de nombreuses transactions financières et a conscience de sa responsabilité en tant que banquier. À ce titre, des efforts de sensibilisation de la clientèle ont été consentis et des moyens de sécurité renforcés ont été instaurés pour les opérations des clients.

Des modules de formation sont disponibles dans l'intranet des collaborateurs. Les nouveaux embauchés suivent un module dans les 6 mois suivant leur arrivée. Une actualisation annuelle des connaissances est proposée tout comme des modules détaillés et experts.

Un guide est disponible dans l'intranet regroupant toutes les actions liées à la LCB-FT.

#### La lutte contre l'évasion fiscale

Dans le domaine de la sécurité financière, le Groupe CMNE s'attache à respecter les règles relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (dont la fraude fiscale), aux directives d'embargos et de sanctions financières internationales, et à la lutte contre la corruption. Une liste de pays sensibles regroupe les pays ne répondant pas aux normes de transparence financière, faisant l'objet d'embargo ou assimilés à un paradis fiscal. Chaque entité déploie un dispositif LCB-FT adapté aux activités exercées. Aussi, les flux en provenance ou à destination de paradis fiscaux font l'objet d'un filtrage adapté, générant des alertes a priori et a posteriori. Dès que des opérations suspectes sont identifiées, celles-ci font l'objet de déclarations de soupçon auprès des Cellules de Renseignements Financiers dédiées.

#### Sécurisation des données personnelles

Dans un contexte de digitalisation et de transformation numérique, la protection des données personnelles est un enjeu crucial. L'activité bancaire, par la nature et le volume de données qu'elle récolte et qu'elle traite, est particulièrement concernée. Le Groupe CMNE s'engage à assurer la protection et l'intégrité des données et à ne les utiliser que dans l'intérêt du client, pour lui apporter un accompagnement et lui proposer des offres adaptées à ses besoins. Les collaborateurs du CMNE ont été formés à distance au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données. Un guide pratique est également disponible dans l'intranet.

Dans le cadre du nouveau RGPD, le CMNE a pris un engagement fort d'utilisation des données clients via la **Charte de sécurité de gestion des données personnelles**, qui est accessible sur le site cmne.fr. Le partenaire Commanders Act, solution de collecte de données à des fins marketing pour le compte du CMNE, a obtenu le label Privacy Seal sur la protection des données - 1<sup>re</sup> plateforme de Data Marketing à être déclarée conforme au RGPD européen.

Entrée en vigueur en septembre 2019, la Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) a été anticipée au CMNE. L'accès aux comptes en ligne Crédit Mutuel se fait depuis l'automne 2019 sur la base d'une **authentification forte** (authentification qui combine deux éléments d'authentification sur trois). Grâce au niveau élevé de l'authentification, l'identité du client est doublement vérifiée, renforçant ainsi la sécurité de l'accessibilité aux services bancaires. Le CMNE a accompagné les équipes et les clients au passage à cette nouvelle technologie.

Du fait de ses activités et de la localisation de ses sites, le Groupe CMNE n'est pas directement exposé aux enjeux d'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants. Le Groupe est néanmoins conscient des engagements pris dans le cadre de Global Compact et promeut le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

# 5.7 MÉTHODOLOGIE

Le Groupe Crédit Mutuel s'est engagé très tôt dans la production d'indicateurs RSE afin de mieux identifier les contributions et les marges de progrès. Un socle commun d'indicateurs a été défini.

La collecte qualitative s'est appuyée sur des entretiens avec chaque contributeur de chaque direction métiers. Ces échanges ont permis de donner du sens à la collecte et d'identifier les éléments nouveaux. Ces éléments ont contribué à enrichir la déclaration, permettant une consolidation au niveau national.

La collecte quantitative comporte au total plus de 260 items régulièrement revus permettant de renseigner les informations réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle II, mais aussi de nombreux indicateurs complémentaires sur la vie coopérative et démocratique du Groupe. Les informations recueillies, vérifiées et publiées, concourent à une meilleure connaissance du Groupe CMNE.

Méthodologie retenue : pour chaque domaine de la RSE (la méthodologie suivie étant celle proposée par le MEDEF adaptée ensuite aux spécificités territoriales du Groupe CMNE), un travail d'identification des principaux risques extra-financiers a été mené à partir des cartographies Groupe existantes et avec les directions en contact avec les parties prenantes concernées. Ces risques ont fait l'objet d'analyses permettant de les noter en fonction de leur probabilité d'apparition, de leur gravité et de leur probabilité de non détection. Une 2ème appréciation de ces risques a été effectuée à la vue des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Des indicateurs (KPI) ont ensuite été déterminés afin de suivre l'évolution des mesures de prévention et de protection mises en place par le Groupe pour couvrir les risques identifiés.

Une méthodologie de reporting a été mise en œuvre. Elle organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux contributeurs du CMNE et de ses filiales participant au reporting, et peut solliciter différents experts métiers. Cette méthodologie formalise la piste d'audit pour les vérifications internes et externes.

Le reporting extra-financier couvre l'ensemble du Groupe CMNE, incluant la Caisse Fédérale, les caisses locales et les filiales (Beobank et La Française). Les données sont centralisées dans un fichier Excel au niveau de la Caisse Fédérale à Lille par la chargée de mission RSE, qui collecte les données des différentes filiales. Le rôle et la responsabilité dans la réalisation de ce reporting sont clairement identifiés. Les données sont issues des systèmes d'informations. Les logiciels automatisés sont privilégiés et garantissent la fiabilité des données au travers des nombreux contrôles.

Un ebook est réalisé chaque année, permettant de mettre en avant les principales réalisations décrites dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Afin de réaliser cette Déclaration de Performance Extra-Financière, l'équipe RSE a travaillé conjointement avec la Direction des Risques Groupe du CMNE, qui dispose d'une cartographie des risques.

Cette cartographie est le point de départ des travaux menés afin d'évaluer les enjeux ESG du Groupe. Ces risques ont fait l'objet d'une analyse « à dire d'expert » avec les directions métiers concernées, en s'assurant que chaque risque extra-financier identifié était couvert par une politique d'entreprise ou un dispositif. Au total, ce sont 13 indicateurs clé de performance qui ont été déterminés afin de suivre l'efficacité des politiques en place.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière est vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant [OTI], dont les diligences portent sur : la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce, la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

À l'issue de ces travaux et entretiens, l'OTI remet un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis de sincérité.

### 5.8 TABLEAU DE CONCORDANCE

Des catégories d'informations sont attendues dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Le modèle d'affaires, les risques et KPI associés sont également présentés dans le chapitre Déclaration de Performance Extra-Financière.

Thématiques	Chapitres concernés
Les conséquences sociales et environnementales de l'activité	Investissements
Le respect des droits de l'homme	Ressources humaines
La lutte contre la corruption	Gouvernance - Loyauté des pratiques
La lutte contre l'évasion fiscale	Gouvernance - Loyauté des pratiques
L'économie circulaire	Investissements
Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que les conditions de travail des salariés et actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	Ressources humaines
La lutte contre le gaspillage alimentaire	Investissements
La diversité	Ressources Humaines
Le handicap	Ressources Humaines
Le changement climatique	Investissements
La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.	Non concernés

Selon la réglementation en vigueur et de par la nature des activités du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation équitable et durable n'apparaissent pas significatifs.

Les informations publiées par le Crédit Mutuel Nord Europe intègrent toutes les activités et entités (Beobank, groupe La Française, Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier).

Le modèle d'affaires ainsi que la cartographie ESG / indicateurs clés de performance se trouvent en début de chapitre, pages 132 à 135.

# 5.9 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

A l'assemblée générale de la société,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du Groupe, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration, et disponibles sur demande auprès de la Direction Communication.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

#### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du l et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des
  politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par le Groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1:
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques;

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des principaux risques extra-financiers présentés, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés sur le périmètre Groupe ou sur le périmètre CF CMNE selon les indicateurs et couvrent entre 55 et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests :
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2019 et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction RSE, la Direction Formation, la Direction Ressources Humaines, la Direction Logistique et Achats, la Direction Sécurité Financière; la Direction Caisse Solidaire; la Direction Communication; la Direction Juridique; la Direction Système d'Information et la Direction Relations Clientèle.

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

#### Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

 Concernant les risques portant sur les émissions de gaz à effet de serre, l'offre produit dédié à la clientèle fragile, les actions de partenariat ou de mécénat, l'investissement responsable et la formation des élus, le groupe n'a pas défini d'indicateurs clé de performance mais présente des indicateurs de résultats dans la Déclaration.

> Fait à Paris La Défense, le 21 avril 2020 L'organisme tiers indépendant Mazars SAS

Anne Veaute

Associée

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Sy

#### Annexe 1: Informations considérées comme les plus importantes

#### INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) RELATIVES AUX PRINCIPAUX RISQUES

Sécurité des systèmes informatiques

Adaptation de l'offre produits et canaux de distribution à la demande

Offre produit dédié à la clientèle fragile

Actions de partenariat ou de mécénat

Investissement responsable

Prise en compte dans les métiers du Groupe de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique

ormation

Mobilisation des collaborateurs : management, reconnaissance professionnelle, qualité de vie au travail

Formations des élus

Procédures réglementaires

#### INDICATEURS QUANTITATIFS INCLUANT LES INDICATEURS CLÉ DE PERFORMANCE ET ENTITÉS AUDITÉES

Effectif

Taux de disponibilité du système global

Taux de disponibilité du téléprocessing

Délai de réponse moyen aux réclamations clients

Nombre de micro crédits accordés

**Budget sponsoring** 

Encours ISR

Consommation d'énergie

Consommation de papier

% de la masse salariale consacrée à la formation

Evolution du taux de turnover

Evolution du taux d'absentéisme

Nombre total d'heures de formation dispensées aux élus

% de collaborateurs formés LCB-FT





# RAPPORT FINANCIER



6.1	BILAN: ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2019	158	II. Méthodes et principes de consolidation, périmètre	169
6.2	BILAN: PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2019	159	6.6.6 Principes d'inclusion dans le périmètre	169
		7.40	6.6.7 Méthodes de consolidation	169
6.3	RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019	160	6.6.8 Périmètre	170
6.3.1	État du résultat net et des gains et pertes		6.6.9 Principes de consolidation	175
	comptabilisés directement en capitaux propres	161	6.6.10 Établissement du tableau de flux de trésorerie	176
6.4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		III. Principes comptables	176
	AU 31 DÉCEMBRE 2019	162	6.6.11 Instruments financiers selon IFRS 9	176
			6.6.12 Activités d'assurance	184
6.5	FLUX DE TRÉSORERIE NETTE		6.6.13 Instruments non financiers	184
	AU 31 DÉCEMBRE 2019	164	IV. Notes relatives aux postes des états financiers	188
6.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	166	V. Informations sectorielles	223
			6.6.14 Information sectorielle par activité	
l.	Informations générales	166	(premier niveau)	223
	La norme IFRS 16	166	VI. Autres informations	227
6.6.2	IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux	167	6.6.15 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne	227
6.6.3	Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux de référence	167	6.6.16 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	228
6.6.4	D'autres amendements présentant des impacts		6.6.17 Parties liées	229
	non significatifs pour le Groupe	168	6.6.18 Dividendes	229
6.6.5	Recours à des estimations	168	6.6.19 Rémunération des dirigeants	229
			6.6.20 Honoraires des commissaires aux comptes	230
			6.6.21 Événements postérieurs à la clôture	230
			6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	23]

# 6.1 BILAN: ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers d'euros	Note	31/12/19	31/12/18	Variation	Variation %
Caisse, Banques centrales - Actif	1	1 078 742	982 127	96 615	9,84 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	1 268 389	1 376 364	- 107 975	- 7,84 %
Effets publics et valeurs ass Trading		-	-	-	
Effets publics et valeurs ass JVO		309 684	355 508	- 45 824	- 12,89 %
Effets publics et valeurs ass Autres JVPR		15 972	15 814	158	1,00 %
Obligations et autres TRF - Trading		-	23 423	- 23 423	- 100,00 %
Obligations et autres TRF - JVO		-	-	-	
Obligations et autres TRF. – Autres JVPR		783 118	833 149	- 50 031	- 6,01 %
Actions et autres TRV - Trading		-	-	-	
Actions et autres TRV - Autres JVPR		-	-	-	
Participations et ATDLT - Autres JVPR		1 258	3 951	- 2 693	- 68,16 %
Parts dans les entreprises liées - Autres JVPR		-	-	-	
Dérivés et autres actifs fin Trading		158 357	144 519	13 838	9,58 %
Instruments dérivés de couvert Actif	7	8 367	15 223	- 6 856	- 45,04 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4, 5, 9	2 585 127	2 755 190	- 170 063	- 6,17 %
Effets publics et valeurs ass. – JVCPR		431 958	501 401	- 69 443	- 13,85 %
Obligations et ATRF - JVCPR		2 107 381	2 186 519	- 79 138	- 3,62 %
Actions, TAP et ATRV - JVCPNR		5 573	3 837	1 736	45,24 %
Participations et ATDLT - JVCPNR		20 965	25 920	- 4 955	- 19,12 %
Parts entreprises liées - JVCPNR		19 250	37 513	- 18 263	- 48,68 %
Titres au coût amorti	2, 5	150 442	146 606	3 836	2,62 %
Effets publics et valeurs ass.		-	-	-	
Obligations et autres TRF		150 442	146 606	3 836	2,62 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2, 5	2 922 805	3 592 807	- 670 002	- 18,65 %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	2, 5	17 373 111	16 579 721	793 390	4,79 %
Prêts sur la clientèle		15 840 885	15 116 157	724 728	4,79 %
Location financement bailleur - Op de CB		1 128 352	1 096 832	31 520	2,87 %
Location financement bailleur - Op de LS		403 874	366 732	37 142	10,13 %
Affacturage		-	-	-	
Écart de rééval des PTF couverts en taux	7	50 543	28 370	22 173	78,16 %
Placements des activités d'assurance	8	-	-	-	
Actifs d'impôt courants	11	94 487	102 468	- 7 981	- 7,79 %
Actifs d'impôt différés	11	56 867	49 798	7 069	14,20 %
Comptes de régularisation et actifs divers	12	450 451	458 752	- 8 301	- 1,81 %
Autres actifs		230 447	252 411	- 21 964	- 8,70 %
Comptes de régularisation – Actif		220 004	206 341	13 663	6,62 %
Actifs non courants dest. à être cédés	12	46 127	86 309	- 40 182	- 46,56 %
Participation aux bénéfices différée		-	-	-	
Participations dans les entreprises MEE	13	1 409 080	1 436 320	- 27 240	- 1,90 %
Immeubles de placement	14	191 337	32 876	158 461	482,00 %
Immobilisations corporelles et LF preneur	15	250 414	243 427	6 987	2,87 %
Immobilisations corporelles		250 414	243 427	6 987	2,87 %
Location financement preneur		-	-	-	
Immobilisations incorporelles	15	37 426	28 842	8 584	29,76 %
Écart d'acquisition	16	198 993	193 103	5 890	3,05 %
TOTAL DE L'ACTIF		28 172 708	28 108 303	64 405	0,23 %

# 6.2 BILAN: PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers d'euros	Note	31/12/19	31/12/18	Variation	Variation %
Banques centrales - Passif	3	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6, 9	597 133	670 301	- 73 168	- 10,92 %
Dettes envers les EC - JVO		-	-	-	
Dettes envers la clientèle – JVO		-	-	-	
Dettes représentées par un titre - JVO		468 739	547 236	- 78 497	- 14,34 %
Dettes subordonnées – JVO		-	-	-	
Dérivés et autres passifs fin Trading		128 394	123 065	5 329	4,33 %
Instruments dérivés de couvert Passif	7	62 245	69 119	- 6 874	- 9,95 %
Dettes envers les Ets de crédit	3	1 071 094	1 947 293	- 876 199	- 45,00 %
Dettes envers la clientèle	3	18 544 986	17 554 832	990 154	5,64 %
Cptes créd. clientèle – CERS – À vue		10 200 633	9 830 753	369 880	3,76 %
Cptes créd. clientèle – CERS – À terme		2 517 811	2 396 046	121 765	5,08 %
Cptes créd. clientèle – Autres – À vue		5 578 252	5 058 698	519 554	10,27 %
Cptes créd. clientèle - Autres - À terme		248 290	269 335	- 21 045	- 7,81 %
Dettes représentées par un titre	3	2 629 076	2 931 919	- 302 843	- 10,33 %
Dettes rep. par un T Bon de caisse		31 509	39 752	- 8 243	- 20,74 %
Dettes rep. par un T M. interb. & TCN		1 812 956	1 790 856	22 100	1,23 %
Dettes rep. par un T Emprunts oblig.		784 611	1 101 266	- 316 655	- 28,75 %
Dettes rep. par un T Autres		-	45	- 45	- 100,00 %
Écart de rééval des PTF couverts en taux	7	-	-	-	
Passifs d'impôt courants	11	75 383	64 504	10 879	16,87 %
Passifs d'impôt différés	11	14 439	751	13 688	1 822,64 %
Comptes de régularisation et passifs divers	12	787 216	860 433	- 73 217	- 8,51 %
Autres passifs		517 162	535 662	- 18 500	- 3,45 %
Comptes de régularisation - Passif		270 054	324 771	- 54 717	- 16,85 %
Autres passifs d'assurance		-	-	-	
Dettes liées aux actifs dest. à être cédés	12	33 370	47 436	- 14 066	- 29,65 %
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-	-	
Provisions pour risques et charges	17	149 104	146 287	2 817	1,93 %
Dettes subordonnées	3	819 321	821 072	- 1 751	- 0,21 %
Capitaux propres	18	3 389 342	2 994 356	394 986	13,19 %
Capitaux propres – Part du Groupe		3 337 019	2 994 361	342 658	11,44 %
Capital souscrit		1 376 633	1 304 266	72 367	5,55 %
Primes d'émission		2 750	2 750	-	-
Réserves consolidées - Groupe		1 642 721	1 479 422	163 299	11,04 %
Résultat - Groupe		162 280	134 069	28 211	21,04 %
Gains ou pertes latents - Groupe		152 635	73 854	78 781	106,67 %
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		52 322	- 5	52 327	n.s.
Réserves consolidées - Minoritaires		32 873	- 18 304	51 177	- 279,59 %
Résultat consolidé - Minoritaires		19 448	18 299	1 149	6,28 %
Gains ou pertes latents - Minoritaires		1	1	-	-
TOTAL DU PASSIF		28 172 708	28 108 303	64 405	0,23 %

# 6.3 RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

En milliers d'euros	Note	31/12/19	31/12/18	Variation	Variation %
Produits d'intérêts et assimilés	20	1 043 461	1 226 902	- 183 441	- 14,95 %
Int. & prod. ass Op. avec EC		26 930	27 377	- 447	- 1,63 %
Int. & prod. ass Op. avec clientèle		489 425	503 540	- 14 115	- 2,80 %
Int. & prod. ass. – Actifs fin. JVCP		16 843	23 046	- 6 203	- 26,92 %
Int. & prod. ass Titres au coût amorti		- 291		- 291	
Produits sur op. de crédit-bail et ass.		346 374	327 924	18 450	5,63 %
- Produits sur op. de LS		111 159	104 095	7 064	6,79 %
Dérivés de couverture - Produits		6 839	13 030	- 6 191	- 47,51 %
Int et Prod ass Actifs fin. JVPR		104	559	- 455	- 81,40 %
Int et Prod ass Instruments fin. de transaction		41 472	222 772	- 181 300	- 81,38 %
Int et Prod ass Actifs fin. autres JVPR		4 606	4 559	47	1,03 %
Charges d'intérêts et assimilés	20	- 648 378	- 888 594	240 216	- 27,03 %
Int. & charges ass Op. avec EC		- 7 326	- 10 023	2 697	- 26,91 %
Int. & charges ass Op. avec clientèle		- 113 615	- 111 707	- 1 908	1,71 %
Int. & charges ass Dettes rep. titre		- 41 917	- 47 809	5 892	- 12,32 %
Int. & charges ass Dettes subord.		- 1 116	- 1 715	599	- 34,93 %
Charges sur op. de crédit-bail et ass.		- 320 203	- 302 179	- 18 024	5,96 %
Charges sur op. de LS		- 105 817	- 100 031	- 5 786	5,78 %
Charges financières – obligation locative		- 706	-	- 706	
Dérivés de couverture - Charges		- 48 204	- 44 114	- 4 090	9,27 %
Int et Charges ass Passifs fin. JVPR		- 9 474	- 10 095	621	- 6,15 %
Int et Charges ass Instruments fin. de transaction		-	- 260 921	260 921	- 100,00 %
Commissions (Produits)	21	291 904	310 496	- 18 592	- 5,99 %
Commissions (Charges)	21	- 69 970	- 70 774	804	- 1,14 %
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat	22	3 909	47 612	- 43 703	- 91,79 %
Solde net des op./T. de transaction		8 252	2 799	5 453	194,82 %
Solde net des op. de change		376	430	- 54	- 12,56 %
Solde net des dérivés de trading		- 25 534	31 627	- 57 161	- 180,73 %
Solde net - Inefficacité dérivés de couv		- 2 482	- 95	- 2 387	n.s.
Solde net des actifs financiers JVO		- 45 600	7 732	- 53 332	- 689,76 %
Solde net des actifs financiers - Autres JVPR		26 034	- 14 045	40 079	- 285,36 %
Solde net des passifs financiers JVO		42 863	19 164	23 699	123,66 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP	23	3 086	3 270	- 184	- 5,63 %
Revenus des titres à revenu variable - JVCP		2 743	1 604	1 139	71,01 %
Oblig. et autres TRF (dont EP) - JVCP		343	1 666	- 1 323	- 79,41 %
Autres gains et pertes/actifs fin - JVCP		-	-	-	
Gains/pertes s/actifs financiers au coût amorti	24	-	-	-	
Produits et charges des autres activités	25, 26	188 666	155 938	32 728	20,99 %
Produits des autres activités		354 553	297 573	56 980	19,15 %
Charges des autres activités		- 165 887	- 141 635	- 24 252	17,12 %
Produits nets des activités d'assurance		-	-	-	
Produit Net Bancaire IFRS		812 678	784 850	27 829	3,55 %
Frais généraux IFRS	27	- 730 836	- 772 165	41 330	- 5,35 %
Charges de personnel		- 430 262	- 413 199	- 17 063	4,13 %
Charges générales d'exploitation		- 255 608	- 332 032	76 424	- 23,02 %
Dot/rep sur amts et prov. – Immos d'expl		- 44 965	- 26 934	- 18 031	66,95 %
Résultat Brut d'Exploitation IFRS		81 842	12 684	69 158	545,24 %
Coût du risque	28	- 21 899	- 1889	- 20 010	1 059,29 %
Résultat d'Exploitation IFRS		59 943	10 796	49 148	455,28 %
QP de résultat des entreprises MEE	13	103 199	49 676	53 523	107,74 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs	29	16 696	46 338	- 29 642	- 63,97 %
Solde net – Corr. val. immo corp incorp	27	- 759	1 072	- 1831	- 170,80 %
Résultat sur entités conso (cession)		17 455	45 266	- 27 811	- 61,44 %
Variations de valeur des écarts d'acq.	30	7		7	01,44 //
·	30		104 910		<b>ΔΩ 70 %</b>
Résultat Avant Impôts IFRS	71	179 845	106 810	73 036	68,38 %
Impôts sur le résultat	31	- 15 498	- 22 427	6 929	- 30,90 %
Gains & pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	12	17 381	67 985	- 50 604	- 74,43 %
Résultat net total IFRS		181 728	152 368	29 361	19,27 %
Résultat consolidé - Minoritaires		19 448	18 299	1 149	6,28 %
RÉSULTAT NET		162 280	134 069	28 211	21,04 %

# 6.3.1 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	Note	31/12/19	31/12/18	Variation	Variation %
Résultat Net		181 728	152 368	29 361	19,27 %
Écarts de conversion		1 127	- 332	1 459	- 439,33 %
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes		16 564	- 10 614	27 178	- 256,06 %
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat			-	-	-
Réévaluation des placements des activités d'assurance		-	769	- 769	- 100,00 %
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		85	4 025	- 3 940	- 97,89 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		37 531	- 13 839	51 370	- 371,20 %
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	32, 33	55 307	- 19 991	75 298	- 376,66 %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture		1 736	- 6 034	7 770	- 128,77 %
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		4 461	- 31	4 492	n.s.
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations		-		-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		1 537	- 2 708	4 245	- 156,76 %
QP des gains ou pertes latents ou différés sur MEE		15 740	- 7 004	22 744	- 324,72 %
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés					
directement en capitaux propres	32, 33	23 474	- 15 777	39 251	- 248,78 %
Effet de la fusion assurances (non assimilable à du résultat)		-	86 888	- 86 888	- 100,00 %
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		260 509	203 488	57 021	28,02 %
Dont part du Groupe		241 061	187 519	53 542	28,55 %
Dont part des minoritaires		19 448	15 970	3 479	21,78 %

# 6.4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

	Capital et réserve liées				
		Réserves		Liés aux	
En milliers d'euros	Capital	liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves consolidées	écarts de conversion	
CAPITAUX PROPRES AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2018	1 275 080	2 <b>750</b>	1 335 439	- 2 226	
Variation de capital	29 186	2730	1000 407		
Élimination des titres auto-détenus	27 100				
Émission d'actions de préférence					
Composante capitaux propres des instruments hybrides					
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Affectation du résultat 2017			232 293		
Distribution 2018 au titre du résultat 2017					
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	29 186		232 293		
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres [2] [3]				- 323	
Gains et pertes non recyclables réalisés sur actifs financiers en juste valeur par capitaux propres			304 546	020	
Résultat 31 décembre 2018			00.0.0		
Sous-total Sous-total			304 546	- 323	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			165 389		
Changement de méthodes comptables			-		
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises					
mises en équivalence			19 368		
Effet de la fusion des entités assurances			- 588 307	-1868	
Autres variations			10 694		
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 304 266	2 750	1 479 422	- 4 417	
Variation de capital	72 367		-		
Élimination des titres auto-détenus					
Émission d'actions de préférence					
Composante capitaux propres des instruments hybrides					
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					
Affectation du résultat 2018			111 226		
Distribution 2019 au titre du résultat 2018					
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	72 367	-	111 226	-	
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres [2] [3]				1 127	
Gains et pertes non recyclables réalisés sur actifs financiers en juste valeur par capitaux propres			32 131		
Résultat 31 décembre 2019					
Sous-total Sous-total	-	-	32 131	1 127	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			85 450		
Changement de méthodes comptables					
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			- 141 765	46	
Autres variations			76 257		
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 376 633	2 750	1 642 721	- 3 244	

Les autres variations de réserves consolidées correspondent à l'écart entre le calcul théorique des dividendes et leur perception réelle (écart dû aux variations de périmètre et au mode de traitement en IFRS des options de vente des minoritaires).

<sup>[1]</sup> Comprend notamment les primes d'émission et la réserve légale de la société-mère, la composante capitaux propres des instruments hybrides de la société-mère et des plans dont le paiement est fondé sur des actions de la société-mère.

.17	s latents ou différés (nets d'IS)  Variations de valeur des in	struments financiers				
Liés à la réévaluation des écarts actuariels	Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
- 11 981	49 368	- 14 757	253 288	2 886 961	109 064	2 996 025
				29 186		29 186
				-		
				-		
				-		
			- 232 293	-		
			- 20 995	- 20 995		- 20 99!
			- 253 288	8 191	_	8 19
- 2 759	- 15 275	4 025		- 14 332	- 2 330	- 16 662
				304 546		304 546
			134 069	134 069	18 299	152 368
- 2 759	- 15 275	4 025	134 069	424 283	15 969	440 25
	87			165 476	- 122 750	42 72
				-		
	- 21 480			- 2 112		- 2 11:
- 8	91 049			- 499 134	- 2 288	- 501 422
2	71047	-		10 696	2 200	10 696
- 14 746	103 749	- 10 732	134 069	2 994 361	- 5	2 994 35
				72 367		72 36
				-		
				-		
				-		
				-		
			- 111 226	-		
			- 22 843	- 22 843		- 22 847
-		-	- 134 069	49 524	-	49 524
1 537	22 761	85		25 510	-	25 510
			162 280	32 131 162 280	19 448	32 13 181 728
1537	22 761	85	162 280	219 921	19 448	239 369
1 337	22 701		102 200	85 450	32 879	118 329
				-	02 077	110 02
2//	E7 /70			00 /07		00.70
- 244	53 470			- 88 493		- 88 493
- 10	9			76 256		76 256
- 13 463	179 989	- 10 647	162 280	3 337 019	52 322	3 389 34

<sup>(2)</sup> Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et d'investissements nets en devises, ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente et les variations de valeur des écarts actuariels sur la provision IFC (Indemnités de Fin de Carrière).

<sup>(3)</sup> Transfert au compte de résultat des variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture, des actifs financiers disponibles à la vente lors de leur cession ou de leur dépréciation, de la réévaluation des immobilisations lors de leur cession.

# 6.5 FLUX DE TRÉSORERIE NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
Résultat net	182	152
Impôt	15	23
Résultat avant impôts	197	175
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	44	27
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	6
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 8	- 28
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 103	- 50
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1	- 1
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	185	- 419
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	120	- 465
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit <sup>[a]</sup>	- 570	- 94
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	186	391
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers <sup>[c]</sup>	250	980
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 9	- 214
- Impôts versés	- 6	- 32
= Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 149	1 031
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	169	741
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations <sup>(d)</sup>	- 1	- 89
+/- Flux liés aux immeubles de placement <sup>[e]</sup>	- 66	4
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles <sup>[f]</sup>	- 23	- 84
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 91	- 169
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires <sup>(g)</sup>	50	8
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement <sup>(h)</sup>	- 314	- 173
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	- 264	- 165
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	- 186	407
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	169	741
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 91	- 169
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	- 264	- 165
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 410	1 003
Caisse, banques centrales (actif & passif)	982	832
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	428	171
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 224	1 410
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 079	982
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	145	428
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 186	407

En millions d'euros	31/12/19	31/12/18
(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	377	1 103
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	- 947	- 1 197
(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	- 800	- 382
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	986	773
(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	116	512
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat	- 79	437
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	198	- 17
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	15	48
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture	0	0
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	0	0
(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	0	0
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	- 2	- 315
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	0	1
+ Encaissements liés aux dividendes reçus	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	- 1 275	- 929
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 271	848
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	- 2	- 11
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	8	317
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus	0	0
(e) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	- 76	- 12
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement	9	16
(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 26	- 99
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	15
(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	72	29
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital	0	0
- Décaissements liés aux dividendes payés	- 23	- 21
- Décaissements liés aux autres rémunérations	0	0
(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre	479	167
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre	- 791	- 332
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées	0	0
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées	- 2	- 8

# 6.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

#### (Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne)

Arrêtés au 31 décembre 2019

Cette annexe est divisée en six parties :

- Informations générales
- Il Méthodes et principes de consolidation, périmètre
- III Principes comptables

- IV Notes relatives aux postes des états financiers
- V Information sectorielle
- VI Autres informations

#### I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative régie par la loi du 10 septembre 1947. Il n'appartient qu'à ses sociétaires, détenteurs d'une part sociale A qui permet à chacun de s'exprimer selon le principe « une personne, une voix » et notamment d'élire les administrateurs.

Les trois degrés – local, régional et national – de cette organisation non centralisée fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale exerce les principales fonctions d'une agence bancaire, les autres échelons effectuant les tâches que la caisse locale ne peut assumer seule.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liée par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est constituée de l'ensemble des caisses locales, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe et de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe. La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe est affiliée à la Confédération

Nationale du Crédit Mutuel. Les caisses locales du Crédit Mutuel Nord Europe sont entièrement détenues par leurs sociétaires. La Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe est également intégrée à l'entité consolidante.

L'activité du CMNE, qui s'étend sur le nord de la France, la Belgique et le Luxembourg, est l'élaboration, la gestion et la distribution de produits bancaires, d'assurance-vie et IARD et de valeurs mobilières et immobilières.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales IFRS [International Financial Reporting Standards] telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Conformément à la norme IFRS 7-B6, les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

Le Groupe applique depuis le  $1^{\rm er}$  janvier 2019 les normes et amendements suivants.

#### 6.6.1 La norme IFRS 16

Adoptée par l'Union Européenne en date du 31 octobre 2017, elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, les dispositions retenues restent substantiellement inchangées par rapport à la précédente norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le Groupe a choisi en première application :

- de retenir :
  - la nouvelle définition d'un contrat de location à tous les contrats en cours. Le périmètre des contrats demeure ainsi inchangé,
  - l'approche rétrospective simplifiée, et opter pour les mesures de simplification afférentes. Notamment, les contrats en tacite reconduction au 1<sup>er</sup> janvier 2019, tels que les baux 3/6/9, ont été exclus du fait de l'exemption sur les contrats de courte durée,
  - un montant de dépréciation des droits d'utilisation égal à la provision des contrats à titre onéreux en application d'IAS 37 ;
- d'opter pour les exemptions proposées par la norme en ce qui concerne les contrats de location dont le terme est inférieur à 12 mois à la date de première application, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le Groupe a également fait le choix d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Le Groupe a principalement activé ses contrats de location immobiliers, en retenant en première application (pour ceux ne se trouvant pas en tacite reconduction) leur durée résiduelle et le taux marginal d'endettement correspondant, appliqués au loyer hors taxes. Les impacts en capitaux propres au 1er janvier 2019 sont non significatifs et sont présentés en note « Première application » (partie IV « Notes relatives aux postes des états financiers »).

Sur la détermination de la période exécutoire d'un contrat, l'IFRIC a publié sa décision finale en décembre 2019. Sur cette base, le Groupe analysera les incidences de cette décision sur les hypothèses actuelles retenues sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction au plus vite. Cette décision pourrait avoir pour conséquences de revoir la durée exécutoire des contrats mentionnés ci-dessus, et ainsi modifier le montant de la dette de location et du droit d'utilisation associé. À ce stade, les données ne sont pas suffisamment fiables pour pouvoir les communiquer.

#### 6.6.2 IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017 a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés ;
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale

incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Le champ d'application de ce texte se limite à l'impôt sur le résultat (courant / différé). Le Groupe considère qu'il n'entraîne pas de changement par rapport à la pratique précédente. Ainsi, un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

# 6.6.3 Amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 sur la réforme des taux de référence

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Les indices créés à compter du 1er janvier 2018 doivent désormais être conformes au règlement BMR et être validés par le régulateur. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. À terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA, EURIBOR...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, financiers, comptables, ainsi que sur les outils.

Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019.

Sur les aspects comptables, le Groupe suit l'ensemble des travaux menés par l'IASB sur les effets de la réforme des taux de référence sur l'information financière qui se déclinent en 2 phases :

- phase 1 pour la période préparatoire à la réforme : traitement des incidences potentielles sur les relations de couverture existantes (en raison des incertitudes quant aux futurs indices);
- phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis: traitement des questions liées à la décomptabilisation et à la documentation des relations de couverture (part inefficace notamment).

Suite à son adoption par l'Union Européenne le 16 janvier 2020, le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 publié par l'IASB, qui permet de maintenir les relations de couverture existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que :

- l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement; ou
- jusqu'à ce que l'arrêt de la couverture pour des raisons indépendantes de la réforme soit constaté.

Le Groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur le taux Eonia (date de basculement vers l'€ster non connue), sur le taux EURIBOR (en l'absence de modifications contractuelles des instruments financiers indexés (dont clause de fall-back) sur cet indice de référence), sur les taux LIBOR (incertitudes sur les taux de remplacement).

Les notionnels des dérivés indexés sur l'Euribor et sur l'Eonia représentent respectivement 3,28 milliards d'euros (ou 78,27 % du total des dérivés de couverture) et 0,912 milliard d'euros (ou 21,73 % du total des dérivés de couverture).

Concernant la phase 2, le Groupe Crédit Mutuel a pris note du calendrier estimé de l'IASB sur le traitement des questions relatives aux incidences de la réforme des taux :

- sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers ;
- sur les désignations de relations de couverture et la fin des exemptions de la phase 1;
- sur les impacts relatifs aux normes IAS 19, IFRS 16 et IFRS 17;
- en matière d'information complémentaire à fournir.

Ainsi, les parties prenantes ont été informées des papiers de discussion de l'IASB publiés sur :

- les sujets relatifs à l'appréciation du caractère substantiel (ou non) d'une modification d'un instrument de dette dans le cas de la réforme IBOR et des impacts comptables en cas de décomptabilisation;
- les amendements à IFRS 9 et IAS 39 envisagés en matière de comptabilité de couverture (documentation de couverture, mesure de l'inefficacité).

# 6.6.4 D'autres amendements présentant des impacts non significatifs pour le Groupe

#### 6.6.4.1 Amendement à IAS 28

Il concerne tous les instruments financiers représentatifs des « autres intérêts » dans une entreprise associée ou coentreprise auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou coentreprise [par exemple les prêts accordés à ces entités]. Cette comptabilisation se fait en deux étapes :

- l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers;
- puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent, ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative. À date d'arrêté, le Groupe n'a pas identifié de cas dans le périmètre de cet amendement.

#### 6.6.4.2 Amendement à IAS 19

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces évènements. À date d'arrêté, le Groupe ne connaît pas de cas dans le périmètre de cet amendement.

#### 6.6.5 Recours à des estimations

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes, et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers;

#### 6.6.4.3 Amendement à IAS 12

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être généralement comptabilisés en résultat net. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

Toutefois, les conséquences fiscales des dividendes peuvent être classées en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon les évènements ou transactions passés qui sont à l'origine.

Le Groupe comptabilise les titres perpétuels en instruments de dettes et non de capitaux propres. Il n'est donc pas concerné à ce jour par cet amendement.

#### 6.6.4.4 Amendement à IAS 1 et IAS 8

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif [c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance] s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du Groupe.

- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

#### Faits marquants de l'exercice 2019 :

 L'entité CMNE Belgium a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe en date du 31 décembre 2019.

### II. MÉTHODES ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION, PÉRIMÈTRE

#### 6.6.6 Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10. IFRS 11 et IAS 28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- des entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Ces entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale;
- des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- des entités sous influence notable: il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle.
   Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

#### 6.6.7 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation pratiquée est différente selon que l'entité consolidante exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur l'entreprise détenue.

Ainsi, et selon le type de contrôle, la méthode de consolidation peut être :

 l'intégration globale: cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les OPCVM et SCPI consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en Unités de Comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondant aux intérêts minoritaires figurent en « Autres passifs » :

 la mise en équivalence: elle consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de coentreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

# RAPPORT FINANCIER Annexe aux comptes consolidés

#### 6.6.8 Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CMNE au 31 décembre 2019 est détaillé dans les tableaux suivants, indiquant la contribution de chaque entité au résultat du Groupe.

		_	Pource	entage	
	Pays	Date d'arrêté	Contrôle	Intérêt	
Pôle Bancassurance					
Pôle Bancassurance France					
Caisses de Crédit Mutuel + Caisse Fédérale du CMNE + Fédération du CMNE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Bail Actea – 4 place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
CMNE Grand Paris – 4 place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE				
CMNE Home Loans FCT – 4 place Richebé - 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
-CP Richebé Gestion – 128 Boulevard Raspail – 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Foncière et Immobilière Nord Europe – 4 Place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
GIE CMN Prestations – 4 Place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
mmobilière BCL Lille – 128 Boulevard Raspail – 75006 PARIS	FRANCE	12/18	55,00	55,00	
mmobilière du CMN (+ cumul SCI) – 4 Place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Bail Actea Immobilier – 4 place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Nord Europe Partenariat – 2 rue Andréï Sakharov –BP148 – 76135 MONT-ST-AIGNAN	FRANCE	12/18	99,65	99,65	
SFINE Propriété à Vie – 4 Place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
SFINE Bureaux – 4 Place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
a Française Global Investments – 128 Boulevard Raspail – 75006 PARIS	FRANCE				
SPV Jarna – 9B Boulevard Prince Henri – 1724 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG				
THEIA Viager – 455, promenade des Anglais – 06299 NICE	FRANCE	12/18	66,67	66,67	
Total Bancassurance France					
Pôle Bancassurance Belgique					
CMNE Belgium - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/18	100,00	100,00	
BKCP Immo IT SCRL - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/18	97,24	97,24	
Beobank Belgique – Boulevard Général Jacques, 263G – 1050 BRUXELLES	BELGIQUE	12/18	100,00	100,00	
mmo W16 - Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 BRUXELLES	BELGIQUE	12/18	100,00	100,00	
Total Bancassurance Belgique					
Pôle Assurances					
GACM - 34, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67906 STRASBOURG	FRANCE	12/18	10,22	10,22	
Nord Europe Assurances - 9 Boulevard Gouvion-St- Cyr - 75017 PARIS	FRANCE	12/18	0,00	0,00	
TOTAL ASSURANCES					
TOTAL BANCASSURANCE					

(1) MEE : Mise En Équivalence ; IG : Intégration Globale

Contribution au résultat	Méthode	_	Pourcentage		Contribution au résultat	Méthode	
(en K€)	d'intégration (1)	Date d'arrêté	Contrôle	Intérêt	(en K€)	d'intégration <sup>©</sup>	
8 541	Mère	12/19	100,00	100,00	- 3 210	Mère	
4 759	IG	12/19	100,00	100,00	6 231	IG	
		12/19	100,00	100,00	- 3	IG	
0	IG	12/19	0,00	0,00	0	NC	
- 3 986	IG	12/19	0,00	0,00	- 1 890	NC	
- 413	IG	12/19	100,00	100,00	- 40	IG	
0	IG	12/19	100,00	100,00	0	IG	
- 34	IG	12/19	55,00	55,00	105	IG	
3 700	IG	12/19	100,00	100,00	3 320	IG	
3 357	IG	12/19	100,00	100,00	4 169	IG	
1 353	IG	12/19	99,65	99,65	- 235	IG	
- 81	IG	12/19	100,00	100,00	- 283	IG	
- 1	IG	12/19	100,00	100,00	- 51	IG	
		12/19	100,00	100,00	- 2 110	IG	
		12/19	100,00	100,00	2	IG	
248	IG	12/19	0,00	0,00	- 191	NC	
17 443					5 813		
9 137	IG	12/19	0,00	0,00	167	NC	
189	IG	12/19	97,25	97,25	599	IG	
10 203	IG	12/19	100,00	100,00	8 436	IG	
581	IG						
20 110					9 202		
36 568	MEE	12/19	10,22	10,22	86 114	MEE	
30 868	IG						
67 436					86 114		
104 989					101 129		

			Pourcentage		
	Pays	Date d'arrêté	Contrôle	Intérêt	
ôle Gestion pour Comptes de Tiers					
iroupe La Française - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
A - 5 boulevard de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/18	20,00	20,00	
Alger Management Ltd – 50 Broadway – LONDON	ROYAUME-UNI	12/18	50,00	50,00	
ugur PM - Mainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE				
CD Partenaires - 16 place de la Madeleine - 75008 PARIS	FRANCE	12/18	74,87	74,87	
CT LFP Créances Immobilières - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	27,09	27,09	
Groupe Cholet-Dupont – 16 place de la Madeleine – 75008 PARIS	FRANCE	12/18	33,73	33,73	
nflection Point by La Française – 125 Old Broad Street – LONDON	ROYAUME-UNI	12/18	100,00	100,00	
IKC Capital Management Ltd - 34-37 Connaught Road Central - HONG-KONG SAR	HONG-KONG	12/18	50,00	50,00	
a Française AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
a Française AM Finance Services - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
a Française AM Iberia - C/Joaquin Costa 26 - 28002 MADRID	ESPAGNE	12/18	66,00	66,00	
a Française AM International – 4A rue Henri Schnadt – 2530 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/18	100,00	100,00	
a Française Forum Securities Limited – 700 E Putnam Ave, Old Greenwich, CT 06870 – 1366, Deleware – USA	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	12/18	100,00	100,00	
a Française Global Investments - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
a Française Global Real Estate Investment Management Limited - 2 Berkeley Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/18	100,00	100,00	
a Française Investment Solutions - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	56,04	47,57	
a Française Real Estate Managers - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	95,96	95,96	
a Française Real Estate Partners - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	60,00	57,57	
FF Real Estate Partners International – 16 Berkeley Street – LONDON	ROYAUME-UNI	12/18	100,00	95,96	
FP Multi Alpha – 128 Boulevard Raspail – 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
New Alpha Asset Management - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	58,75	58,75	
Newtown Square – 128 Boulevard Raspail – 75006 PARIS	FRANCE				
Nouvelles EXpertises et Talents AM - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Siparex Proximité Innovation - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	26,50	26,50	
SPV Jarna – 9B Boulevard Prince Henri – 1724 LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	12/18	100,00	100,00	
ages Capital LLP - 39 St James' Street - LONDON	ROYAUME-UNI	12/18	19,00	19,00	
Jnion Générale des Placements - 128 Boulevard Raspail - 75006 PARIS	FRANCE	12/18	63,33	30,13	
/eritas Institutional GmbH - Messberg 4 - 20095 HAMBURG	ALLEMAGNE	,	30,00	- 5,20	
a Française AM GmbH - 1ainbuilding, Taunusanlage 18 - 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE				
/eritas Management GmbH – 1ainbuilding, Taunusanlage 18 – 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE				
/eritas Portfolio GmbH KG – /ainbuilding, Taunusanlage 18 – 60325 FRANKFURT AM MAIN	ALLEMAGNE	12/18	100,00	100,00	
OTAL GESTION POUR COMPTES DE TIERS					
Pôle Services et Activités diverses					
actéa Environnement - 5/7 rue Frédéric Degeorge - 62000 ARRAS	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Euro-Information – 34 Rue du Wacken – 67000 STRASBOURG	FRANCE	12/18	10,15	10,15	
inancière Nord Europe – 4 Place Richebé – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100.00	100,00	
ininmad (Marchand de biens)	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
Nord Europe Participations et Investissements - 4 Place Richebé 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
CCI Centre Gare	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
ransactimmo – 1 Rue Arnould de Vuez – 59000 LILLE	FRANCE	12/18	100,00	100,00	
TOTAL SERVICES ET ACTIVITÉS DIVERSES	INAMUL	12/ 10	100,00	100,00	

(1) MEE : Mise En Equivalence. IG : Intégration Globale.

**TOTAL GROUPE** 

Contribution au résultat	on au résultat Méthode Pourcentage		rcentage	Contribution au résultat	Méthode	
(en K€)	d'intégration (1)	Date d'arrêté	Contrôle	Intérêt	(en K€)	d'intégration (1)
- 18 622	IG	12/19	100,00	100,00	- 15 500	IG
125	MEE	12/19	31,15	31,15	747	MEE
- 280	MEE	12/19	0,00	0,00	8	NC
		12/19	100,00	100,00	- 420	IG
1 009	IG	12/19	0,00	0,00	110	NC
0	MEE	12/19	27,09	27,09	0	MEE
1 183	MEE	12/19	33,73	33,73	2 907	MEE
- 168	IG	12/19	100,00	100,00	- 461	IG
2	MEE	12/19	50,00	50,00	- 867	MEE
4 385	IG	12/19	100,00	100,00	1 067	IG
3 891	IG	12/19	100,00	100,00	21 580	IG
766	IG	12/19	66,00	66,00	566	IG
- 83	IG	12/19	100,00	100,00	- 1 725	IG
- 1 526	IG	12/19	100,00	100,00	- 4 423	IG
2 829	IG					
977	IG	12/19	100,00	100,00	- 6	IG
7 635	IG	12/19	56,04	47,57	11 891	IG
11 550	IG	12/19	95,96	95,96	13 600	IG
1 445	IG	12/19	100,00	95,96	6 834	IG
- 83	IG	12/19	100,00	95,96	3 211	IG
- 1585	IG	12/19	100,00	100,00	1 238	IG
564	IG	12/19	49,10	49,10	704	IG
		12/19	100,00	100,00	- 1 098	IG
714	IG	12/19	100,00	100,00	862	IG
525	MEE	12/19	26,50	26,50	725	MEE
-1	IG					
250	MEE	12/19	19,00	19,00	0	MEE
1 008	IG	12/19	63,33	30,13	1 863	IG
		12/19	100,00	100,00	- 2	IG
		12/19	100,00	100,00	0	IG
		12/1/	100,00	100,00	0	iu
		12/19	100,00	100,00	1	IG
0	IG	12/19	100,00	100,00	1 104	IG
16 510					44 516	
- 26	IG	12/19	100,00	100,00	- 10	IG
11 302	MEE	12/19	10,15	10,15	13 565	MEE
- 53	IG	12/19	100,00	100,00	- 12	IG
- 58	IG	12/19	100,00	100,00	- 26	IG
- 533	IG	12/19	100,00	100,00	- 943	IG
2 134	IG	12/19	100,00	100,00	4 119	IG
- 196	IG	12/19	100,00	100,00	- 58	IG
12 570					16 635	
17/ 0/0				TOTAL OPCUPE	1/2 200	
134 069				TOTAL GROUPE	162 280	

# RAPPORT FINANCIER Annexe aux comptes consolidés

#### LISTE DES SCI CONSOLIDÉES

		Date _	Pourcentage		Méthode	Date _	Pourcentage		Méthode
	Pays	d'arrêté	Contrôle	Intérêt	d'intégration (1)	d'arrêté	Cntrôle	Intérêt	d'intégration (1)
SCI CMN	FRANCE	12/18	100,00	100,00	IG	12/19	100,00	100,00	IG
SCI CMN 1	FRANCE	12/18	100,00	100,00	IG	12/19	100,00	100,00	IG
SCI CMN 2	FRANCE	12/18	100,00	100,00	IG	12/19	100,00	100,00	IG
SCI CMN 3	FRANCE	12/18	100,00	100,00	IG	12/19	100,00	100,00	IG
SCI CMN Location	FRANCE	12/18	100,00	100,00	IG	12/19	100,00	100,00	IG
SCI RICHEBE INKERMAN	FRANCE	12/18	100,00	100,00	IG	12/19	100,00	100,00	IG

#### ENTITÉS CONSOLIDÉES PAR CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 10

		31/12/18		31/12/19	
	Pays	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)	% d'intérêt	Intérêts minoritaires constatés (en K€)
FERI IV	FRANCE	57,50 %	4 048	57,50 %	4 410
FORUM GLB INVEST SCS	LUXEMBOURG	36,90 %	9 911	36,90 %	2 915
La Française LUX - JKC Asia Bond 2023 - Class I [C] USD	LUXEMBOURG	37,05 %	6 816		
La Française LUX - Global Credit Duration Hedged - I (C) EUR	LUXEMBOURG	86,63 %	4 960		
Newalpha Opportunites Entrepreneurs - Part I	FRANCE	49,11 %	9 289	50,54 %	10 783
NEXT INVEST	FRANCE	50,00 %	17 089	50,00 %	2 700
BEOBANK FUNDS - BEOBANK Dynamic Fund - Classe A	BELGIQUE	37,12 %	8 551		
BELGIAN CREDIT OPPORTUNITIES	BELGIQUE			54,04 %	17 142
FCP Perspective - Part C	FRANCE			79,23 %	4 411
TOTAL CONSOLIDATION SIMPLIFIÉE			60 665		42 360

#### POUR MÉMOIRE : MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE LA PÉRIODE

	Nom de l'entreprise				
Entrées					
Création	CMNE Grand Paris				
	Augur PM Beteiligungs				
	Newtown Square				
Entités précédemment détenues	Veritas Institutional				
	La Française AM GmbH (ex Veritas Investment GmbH)				
	Veritas Management				
Sorties					
	Theia Viager				
Cession	CD Partenaires				
	Alger Management				
Liquidation	FCP Richebé Gestion				
Liquidation	CMNE Home Loans				
Changement de dénomination					
	Veritas Investment GmbH devient				
	La Française AM GmbH				
Reclassement inter-pôles :					
Du nâle Costien d'Astife Denocessurence France	La Française Global Investment				
Du pôle Gestion d'Actifs Bancassurance France	SPV Jarna				

#### 6.6.9 Principes de consolidation

#### 6.6.9.1 Retraitements et éliminations

Les opérations réciproques significatives sont éliminées entre entités consolidées par intégration globale. Sont considérés comme significatifs les montants supérieurs à 200 K€ en charges et produits et 1 000 K€ en ce qui concerne le bilan et les engagements. Il est à souligner que, lorsque des titres émis par une entité consolidée sont détenus par les compagnies d'assurances du Groupe en tant que placements représentatifs de contrats libellés en Unités de Comptes, ils ne sont pas éliminés ; ceci permet de matérialiser l'adossement actif – passif de ce type de contrats d'assurance-vie.

Les résultats de cessions internes font également l'objet d'élimination.

D'une manière générale, les principes comptables du Groupe sont appliqués dans l'ensemble des entités consolidées.

#### Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CMNE sont établis en euros. Tous les éléments d'actif ou de passif, monétaires et non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres dans le compte « Réserves de conversion ». Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ».

# Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés dans le résultat de la période.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur [méthode dite du goodwill total] ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise [goodwill partiel]. Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes (en fonction du mode de règlement). Les révisions ultérieures de ces écarts sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IFRS 9 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IFRS 9. Dans le cas des instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement jusqu'au règlement.

Dans le cas d'une variation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition ou de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition ou cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation afin de s'assurer qu'ils ne subissent pas de dépréciation durable. Ces variations de valeur s'apprécient au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent aux pôles d'activité du Groupe. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. La valeur recouvrable de l'UGT, déterminée dans le cadre de ces tests, est définie comme étant sa valeur de marché. La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par la juste valeur des entités composant l'UGT appréciée au regard des formules des pactes d'actionnaires ou par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples. Le cas échéant, la valeur recouvrable peut aussi être basée sur la valeur d'utilité. Celle-ci repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables de ces UGT et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

#### 6.6.10 Établissement du tableau de flux de trésorerie

La présentation retenue utilise la méthode indirecte. Le résultat, pour la détermination des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, est ajusté pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie et des éléments pour lesquels l'effet de la trésorerie consiste en flux de trésorerie d'investissement ou de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis d'après leurs caractéristiques intrinsèques que sont la disponibilité immédiate ou la conversion à très court terme en un montant connu de liquidités dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les dépôts et emprunts auprès de la Banque Centrale.

Les équivalents de trésorerie sont composés des prêts et emprunts à vue ou au jour le jour, contractés avec des établissements de crédit.

Les différents flux de trésorerie relatifs à un exercice sont classés, d'après la logique d'intention, en activités opérationnelles, d'investissement ou de financement, sachant qu'une opération unique peut inclure des flux classés dans des activités différentes.

Les flux de trésorerie opérationnels sont ceux issus des activités d'exploitation qui contribuent à la formation de l'essentiel du résultat, y compris les activités de marché pour compte propre. Figurent à ce titre parmi les activités opérationnelles, les flux de trésorerie liés aux titres en juste valeur par résultat ainsi que les titres à revenu variable, constitutifs de placements à court terme ou relatifs aux activités de portefeuille, et les titres à revenu fixe disponibles à la vente.

Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers incluent les variations des actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat pour la variation de leur juste valeur.

Par défaut, les flux de trésorerie qui ne répondent pas aux définitions d'investissement ou de financement sont classés sous cette activité.

Les activités d'investissement sont définies comme l'acquisition et la sortie d'actifs à long terme et des autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie ou dans les activités opérationnelles. Y figurent notamment les titres de participation et les autres titres à revenu variable détenus à long terme qui ne sont pas liés aux activités de portefeuille ainsi que les titres à revenu fixe détenus jusqu'à maturité.

Les flux liés aux activités de financement comprennent les mouvements sur capital et les mouvements liés aux émissions ou remboursements d'emprunts ou de dettes subordonnées. Par option, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables sont classés avec les activités opérationnelles.

N'étant pas constitutifs de ressources affectées aux activités qui les génèrent, les revenus [intérêts et dividendes] provenant des activités d'investissement ainsi que les intérêts liés aux activités de financement sont rattachés aux activités opérationnelles. Les produits des cessions restent, quant à eux, rattachés à l'activité à laquelle ils se rapportent pour leur montant avant impôt.

#### III. PRINCIPES COMPTABLES

#### 6.6.11 Instruments financiers selon IFRS 9

# 6.6.11.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

#### Prêts, créances ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. paragraphe ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte);
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente);
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes [car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »], ou
  - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI<sup>[1]</sup> des flux de trésorerie contractuels, dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si, par exemple :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

(1) SPPI: Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif, ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. À cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où il existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

#### À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### Modèle de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle [cas exceptionnel].

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, le calendrier et le volume des ventes des périodes précédentes;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (notamment liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers, sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers, et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

#### Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement:

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit;
- les autres prêts aux établissements de crédit, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat;
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt, sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

# RAPPORT FINANCIER Annexe aux comptes consolidés

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté: elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation.

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* ».

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés, lors de leur entrée au bilan, à leur juste valeur ainsi que lors des arrêtés ultérieurs et, ce, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants :

- enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction; et
- (iii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ». En conséquence, et à des fins de comparabilité avec les produits et les charges d'intérêt au 31 décembre 2019 présentés selon cette définition, les chiffres publiés au 31 décembre 2018 ont été retraités en notes 20 et 22.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ;
- ou sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession. Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat [cf. ci-avant].

# 6.6.11.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

#### Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture :
- et les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.
  - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Les variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, sont constatées en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

#### Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement [CEL] et les plans épargne logement [PEL]. Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation);
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

## 6.6.11.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du CMNE, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

#### 6.6.11.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

#### Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les « Plus ou moins-values latentes ou différées » lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

### 6.6.11.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions au niveau de la comptabilité de couverture ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à la norme IFRS 7 révisée.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit. etc.):
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe traite des instruments dérivés simples (swaps, options « vanille »...], principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

## 6.6.11.6 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie (CVA) présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre (DVA) présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

S'agissant des principes retenus pour la partie relative au calcul des DVA et CVA, il est considéré que :

- les opérations internes au Groupe ne sont pas concernées du fait des règles de solidarité qui s'appliquent au sein du Groupe CM-CIC;
- les calculs effectués ont permis d'établir que l'impact des opérations collatérallisées (exclusivement interbancaires) n'est pas ou peu significatif, selon les règles de calcul utilisées.

De ce fait, aucune DVA/CVA n'est enregistrée à cet arrêté.

## 6.6.11.7 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

## Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat, lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte:
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

#### Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Comptabilité de couverture

#### **Risques couverts**

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment de taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs / passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui visent généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert:

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Le CMNE a recours à la couverture de flux de trésorerie notamment pour le TSS émis en 2004;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un instrument de dette classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement. Il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Celle-ci peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés :
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 [« carve-out »] permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas; ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

## 6.6.11.8 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser leur titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises en hors bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

## 6.6.11.9 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou une partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie recue / versée :
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 6.6.11.10 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historiques de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières.

Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 encours sains non dégradés: provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir), dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale;
- statut 2 encours sains dégradés: provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument), dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale;
- statut 3 encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

#### Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique, puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Ces rôles sont définis comme ceci:

- au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux;
- au niveau régional, ces groupes ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

#### Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Porfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert): grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...;
- les portefeuilles HDP (« High Default Porfolio », portefeuilles qui présentent un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique): corporate de masse, retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ;
- et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes est noté par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP);
- ou des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le Groupe reclasse immédiatement en statut 1 toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale, ainsi que le permet la norme.

#### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

#### Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives des critères qualitatifs tels que les impayés / retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

#### Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut [PD] et par le taux de pertes en cas de défaut [LGD]. Le hors-bilan est converti en équivalent-bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison [1 à 10 ans] pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981

#### Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

#### Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent-bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes;
- non intégrables à un scénario: par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible, moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité à 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

#### Statut 3 - Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat;
- le nombre de jours d'impayés / de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun;

- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés / retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur / groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée [two-step approach] par l'ABE :

- étape 1 Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019;
- étape 2 Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable [Statut 3] et prudentiel.

#### Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

#### Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « Provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

## 6.6.11.11 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent notamment de prendre en compte des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

#### Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1: prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté :
- niveau 3: des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables.

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## 6.6.12 Activités d'assurance

Les pôles Assurance du Groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2021, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En matière de présentation, le Groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif, plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02 qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'Assurance sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et, au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques. Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placement. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs / passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « Bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'Assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le Groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance, émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe.

## 6.6.13 Instruments non financiers

#### 6.6.13.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir, ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de locationfinancement;
- comptabiliser, en marge nette d'intérêts, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9.

#### Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette (cf. note « Immobilisations dont le Groupe est locataire »).

#### 6.6.13.2 **Provisions**

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

#### 6.6.13.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « *Provisions* ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « *Charges de personnel* », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels qui est enregistrée en « *Gains ou pertes latents ou différés* », au sein des capitaux propres.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaire dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux d'émission des entreprises notées AA en fonction de la durée des engagements;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories cadre / non cadre;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### Indemnités de fin de carrière

Les droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite sont calculés en fonction du temps de présence et de la rémunération brute du salarié, conformément à la convention collective applicable au Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « Gains ou pertes latents ou différés », enregistrés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

#### Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédit projetées. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

#### Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice, autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

#### 6.6.13.4 Paiements fondés sur base d'actions

Les paiements sur base d'actions concernent les transactions dont le paiement est fondé sur des actions émises par le Groupe, qu'ils soient dénoués par remise d'actions ou réglés en numéraire, le montant dépendant de l'évolution de la valeur des actions.

La charge supportée par le Groupe est évaluée sur la base de la juste valeur à la date de notification des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées par certaines filiales. La charge globale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options qui seront émises au terme de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

La charge est constatée en frais de personnel dès la notification et fait l'objet d'un étalement sur la période d'acquisition des droits, sans attendre, le cas échéant, que les conditions nécessaires à l'attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Dans le cas des plans dénoués par remise d'actions, la contrepartie de la charge figure en augmentation des capitaux propres.

Pour les plans dénoués en numéraire, la contrepartie est enregistrée en dette. Ce passif fait l'objet d'une réévaluation jusqu'à son extinction, en fonction de la juste valeur de l'action. L'ajustement de valeur se fait également en frais de personnel.

## 6.6.13.5 Immobilisations et amortissements

#### Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacements à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres* activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles:

- constructions gros œuvre structure : 10-30 ans (en fonction du type d'immeuble concerné);
- constructions équipements : 10-25 ans ;
- agencements et installations : 5-15 ans ;
- mobiliers et matériels de bureau : 5-10 ans ;
- matériels de sécurité : 3-10 ans ;
- matériels roulants : 3-5 ans ;
- matériels informatiques : 3-5 ans.

#### Immobilisations incorporelles:

logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans.

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « *Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation* » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « *Charges des autres activités* » (pour les dotations) et « *Produits des autres activités* » (pour les reprises) du compte de résultat

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « *Produits des autres activités* » ou « *Charges des autres activités* ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants.

#### Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique, d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers:
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le Groupe active principalement ses contrats immobiliers, à l'exception de ceux comportant une clause de tacite reconduction effective [compte tenu du préavis de 6 mois pour la résiliation]. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le Groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêts figurent en « marge d'intérêt », tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée contractuelle. Sur les baux commerciaux, le Groupe suit la position ANC, en application des dispositions contractuelles: tout nouveau contrat de ce type sera activé sur une durée de 9 ans. En effet, au plan comptable, il n'existe pas d'option de renouvellement au terme du bail et par conséquent, la période pendant laquelle le contrat est exécutoire est généralement de 9 ans, compte tenu des choix d'implantation du Groupe;
- le taux d'actualisation. C'est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du Groupe;
- le loyer hors taxes. Le Groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

#### 6.6.13.6 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

#### 6.6.13.7 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Les retraitements liés à l'application des normes IFRS font donc également l'objet de calcul d'impôts différés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable au cours des exercices suivants.

Les actifs d'impôts différés ne sont retenus que lorsque leur récupération est probable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés directement dans ces rubriques.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

## 6.6.13.8 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « *Intérêts et produits assimilés* » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

## 6.6.13.9 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant [ou groupe d'actifs] satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

## IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

## Sommaire détaillé des notes

	ELATIVES AU BILAN		NOTE 13 b	Données des principales entreprises mises en équivalence	20
IOTE 0	Effets de la première application de la norme IFRS 16	189	NOTE 14	Immeubles de placement	20
NOTE 1	Caisse, Banques centrales	189	NOTE 15	Immobilisations corporelles et incorporelles	20
NOTE 2	Actifs financiers au coût amorti	189	NOTE 15 a	Immobilisations corporelles	20
NOTE 2 a	Prêts et créances sur les établissements de crédit	107	NOTE 15 b	Immobilisations incorporelles	20
101224	au coût amorti	190	NOTE 16	Écarts d'acquisition	20
NOTE 2 b	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	190	NOTE 17	Provisions et passifs éventuels	2
NOTE 2 c	Titres au coût amorti	191	<b>NOTE 17</b> a	Provisions	2
IOTE 3	Passifs financiers au coût amorti	191	NOTE 17 b	Passifs éventuels	2
NOTE 3 a	Dettes envers les banques centrales et les		NOTE 18	Réserves liées au capital et réserves	2
	établissements de crédit	191	NOTE 18 a	Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et	
OTE 3 b	Dettes envers la clientèle au coût amorti	191	NOTETOL	gains et pertes latents)	2
IOTE 3 c	Dettes représentées par un titre au coût amorti	192	NOTE 18 b	Gains ou pertes latents différés part du Groupe	2
NOTE 3 d	Dettes subordonnées au coût amorti	192	NOTE 18 c	Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs	2
NOTE 4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	193	NOTE 19	Engagements donnés et reçus	2
NOTE 4 a	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits	193	NOTES RE	ELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	
NOTE 4 b	Liste des principales participations non		NOTE 20	Intérêts et produits/charges assimilés	2
	consolidées	193	NOTE 21	Commissions	2
NOTE 5	Valeurs brutes et cadrage des dépréciations	194	NOTE 22	Gains ou pertes sur instruments financiers à la	
IOTE 5 a	Valeurs brutes soumises à dépréciation	194	1101222	juste valeur par résultat	2
NOTE 5 b	Cadrage des dépréciations	195	NOTE 23	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la	
NOTE 6	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	197		juste valeur par capitaux propres	2
NOTE 6 a	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	197	NOTE 24	Gains ou pertes nets sur actifs et passifs	
IOTE 6 b	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	197	NOTE	financiers au coût amorti	2
OTE 6 c	Analyse des instruments dérivés de transaction	198	NOTE 25	Produits nets des activités d'assurance	2
IOTE 7	Couverture	198	NOTE 26	Produits et charges des autres activités	2
IOTE 7 a	Instruments dérivés de couverture	198	NOTE 27	Frais généraux	2
IOTE 7 b	Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts	100	NOTE 27 a	Charges de personnel	2
	en taux	199	NOTE 27 b	Autres charges d'exploitation	2
IOTE 7 c	Éléments micro-couverts en juste valeur	199	NOTE 27 c	Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et	
IOTE 8	Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS 39)	199		incorporelles	2
IOTE 9	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments	1//	NOTE 28	Coût du risque	2
IOIL 7	financiers évalués à la juste valeur au bilan	200	NOTE 29	Gains ou pertes sur autres actifs	2
IOTE 10	Compensation des actifs et passifs financiers	202	NOTE 30	Variations de valeur des écarts d'acquisition	2
IOTE 11	Impôts	203	NOTE 31	Impôt sur les bénéfices	2
IOTE 11 a	Impôts courants	203		•	
IOTE 11 b	Impôts différés	203	NOTES RE	ELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET	
IOTE 12	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	204	ET DES G	AINS ET PERTES DIRECTEMENT	
IOTE 12 a	Comptes de régularisation et actifs divers	204	COMPTAE	BILISÉS EN CAPITAUX PROPRES	
IOTE 12 b	Comptes de régularisation et passifs divers	204	NOTE 32	Recyclage des gains et pertes directement	
NOTE 12 c	Actifs et passifs destinés à être cédés	205	NOTE TO	comptabilisés en capitaux propres	2
NOTE 12 d	Obligations locatives par durée résiduelle	205	NOTE 33	Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux	
NOTE 13	Participations dans les entreprises mises en			propres	2
	équivalence	206			
IOTE 13 a	Quote-part dans le résultat des entreprises mises				
	en équivalence	206			

(Les notes sont présentées en milliers d'euros)

## **NOTES RELATIVES AU BILAN**

## NOTE 0 Effets de la première application de la norme IFRS 16

Droits d'utilisation – Immobilier	107 239
Droits d'utilisation - Autres	4 260
TOTAL	111 499
Obligations locatives – Immobilier	107 239
Obligations locatives - Autres	4 260
TOTAL	111 499

L'effet au 1er janvier 2019 de l'application de la norme IFRS 16 conduit à une augmentation des immobilisations corporelles de 111 499 milliers d'euros, en contrepartie d'une dette classée en « Autres passifs ».

## NOTE 1 Caisse, Banques centrales

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Caisse, Banques centrales - actif				
Banques centrales	996 493	890 326	106 167	12 %
dont réserves obligatoires	158 827	149 661	9 166	6 %
Caisse	82 249	91 801	- 9 552	- 10 %
TOTAL	1 078 742	982 127	96 615	10 %

## NOTE 2 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 922 805	3 592 807	- 670 002	- 19 %
Prêts et créances sur la clientèle	17 373 111	16 579 721	793 390	5 %
Titres au coût amorti	150 442	146 606	3 836	3 %
TOTAL	20 446 358	20 319 134	127 224	1%

## 2 a Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Créances saines [S1/S2]	2 900 288	3 569 361	- 669 073	- 19 %
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	2 339 962	2 089 023	250 939	12 %
Autres comptes ordinaires	101 874	378 506	- 276 632	- 73 %
Prêts	31 155	500 000	- 468 845	- 94 %
Autres créances	226 211	243 550	<i>- 17 339</i>	- 7 %
Pensions	201 086	358 282	- 157 196	- 44 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3]	0	0	0	
Créances rattachées	22 518	23 456	- 938	- 4 %
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 1	- 10	9	- 90 %
TOTAL	2 922 805	3 592 807	- 670 002	- 19 %

<sup>(1)</sup> Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret Bleu, Livret A).

## 2 b Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Créances saines [S1/S2]	15 540 031	14 837 053	702 978	5 %
Créances commerciales	4 243	3 442	801	23 %
Autres concours à la clientèle	15 508 317	14 804 234	704 083	5 %
<ul> <li>crédits à l'habitat</li> </ul>	8 998 928	8 <i>344 759</i>	654 169	8 %
<ul> <li>autres concours et créances diverses <sup>[1]</sup></li> </ul>	6 509 389	6 459 475	49 914	1%
Créances rattachées	27 471	29 377	- 1 906	-6%
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	873 579	861 175	12 404	1%
Créances brutes	16 413 610	15 698 228	715 382	5 %
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 83 936	- 86 742	2 806	- 3 %
Autres dépréciations (S3)	- 488 789	- 495 329	6 540	-1%
SOUS TOTAL I	15 840 885	15 116 157	724 728	5 %
Location financement (investissement net)	1 498 919	1 435 514	63 405	4 %
<ul> <li>Mobilier</li> </ul>	1 173 500	1 079 903	93 597	9 %
<ul> <li>Immobilier</li> </ul>	325 419	355 611	- 30 192	- 8 %
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	53 513	47 519	5 994	13 %
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	- 8 629	- 9 087	458	- 5 %
Autres dépréciations (S3)	- 11 577	- 10 382	- 1 195	12 %
SOUS TOTAL II	1 532 226	1 463 564	68 662	5 %
TOTAL	17 373 111	16 579 721	793 390	5 %
dont prêts subordonnés (2)	150 000	150 000	0	0 %

<sup>[1]</sup> Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de Résolution Unique (3 147 K€) et Fonds de Garantie des Dépôts (12 168 K€).

## OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/19
Valeur brute comptable	1 483 033	185 442	- 115 091	- 952	1 552 432
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 19 469	- 7 240	6 859	- 356	- 20 206
Valeur nette comptable	1 463 564	178 202	- 108 232	- 1 308	1 532 226

<sup>(2)</sup> Prêt subordonné octroyé à ACM Vie.

## 2 c Titres au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Varia	ntion
Titres	150 802	146 802	4 000	3 %
Effets publics	0	0	0	
Obligations et autres titres de dettes	150 802	146 802	4 000	3 %
<ul><li>Cotés</li></ul>	0	0	0	
<ul> <li>Non cotés</li> </ul>	150 802	146 802	4 000	3 %
<ul> <li>Créances rattachées</li> </ul>	0	0	0	
TOTAL BRUT	150 802	146 802	4 000	3 %
Dont gotifo dánráciás (CZ)	0	0	0	
Dont actifs dépréciés (S3)	U	U	U	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 360	- 196	- 164	84 %
·	-	ŭ	-	84 %

## NOTE 3 Passifs financiers au coût amorti

## 3 a Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	31/12/19	31/12/18	Variatio	n
Banques centrales	0	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	1 071 094	1 947 293	- 876 199	- 45 %
Autres comptes ordinaires	32 605	26 691	5 914	22 %
Emprunts	262 106	702 613	- 440 507	- 63 %
Autres dettes	123 494	56 071	67 423	120 %
Pensions	651 014	1 158 281	- 507 267	- 44 %
Dettes rattachées	1 875	3 637	- 1 762	- 48 %

## 3 b Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Comptes d'épargne à régime spécial	12 714 026	12 222 350	491 676	4 %
• à vue	10 197 601	9 828 003	369 598	4 %
• à terme	2 516 425	2 394 347	122 078	5 %
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	4 418	4 449	- 31	-1%
Sous-total	12 718 444	12 226 799	491 645	4 %
Comptes à vue	5 578 110	5 058 541	519 569	10 %
Comptes et emprunts à terme	243 219	264 977	- 21 758	- 8 %
Dettes rattachées	2 683	3 530	- 847	- 24 %
Autres dettes	2 530	985	1 545	157 %
Sous-total Sous-total	5 826 542	5 328 033	498 509	9 %
TOTAL	18 544 986	17 554 832	990 154	6 %

## 3 c Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Variation	l
Bons de caisse	31 273	39 345	- 8 072	- 21 %
TMI & TCN	1 801 958	1 777 993	23 965	1%
Emprunts obligataires	784 367	1 100 701	- 316 334	- 29 %
Dettes rattachées	11 478	13 880	- 2 402	- 17 %
TOTAL	2 629 076	2 931 919	- 302 843	- 10 %

## 3 d Dettes subordonnées au coût amorti

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Dettes subordonnées	662 271	663 801	- 1 530	0 %
Emprunts participatifs	0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée	150 000	150 000	0	0 %
Autres dettes	0	0	0	
Dettes rattachées	7 050	7 271	- 221	- 3 %
TOTAL	819 321	821 072	- 1 751	0 %

## CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	Туре	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Échéance
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée CFCMNE	1700	2004	150 000	150 000	-
TSR Structurés CFCMNE [8 lignes]		2014	41 600	41 600	2024
TSR Structurés CFCMNE (2 lignes)		2014	175 000	175 000	2026
TSR Structurés CFCMNE (3 lignes)		2015	55 000	55 000	2025
TSR CFCMNE (1 ligne)		2015	40 000	40 000	2027
TSR Structuré CFCMNE (1 ligne)		2015	50 000	50 000	2030
TSR CFCMNE (1 ligne)		2016	300 000	300 000	2026
Autres				671	-
Dettes rattachées				7 050	-
TOTAL				819 321	

## NOTE 4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

## 4 a Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Effets publics	428 953	497 267	- 68 314	- 14 %
Obligations et autres titres de dettes	2 100 351	2 176 047	- 75 696	- 3 %
• Cotés	1 603 179	1 563 364	39 815	3 %
Non cotés	497 172	612 683	- 115 511	- 19 %
Créances rattachées	10 796	15 396	- 4 600	- 30 %
Sous-total brut titres de dettes	2 540 100	2 688 710	- 148 610	- 6 %
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0	0	
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 761	- 790	29	- 4 %
Autres dépréciations (S3)	0	0	0	
Sous-total net titres de dettes	2 539 339	2 687 920	- 148 581	-6%
Actions et autres instruments de capitaux propres	5 573	3 837	1 736	45 %
• Cotés	0	0	0	
Non cotés	5 573	3 837	1 736	45 %
Titres immobilisés	40 215	63 433	- 23 218	- 37 %
Titres de participations	12 028	19 301	- 7 273	- 38 %
Autres titres détenus à long terme	8 937	6 619	2 318	35 %
Parts dans les entreprises liées	19 250	37 513	- 18 263	- 49 %
Sous-total instruments de capitaux propres	45 788	67 270	- 21 482	- 32 %
TOTAL	2 585 127	2 755 190	- 170 063	- 6 %
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	26 766	3 134	23 632	754 %
Dont titres de participation cotés	0	0	0	

## 4 b Liste des principales participations non consolidées

		% détenu	propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
CCCM Paris	Non coté	13,1 %	667 430	4 785 981	17 046	8 222

Données au 31/12/19

## NOTE 5 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

## 5 a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/18	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Modification des flux*	Transfert	Autres**	31/12/19
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances établissements de crédit soumis	3 592 817	81 478	- 752 828	0	0	1 339	2 922 806
<ul> <li>aux pertes attendues à 12 mois (S1)</li> </ul>	3 590 050	81 478	- 750 061	0	0	1 3 3 9	2 922 806
<ul> <li>aux pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	2 767	0	- 2 767	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	17 181 261	4 897 028	- 3 585 685	- 453 099	- 49 828	- 26 217	17 963 460
<ul> <li>aux pertes attendues à 12 mois (S1)</li> </ul>	15 192 052	4 665 247	- 3 241 985	- 426 209	- 145 397	- 3 633	16 040 075
<ul> <li>aux pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	1 080 515	204 835	- 304 797	10 766	5 264	- 290	996 293
<ul> <li>dont créances clients relevant d'IFRS 15</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	907 696	26 386	- 38 841	- 37 656	90 636	- 22 294	925 927
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	998	560	- 62	0	- 331	0	1 165
Actifs financiers au coût amorti - titres	146 802	147 116	- 143 116	0	0	0	150 802
<ul> <li>soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)</li> </ul>	146 802	147 116	- 143 116	0	0	0	150 802
<ul> <li>soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	2 755 980	693 809	- 839 497	0	0	- 24 404	2 585 888
<ul> <li>aux pertes attendues à 12 mois (S1)</li> </ul>	2 755 980	688 729	- 839 497	0	0	- 24 404	2 580 808
<ul> <li>aux pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	0	5 080	0	0	0	0	5 080
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)</li> <li>à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	23 676 860	5 819 431	- 5 321 126	- 453 099	- 49 828	- 49 282	23 622 956

<sup>\*</sup> Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation.

<sup>\*\*</sup> Dont transfert de Buckets.

## 5 b Cadrage des dépréciations

	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances établissements de crédit	- 10	0	9	0	- 1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	- 601 540	- 100 719	136 148	- 24 238	- 590 349
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 196	- 360	196	0	- 360
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	- 790	- 295	324	0	- 761
Actifs financier en JVCP - prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	- 602 536	- 101 374	136 677	- 24 238	- 591 471

## IFRS 9

	31/12/18	Dotation	Reprise	Autres	31/12/19
Prêts et créances établissements de crédit	- 10	0	9	0	-1
<ul> <li>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0
<ul><li>pertes attendues à 12 mois (S1)</li></ul>	- 2	0	1	0	- 1
<ul> <li>pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	- 8	0	8	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 601 540	- 100 719	136 148	- 24 238	- 590 349
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	- 62	0	0	0	- 62
<ul> <li>pertes attendues à 12 mois (S1)</li> </ul>	- 47 191	- 24 688	21 036	469	- 50 374
<ul> <li>pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	- 48 638	- 8 251	16 239	- 1 541	- 42 191
<ul> <li>dont créances clients relevant d'IFRS 15</li> </ul>	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	- 505 711	- 67 780	98 873	- 23 166	- 497 784
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 196	- 360	196	0	- 360
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues à 12 mois (S1)</li> </ul>	- 196	- 360	196	0	- 360
<ul> <li>pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 790	- 295	324	0	- 761
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
<ul><li>pertes attendues à 12 mois (S1)</li></ul>	- 790	- 289	324	0	- 755
<ul> <li>pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	0	- 6	0	0	- 6
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – prêts	0	0	0	0	0
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
• pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0
• aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 602 536	- 101 374	136 677	- 24 238	- 591 471

01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
- 45	- 8	4	0	39	- 10
- 658 875	- 83 653	155 710	- 37 625	22 903	- 601 540
- 148	- 49	0	0	1	- 196
- 1 201	- 35	447	0	-1	- 790
0	0	0	0	0	0
- 660 269	- 83 745	156 161	- 37 625	22 942	- 602 536
	- 45 - 658 875 - 148 - 1 201 0	- 45 - 8 - 658 875 - 83 653 - 148 - 49 - 1 201 - 35 0 0	- 45 - 8 4  - 658 875 - 83 653 155 710  - 148 - 49 0  - 1 201 - 35 447  0 0 0	-45     -8     4     0       -658 875     -83 653     155 710     -37 625       -148     -49     0     0       -1 201     -35     447     0       0     0     0     0	-45     -8     4     0     39       -658 875     -83 653     155 710     -37 625     22 903       -148     -49     0     0     1       -1 201     -35     447     0     -1       0     0     0     0     0

## IFRS 9

	01/01/18	Dotation	Reprise	Transfert	Autres	31/12/18
Prêts et créances établissements de crédit	- 45	- 8	4	0	39	- 10
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0		0	0
<ul><li>pertes attendues à 12 mois (S1)</li></ul>	- 45	0	4	0	39	- 2
<ul><li>pertes attendues à terminaison (S2)</li></ul>	0	- 8	0	0	0	- 8
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0		0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0		0	0
Prêts et créances clientèle	- 658 875	- 83 653	155 710	- 37 625	22 903	- 601 540
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	- 4	- 58	0	0	0	- 62
• pertes attendues à 12 mois (S1)	- 47 831	- 21 183	13 457	3 295	5 071	- 47 191
• pertes attendues à terminaison (S2)	- 46 089	- 16 501	13 979	- 8 771	8 744	- 48 638
o dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	- 564 955	- 45 969	128 274	- 32 149	9 088	- 505 711
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0		0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 148	- 49	0	0	1	- 196
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0	0
• pertes attendues à 12 mois (S1)	0	- 49	0	0	- 147	- 196
<ul> <li>pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	- 148	0	0	0	148	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0		0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0		0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 1 201	- 35	447	0	-1	- 790
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0	0
<ul><li>pertes attendues à 12 mois (S1)</li></ul>	- 1 201	- 35	447	0	- 1	- 790
<ul> <li>pertes attendues à terminaison (S2)</li> </ul>	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – prêts	0	0	0	0	0	0
o dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0	0
• pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
• pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0
<ul> <li>aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine</li> </ul>	0	0	0	0	0	0
TOTAL	- 660 269	- 83 745	156 161	- 37 625	22 942	- 602 536

## NOTE 6 Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

## 6 a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

		31/12	2/19			31/12	2/18	
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	309 684	800 348	1 110 032	23 423	355 508	852 914	1 231 845
Effets publics	0	309 684	15 972	325 656	0	355 508	15 814	371 322
Obligations et autres titres de dettes	0	0	783 118	783 118	23 423	0	833 149	856 572
<ul><li>Cotés</li></ul>	0	0	674	674	0	0	681	681
<ul> <li>Non cotés</li> </ul>	0	0	782 444	782 444	23 423	0	832 468	855 891
dont OPC	0		590 887	590 887	23 423		615 376	638 799
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0	0	0		0	0
<ul><li>Cotés</li></ul>	0		0	0	0		0	0
<ul> <li>Non cotés</li> </ul>	0		0	0	0		0	0
Titres immobilisés			1 258	1 258			3 951	3 951
Titres de participations			1 258	1 258			3 922	3 922
Autres titres détenus à long terme			0	0			0	0
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			0	0			29	29
Instruments dérivés	158 357			158 357	144 519			144 519
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
dont pensions		0		0		0		0
TOTAL	158 357	309 684	800 348	1 268 389	167 942	355 508	852 914	1 376 364

L'exposition maximale au risque de crédit sur actifs classés en juste valeur par résultat sur option s'élève à 310 millions d'euros sur l'exercice.

## 6 b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/19	31/12/18	Variation	1
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	128 394	123 065	5 329	4 %
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	468 739	547 236	- 78 497	- 14 %
TOTAL	597 133	670 301	- 73 168	- 11 %

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont uniquement constitués de dérivés.

## PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

		31/12/19			31/12/18	
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	468 739	529 990	- 61 251	547 236	527 611	19 625
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
TOTAL	468 739	529 990	- 61 251	547 236	527 611	19 625

## 6 c Analyse des instruments dérivés de transaction

		31/12/19			31/12/18	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux	2 710 675	158 204	128 394	6 985 798	144 280	123 065
Swaps	2 664 675	129 878	84 862	6 199 097	84 557	113 599
Autres contrats fermes	46 000	0	0	786 701	590	0
Options et instruments conditionnels	0	28 326	43 532	0	59 133	9 466
Instruments de change	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	18 825	153	0	13 921	239	0
Options et instruments conditionnels	18 825	153	0	13 921	239	0
TOTAL	2 729 500	158 357	128 394	6 999 719	144 519	123 065

#### NOTE 7 Couverture

## 7 a Instruments dérivés de couverture

		31/12/19		31/12/18			
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	
Instruments dérivés de couverture							
Couverture de Fair Value Hedge	3 781 650	8 367	45 898	2 960 950	15 094	51 763	
Swaps	1 751 350	8 367	45 898	1 980 850	15 094	51 763	
Autres contrats fermes	2 030 300	0	0	980 100	0	0	
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	
Couverture de Cash Flow Hedge	415 700	0	16 347	615 700	129	17 356	
Swaps	415 700	0	16 347	615 700	129	17 356	
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0	
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	4 197 350	8 367	62 245	3 576 650	15 223	69 119	

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (- 2 482 milliers d'euros comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » ; Cf. note 22).

## ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/19
Instruments dérivés de couverture					
Couverture de Fair Value Hedge	274 700	272 650	2 388 300	846 000	3 781 650
Swaps	274 700	232 650	1 171 000	73 000	1 751 350
Autres contrats fermes	0	40 000	1 217 300	773 000	2 030 300
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	115 700	300 000	415 700
Swaps	0	0	115 700	300 000	415 700
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
TOTAL	274 700	272 650	2 504 000	1 146 000	4 197 350

	De 3 mois à			
Moins de 3 mois	moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/18
<i>75 000</i>	249 500	842 350	1 794 100	2 960 950
75 000	189 500	714 350	1 002 000	1 980 850
0	60 000	128 000	792 100	980 100
0	0	0	0	0
0	200 000	115 700	300 000	615 700
0	200 000	115 700	300 000	615 700
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
75 000	449 500	958 050	2 094 100	3 576 650
	<b>75 000</b> 75 000 0 0 0 0 0	Moins de 3 mois         moins de 1 an           75 000         249 500           75 000         189 500           0         60 000           0         0           0         200 000           0         200 000           0         0           0         0           0         0           0         0           0         0           0         0           0         0	Moins de 3 mois         moins de 1 an         De 1 an à 5 ans           75 000         249 500         842 350           75 000         189 500         714 350           0         60 000         128 000           0         0         0           0         200 000         115 700           0         0         0           0         0         0           0         0         0           0         0         0           0         0         0           0         0         0           0         0         0           0         0         0	Moins de 3 mois         moins de 1 an         De 1 an à 5 ans         Plus de 5 ans           75 000         249 500         842 350         1 794 100           75 000         189 500         714 350         1 002 000           0         60 000         128 000         792 100           0         0         0         0           0         200 000         115 700         300 000           0         0         0         0           0         0         0         0           0         0         0         0           0         0         0         0           0         0         0         0           0         0         0         0           0         0         0         0

## 7 b Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/19	31/12/18	Varia	ition
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles				
d'actifs financiers	50 543	28 370	22 173	78 %
de passifs financiers	0	0	0	

## 7 c Éléments micro-couverts en juste valeur

## ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

		31	1/12/19			31/12/18			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	
Actifs financiers à la JVCP	2 207 105	18 553	5 133	0	698 213	13 421	- 3 026	0	
TOTAL	2 207 105	18 553	5 133	0	698 213	13 421	- 3 026	0	

### ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

		31	/12/19			31	1/12/18		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé d'être ajusté)	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan (élément couvert qui a cessé	
Dettes représentées par un titre	178 857	6 190	- 3 657	0	216 688	9 847	- 6 163	d'être ajusté) 0	
TOTAL	178 857	6 190	- 3 657	0	216 688	9 847	- 6 163	0	

## NOTE 8 Actifs et passifs relatifs aux activités d'assurance (IAS 39)

Depuis le 31 décembre 2018, l'assurance figure dans les postes relatifs à la mise en équivalence.

## Annexe aux comptes consolidés

NOTE 9 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/19	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	2 046 648	498 264	40 215	2 585 127
Effets publics et valeurs assimilées	431 958	0	0	431 958
Obligations et autres titres de dettes	1 614 690	492 691	0	2 107 381
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	5 573	0	5 573
Participations et ATDLT	0	0	20 965	20 965
Parts entreprises liées	0	0	19 250	19 250
Transaction/JVO/Autres	345 688	921 034	1 667	1 268 389
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	309 684	0	0	309 684
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	15 972	0	0	15 972
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	20 032	762 386	700	783 118
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	0	0	0	0
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	291	967	1 258
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	158 357	0	158 357
Instruments dérivés de couverture	0	8 367	0	8 367
TOTAL	2 392 336	1 427 665	41 882	3 861 883
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction/JV0	0	597 133	0	597 133
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	468 739	0	468 739
Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	128 394	0	128 394
Instruments dérivés de couverture	0	62 245	0	62 245
TOTAL	0	659 378	0	659 378

Niveau 1 : Cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

2 069 870	621 887	63 433	2 755 190
501 401	0	0	501 401
1 568 469	618 050	0	2 186 519
0	3 837	0	3 837
0	0	25 920	25 920
0	0	37 513	37 513
479 341	892 398	4 625	1 376 364
0	0	0	0
355 508	0	0	355 508
15 814	0	0	15 814
23 423	0	0	23 423
0	0	0	0
84 596	747 678	875	833 149
0	0	0	0
0	0	0	0
0	201	3 750	3 951
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	144 519	0	144 519
0	15 223	0	15 223
2 549 211	1 529 508	68 058	4 146 777
0	668 159	0	739 420
0	0	0	0
0	0	0	0
0	547 236	0	547 236
0	0	0	0
0	123 065	0	123 065
0	69 119	0	69 119
0	739 420	0	739 420
	0 0 479 341 0 355 508 15 814 23 423 0 84 596 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 479 341 892 398 0 0 0 355 508 0 15 814 0 23 423 0 0 84 596 747 678 0 144 519 0 15 223 2 549 211 1 529 508	0       0       25 920         0       0       37 513         479 341       892 398       4 625         0       0       0         355 508       0       0         15 814       0       0         0       0

Niveau 1 : Cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : Cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

### HIÉRARCHIE DE JUSTE VALEUR - DÉTAIL DU NIVEAU 3

31/12/19	Ouverture	Achats	Émissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres		Clôture
Actifs financiers IFRS 9										
Juste valeur par capitaux propres	63 433	4 268	530	- 12 517	0	- 20 292	0	6 796	- 2 003	40 215
Participations et ATDLT	25 920	4 105	0	- 12 354	0	- 1508	0	6 796	- 1994	20 965
Parts entreprises liées	37 513	163	530	- 163	0	- 18 784	0	0	- 9	19 250
Transaction/JVO/Autres	4 625	0	0	- 2 429	- 375	200	- 354	0	0	1 667
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	875	0	0	0	- 375	200	0	0	0	700
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participations et ATDLT - Autres JVPR	3 750	0	0	- 2 429	0	0	- 354	0	0	967
TOTAL	68 058	4 268	530	- 14 946	- 375	- 20 092	- 354	6 796	- 2 003	41 882

## NOTE 10 Compensation des actifs et passifs financiers

		Montant brut		Montants liés non compensés au bilan					
1/12/19	Montant brut des actifs financiers	des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions- cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net		
Actifs financiers									
érivés	197 406	- 30 682	166 724	- 84 142	0	- 111 536	- 28 954		
ensions	206 494	0	206 494	- 206 494	0	0	0		
OTAL	403 900	- 30 682	373 218	- 290 636	0	- 111 536	- 28 954		

		Montant brut					
31/12/19	Montant brut des passifs financiers	des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions- cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	Montant net
Passifs financiers						_	
Dérivés	221 321	- 30 682	190 639	- 84 142	0	- 93 605	12 892
Pensions	651 014	0	651 014	- 206 422	- 444 592	0	0
TOTAL	872 335	- 30 682	841 653	- 290 564	- 444 592	- 93 605	12 892

	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan		Montants li			
31/12/18			Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions- cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	Montant net
Actifs financiers							
Dérivés	169 916	- 10 174	159 742	- 113 049	0	- 38 026	8 667
Pensions	365 493	0	365 493	- 358 580	0	- 6 849	64
TOTAL	535 409	- 10 174	525 235	- 471 629	0	- 44 875	8 731

		Montant brut		Montants liés non compensés au bilan			_
31/12/18	Montant brut des passifs financiers	des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Impact des conventions- cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	Montant net
Passifs financiers							
Dérivés	202 358	- 10 174	192 184	- 113 039	0	- 44 166	34 979
Pensions	1 158 509	0	1 158 509	- 358 581	- 800 000	0	- 72
TOTAL	1 360 867	- 10 174	1 350 693	- 471 620	- 800 000	- 44 166	34 907

## NOTE 11 Impôts

## 11 a Impôts courants

	31/12/19	31/12/18	Variati	on
Actif (par résultat)	94 487	102 468	- 7 981	- 8 %
Passif (par résultat)	75 383	64 504	10 879	17 %

## 11 b Impôts différés

	31/12/19 31/12/18		Varia	tion
Actif (par résultat)	48 495	43 883	4 612	11 %
Actif (par capitaux propres)	8 372	5 915	2 457	42 %
Passif (par résultat)	3 413	703	2 710	385 %
Passif (par capitaux propres)	11 026	48	10 978	n.s.

## RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/1	2/19	31/1	2/18
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	0		0	
Différences temporaires sur				
<ul> <li>réévaluation des instruments financiers (hors assurance)</li> </ul>	0	10 991	0	3 091
autres gains/pertes latents ou différés	8 337	0	8 958	0
<ul><li>provisions</li></ul>	45 411	- 17	45 510	- 9
réserve latente de location financement	0	1 622	0	1 591
résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
autres décalages temporaires	3 084	1808	- 1 627	- 879
Compensation	35	35	- 3 043	- 3 043
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	56 867	14 439	49 798	751

## NOTE 12 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

## 12 a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Comptes de régularisation actif				
Valeurs reçues à l'encaissement	9 239	12 995	- 3 756	- 29 %
Comptes d'ajustement sur devises	13	1	12	1 200 %
Produits à recevoir	22 318	30 359	- 8 041	- 26 %
Comptes de régularisation divers	188 434	162 986	25 448	16 %
Sous-total	220 004	206 341	13 663	7 %
Autres actifs				
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs divers	222 557	217 759	4 798	2 %
Stocks et assimilés	2 201	2 301	- 100	- 4 %
Autres emplois divers	5 689	32 351	- 26 662	- 82 %
Sous-total	230 447	252 411	- 21 964	- 9 %
TOTAL	450 451	458 752	- 8 301	- 2 %

## 12 b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Comptes de régularisation passif				
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	25	172	- 147	- 85 %
Comptes d'ajustement sur devises	0	250	- 250	- 100 %
Charges à payer	107 034	124 963	- 17 929	- 14 %
Produits constatés d'avance	55 314	51 252	4 062	8 %
Comptes de régularisation divers	107 681	148 134	- 40 453	- 27 %
Sous-total Sous-total	270 054	324 771	- 54 717	- 17 %
Autres passifs				
Obligations locatives - Immobilier	97 950	0	97 950	n.s.
Obligations locatives - Autres	3 868	0	3 868	n.s.
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0	0	n.s.
Versements restant à effectuer sur titres	146 726	235 558	- 88 832	- 38 %
Créditeurs divers	268 618	300 104	- 31 486	- 10 %
Sous-total Sous-total	517 162	535 662	- 18 500	- 3 %
TOTAL	787 216	860 433	- 73 217	- 9 %

## 12 c Actifs et passifs destinés à être cédés

	31/12/19	31/12/18	Variation	
ACTIF				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 488	5 078	3 410	67,15 %
Actifs financiers disponibles à la vente				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0		0	n.s.
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16 540	50 259	- 33 719	- 67,09 %
Prêts et créances sur la clientèle	16	3	13	433,33 %
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0		0	n.s.
Comptes de régularisation	18 376	20 855	- 2 479	- 11,89 %
Participations dans les entreprises MEE	475		475	n.s.
Immobilisations	711	10 114	- 9 403	- 92,97 %
Écarts d'acquisition	1 521		1 521	n.s.
ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	46 127	86 309	- 40 182	- 46,56 %
PASSIF				
Dettes envers les établissements de crédit	3	17 773	- 17 770	- 99,98 %
Dettes envers la clientèle	0	3 498	- 3 498	- 100,00 %
Comptes de régularisation et autres passifs	33 311	26 098	7 213	27,64 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	0		0	n.s.
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0		0	n.s.
Provisions	56	67	- 11	- 16,42 %
Dettes subordonnées	0		0	n.s.
DETTES LIÉES AUX ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	33 370	47 436	- 14 066	- 29,65 %
RÉSULTAT				
Produits d'intérêts et assimilés	84	79	5	6,33 %
Charges d'intérêts et assimilés	- 65	- 10	- 55	550,00 %
Commissions	0	0	0	n.s.
Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat	504	- 610	1 114	- 182,62 %
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	n.s.
Produits nets des activités d'assurance	0	0	0	n.s.
Produits des autres activités	71 245	81 548	- 10 303	- 12,63 %
Charges des autres activités	- 4 435	- 18 857	14 422	- 76,48 %
Frais généraux	- 35 701	- 30 530	- 5 171	16,94 %
Résultat sur entités conso (cession)	0	11 239	- 11 239	- 100,00 %
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	0	35 631	- 35 631	- 100,00 %
Impôts sur le résultat	- 14 251	- 10 505	- 3 746	35,66 %
GAINS ET PERTES NETS D'IMPÔT SUR ACTIVITÉS ABANDONNÉES	17 381	67 985	- 50 604	- 74,43 %

Les informations se rapportant au bilan concernaient en 2018 la cession d'entités du pôle Gestion pour Compte de Tiers (LFIS, UGP et CD Partenaires) ainsi que celle de Theia Viager et, pour 2019, elles traduisent uniquement les prochaines cessions des entités LFIS, UGP, La Française Global REIM Limited, La Française Forum Securities Limited et Tages Capital LLP.

En ce qui concerne le résultat, 2018 se rapporte au résultat du pôle NEA jusqu'à date de perte de contrôle à la fin du mois de juin 2018, et 2019 reprend les opérations relatives aux entités du pôle Gestion pour Compte de Tiers [LFIS, UGP, La Française Global REIM Limited, La Française Forum Securities Limited et Tages Capital LLP].

## 12 d Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/19	d≤1an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	11 499	32 803	31 084	23 743	2 689	101 818
<ul> <li>Immobilier</li> </ul>	11 277	30 452	29 789	23 743	2 689	97 950
<ul><li>Autres</li></ul>	222	2 351	1 295	0	0	3 868

## NOTE 13 Participations dans les entreprises mises en équivalence

## 13 a Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

31/12/19	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus (1)	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22 %	960 490	86 114	192 264	n.c.
2A	France	31,15 %	1 408	747	0	n.c.
Alger Management LTD	Grande-Bretagne	0,00 %	0	8	0	n.c.
FCT LFP Créances Immobilières	France	27,09 %	237	0	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73 %	16 429	2 907	681	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00 %	964	- 867	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	26,50 %	2 638	725	663	n.c.
TAGES Capital LLP	Grande-Bretagne	19,00 %	0	0	213	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15 %	149 663	13 565	315	n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) [2]			2 303			n.c.
Nouvelles expertises et talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) [2]			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) <sup>[2]</sup>			273 691			n.c.
TOTAL			1 409 080	103 199	194 136	

			Valeur de	QP de	Dividendes	JV de la participation
31/12/18	Pays	% intérêt	MEE	résultat net	reçus (1)	(si cotée)
Entités sous influence notable						
GACM	France	10,22 %	1 005 981	36 568	34 362	n.c.
2A	France	20,00 %	- 62	125	0	n.c.
Alger Management LTD	Grande-Bretagne	50,00 %	68	- 280	0	n.c.
FCT LFP Créances Immobilières	France	27,09 %	237	0	0	n.c.
Groupe Cholet-Dupont	France	33,73 %	14 203	1 183	613	n.c.
JKC Capital Management Limited	Hong Kong	50,00 %	1789	2	0	n.c.
Siparex Proximité Innovation	France	26,50 %	2 576	525	265	n.c.
TAGES Capital LLP	Grande-Bretagne	19,00 %	755	250	922	n.c.
Euro Information SAS	France	10,15 %	135 022	11 303	315	n.c.
La Française AM (écarts d'acquisition sur Tages et Alger) $^{\mathrm{[2]}}$			447			n.c.
Groupe La Française (écart d'acquisition sur 2A) [2]			356			n.c.
Nouvelles expertises et talents AM (écart d'acquisition sur JKC CM Ltd) [2]			1 257			n.c.
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (écart d'acquisition sur GACM) [2]			273 691			n.c.
TOTAL			1 436 320	49 676	36 477	

<sup>(1)</sup> En trésorerie et en actions.

Dans le cadre du test de dépréciation de la valeur de mise en équivalence de GACM, le CMNE utilise la juste valeur de GACM calculée selon la méthode de l'Appraisal Value. Cette méthode, couramment utilisée pour la valorisation d'un groupe d'assurance, repose sur une

approche actuarielle classique consistant à actualiser les profits futurs générés par le stock de contrats et par les futures affaires nouvelles.

À ce titre, la juste valeur de notre détention dans GACM au 31 décembre 2019 est de 1 242 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Conformément à IAS 28, les écarts d'acquisition constatés sur des entités sous influence notable sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence.

n.c. : non cotée.

## 13 b Données des principales entreprises mises en équivalence

31/12/19	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	125 068 381	1 723 248	1 125 620	860 402	1 478 886	9 828 159
2A	13 491	12 424	1 224	2 398	-	4 521
Alger Management LTD	-	2 195	14	14	-	-
FCT LFP Créances Immobilières	35 184	380	-	-	-	875
Groupe Cholet-Dupont	303 107	28 368	11 940	8 618	-	48 708
JKC Capital Management Limited	32 767	16 523	- 15 216	- 15 216	-	16 869
Siparex Proximité Innovation	16 841	13 591	3 049	2 737	-	9 951
TAGES Capital LLP	8 916	9 795	1	1	-	2 501
Euro Information SAS	1 658 901	1 393 687	184 028	135 190	-	1 437 162

31/12/18	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
GACM	116 087 666	1 719 754	1 166 829	805 660	948 189	10 274 033
2A	10 534	11 113	601	626	-	- 308
Alger Management LTD	1 990	3 917	- 495	- 495	-	122
FCT LFP Créances Immobilières	95 078	615	-	-	-	875
Groupe Cholet-Dupont	277 756	22 613	6 645	3 508	-	42 110
JKC Capital Management Limited	38 932	21 780	103	31	-	32 085
Siparex Proximité Innovation	16 697	14 176	2 585	1 981	-	9 717
TAGES Capital LLP	7 111	9 155	1 318	1 318	-	3 973
Euro Information SAS	1 494 765	1 278 865	164 249	111 640	-	1 288 167

## NOTE 14 Immeubles de placement

	31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/19
Coût historique	63 011	77 609	- 1 093	83 394	222 921
Amortissement et dépréciation	- 30 135	- 2 631	1 182	0	- 31 584
Montant net	32 876	74 978	89	83 394	191 337

La juste valeur de ces immeubles (enregistrés au coût historique) est de 225 886 milliers d'euros au 31 décembre 2019 ; elle était de 78 288 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Elle est déterminée à dire d'expert.

## NOTE 15 Immobilisations corporelles et incorporelles

## 15 a Immobilisations corporelles

	31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/19
Coût historique					
Terrains d'exploitation	12 415	0	- 261	0	12 154
Constructions d'exploitation	227 775	7 062	- 11 292	0	223 545
Droits d'utilisation - Immobilier	0	8 624	0	107 239	115 863
Droits d'utilisation - Autres	0	0	- 392	4 260	3 868
Autres immobilisations corporelles	320 109	7 818	- 4 927	- 83 324	239 676
TOTAL	560 299	23 504	- 16 872	28 175	595 106
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	- 155 646	- 10 121	9 997	0	- 155 770
Droits d'utilisation - Immobilier	0	- 19 511	158	0	- 19 353
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	- 161 226	- 11 758	3 415	0	- 169 569
TOTAL	- 316 872	- 41 390	13 570	0	- 344 692
Montant net	243 427	- 17 886	- 3 302	28 175	250 414

## DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/19
Valeur comptable brute	91 384	0	0	- 9	91 384
Amortissements et dépréciations	- 11 848	- 1 657	0	10	- 13 505
TOTAL	79 536	- 1 657	0	1	77 879

## 15 b Immobilisations incorporelles

	31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/19
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	4 462	0	0	2 559	7 021
Immobilisations acquises	147 521	6 257	- 105 453	3 693	52 018
<ul><li>logiciels</li></ul>	116 067	567	- 104 993	3 052	14 693
<ul><li>autres</li></ul>	31 454	5 690	- 460	641	37 325
TOTAL	151 983	6 257	- 105 453	6 252	59 039
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	- 1 792	- 1 905	0	0	- 3 697
Immobilisations acquises	- 121 350	- 1 699	105 138	- 5	- 17 916
<ul><li>logiciels</li></ul>	- 113 104	- 1 526	104 923	- 193	- 9 900
<ul><li>autres</li></ul>	- 8 246	- 173	215	188	- 8 016
TOTAL	- 123 142	- 3 604	105 138	- 5	- 21 613
Montant net	28 841	2 653	- 315	6 247	37 426

## NOTE 16 Écarts d'acquisition

	31/12/18	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/19
Écart d'acquisition brut	195 018	8 274	- 863	- 1 521	200 908
Dépréciations	- 1 915	0	0	0	- 1 915
Écart d'acquisition net	193 103	8 274	- 863	- 1 521	198 993

#### DÉTAIL DES ÉCARTS D'ACQUISITION

UGT	Valeur de l'EA au 31/12/18	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/19
Bancassurance Belgique	2 027	0	0	0	0	2 027
Gestion pour Compte de Tiers	190 352	8 274	- 863	0	- 1 521	196 242
Services et autres	724	0	0	0	0	724
TOTAL	193 103	8 274	- 863	0	- 1 521	198 993

Une approche multi-méthodologique a été retenue pour effectuer les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur le pôle Gestion pour Compte de Tiers (qui représentent 99 % du total net du poste). Dans ce contexte et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, la juste valeur, établie par un cabinet extérieur, a été déterminée selon une approche multicritères: éléments de

rentabilité et de risques propres, référence à des entreprises comparables dont la valeur est connue et formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Selon la méthode retenue, la valeur de l'UGT « Gestion pour Compte de Tiers » est comprise entre 334 millions d'euros et 943 millions d'euros.

## NOTE 17 Provisions et passifs éventuels

## 17 a Provisions

	31/12/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/19
Provisions pour risques	18 046	6 755	- 2 905	- 6 439	- 259	15 198
Sur engagements de garantie	2 657	2 223	- 2	- 1 173	2	3 707
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	653	307	0	- 239	0	721
dont pertes attendues à terminaison (S2)	379	888	0	- 264	1	1 004
Sur engagements de financement	1 361	913	0	- 947	1	1 328
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	1 129	743	0	- 734	0	1 138
dont pertes attendues à terminaison (S2)	232	170	0	- 213	1	190
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	3 592	0	0	- 3 500	- 92	0
Provisions pour litiges	4 894	1 333	- 828	- 188	0	5 211
Provisions pour risques sur créances diverses	5 542	2 286	- 2 075	- 631	- 170	4 952
Autres provisions	19 989	8 180	252	- 2 106	139	26 454
Provision pour épargne logement	14 576	2 596	0	0	- 4	17 168
Provisions pour éventualités diverses	4 663	5 241	- 708	- 152	143	9 187
Autres provisions	750	343	960	- 1 954	0	99
Provisions pour engagements de retraite	108 252	3 582	- 386	- 1763	- 2 233	107 452
TOTAL	146 287	18 516	- 3 039	- 10 308	- 2 353	149 104

	31/12/17	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/18
Provisions pour risques	13 506	9 677	- 29	- 4 797	- 311	18 046
Sur engagements par signature	3 882	897	0	-1968	- 154	2 657
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	900	240	0	- 333	- 154	653
dont pertes attendues à terminaison (S2)	1 152	259	0	- 1 032	0	379
Sur engagements de financement et de garantie	1998	998	- 3	- 778	- 854	1 361
dont pertes attendues à 12 mois (S1)	716	796	0	- 451	68	1 129
dont pertes attendues à terminaison (S2)	358	202	- 3	- 327	2	232
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	1200	2 300	0	0	92	3 592
Provisions pour litiges	2 002	5 043	- 26	- 923	- 1 202	4 894
Provisions pour risques sur créances diverses	4 424	439	0	- 1 128	1807	5 542
Autres provisions	25 413	2 826	- 5 331	- 3 155	236	19 989
Provision pour épargne logement	12 264	2 310	0	0	2	14 576
Provisions pour éventualités diverses	5 787	137	- 147	- 977	- 137	4 663
Autres provisions	7 362	379	- 5 184	- 2 178	371	750
Provisions pour engagements de retraite	104 491	3 538	- 417	- 1705	2 345	108 252
TOTAL	143 410	16 041	- 5 777	- 9 657	2 270	146 287

#### PROVISIONS PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	334 265	1 255 770	576 204	2 166 239
Montant des provisions sur PEL	4 434	10 359	2 377	17 170
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				229 810
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				- 2 996
Reprises Provisions EL				0
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				7 749
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				30

### **ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES**

	31/12/18	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/19
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	103 557	3 582	- 1 406	- 2 233	103 500
Compléments de retraite	1824	0	- 40	0	1784
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	2 871	0	- 703	0	2 168
TOTAL	108 252	3 582	- 2 149	- 2 233	107 452

	31/12/17	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/18
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	99 679	3 538	- 1737	2 077	103 557
Compléments de retraite	1784	0	- 228	268	1 824
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	3 028	0	- 157	0	2 871
TOTAL	104 491	3 538	- 2 122	2 345	108 252

La variation de juste valeur provient des écarts actuariels (voir tableau provisions ci-dessus).

### RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/19	31/12/18
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	0,75 %	1,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,31 %	1,73 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice lboxx.

### INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/18	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux béné- ficiaires	Autres (regroupe- ments d'entreprise, liquidation)	31/12/19
Engagements	194 732	2 430	10 462	0	5 672	3 635	- 11 128		205 804
Contrat d'assurance hors Groupe et actifs gérés en externe	91 174	1 325	0	6 296	0	11 454	- 7 944	- 1	102 304
Provision	103 557	1 105	10 462	- 6 296	5 672	- 7 818	- 3 184	1	103 500

	31/12/17	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Cotisations au régime	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Paiement aux béné- ficiaires	Autres (regroupe- ments d'entreprise, liquidation)	31/12/18
Engagements	193 654	1 234	10 279	0	- 5 485	3 805	- 8 710	- 46	194 732
Contrat d'assurance hors Groupe et actifs gérés en externe	93 975	1 145	0	6 314	0	- 4 920	- 5 340	0	91 174
Provision	99 679	88	10 279	- 6 314	- 5 485	8 725	- 3 370	- 46	103 557

Une variation de plus/moins 50 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 12,8 millions d'euros/une augmentation de 14,4 millions d'euros de l'engagement.

### VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	31/12/18	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31/12/19
Juste valeur des actifs du régime	91 174	11 454	1 325	6 296	- 7 945	102 303
	31/12/17	Effet de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31/12/18
Juste valeur des actifs du régime	93 975	- 4 920	1 145	6 314	- 5 340	91 174

## DÉTAILS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	31/12/19						
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	TOTAL		
Actifs cotés sur un marché actif	37 445	31 060	0	0	68 505		
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	5 903	27 895	33 798		
TOTAL	37 445	31 060	5 903	27 895	102 303		

	31/12/18						
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	TOTAL		
Actifs cotés sur un marché actif	35 052	26 065	0	0	61 117		
Actifs non cotés sur un marché actif	0	0	6 328	23 729	30 057		
TOTAL	35 052	26 065	6 328	23 729	91 174		

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	Duration moyenne pondérée
Indemnités de fin de carrière	14,30

### 17 b Passifs éventuels

Néant.

## NOTE 18 Réserves liées au capital et réserves

## 18 a Capitaux propres part du Groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Capital et réserves liées au capital	1 379 383	1 307 016	72 367	6 %
• Capital	1 376 633	1 304 266	72 367	6%
<ul> <li>Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion</li> </ul>	2 750	2 750	0	0 %
Réserves consolidées	1 642 721	1 479 422	163 299	11 %
Réserve légale	0	0	0	n.s.
Réserves statutaires et contractuelles	0	0	0	n.s.
Réserves réglementées	0	0	0	n.s.
<ul> <li>Autres réserves (dont effets liés à la première application)</li> </ul>	1 673 078	1 556 831	116 247	7 %
dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	- 16 158	- 3 391	- 12 767	376 %
Report à nouveau	- 30 357	- 77 409	47 052	- 61 %
TOTAL	3 022 104	2 786 438	235 666	8 %

## 18 b Gains ou pertes latents différés part du Groupe

	31/12/19	31/12/18	Variat	ion
Gains ou pertes latents ou différés liés aux :				
• placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	149 978	96 198	53 780	56 %
actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	23 676	7 112	16 564	233 %
actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	6 334	439	5 895	n.s.
dérivés de couverture (CFH)	- 10 647	- 10 732	85	-1%
• autres	- 16 707	- 19 163	2 456	- 13 %
TOTAL	152 634	73 854	78 780	107 %

<sup>\*</sup> Soldes nets d'IS.

## 18 c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

Néant.

## NOTE 19 Engagements donnés et reçus

## **ENGAGEMENTS DONNÉS**

	31/12/19	31/12/18	Varia	ntion
Engagements de financement	2 770 979	2 618 385	152 594	6 %
Engagements en faveur d'établissements de crédit	32 250	34 100	- 1 850	- 5 %
Engagements en faveur de la clientèle	2 738 729	2 584 285	154 444	6%
Engagements de garantie	225 556	207 773	17 783	9 %
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	17 010	78 735	- 61 725	- 78 %
Engagements d'ordre de la clientèle	208 546	129 038	79 508	62 %
Engagements sur titres	777	647	130	20 %
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0	0	
Autres engagements donnés	777	647	130	20 %

### **ENGAGEMENTS REÇUS**

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Engagements de financement	729 140	282 376	446 764	158 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	729 140	282 376	446 764	158 %
Engagements reçus de la clientèle	0	0	0	
Engagements de garantie	7 559 438	7 150 822	408 616	6 %
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 125 164	3 077 230	47 934	2 %
Engagements reçus de la clientèle	4 434 274	4 073 592	360 682	9 %
Engagements sur titres	4 944	647	4 297	664 %
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0	0	
Autres engagements reçus	4 944	647	4 297	664 %

## TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/19	31/12/18	Variat	tion
Actifs donnés en pension	201 086	174 880	26 206	15 %
Passifs associés	651 014	1 158 281	- 507 267	- 44 %

### ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/19	31/12/18	Variati	ion
Titres prêtés	201 014	273 919	- 72 905	- 27 %
Dépôts de garantie sur opérations de marché	125 702	146 776	- 21 074	- 14 %
TOTAL	326 716	420 695	- 93 979	- 22 %

### NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### NOTE 20 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/19		31/12/18 publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	26 930	- 7 326	27 377	- 10 023
Clientèle	946 958	- 540 341	935 559	- 513 917
o dont crédit-bail	457 533	- 426 020	432 019	- 402 210
<ul> <li>dont obligation locative</li> </ul>	0	- 706	0	0
Instruments dérivés de couverture	6 839	- 48 204	13 030	- 44 114
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	46 182	- 9 474	227 890	- 271 016
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	16 843	0	23 046	0
Titres au coût amorti	- 291	0	0	0
Dettes représentées par un titre	0	- 41 917	0	- 47 809
Dettes subordonnées	0	- 1 116	0	- 1 715
TOTAL	1 043 461	- 648 378	1 226 902	- 888 594
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	990 440	- 590 700	985 982	- 573 464
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		- 590 700		- 573 464

	31/12/18 retraité	
	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	27 377	- 10 023
Clientèle	935 559	- 513 917
• dont crédit-bail	432 019	- 402 210
dont obligation locative	0	0
Instruments dérivés de couverture	71	- 12 327
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 118	- 10 095
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	23 046	0
Titres au coût amorti	0	0
Dettes représentées par un titre	0	- 47 809
Dettes subordonnées	0	- 1 715
TOTAL	991 171	- 595 886
Dont produits et charges d'intérêts calculés au TIE	985 982	- 573 464
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		- 573 464

À compter du 1er janvier 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Ce changement a été effectué dans le but d'être en cohérence avec certains états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Terme Exercice (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

Par ailleurs, les intérêts des jambes prêteuses et emprunteuses des dérivés font l'objet d'une comptabilisation séparée respectivement en produits et en charges d'intérêts.

### NOTE 21 Commissions

	31/12/19		31/12	2/18
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	7 082	- 357	7 929	- 445
Clientèle	77 025	- 2 374	92 278	-1686
Titres	13 678	- 4 194	16 361	- 11 062
dont activités gérées pour compte de tiers	2 149	0	2 381	0
Instruments dérivés	0	0	1	0
Change	1 461	0	1 410	0
Engagements de financement et de garantie	0	- 84	0	- 146
Prestations de services	192 658	- 62 961	192 517	- 57 435
TOTAL	291 904	- 69 970	310 496	- 70 774

### NOTE 22 Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/19	31/12/18 retraité	Varia	tion
Instruments de transaction	- 17 282	- 22 551	5 269	- 23 %
Instruments à la juste valeur sur option	- 2 737	26 896	- 29 633	- 110 %
Inefficacité des couvertures	- 2 482	- 95	- 2 387	2 513 %
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0	0	n.s.
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 2 482	- 95	- 2 387	2 513 %
<ul> <li>Variations de juste valeur des éléments couverts</li> </ul>	18 685	9 270	9 415	102 %
<ul> <li>Variations de juste valeur des éléments de couverture</li> </ul>	- 21 167	- 9 365	- 11 802	126 %
Résultat de change	376	430	- 54	- 13 %
Autres instruments à la juste valeur sur résultat	26 034	- 14 045	40 079	- 285 %
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	3 909	- 9 365	13 274	- 142 %

Depuis l'exercice 2018, les intérêts perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés. En 2019, le Groupe a également affiné la présentation des revenus et des charges sur ces instruments.

Pour information, les données publiées et retraitées du 31 décembre 2018 figurent ci-dessous :

	31/12/18 publié	31/12/18 retraité
Instruments de transaction	34 426	- 22 551
Instruments à la juste valeur sur option	26 896	26 896
Inefficacité des couvertures	- 95	- 95
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 95	- 95
<ul> <li>Variations de juste valeur des éléments couverts</li> </ul>	9 270	9 270
<ul> <li>Variations de juste valeur des éléments de couverture</li> </ul>	- 9 365	- 9 365
Résultat de change	430	430
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	- 14 045	- 14 045
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	47 612	- 9 365

### NOTE 23 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Dividendes	2 743	1 604	1 139	71 %
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	343	1 666	- 1 323	- 79 %
TOTAL	3 086	3 270	- 184	- 6 %

### NOTE 24 Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti

Néant.

### NOTE 25 Produits nets des activités d'assurance

La contribution assurances se trouve en « Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ».

### NOTE 26 Produits et charges des autres activités

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Produits des autres activités				
Immeubles de placement :	175	0	175	n.s.
plus-values de cession	175	0	175	n.s.
Charges refacturées	14 756	15 420	- 664	- 4 %
Autres produits	339 622	282 153	57 469	20 %
Sous-total Sous-total	354 553	297 573	56 980	19 %
Charges des autres activités				
Immeubles de placement :	- 2 020	- 1 731	- 289	17 %
<ul> <li>dotations aux provisions/amortissements</li> </ul>	- 1897	<i>- 1 731</i>	- 166	10 %
moins-values de cession	- 123	0	- 123	n.s.
Autres charges	- 163 867	- 139 904	- 23 963	17 %
Sous-total Sous-total	- 165 887	- 141 635	- 24 252	17 %
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	188 666	155 938	32 728	21 %

### NOTE 27 Frais généraux

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Charges de personnel	- 430 262	- 413 200	- 17 062	4 %
Autres charges	- 300 574	- 358 966	58 392	- 16 %
TOTAL	- 730 836	- 772 166	41 330	- 5 %

### 27 a Charges de personnel

	31/12/19	31/12/18	Varia	ntion
Salaires et traitements	- 261 175	- 263 238	2 063	-1%
Charges sociales	- 115 116	- 107 636	- 7 480	7 %
Avantages du personnel à court terme	0	0	0	n.s.
Intéressement et participation des salariés	- 31 221	- 18 642	- 12 579	67 %
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 22 790	- 23 911	1 121	- 5 %
Autres	40	227	- 187	- 82 %
TOTAL	- 430 262	- 413 200	- 17 062	4 %

Depuis l'exercice 2012, neuf plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place par une entité du Groupe. Les bénéficiaires sont choisis selon la nature et la technicité des fonctions qu'ils exercent. L'attribution est conditionnée au maintien du bénéficiaire en situation de salarié du pôle. Les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions sont incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition. La période minimale d'acquisition est de deux ans (dix-huit mois pour le plan 2015, trente pour les plans 2016 et 2017 et vingt-quatre pour les plans 2019) et la durée minimale de conservation à l'issue de la période d'acquisition est également de deux ans.

La Caisse Fédérale ayant pris l'engagement de racheter ces actions, sur option du porteur, ces émissions sont traitées en cash settled et la valeur des titres est enregistrée en charges de personnel à la date de notification, par contrepartie d'une dette dont la réévaluation à chaque arrêté et jusqu'à son extinction est également constatée en frais de personnel.

Les effets de ces plans d'attribution d'actions gratuites sont résumés dans le tableau ci-dessous.

		31/12/19						31/	12/18				
		Nombre d	l'actions					Nombre o	'actions				
	Date d'attribution	attribuées	acquises/ restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée	attribuées	acquises/ restantes	Valeur de rachat	Pourcentage d'acquisition	Charge de l'exercice	Dette cumulée
Plan 2012	14/02/12	20 060	0	218,00	100 %	0	0	20 060	0	223,07	100 %	0	0
Plan 2013	15/04/13	18 147	0	218,00	100 %	0	0	18 147	0	223,07	100 %	- 25	0
Plan 2014	01/04/14	29 400	0	218,00	100 %	0	0	29 400	0	223,07	100 %	- 85	0
Plan 2015	16/09/15	29 710	0	218,00	100 %	- 6 161	0	29 710	27 621	223,07	100 %	778	6 161
Plan 2016 *	16/09/16	30 187	29 179	218,00	100 %	388	6 361	30 187	29 179	223,07	92 %	2 931	5 973
Plan 2017 *	04/09/17	30 730	30 162	218,00	93 %	2 532	6 114	30 730	30 317	223,07	53 %	2 807	3 582
Plan 2018 *	06/09/18	35 564	35 409	218,00	66 %	3 820	5 079	35 564	35 564	223,07	16 %	1 259	1 259
Plan 2019 [1]*	06/09/19	14 250	14 250	218,00	16 %	493	493						
Plan 2019 [2]*	20/12/19	6 091	6 091	218,00	12 %	163	163						
TOTAL						1 235	18 210					7 665	16 975

<sup>\*</sup> Nombre d'actions acquises estimé.

### **EFFECTIFS MOYENS**

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Techniciens de la banque	2 100	2 191	- 91	- 4 %
Cadres	2 260	2 258	2	0 %
TOTAL*	4 360	4 449	- 89	- 2 %
Dont France	3 228	3 282	- 54	- 2 %
Dont étranger	1 132	1 167	- 35	- 3 %

<sup>\*</sup> Tous contrats confondus, dont 4 116 ETP CDI

## 27 b Autres charges d'exploitation

	31/12/19	31/12/18	Variati	on
Impôts et taxes	- 36 905	- 37 281	376	-1%
Locations	- 46 767	- 29 999	- 16 768	56 %
<ul> <li>locations à court terme d'actifs <sup>(1)</sup></li> </ul>	- 3 630	- 22 611	18 981	- 84 %
<ul> <li>locations d'actifs de faible valeur/substituables (2)</li> </ul>	- 39 033	- 4 197	- 34 836	830 %
<ul> <li>autres locations</li> </ul>	- 4 104	- 3 191	- 913	29 %
Autres services extérieurs	- 169 180	- 259 807	90 627	- 35 %
Autres charges diverses	- 2 756	- 4 945	2 189	- 44 %
TOTAL	- 255 608	- 332 032	76 424	- 23 %

<sup>(1)</sup> Inclut l'immobilier en tacite reconduction.

# 27 c Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Amortissements :	- 43 848	- 26 934	- 16 914	63 %
<ul> <li>immobilisations corporelles</li> </ul>	- 40 301	- 24 037	- 16 264	68 %
dont droits d'utilisation	- 18 394	0	- 18 394	n.s.
<ul> <li>immobilisations incorporelles</li> </ul>	- 3 547	- 2 897	- 650	22 %
Dépréciations :	- 1 117	0	- 1 117	n.s.
<ul> <li>immobilisations corporelles</li> </ul>	- 1 117	0	- 1 117	n.s.
<ul> <li>immobilisations incorporelles</li> </ul>	0	0	0	n.s.
TOTAL	- 44 965	- 26 934	- 18 031	67 %

<sup>(2)</sup> Inclut le matériel informatique.

### NOTE 28 Coût du risque

	31/12/19	31/12/18	Variation	
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 3 390	- 4 318	928	- 21 %
Pertes attendues à terminaison (S2)	5 869	- 10 399	16 268	- 156 %
Actifs dépréciés (S3)	- 24 378	12 828	- 37 206	- 290 %
TOTAL	- 21 899	-1889	- 20 010	N.S.

			Créances irrécouvrables	Créances irrécouvrables	Recouvrement sur créances	
31/12/19	Dotations	Reprises	couvertes	non couvertes	apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 26 889	23 499				- 3 390
Prêts et créances établissements de crédit au coût amorti	0	1				1
<ul> <li>Prêts et créances clientèle au coût amorti</li> </ul>	- 25 191	22 007				- 3 184
<ul> <li>dont location financement</li> </ul>	- 1 602	311				- 1 291
<ul> <li>Actifs financiers au coût amorti - titres</li> </ul>	- 360	196				- 164
<ul> <li>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</li> </ul>	- 288	323				35
Engagements donnés	- 1 050	972				- 78
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 25 832	31 701				5 869
Prêts et créances établissements de crédit au coût amorti	0	8				8
<ul> <li>Prêts et créances clientèle au coût amorti</li> </ul>	- 24 768	31 215				6 447
<ul> <li>dont location financement</li> </ul>	- 98	1 846				1 748
<ul> <li>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</li> </ul>	- 6	0				- 6
<ul> <li>Engagements donnés</li> </ul>	- 1 058	478				- 580
Actifs dépréciés (S3)	- 95 009	99 043	- 22 582	- 7 556	1 726	- 24 378
Prêts et créances établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	- 1 039	0	- 1 039
<ul> <li>Prêts et créances clientèle au coût amorti</li> </ul>	- 91 908	97 513	- 22 582	- 6 508	1 726	- 21 759
<ul> <li>dont location financement</li> </ul>	- 1 386	1 357	- 256	- 40	0	- 325
Engagements donnés	- 3 101	1 530	0	- 9	0	- 1580
TOTAL	- 147 730	154 243	- 22 582	- 7 556	1726	- 21 899

			Créances irrécouvrables	Créances irrécouvrables	Recouvrement sur créances	
31/12/18	Dotations	Reprises	couvertes	non couvertes	apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 22 746	18 428				- 4 318
Prêts et créances établissements de crédit au coût amorti	0	4				4
<ul> <li>Prêts et créances clientèle au coût amorti</li> </ul>	- 21 625	17 193				- 4 432
<ul> <li>dont location financement</li> </ul>	- 650	1 899				1 249
Actifs financiers au coût amorti - titres	- 49	0				- 49
<ul> <li>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes</li> </ul>	- 36	447				411
Engagements donnés	- 1 036	784				- 252
Pertes attendues à terminaison (S2)	- 28 063	17 664				- 10 399
Prêts et créances établissements de crédit au coût amorti	- 8	0				- 8
<ul> <li>Prêts et créances clientèle au coût amorti</li> </ul>	- 27 594	16 302				- 11 292
<ul> <li>dont location financement</li> </ul>	- 2 593	248				- 2 345
Engagements donnés	- 461	1 362				901
Actifs dépréciés (S3)	- 74 815	124 830	- 30 976	- 7 450	1 239	12 828
Prêts et créances établissements de crédit au coût amorti	0		0	- 818	0	- 818
Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 73 839	123 065	- 30 976	- 6 626	1 239	12 863
<ul> <li>dont location financement</li> </ul>	- 1 546	3 210	- 165	- 56	0	1 443
Engagements donnés	- 976	1765	0	- 6	0	783
TOTAL	- 125 624	160 922	- 30 976	- 7 450	1 239	- 1 889
,						

### NOTE 29 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/19	31/12/18	Varia	tion
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 759	1 072	- 1 831	- 171 %
Moins-values de cession	- 1 928	- 343	- 1 585	462 %
Plus-values de cession	1 169	1 415	- 246	- 17 %
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	17 455	45 266	- 27 811	- 61 %
TOTAL	16 696	46 338	- 29 642	- 64 %

## NOTE 30 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/19	31/12/18	Variat	ion
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	7	0	7	n.s.
TOTAL	7	0	7	N.S.

## NOTE 31 Impôt sur les bénéfices

### DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/19	31/12/18	Variatio	on
Charge d'impôt exigible	- 15 018	- 21 138	6 120	- 29 %
Charge d'impôt différé	2 687	- 741	3 428	- 463 %
Ajustements au titre des exercices antérieurs	- 3 167	- 548	- 2 619	478 %
TOTAL	- 15 498	- 22 427	6 929	- 31 %

### RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/1	2/19	31/12/18		
Taux d'impôt théorique	72 812	34,43 %	63 798	34,43 %	
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	74 071	35,03 %	4 335	2,34 %	
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	- 244	- 0,12 %	- 1 297	- 0,70 %	
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités françaises	- 502	- 0,24 %	7 996	4,32 %	
Impact des variations de taux sur les décalages temporaires	- 47 592	- 22,50 %	21 990	11,87 %	
Décalages permanents	- 63 294	- 29,93 %	- 39 917	- 21,54 %	
Autres	- 5 506	- 2,60 %	- 23 970	- 12,94 %	
Taux d'impôt effectif	29 745	14,07 %	32 935	17,77 %	
Résultat taxable*	211 477		185 299		
Charge d'impôt	29 745	14,07 %	32 935	17,77 %	

<sup>\*</sup> Dont retraitement de l'impôt sur le résultat lié aux actifs destinés à être cédés.

## NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

### NOTE 32 Recyclage des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/19 Mouvements	31/12/18 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	1 127	- 332
Sous-total Sous-total	1 127	- 332
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat*	4 461	0
Autres mouvements	18 300	- 16 679
Sous-total Sous-total	22 761	- 16 679
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	85	4 025
Sous-total Sous-total	85	4 025
Réévaluation des placements des activités d'assurance (actifs financiers disponibles à la vente)		769
Reclassement vers le résultat		0
Effet de la fusion GACM NEA		86 888
Sous-total Sous-total	0	87 657
Réévaluation des immobilisations		
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 537	- 2 708
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	53 271	- 20 843
TOTAL	78 781	51 120

<sup>\*</sup> Sur instruments de dettes.

NOTE 33 Impôt relatif à chaque composante des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/19					
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	1 127	0	1 127	- 332	0	- 332
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	30 662	- 7 901	22 761	- 22 834	6 155	- 16 679
Réévaluation des placements des activités d'assurance			0	1 555	- 786	769
Effet de la fusion GACM NEA			0	109 679	- 22 791	86 888
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	116	- 31	85	5 425	- 1 400	4 025
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	2 127	- 590	1 537	- 3 241	533	- 2 708
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	53 271	0	53 271	- 20 843	0	- 20 843
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	87 303	- 8 522	78 781	69 409	- 18 289	51 120

## V. INFORMATIONS SECTORIELLES

En matière d'information sectorielle, le CMNE communique sur deux niveaux. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.

## 6.6.14 Information sectorielle par activité (premier niveau)

Le Groupe CMNE est organisé selon cinq pôles d'activité :

- Bancassurance France;
- Bancassurance Belgique;
- Assurances;
- Gestion pour compte de tiers ;
- Services et activités diverses.

Le détail des entités composant chacun de ces pôles d'activité est donné dans le périmètre.

### RÉSUMÉ DES CONTRIBUTIONS PAR PÔLE

	PN	PNB RBE		BE	Résultat (	consolidé	Total bilan consolidé	
	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19
Pôle Bancassurance France	438 058	594 013	96 633	244 790	74 501	222 887	21 331 981	21 732 176
Pôle Bancassurance Belgique	253 527	243 836	- 29 284	20 750	20 110	9 202	6 753 081	6 838 683
Pôle Assurances	0	0	0	0	67 436	86 114	1 005 981	960 490
Pôle Gestion pour Compte de Tiers	155 918	188 585	9 625	29 393	14 766	44 515	1 564 385	694 220
Pôle Services et Activités Diverses	3 508	3 626	1 871	3 983	12 570	16 635	170 933	181 370
Opérations spécifiques et éliminations	- 66 161	- 217 382	- 66 162	- 217 074	- 55 316	- 217 073	- 2 718 058	- 2 234 231
TOTAL	784 850	812 678	12 684	81 842	134 069	162 280	28 108 303	28 172 708

### SYNTHÈSE BILAN ET RÉSULTAT PAR PÔLES

**ACTIF** 

			Pôle	Pôle	Opérations	
Pôle	Pôle		Gestion pour	Services et	spécifiques	
Bancassurance	Bancassurance		Compte		et	
France	Belgique	Assurances	de Tiers	Diverses	éliminations	Total
748 223	78 263	-	669 450	10 811	- 130 383	1 376 364
37 827	458	-	-	-	- 23 062	15 223
3 789 744	947 489	-	33 943	533	- 2 016 519	2 755 190
3 934 639	847 288	-	381 249	4 667	- 592 909	4 574 934
12 118 815	4 692 808	-	4 177	-	- 236 079	16 579 721
17 176	11 194	-	-	-	-	28 370
146 606	-	-	-	-	-	146 606
-	-	-	-	-	-	-
309 409	147 701	-	235 770	1 456	2 991	697 327
-	-	1 005 981	21 627	135 022	273 690	1 436 320
229 542	25 853	-	35 065	17 720	- 3 035	305 145
-	2 027	-	183 104	724	7 248	193 103
21 331 981	6 753 081	1 005 981	1 564 385	170 933	- 2 718 058	28 108 303
	Bancassurance France 748 223 37 827 3 789 744 3 934 639 12 118 815 17 176 146 606 - 309 409 - 229 542 -	Bancassurance France         Bancassurance Belgique           748 223         78 263           37 827         458           3 789 744         947 489           3 934 639         847 288           12 118 815         4 692 808           17 176         11 194           146 606         -           -         -           309 409         147 701           -         -           229 542         25 853           -         2 027	Bancassurance France         Bancassurance Belgique         Pôle Assurances           748 223         78 263         -           37 827         458         -           3 789 744         947 489         -           3 934 639         847 288         -           12 118 815         4 692 808         -           17 176         11 194         -           146 606         -         -           -         -         -           309 409         147 701         -           -         1 005 981           229 542         25 853         -           2 027         -	Bancassurance France         Bancassurance Belgique         Pôle Assurances         Compte de Tiers           748 223         78 263         -         669 450           37 827         458         -         -           3 789 744         947 489         -         33 943           3 934 639         847 288         -         381 249           12 118 815         4 692 808         -         4 177           17 176         11 194         -         -           146 606         -         -         -           309 409         147 701         -         235 770           -         -         1 005 981         21 627           229 542         25 853         -         35 065           -         2 027         -         183 104	Bancassurance France         Bancassurance Belgique         Pôle Assurances         Compte de Tiers         Activités Diverses           748 223         78 263         - 669 450         10 811           37 827         458             3 789 744         947 489         - 33 943         533           3 934 639         847 288         - 381 249         4 667           12 118 815         4 692 808         - 4 177            17 176         11 194             146 606              309 409         147 701         - 235 770         1 456           1 005 981         21 627         135 022           229 542         25 853         - 35 065         17 720           - 2027         - 183 104         724	Bancassurance France         Bancassurance Belgique         Pôle Assurances         Compte de Tiers         Activités Diverses         et éliminations           748 223         78 263         -         669 450         10 811         - 130 383           37 827         458         -         -         - 23 062           3 789 744         947 489         -         33 943         533         - 2 016 519           3 934 639         847 288         -         381 249         4 667         - 592 909           12 118 815         4 692 808         -         4 177         -         - 236 079           17 176         11 194         -         -         -         -         -           146 606         -         -         -         -         -         -         -           309 409         147 701         -         235 770         1 456         2 991           -         -         1 005 981         21 627         135 022         273 690           229 542         25 853         -         35 065         17 720         - 3 035           -         2 027         -         183 104         724         7 248

				Pôle	Pôle	<b>Opérations</b>	
	Pôle	Pôle		Gestion pour	Services et	spécifiques	
	Bancassurance	Bancassurance	Pôle	Compte de	Activités	et	
31/12/19	France	Belgique	Assurances	Tiers	Diverses	éliminations	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 134 915	56 762	-	115 366	6 662	- 45 316	1 268 389
Instruments dérivés de couverture	39 449	362	-	-	-	- 31 444	8 367
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 814 368	769 648	-	21 242	536	- 2 020 667	2 585 127
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 589 718	637 796	-	55 241	4 581	- 285 789	4 001 547
Prêts et créances sur la clientèle	12 353 168	5 136 872	-	2 165	-	- 119 094	17 373 111
Écart de rééval des PTF couverts en taux	32 821	17 722	-	-	-	-	50 543
Titres au coût amorti	150 442	-	-	-	-	-	150 442
Placements des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	304 015	168 115	-	184 073	1 554	- 9 825	647 932
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	960 490	25 236	149 663	273 691	1 409 080
Immobilisations corporelles et incorporelles	311 253	51 406	-	101 903	17 650	- 3 035	479 177
Écarts d'acquisition	2 027	-	-	188 994	724	7 248	198 993
TOTAL	21 732 176	6 838 683	960 490	694 220	181 370	- 2 234 231	28 172 708

### **PASSIF**

				Pôle	Pôle	Opérations	
	Pôle	Pôle		Gestion pour	Services et	spécifiques	
	Bancassurance	Bancassurance	Pôle	Compte de	Activités	et	
31/12/18	France	Belgique	Assurances	Tiers	Diverses	éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	268 411	-	-	472 610	-	- 70 720	670 301
Instruments dérivés de couverture	61 465	30 716	-	-	-	- 23 062	69 119
Dettes envers les établissements de crédit	1 847 764	287 417	-	522 092	8 074	- 718 054	1 947 293
Dettes envers la clientèle	12 066 664	5 505 516	-	-	404	- 17 752	17 554 832
Dettes représentées par un titre	3 002 458	9 502	-	-	-	- 80 041	2 931 919
Écart de rééval des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	374 053	198 609	-	400 124	395	- 57	973 124
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	85 758	56 953	-	1 644	1 932	-	146 287
Dettes subordonnées	818 725	96 315	-	-	-	- 93 968	821 072
Intérêts minoritaires	37 323	- 334	-	- 36 994	-	-	- 5
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 694 859	548 277	951 875	190 141	147 558	- 1 672 418	2 860 292
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	74 501	20 110	54 106	14 767	12 570	- 41 985	134 069
TOTAL	21 331 981	6 753 081	1 005 981	1 564 385	170 933	- 2 718 058	28 108 303

	Pôle Bancassurance	Pôle Bancassurance	Pôle	Pôle Gestion pour Compte de	Pôle Services et Activités	Opérations spécifiques et	
31/12/19	France	Belgique	Assurances	Tiers	Diverses	éliminations	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	592 169	4 964	-	-	-	0	597 133
Instruments dérivés de couverture	59 642	34 047	-	-	-	- 31 444	62 245
Dettes envers les établissements de crédit	1 202 742	12 411	-	132 913	3 746	- 280 718	1 071 094
Dettes envers la clientèle	12 760 901	5 817 719	-	-	410	- 34 044	18 544 986
Dettes représentées par un titre	2 620 914	8 162	-	-	-	-	2 629 076
Écart de rééval des PTF couverts en taux	-	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	436 596	208 405	-	274 386	874	- 9 853	910 408
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	88 224	58 638	-	2 217	25	-	149 104
Dettes subordonnées	815 058	94 384	-	-	-	- 90 121	819 321
Intérêts minoritaires	36 719	- 345	-	15 919	-	29	52 322
Capitaux propres hors résultat (part du Groupe)	2 896 324	591 096	874 376	224 270	159 680	- 1 571 007	3 174 739
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	222 887	9 202	86 114	44 516	16 635	- 217 074	162 280
TOTAL	21 732 176	6 838 683	960 490	694 220	181 370	- 2 234 231	28 172 708

### COMPTE DE RÉSULTAT

			Pôle	Pôle	Opérations	
Pôle	Pôle		<b>Gestion pour</b>	Services et	spécifiques	
Bancassurance	Bancassurance	Pôle	Compte de	Activités	et	
France	Belgique	Assurances	Tiers	Diverses	éliminations	Total
438 058	253 527	-	155 918	3 508	- 66 161	784 850
178 960	207 820	-	430	- 155	- 48 <i>747</i>	338 308
206 525	49 106	-	- 8 571	-	- 7 <i>33</i> 8	239 722
- 341 425	- 282 811	-	- 146 293	- 1 637	1	- 772 165
96 633	- 29 284	-	9 625	1 871	- 66 162	12 684
- 3 702	2 087	-	- 162	- 112	-	-1889
92 931	- 27 197	-	9 463	1 759	- 66 162	10 796
-	-	36 568	1806	11 302	-	49 676
748	44 522	-	1 068	-	-	46 338
-	-	-	-	-	-	-
93 679	17 325	36 568	12 337	13 061	- 66 160	106 810
- 19 449	2 790	-	- 4 885	- 491	- 392	- 22 427
372	-	35 631	20 743	-	11 239	67 985
74 602	20 115	72 199	28 195	12 570	- 55 315	152 368
101	5	4 763	13 429	-	1	18 299
74 501	20 110	67 436	14 766	12 570	- 55 316	134 069
	### Bancassurance France  438 058  178 960  206 525  - 341 425  96 633  - 3 702  92 931  - 748  - 93 679  - 19 449  372  74 602  101	Bancassurance France         Bancassurance Belgique           438 058         253 527           178 960         207 820           206 525         49 106           - 341 425         - 282 811           96 633         - 29 284           - 3 702         2 087           92 931         - 27 197           -         -           748         44 522           -         -           93 679         17 325           - 19 449         2 790           372         -           74 602         20 115           101         5	Bancassurance France         Bancassurance Belgique         Pôle Assurances           438 058         253 527         -           178 960         207 820         -           206 525         49 106         -           - 341 425         - 282 811         -           96 633         - 29 284         -           - 3 702         2 087         -           92 931         - 27 197         -           - 748         44 522         -           - 93 679         17 325         36 568           - 19 449         2 790         -           372         - 35 631         74 602         20 115         72 199           101         5         4 763	Pôle Bancassurance France         Pôle Bancassurance Belgique         Pôle Assurances         Gestion pour Compte de Tiers           438 058         253 527         -         155 918           178 960         207 820         -         430           206 525         49 106         -         - 8 571           - 341 425         - 282 811         -         - 146 293           96 633         - 29 284         -         9 625           - 3 702         2 087         -         - 162           92 931         - 27 197         -         9 463            -         36 568         1 806           748         44 522         -         1 068            -         -         -         -           93 679         17 325         36 568         12 337         -         4 885           372         -         35 631         20 743         -         4 885         -         -         -         -         4 885         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         -         <	Pôle Bancassurance France         Pôle Bancassurance Belgique         Pôle Activités Diverses           438 058         253 527         - 155 918         3 508           178 960         207 820         - 430         - 155           206 525         49 106         - 8 571         - 430         - 155           - 341 425         - 282 811         - 146 293         - 1637         - 1637           96 633         - 29 284         - 9 625         1 871         - 162         - 112           92 931         - 27 197         - 9463         1 759         - 12         - 12           92 931         - 27 197         - 9463         1 759         - 1068	Pôle Bancassurance France         Pôle Belgique         Pôle Belgique         Gestion pour Compte de Tiers         Services et Diverses         spécifiques et deliminations           438 058         253 527         -         155 918         3 508         - 66 161           178 960         207 820         -         430         - 155         - 48 747           206 525         49 106         -         - 8 571         -         - 7 338           - 341 425         - 282 811         -         - 146 293         - 1 637         1           96 633         - 29 284         -         9 625         1 871         - 66 162           - 3 702         2 087         -         - 162         - 112         -           92 931         - 27 197         -         9 463         1759         - 66 162           - 748         44 522         -         1 068         -         -           - 748         44 522         -         1 068         -         -           - 93 679         17 325         36 568         12 337         13 061         - 66 160           - 19 449         2 790         -         - 4 885         - 491         - 392           372         -         35

				Põle	Põle	Opérations	
	Pôle	Pôle		Gestion pour	Services et	spécifiques	
	Bancassurance	Bancassurance	Pôle	Compte de	Activités	et	
31/12/19	France	Belgique	Assurances	Tiers	Diverses	éliminations	Total
Produit net bancaire	594 013	243 836	-	188 585	3 626	- 217 382	812 678
dont marge nette d'intérêt	192 238	204 458	-	- 1 641	- 87	115	395 083
dont commissions	178 371	<i>3</i> 6 889	-	-	-	6 674	221 934
Frais généraux	- 349 223	- 223 086	-	- 159 192	357	308	- 730 836
Résultat brut d'exploitation	244 790	20 750	-	29 393	3 983	- 217 074	81 842
Coût du risque	- 12 548	- 9 387	-	28	8	-	- 21 899
Résultat d'exploitation	232 242	11 363	-	29 421	3 991	- 217 074	59 943
Quote-part de résultat des entreprises MEE	-	-	86 114	3 520	13 565	-	103 199
Gains ou pertes sur autres actifs	363	- 121	-	16 454	-	-	16 696
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	7	-	-	7
Résultat courant avant impôt	232 605	11 242	86 114	49 402	17 556	- 217 074	179 845
Impôts sur les bénéfices	- 9 729	- 2 023	-	- 2 825	- 921	-	- 15 498
Gains & pertes nets d'impôts/activités aband.	-	-	-	17 381	-	-	17 381
Résultat net total	222 876	9 219	86 114	63 958	16 635	- 217 074	181 728
Intérêts minoritaires	- 11	17	-	19 443	-	- 1	19 448
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	222 887	9 202	86 114	44 515	16 635	- 217 073	162 280
Intérêts minoritaires	- 11	17	-	19 443	-	-1	19 44

### INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (DEUXIÈME NIVEAU)

Pays	Produit net bancaire	Effectifs	Résultat
ALLEMAGNE	9 587	34	683
BELGIQUE	243 836	1 084	9 202
ESPAGNE	1 750	3	566
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	609	7	- 4 423
FRANCE	537 706	3 177	156 090
HONG-KONG	0	0	- 867
LUXEMBOURG	4 762	25	- 1723
ROYAUME-UNI	14 428	30	2 753

### VI. AUTRES INFORMATIONS

# 6.6.15 Les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne

# 6.6.15.1 IFRS 17 : Contrats d'assurance (en cours de mise à jour)

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurances de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur. La date d'application initialement prévue en 2021 devrait être repoussée d'un an a minima, via un amendement sur lequel une consultation a été lancée fin juin 2019. Il est attendu que l'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé [cas du GCM] soit également décalée à la même date.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2. La communication financière devra être aussi largement adaptée.

Malgré les nombreuses et complexes problématiques soulevées par les différentes parties prenantes (25 points ont été notés par l'IASB), dont les bancassureurs français, le Board a limité les sujets inclus dans l'exposé-sondage relatif à l'amendement de la norme IFRS 17. Celui-ci porte notamment sur :

- les modalités de première application (les dates d'entrée en vigueur et exemption temporaire à l'application d'IFRS 9; modifications des dispositions transitoires et allègements transitoires);
- les cartes de crédit ou contrats de prêts avec composante assurance :
- le recouvrement attendu des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats;

- le rythme d'amortissement en résultat de la marge future des contrats (Contractual Service Margin/CSM) pour les contrats incluant la prestation du service de retour sur investissement et à des services liés à l'investissement;
- le recouvrement des pertes sur contrats d'assurance sous-jacents pour les contrats de réassurance détenus;
- l'applicabilité du choix relatif à l'atténuation des risques aux contrats de réassurance détenus (cession);
- la présentation au bilan des actifs et passifs d'assurance selon la maille « portefeuille » des contrats.

En revanche, il a refusé de revoir les dispositions relatives au niveau d'agrégation des contrats d'assurance, sauf au cas particulier de certains contrats spécifiques, notamment les contrats participatifs directs avec partage intergénérationnel des risques entre assurés. D'autres amendements mineurs pourraient être entérinés par le biais des améliorations annuelles aux IFRS.

La publication des amendements finaux de l'IASB est prévue pour mi-2020.

Enfin, le report de première application d'IFRS 17 pourrait être prolongé d'un an (soit au 1er janvier 2023), au vu des actions de lobbying menées par les parties prenantes et du processus d'adoption de cette norme au niveau européen.

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux d'analyse et de préparation à la mise en œuvre des dispositions d'IFRS 17.

Le Groupe a également entamé des réflexions sur la communication financière au niveau du conglomérat en lien avec les réflexions de l'IASB sur les états financiers primaires.

### 6.6.16 Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables à la date d'arrêté. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs, les comptes des autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est-à-dire sa valeur comptable.

Certaines entités du Groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée à la date d'arrêté.

	31/12/19							
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie		
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	22 691 516	20 446 358	2 245 158	0	5 939 628	16 751 888		
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 046 701	2 922 805	1 123 896		4 062 818	- 16 117		
Prêts et créances à la clientèle	18 494 257	17 373 111	1 121 146		1 726 252	16 768 005		
Titres	150 558	150 442	116	0	150 558	0		
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	23 535 895	23 064 477	471 418	822 922	13 656 310	9 056 666		
Dettes envers les établissements de crédit	1 059 399	1 071 094	- 11 695		1 059 404	- 2		
Dettes envers la clientèle	18 960 251	18 544 986	415 265		9 903 583	9 056 668		
Dettes représentées par un titre	2 674 732	2 629 076	45 656		2 674 732	0		
Dettes subordonnées	841 513	819 321	22 192	822 922	18 591	0		

	31/12/18							
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie		
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	22 370 224	20 319 134	2 051 090	0	6 444 743	15 925 481		
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 601 762	3 592 807	1 008 955		4 601 762	0		
Prêts et créances à la clientèle	17 621 734	16 579 721	1 042 013		1 696 253	15 925 481		
Titres	146 728	146 606	122	0	146 728	0		
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	23 742 728	23 255 116	487 612	831 194	10 173 155	12 738 379		
Dettes envers les établissements de crédit	2 141 895	1 947 293	194 602		2 141 895	0		
Dettes envers la clientèle	17 775 563	17 554 832	220 731		5 037 184	12 738 379		
Dettes représentées par un titre	2 994 076	2 931 919	62 157		2 994 076	0		
Dettes subordonnées	831 194	821 072	10 122	831 194	0	0		

### 6.6.17 Parties liées

	31/1	2/19	31/12/18		
	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par mise en équivalence	
Actifs	560 207	177 577	1 102 304	195 500	
Actifs à la juste valeur par résultat	11 884	0	20 592	0	
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	
Actifs financiers au coût amorti	545 201	174 455	1 081 712	195 500	
dont comptes ordinaires	4 354	0	19 529	0	
Actifs divers	3 122	3 122	0	0	
Passifs	466 768	442 610	1 035 976	473 755	
Dettes envers les établissements de crédit	6 878	0	513 981	0	
dont comptes ordinaires	9 458	0	7 256	0	
Passifs à la juste valeur par résultat	407 222	393 510	440 326	424 177	
Dettes envers la clientèle	35 631	32 063	47 332	32 541	
Dettes représentées par un titre	0	0	17 300	0	
Dettes subordonnées	17 037	17 037	17 037	17 037	
Intérêts reçus	16 217	5 675	50 673	5 675	
Intérêts versés	- 20 314	- 4 847	- 40 868	- 5 012	
Commissions reçues	109 617	109 617	106 322	106 322	
Commissions versées	- 5 184	- 6 653	- 4 867	- 2 591	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	- 6 500	0	0	0	
Autres produits et charges	0	- 1 041	11 272	- 4 366	
PNB	93 836	102 751	122 532	100 028	
Frais généraux	- 6 861	- 46 508	- 5 839	- 63 370	

	31/1	2/19	31/12/18		
	Entités consolidées par Entités consolidées par intégration globale mise en équivalence			the state of the s	
Engagements de financement donnés	21 000	0	11 000	0	
Engagements de garantie donnés	29 222 0		8 981	0	

La colonne « intégration globale » reprend les opérations déclarées par les entités consolidées selon cette méthode avec le reste du Groupe Crédit Mutuel (hors CMNE). La colonne « mise en équivalence » recense les opérations internes au CMNE, non éliminées du fait de la méthode de consolidation de ces entités.

### 6.6.18 Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser, hors Groupe CMNE, 19 283 milliers d'euros.

# 6.6.19 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18
Avantages du personnel à court terme	1 518	1 531
Avantages postérieurs à l'emploi*		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements fondés sur des actions	n.a.	n.a.

<sup>\*</sup> Caisse Fédérale CMNE et Beobank.

Caisse Fédérale CMNE: régime à prestations définies (art 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999); ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime – à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif des rentes annuelles s'élève à 78 milliers d'euros au 31 décembre 2019; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans leurs fonctions par les bénéficiaires et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2019, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

**Beobank:** régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise. À la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

### 6.6.20 Honoraires des commissaires aux comptes

	Membres du réseau Mazars Membres du réseau Deloitte			Membres du réseau Mazars Membres du réseau Deloitte Membres d'autres réseaux		ıtres réseaux
En milliers d'euros	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18	31/12/19	31/12/18
Audit						
Commissaires aux comptes, certification	477	375	852	835	39	22
Missions accessoires	1	26	37	19	0	3
Sous-total	478	401	889	854	39	25
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social					487	472
Technologie de l'information					0	0
Audit interne					66	0
Autres					63	681
Sous-total	0	0	0	0	616	1 153
TOTAL	478	401	889	854	655	1 178

## 6.6.21 Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid 19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté, notamment TPE/PME.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement. Cependant, les dispositions gouvernementales prises pour limiter la propagation de l'épidémie pourraient entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, notamment sur les secteurs les plus touchés comme le commerce de proximité ou le tourisme, et augmenter le niveau de provisionnement. La mise en place de moratoires, octroyés au cas par cas par le réseau et des garanties proposées par l'État devrait permettre de limiter les effets, dont il est difficile d'apprécier l'amplitude à fin avril.

Le Groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés). Comme lors de la crise de 2008, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter des moins-values.

Sa solidité financière lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

# 6.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement [UE] n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Deloitte & Associés: les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, et des revues de déclarations fiscales;
- Mazars: les principales missions réalisées sur l'exercice 2019 ont porté sur des revues de conformité à certaines réglementations, des missions accessoires à l'audit de fonds sur les entités du pôle gestion d'actifs, et au rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location et de l'interprétation IFRIC 23 sur l'incertitude relative aux traitements fiscaux, tels que décrits dans les notes annexes [parties « I. Informations Générales – la norme IFRS 16 », « I. Informations générales – IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux », « III. Principes comptables – Contrats de location » et « IV. Note 0 – Effets de la première application de la norme IFRS 16 »].

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### RISQUE DE CRÉDIT - DÉPRÉCIATION DES PRÊTS ET CRÉANCES (STATUTS 1,2 ET 3)

#### Risque identifié

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes.

Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking...).

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés, à dire d'expert ou selon un modèle statistique, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Les prêts à la clientèle en statut 3, non dépréciés sur une base individuelle, sont regroupés par portefeuilles homogènes. Ces encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe et appliquées aux encours.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour les encours en statuts 1 et 2 que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en statut 3.

En particulier dans le contexte de coût du risque maintenu à un niveau bas que connait votre Groupe sur son marché principal, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2019.

Comme présenté en note 5 « Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » de l'annexe, les expositions au risque de crédit représentent une part significative du total bilan du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe au 31 décembre 2019 [23,6 Md€ d'expositions brutes dont 20,9 Md€ pour les prêts et créances]. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 590 M€ dont 50,4 M€ au titre du statut 1, 42,2 M€ au titre du statut 2 et 497,8 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2019 présenté en note 28 de l'annexe s'élève à - 21,9 M€.

Pour plus de détail sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes « III. Principes comptables – Instruments financiers selon IFRS 9 », « IV. Note 5 : Valeurs brutes et cadrage des dépréciations » et « IV. Note 28 Coût du risque » de l'annexe.

#### Notre répons

#### Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2

Nos travaux ont principalement consisté à :

- nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits
- une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
- se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9,
- ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2019,
- ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

#### Dépréciation des encours de crédit en statut 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collective.

Nos travaux ont notamment consisté en :

- la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses; du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties,
- des analyses contradictoires des montants de provisions sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque.
- et de manière plus spécifique sur les encours octroyés par les caisses locales du pôle Bancassurance France :
- la prise de connaissance critique des travaux de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe selon les modalités prévues par nos normes d'exercice professionnel sur l'utilisation des travaux de l'audit interne. Ainsi, nous avons apprécié la qualité de l'approche et la méthodologie d'audit mise en œuvre par l'inspection générale dans le cadre de la certification des comptes des caisses locales ainsi que les résultats de leurs travaux,
- concernant les dépréciations liées à des modèles de provisionnement statistique sur base individuelle ou collective, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification de ces provisions,
- et de manière plus spécifique sur le pôle Bancassurance Belgique :
- concernant les provisions statistiques sur les encours de crédits à la consommation et de cartes de crédit, nos travaux ont consisté à faire intervenir nos experts pour revoir les évolutions méthodologiques impactant le modèle de provisionnement ainsi que les tests rétrospectifs sur base historique qui conduisent à la détermination des principaux paramètres de provisionnement,
- nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2019.

### DÉTERMINATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET TESTS DE DÉPRÉCIATION

#### Risque identifié

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum annuels, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés ou dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du processus budgétaire du Groupe, comme indiqué dans la note annexe 16 et la note « Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition ».

Au 31 décembre 2019, le montant des écarts d'acquisition s'élève à 199 M€ en valeur nette. A noter que les écarts d'acquisition de l'UGT Gestion pour Compte de tiers contribue à plus de 98 % du total net du poste. S'ajoutent à ce poste, 274 M€ d'écart d'acquisition pour les titres mis en équivalence, correspondant à GACM comme indiqué en note 13 de l'annexe.

La détermination de la valeur d'utilité de l'UGT Gestion pour compte de tiers repose sur une approche multi-méthodologique avec notamment une prise en compte d'éléments de rentabilité, de risque propres ainsi qu'à des références d'entreprises comparables dont la valeur est connue, et enfin à une formule de valorisation retenue dans les pactes d'actionnaires. Pour GACM, la méthode de valorisation retenue est l'Appraisal Value.

De par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement sur l'estimation de la valeur d'utilité des UGT, et notamment celle relative au pôle « Gestion pour Compte de tiers ». En cela, nous considérons ce sujet comme étant un point clé de notre audit.

#### Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur.

Nous avons évalué le processus mis en place par le groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Dans ce cadre, en lien avec nos experts en valorisation, pour apprécier les modalités et les paramètres d'évaluation retenus, nous avons notamment pris connaissance des évaluations faites :

- de l'UGT « Gestion pour compte de Tiers » par un cabinet de valorisation externe.
- o de GACM selon la méthode de l'Appraisal Value.

Nous avons également vérifié la cohérence des informations publiées avec les résultats de ces tests de dépréciation.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Conseil d'administration arrêté le 23 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe par l'assemblée générale du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 7 décembre 2012 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 8<sup>ème</sup> année.

Précédemment, le cabinet CEAF Européenne Audit, qui a été racheté par le cabinet BDO Marque et Gendrot (lui-même racheté ensuite par Deloitte & Associés), ont exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe respectivement de 1994 à 2006 et de 2006 à 2007

Précédemment, le cabinet ACEA, qui a été racheté par le cabinet Mazars, a exercé les fonctions de commissaire aux comptes de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe de 1997 à 2011.

# RAPPORT FINANCIER Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

# Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

# 6

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement [UE] n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 21 avril 2020

Les commissaires aux comptes

Mazars Deloitte & Associés

c. bowmmen

Anne VEAUTE Sylvie BOURGUIGNON Marjorie BLANC LOURME



# INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES



	ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	238	7.4	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2020	24]
7.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	239	7.4.1	Projets de résolutions	24]
7.2.1	Concernant la société	239	7.5	TABLE DE CONCORDANCE	243
7.3	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020	240	7.6	COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE	244
7.3.1	Projets de résolutions	240		Pôle Bancassurance	244
				Pôle Asset-management	24F

# 7.1 ATTESTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### Attestation du responsable de la publication du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également qu'à ma connaissance, le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Lille, le 20 avril 2020

Éric Charpentier Directeur Général

# 7.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est une Société Anonyme Coopérative de Crédit à capital variable, dont le siège social est à Lille, 4 Place Richebé. Elle est régie par la Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, la Loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et la Loi bancaire du 24 janvier 1984 (intégrée dans le Code monétaire et financier depuis le 1er janvier 2001).

La durée de la Caisse Fédérale est fixée à 99 années, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés dont le numéro est : RCS Lille Métropole 320 342 264.

Le Crédit Mutuel Nord Europe existe dans sa configuration actuelle depuis les regroupements intervenus en 1993 et 1994 entre trois Caisses Fédérales de Crédit Mutuel : Nord, Artois-Picardie et Champagne-Ardenne.

Les documents juridiques relatifs au Crédit Mutuel Nord Europe peuvent être consultés au siège social de la société, 4 Place Richebé 59000 Lille.

### 7.2.1 Concernant la société

### 7.2.1.1 Objet social

La Caisse Fédérale a pour but de gérer les intérêts communs des Caisses affiliées et de leurs sociétaires. Elle a notamment pour objet :

- d'accepter des dépôts de fonds de toutes personnes morales, en particulier des caisses affiliées et, à titre exceptionnel et sur accord du Conseil d'administration, de personnes physiques. Elle assure également tous recouvrements et paiements pour le compte de ses déposants;
- d'établir entre les caisses affiliées, un mécanisme de compensation ;
- de faire aux caisses affiliées des avances avec ou sans affectation spéciale :
- de faire des remplois de trésorerie ou d'épargne ;
- de se procurer les capitaux par emprunts, avances, escomptes ou émission d'emprunts obligataires, ainsi que par tout moyen autorisé par la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et les textes subséquents;
- de prendre toute participation dans toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social;
- de déterminer et de mettre en œuvre la méthodologie et les critères nécessaires au respect des règles de supervision françaises et européennes;
- de mettre en place et d'assurer le suivi d'une politique des risques.

Et plus généralement, d'effectuer, tant pour son propre compte que pour le compte de ses caisses affiliées, toutes opérations conformément à son statut d'établissement de crédit, tous services d'investissement, toutes activités de courtage et d'intermédiaire dans le domaine des opérations d'assurances.

### 7.2.1.2 Répartition statutaire des bénéfices

La Caisse Fédérale est soumise aux dispositions prévues par le statut de la coopération : « les sommes disponibles, après imputation sur les excédents d'exploitation des versements aux réserves légales et du paiement des intérêts aux titres constituant le capital social, sont mises en réserve ou attribuées sous forme de subvention à d'autres coopératives ou œuvres d'intérêt général ou professionnel ».

### 7.2.1.3 Tenue des assemblées générales

L'assemblée générale Ordinaire se réunit chaque année, avant le 31 mai. Elle peut être convoquée extraordinairement toutes les fois que le Conseil d'administration ou un quart des sociétaires le demande. Les motifs de la convocation doivent, dans ce dernier cas, être présentés par écrit au Président du Conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président du Conseil d'administration refusait de convoquer l'assemblée générale réclamée par un quart des sociétaires, ceux-ci pourraient donner mandat écrit à l'un d'entre eux pour procéder à cette convocation.

La convocation de l'assemblée générale est faite au moins quinze jours à l'avance par lettre individuelle ou par publication dans un journal d'annonces légales.

La convocation mentionnera les questions portées à l'ordre du jour et, le cas échéant, la liste des noms du quart des sociétaires qui auraient réclamé la convocation de l'assemblée générale.

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administration. Il peut comporter, outre les propositions émanant du Conseil d'administration, toute question présentée au Conseil six semaines au moins avant la convocation de l'assemblée générale sur la requête revêtue de la signature d'un dixième au moins du nombre total des sociétaires.

Il ne peut être mis en délibération dans toute assemblée générale que les objets portés à l'ordre du jour.

### 7.2.1.4 Document d'information annuelle

Au cours de l'année 2019, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe a publié trois documents contenant une information financière :

- en avril 2019, le rapport annuel relatif à l'exercice 2018 ;
- en mai 2019, les dossiers de présentation financière requis par la Banque de France pour les émetteurs de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) et à moyen terme (NEU MTN);
- en août 2019, l'information financière semestrielle au 30 juin.

### 7.2.1.5 Calendrier des publications financières

### Agenda sous réserve de modification

Résultats annuels 2019	Mai 2020
Résultats semestriels	Août 2020

# 7.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe 4, Place Richebé – 59000 LILLE Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

### 7.3.1 Projets de résolutions

### Première Résolution

### (Approbation des comptes sociaux)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2019 dans leur forme et leur teneur qui se soldent par un excédent de recettes de 3 303,51 euros.

L'assemblée générale décide de l'affecter en totalité au report à nouveau et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

#### Deuxième Résolution

# (Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, constate qu'aux termes du rapport spécial des commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

### Troisième Résolution

### (Approbation des comptes sociaux globalisés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux globalisés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe, arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

### Quatrième Résolution

### (Approbation des comptes consolidés)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Nord Europe établis selon les normes IFRS et arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

### Cinquième Résolution

### (Budget 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, arrête le budget de la Fédération à 3 819 milliers d'euros pour l'année 2020. La part des cotisations de chaque Caisse adhérente est fixée à 0,0162 % du montant moyen des capitaux gérés.

### Sixième Résolution

### (Renouvellement des mandats de quatre administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Jocelyne MORLON, Christine THYBAUT et de Messieurs André HALIPRE, Dominique BUR, Patrick LIMPENS, Alain POISSONNIER et Olivier OGER.

Sur proposition du Comité des nominations, l'assemblée générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Madame Jocelyne MORLON;
- Madame Christine THYBAUT;
- Monsieur Alain POISSONNIER ;
- Monsieur Olivier OGER.

Lesquels déclarent accepter leur fonction.

### Septième Résolution

### (Nomination d'un administrateur)

Sur proposition du Comité des nominations, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales Ordinaires, décide également de nommer comme administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

 Madame Marie-Hélène MANCZYK, domiciliée à LOCON (62400), 170 rue de l'Echopette

Laquelle déclare accepter sa fonction.

### Huitième Résolution

### (Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir constaté la démission de Madame Anne VEAUTE de son mandat de commissaire aux comptes suppléant, nomme pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020, Madame Virginie CHAUVIN, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Laquelle déclare accepter cette fonction.

### Neuvième Résolution

#### (Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

# 7.4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 MAI 2020

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

4 Place Richebé - 59000 Lille

Société Anonyme Coopérative de crédit à capital variable

### 7.4.1 Projets de résolutions

### 7.4.1.1 À caractère Extraordinaire

### Première Résolution

### (Modification des statuts relative à la rémunération du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 18-2-1 des statuts afin d'harmoniser ces dispositions avec l'article 15 de la loi du 10 septembre 1947.

L'article 18-2-1 des statuts modifiés est rédigé comme suit :

« 18-2 - Direction générale de la société

### 1 - Composition de la direction générale

La direction générale est composée d'un Directeur Général et d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués. Ce sont des personnes physiques.

Le Directeur Général est nommé et révoqué par le conseil d'administration. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration nomme et révoque le ou les Directeurs Généraux délégués.

Conformément aux dispositions reprises dans l'article 15 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947, la rémunération fixe du Directeur Général, et du ou des Directeurs généraux délégués, peut être complétée par une partie variable. Le comité des rémunérations propose au Conseil d'Administration la formule de calcul qui lui semble adaptée. Celui-ci fixe pour une durée n'excédant pas cinq (5) ans le maximum de la rémunération anguelle.

Nul ne peut être nommé ou rester membre de la direction générale s'il a atteint l'âge de 70 ans. Ses fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé se tenant après son soixante-dixième anniversaire.

(le reste sans changement) »

### Deuxième Résolution

#### (Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres consécutives aux modifications intervenues.

### 7.4.1.2 À caractère Ordinaire

#### Première Résolution

### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des commissaires aux comptes approuve les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Ceci vaut, en cas de besoin, approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 de CMNE Belgium, lesquels ont été fusionnés dans les comptes de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe à cette même date. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. Elle décharge également les organes d'administration et de contrôle de CMNE Belgium.

#### Deuxième Résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

### Troisième Résolution

# (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 223.586.582,12 de la manière suivante :

 Réserve légale
 1 966 785,00 €

 Réserves ordinaires
 221 619 797,12 €

### Quatrième Résolution

### (Evolution du capital social)

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le capital social, qui était 352 877 400 € en fin d'exercice 2018, s'établit à 372 545 250 € au 31 décembre 2019

### Cinquième Résolution

# (Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Eric CHARPENTIER, Directeur Général.

### Sixième Résolution

# (Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Directeur Général Délégué)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Christian NOBILI, Directeur Général Délégué.

### Septième Résolution

# (Vote sur les éléments de la politique de rémunération attribués au Président du Conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des mandataires sociaux, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur André HALIPRE, Président du Conseil d'Administration.

### Huitième Résolution

(Vote sur les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Président du Conseil d'Administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des dispositions du Rapport de gouvernement relatives à la rémunération des dirigeants, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, en raison de leur mandat :

- au Directeur Général
- au Directeur Général Délégué
- au Président du Conseil d'administration

#### Neuvième Résolution

[Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2019 aux dirigeants effectifs et à certaines catégories de personnel]

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport de gouvernement, donne un avis favorable sur le montant global des rémunérations de toutes natures, lequel s'élève à 4.356.374 €, versées durant l'exercice écoulé à 26 salariés, à savoir les dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-73, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

### Dixième Résolution

### (Résolution sur l'enveloppe de "Jetons de Présence")

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer le montant maximal des indemnités annuelles compensatrices de temps passé, à allouer aux membres du conseil d'administration à la somme de 120.000 euros pour l'exercice 2020.

Cette enveloppe pourra être utilisée en tout ou partie, selon les modalités validées par le Conseil d'Administration.

### Onzième Résolution

### (Renouvellement des mandats de quatre administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateur de Mesdames Jocelyne MORLON, Christine THYBAUT et de Messieurs André HALIPRE, Dominique BUR, Patrick LIMPENS, Alain POISSONNIER et Olivier OGER.

Sur proposition du Comité des Nominations, l'assemblée générale décide de réélire pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Madame Jocelyne MORLON
- Madame Christine THYBAUT
- Monsieur Alain POISSONNIER
- Monsieur Olivier OGER

lesquels déclarent accepter leur fonction

### Douxième Résolution

### Nomination d'un administrateur

Sur proposition du Comité des Nominations, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide également de nommer comme Administrateur, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

 Madame Marie-Hélène MANCZYK, domiciliée à LOCON (62400), 170 rue de l'Echopette

Laquelle déclare accepter sa fonction

#### Treizième Résolution

#### (Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à toutes les publications et formalités requises par la loi et les règlements.

# 7.5 TABLE DE CONCORDANCE

DRGANIGRAMME	
Présentation de la société et du Groupe	5-10
iens de dépendance de la société au sein du Groupe	/
DRGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
Noms et fonctions des membres des organes d'administration et de direction et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci	14-15, 22-24
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	21
Composition et fonctionnement des Comités	16
APERÇU DES ACTIVITÉS	
Principales activités	30-41
Principales activités de la société	
Nouveau produit et/ou nouvelle activité	
Principaux marchés	
Position concurrentielle de la société	
NFORMATION SUR LES TENDANCES	
Déclarations sur les perspectives de la société	42-43
l'endance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de la société pour l'exercice en cours	42-43
Facteur de risques	50-127
Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF)	136-151
nformations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société	
Principaux actionnaires	25-27
Nature du contrôle exercé par la société	50-127
Accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société	/
tats financiers	158-230
Vérifications des informations financières historiques annuelles	
Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	231-235
Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	
Source des informations financières figurant dans le document de référence non tirées des états financiers vérifiés de la société	/
Date des dernières informations financières auditées	31/12/19
nformations financières intermédiaires	/
Informations financières semestrielles	/
<ul> <li>Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois du nouvel exercice assorties d'états financiers comparatifs, et rapport d'examen</li> </ul>	/
Procédures judiciaires et d'arbitrage	/
Changement significatif de la situation financière de la société	/
NFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	
Personnes responsables	
Responsable du document de référence	238
Attestation du responsable	238
distoire et évolution de la société	
Raison sociale et nom commercial de la société	239
ieu de constitution de la société et numéro d'enregistrement	239
Date de constitution et durée de vie de la société	239
Siège social et forme juridique de la société, législation régissant ses activités, son pays d'origine	
Adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	244-245
événement récent propre à la société relatif à l'évaluation de sa solvabilité	/
CONTRATS IMPORTANTS	/
NFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	

# 7.6 COORDONNÉES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

# **PÔLE BANCASSURANCE**

### Réseau France

### Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (CFCMNE)

4 Place Richebé - 59000 Lille.

Tél: 03 20 78 38 38

Site internet: www.cmne.fr

Président du Conseil d'administration : André HALIPRÉ

• Directeur Général : Éric CHARPENTIER

Directeur Général Délégué : Christian NOBILI

#### Bail Actéa

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél: 03 28 02 57 05

Site internet: www.bail-actea.fr

Président du Conseil d'administration : Christian NOBILI

Directeur Général : Bernard DUFERMONT

• Directeur Général Délégué : Jean-Charles DHAUSSY

### Bail Actéa Immobilier (ex Nord Europe LEASE)

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél: 03 28 02 56 26

• Président du Conseil d'administration : Christian NOBILI

• Directeur Général : Bernard DUFERMONT

Directeur Général Délégué : Jean-Charles DHAUSSY

### Nord Europe PARTENARIAT

4 Place Richebé - 59000 Lille

Tél: 02 28 02 56 83

• Président du Conseil d'administration : Christian NOBILI

• Directeur Général : Philippe AMOURIAUX

### Réseau Belgique

### Crédit Mutuel Nord Europe BELGIUM (CMNE BELGIUM)

nb : Fusion avec la Caisse Fédérale (CFCMNE) à effet du 31/12/2019

Boulevard de Waterloo, 16 - 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél: 00 32 22 89 82 00

Président du Conseil d'administration : André HALIPRÉ
 Président du Comité de Direction : Éric CHARPENTIER

### BEOBANK NV/SA

Boulevard Gal Jacques, 263 G - 1050 Bruxelles (Belgique)

Tél: 00 32 626 51 11

Site internet: www.beobank.be

Président du Conseil d'administration : Éric CHARPENTIER
 Président du Comité de Direction : Guy SCHELLINCK

# 7

## **PÔLE ASSET-MANAGEMENT**

### Groupe La Française

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 73 00 73 00

Site internet: www.la-francaise.com

Président du Conseil de surveillance : Éric CHARPENTIER

Président du Directoire : Xavier LÉPINE
 Directeur Général : Patrick RIVIÈRE

### La Française Asset-Management

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 43 12 01 00

Site internet: www.la-francaise.com

• Président du Conseil de surveillance : Xavier LEPINE

Président du Directoire : Jean-Luc HIVERT

### La Française Real Estate Managers

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 73 00 73 00

Site internet: www.la-française.com

Président du Conseil de surveillance : Xavier LEPINE

 Président du Directoire : Marc BERTRAND
 Directeurs Généraux : Marc-Olivier PENIN et Éric ALLARD

### La Française AM International

(fusion avec La Française AM Finance Services au 31/12/2019)

60 Grand-Rue - L-1660 Luxembourg

Tél: 00 352 24 83 221

Président du Conseil de surveillance : Patrick RIVIÈRE

• Président du Directoire : Philippe LECOMPTE

### La Française AM Finance Services

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 73 00 73 00

Site internet: www.la-francaise.com

Président du Conseil de surveillance : Patrick RIVIÈRE

 Président du Directoire : Philippe LECOMTE
 Directeurs Généraux : Thierry SEVOUMIANS et Thierry GORTZOUNIAN

### La Française Investment Solutions

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 73 00 75 75

Site internet: www.lafrancaise-gis.com

• Président du Conseil de surveillance : Pierre LASSERRE

Président du Directoire : Patrick RIVIERE

Directeurs Généraux : Sofiène HAJ TAIEB et Arnaud SARFATI

Directrice Générale déléguée : Thouraya JARRAY

### Nouvelles Expertises et Talents AM

125 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 73 00 73 00

Site internet : www.newalpha.com

Président : Patrick RIVIÈRE

Directeurs Généraux : Lior DERHY et Antoine ROLLAND

### La Française Global Investments

128 Boulevard Raspail - 75006 Paris

Tél: 01 73 00 73 00

Site internet: www.lafrancaise-gis.com

Président du Conseil de surveillance : Pierre LASSERRE

• Président du Directoire et Directeur Général : Sabine SCHIMEL

• Directeur Général Délégué : Christophe LESIEUR

### Inflection Point By La Française

78 Brook Street - London W1K5EF (Royaume-Uni)

Site internet: www.la-francaise.com

### Veritas Portfolio GmbH KG

Taunusanlage 18 - Main Building

60325 Frankfurt

Germany

Crédit photos : iStock



4 Place Richebé - 59000 Lille Tél.: +33 [0]3 20 78 37 51 www.cmne.fr